Quis ut Deus ? Dieu premier servi
TOME VII N° 7

REVUE INTERNATIONALE
DES
SOCIÉTÉS SECRÈTES

Organe de la LIGUE FRANC-CATHOLIQUE

Contre les Sociétés Secrètes Maçonniques ou Occultistes et leurs Filiales

PARTIE MAÇONNIQUE

Paraissant le 20 de chaque mois

TROISIÈME ANNÉE

N° 7 — 20 JUILLET 1914

ABONNEMENTS

Partie Maçonnique.	France. 20 f. par an Etranger 25 —	
Partie Judéo-Occultiste	France. 20 f. par an Etranger 25 —	
Pour les deux Parties	France............ 35 fr. par an Etranger.......... 45 —	

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Les Abonnements sont annuels et partent du 1er Janvier

Prix du Numéro : **2** *francs*

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
Librairie Albert Dewit

Genève
Librairie Vve Garin

Rome
Librairie Desclée et Cie

St-Louis, Mo *Etats-Unis*
B. Herder *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
Librairie Gérold

Prague
Librairie Topic

BUREAU

du Comité Directeur de la " Revue " et de la " Ligue Franc Catholique "

Président : M. le Commandant de Fraville ;
Vice-Président : M. Duroy de Bruignac ;
Secrétaire : M. Pécoul ;
Trésorier : M. Gélinet.
Fondateur de la Revue *et de la* Ligue : M. le Chanoine Jouin, Curé de Saint-Augustin.

LIVRAISON DU 20 JUILLET 1914

SOMMAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. Victor DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** Paris, xvii.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ÉTUDE

SUR LA

FRANC-MAÇONNERIE AMÉRICAINE

(*Fin*.)

APPENDICE

L'Unité de la Franc-Maçonnerie

C'est une erreur profondément enracinée dans nombre d'esprits catholiques que la Maçonnerie chez nous est différente de la Maçonnerie européenne et latino-américaine ; et cette erreur est soigneusement entretenue par les Maçons eux-mêmes qui y trouvent leur compte. Aussi n'avons-nous point été surpris de voir l'article suivant imprimé de bonne foi dans un de nos journaux catholiques[1].

Un discours récemment prononcé devant la Loge de Louisville n° 400. F. et A. M. par John C. Strother, de Louisville (Kentucky), révèle un fait peu connu en ce pays, à savoir : que les Francs-Maçons aux Etats-Unis ne reconnaissent point ceux de France et des autres pays latins et n'ont avec eux aucune communication.

Ce discours qui a été imprimé dans le *Masonic Home Journal* contient le passage suivant :

« Je puis dire qu'en un sens il y a plusieurs sortes de Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie n'est pas connue, enseignée et pratiquée dans le monde entier avec la croyance en Dieu comme Suprême Architecte de l'Univers, ni avec l'idéal élevé de morale qui caracterise les loges de notre pays et qui, je puis bien le dire, sont connus et mis en pratique dans la Loge n° 400 de Louisville, et dans les autres Loges de cette ville et de cette juridiction. La Franc-Maçonnerie telle qu'elle existe en France, en Italie, en Espagne, en Portugal et dans les républiques sud-américaines est une association politi-

1. Cet article a été tiré des quotidiens profanes dont plusieurs lui ont donné, pour une raison quelconque, une importance considérable.

que antireligieuse qui, en ces dernières années est devenue une sorte de secte athée, ne faisant pas mystère de sa haine pour la religion révélée.

« La Franc-Maçonnerie a été introduite en France probablement vers 1720, et dans les autres pays susnommés probablement plus tard. De nombreux gentilshommes français se sont affiliés aux Loges où la libre pensée et l'incrédulité étaient ouvertement discutées. Des Loges pour les femmes furent organisées où la liberté, la licence n'étaient guère moindre que dans les Loges pour les hommes, et, dans ces loges, les dames de la Cour et les femmes les plus en vue par leur condition et par leurs relations dans la société et dans la politique en devinrent membres et les fréquentèrent assidûment.

« Dans une société à ce point dégagée de l'influence religieuse, les Loges maçonniques étaient une sorte de terrain neutre où chacun pouvait penser et choisir à sa guise sans redouter l'influence ni l'hostilité de l'Eglise ou de l'Etat. Dans ces réunions, l'existence historique du Christ, pour ne rien dire de sa Divinité, était l'objet de discussions et de plaisanteries, et cette disposition accrut sans doute, si elle ne le créa point, l'antagonisme existant entre la Franc-Maçonnerie et l'Eglise catholique romaine.

« De temps en temps les papes de Rome ont publié des décrets lançant l'excommunication sur les membres de l'Ordre. Mais la sentence d'excommunication ne vint pas seulement de l'Eglise catholique romaine, car pas plus tard qu'en 1888, Albert Pike, Grand Commandeur des Etats-Unis. (Rite écossais) excommunia solennellement les Francs-Maçons français en des termes non moins énergiques que ceux dont s'étaient servis les papes.

« C'était une conséquence de la pratique des Loges, de ne pas exiger la croyance en l'existence de Dieu comme Suprême Architecte de l'Univers, croyance considérée par elles comme un objet de pure spéculation pouvant être admis ou rejeté au gré de chaque Frère qu'on n'obligeait plus à faire serment dans un sens ou dans l'autre, et qui était amené à la liberté de pensée, et, peut-être plus encore, à la liberté d'action.

« L'antagonisme devint si aigu entre l'Ordre et l'Eglise, qu'en 1891 le Grand-Orient de France prit des résolutions qu'il imposa à toutes les Loges relevant de sa juridiction et aux termes desquelles c'était le devoir de tout bon Maçon d'user de son influence pour amener la suppression de toutes les associations ecclésiastiques, religieuses, enseignantes ou charitables, et la confiscation de leurs biens au profit de l'Etat. C'était en outre le devoir de tout Franc-Maçon de proposer que les élèves des collèges ou établissements religieux fussent exclus des emplois officiels dépendant du gouvernement dans toutes les branches de l'administration, armée, marine ou services civils.

« L'attitude de la Franc-Maçonnerie à l'égard de la religion dominante en France, en Espagne, en Portugal et dans les républiques sud-américaines, c'est-à-dire de la religion catholique romaine, est donc fort loin d'être bienveillante, soit pour la croyance, soit pour la pratique. L'opposition de l'Eglise aux tendances athées et à la licence coutumière aux Maçons, pour la pensée comme pour la pratique, a provoqué chez ceux-ci une activité correspondante. Or, leur influence politique en France est hors de proportion avec leur nombre, et c'est elle qui constitue sans aucun doute la force invisible mais puissante qui a amené la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et produit en France une révolution complète, quoique non sanglante, jusqu'ici ».

Tout lecteur intelligent verra du premier coup ce que valent les assertions du F.·. Strother.

1° La Franc-Maçonnerie, telle qu'elle existe en France, en Italie, en Espagne, en Portugal et dans les républiques sud-américaines est une association politique antireligieuse, qui, en ces dernières années est devenue une sorte de secte athée ne faisant pas mystère de sa haine contre la religion révélée.

2° Les Loges françaises, dès le commencement, ont été des centres de libre-pensée et d'incrédulité. « Des loges pour les femmes furent créées où la licence n'était guère moindre que dans les Loges pour les hommes ». Dans ces réunions, « l'existence historique du Christ, pour ne rien dire de sa divinité, était l'objet de discussions et de plaisanteries ».

3° Cette disposition « accrut, si elle ne le créa point, l'antagonisme existant entre la Franc-Maçonnerie et l'Eglise catholique romaine ».

4° La persécution de l'Eglise, dans les républiques sud-américaines et en France, est maçonnique, et elle a été amenée par l'opposition de l'Eglise « aux tendances athées et à la licence coutumière aux Maçons pour la pensée comme pour la pratique ».

Nous remercions le Frère de confirmer si simplement et si franchement ce que nous avons avancé dans les pages précédentes, ou plutôt ce qu'ont avancé les autorités maçonniques américaines les mieux informées et les plus éminentes ; car, pour nous, nous n'avons d'autre mérite que d'être un copiste fidèle. Nous admettrons volontiers avec lui, comme nous l'avons déjà admis expressément « qu'il y a, *en un sens*, différentes sortes de Maçonnerie ». Il s'agit seulement de déterminer ce qu'on entend par *sens*. Il y a la Maçonnerie ésotérique, c'est-à-dire la marchandise vraie et authentique ; il y a la Maçonnerie exotérique, denrée falsifiée et assaisonnée au goût du consommateur. Il y a différents rites, etc., comme nous l'avons expliqué ailleurs. En ces « sens », mais non en un autre, on peut dire qu'il y a différentes Maçonneries : la Maçonnerie ésotérique authentique est partout la même.

La feuille catholique citée plus haut s'est donc trompée, quoique avec les meilleures intentions du monde, lorsqu'elle a affirmé que le discours du Juge Strother, « révèle un fait peu connu en ce pays, à savoir : que les Francs-Maçons aux Etats-Unis ne reconnaissent point ceux de France et des autres pays latins ». Ce n'est malheureusement pas conforme à la réalité.

La feuille en question sortait à peine des presses que paraissait l'article suivant, dans l'*Examiner*, de San-Francisco (26 Mai 1907) :

« Les Maçons du Rite Ecossais de l'ancien et du nouveau monde vont, pour

la première fois, depuis l'origine de la Maçonnerie, tenir un congrès international. Il n'y aura à ce congrès que sept délégués des Etats-Unis, et l'un d'eux est W. Frank Pierce, de notre ville. Cette réunion mondiale se fera à Bruxelles le 10 juin prochain. Mr. Pierce avec James D. Richardson, du Tennessee, et George F. Moore de l'Alabama représenteront la juridiction méridionale du Rite Ecossais. Mr. Pierce représentera aussi le Rite Ecossais d'Hawaï et des Philippines qui se rattachent à la juridiction méridionale des Etats-Unis d'Amérique.

« Henry L. Palmer, du Wisconsin, et deux inspecteurs généraux nommés par lui, représenteront la juridiction septentrionale. Diaz, président du Mexique, chef du Rite Ecossais dans ce pays, a choisi Allison Nailor, de Washington D. C. pour représenter le Mexique à la réunion : ainsi des sept délégués de ce pays, il n'en est qu'un qui représente en réalité, à titre officiel, la juridiction du Mexique.

« Les Suprêmes Conseils qui doivent être représentés à la conférence de Bruxelles sont : les juridictions méridionale et septentrionale des Etats-Unis, France, Belgique, Italie, Irlande, Angleterre et Pays de Galles, Ecosse, Portugal, Pérou, Brésil, Venezuela, Etats-Unis de Colombie, République Argentine, Uruguay, Colon, Mexique, Grèce, Hongrie, Suisse, Canada, République Dominicaine, Chili, Espagne et Egypte ».

La réunion a été tenue comme il avait été décidé, et le 5 juillet 1907, l'*Examiner* contenait le câblogramme suivant :

« Paris, 4 juillet. — Les délégués américains à la Conférence maçonnique internationale qui vient de se tenir à Bruxelles ont apporté à Paris la nouvelle que le prochain congrès international se tiendra aux Etats-Unis. Le congrès se réunira dans cinq ans en une ville qui sera choisie par les deux juridictions américaines ».

D'autres journaux du pays donnaient de plus amples détails.

« Paris, 4 juillet. — La prochaine conférence maçonnique internationale doit se tenir aux Etats-Unis, suivant la nouvelle apportée à Paris par les délégués américains au congrès qui vient de se terminer à Bruxelles. Trois délégués sont arrivés ici de la capitale de la Belgique : James D. Richardson, Grand Commandeur du Suprême Conseil de la juridiction méridionale de Washington D. C., George F. Moore, de l'Alabama, dignitaire de la même juridiction ; le général S. C. Lawrence, de Boston, lieutenant Grand-Commandeur de la juridiction septentrionale. Les trois autres délégués américains sont en voyage sur le continent. Ce sont W. Frank Pierce, de Californie ; Chas. F. Gallagher, de Boston, et Barton Smith, de Toledo, Ohio. Richardson dit aujourd'hui que vingt-et-un Suprêmes Conseils qui régissent les degrés maçonniques au-dessus du troisième étaient représentés au congrès. Celui-ci ne s'est pas tenu pour formuler des règlements, mais pour arriver à l'unification du Rite Ecossais, et pour un échange de vues tendant à l'unification des Suprêmes Conseils du monde entier. On devait traiter aussi de la conduite à tenir à l'égard des Loges maçonniques irrégulières. Vers la fin de la session, fut adoptée une résolution aux termes de laquelle le prochain congrès se tiendra dans cinq ans dans une ville qui sera désignée par les deux juridictions américaines ».

Qui voyons-nous là fraterniser ? Vingt-et-un Suprêmes Conseils, deux desquels appartiennent aux Etats-Unis ; et dans ces deux,

nous trouvons représentés tous les Maçons américains du Rite Ecossais, car ils appartiennent tous à l'une ou à l'autre de ces juridictions. D'où viennent les dix-neuf autres Conseils? Principalement des contrées mêmes avec lesquelles, nous dit-on, les membres du Rite Ecossais, en Amérique, n'ont aucune communication. La France est-elle exclue? Elle vient après les Etats-Unis sur la liste. Le Mexique est-il exclu? Le lien qui rattache les Etats-Unis à leur sœur latine est si étroit qu'Allison Nailor, de Washington D. C., est choisi pour la représenter. L'Italie, l'Espagne, le Portugal et les différentes républiques sud-américaines, dont le F.·. Strother blâme si énergiquement l'athéisme et l'immoralité, sont sans doute exclus? De crainte d'erreur, relisons encore la liste : France, Italie, Portugal, Pérou, Brésil, Venezuela, Etats-Unis de Colombie, Argentine, Uruguay, Colon, Mexique, Saint-Domingue, Espagne, Chili. Ces contrées forment un tout harmonieux avec l'Angleterre, l'Irlande, le Pays de Galles et l'Ecosse, la Grèce, la Hongrie, le Canada, la Suisse, l'Egypte, les Etats-Unis et la Belgique. Peu nous importe que l'objet de la réunion ait été ou non, de légiférer. Nous ne supposons pas que la Maçonnerie, dont l'essence est précisément le secret, expose ses projets aux profanes. Ce qui nous intéresse pour le moment, c'est tout simplement son unité ; et le but avoué de cette réunion était de la rendre plus solide encore.

Et qui obtient la prépondérance dans une réunion de ce genre? La majorité. Et qui a la majorité? Les Maçons de l'Europe latine et ceux des républiques latino-américaines déclarés athées et immoraux. Et quand, dans une assemblée de ce genre, on traitera de ce que les Maçons du Rite Ecossais doivent croire touchant le Grand Architecte de l'Univers, la morale maçonnique, l'éducation, l'Eglise catholique, etc., etc., quelle doctrine sera proclamée comme étant la vraie doctrine ésotérique du Rite écossais en fait de croyance et de morale? Et cela, même en supposant (ce que nous avons montré *n'être pas* le cas) que les délégués américains soient d'un autre avis que leurs Frères. C'est la majorité qui décide ; et, comme le F.·. Strother l'avoue lui-même ingénument, cette immense majorité est athée, immorale, antireligieuse et furieusement anticatholique. Et le Rite Ecossais d'Amérique, non seulement veut fraterniser avec les Frères latins, mais il veut bien davantage encore, et consent à jouer dans cinq ans le rôle de victime.

L'Union intime de la Maçonnerie mexicaine et de la Maçonnerie américaine, si clairement montrée par le choix du F.·. Nailor, est pleinement confirmée par de récents événements.

Dans les premiers mois de 1907, les *Mystic Shriners* des Etats-Unis ont établi leur Ordre dans la capitale du Mexique et ont ad-

mis parmi leurs membres quelques-uns des Francs-Maçons les plus éminents du Mexique ; quoiqu'on puisse prétendre que cette secte n'est pas, à proprement parler, la Maçonnerie, il est du moins certain qu'avec ses caractères propres, elle est la fleur et le fruit de la Fraternité, puisque seuls les Maçons des hauts grades peuvent en devenir les membres[1]. Là fraternisent les Maçons mexicains et américains ; en quoi consiste leur prétendue exclusion ? En outre, voici ce qu'on projette pour l'année suivante, d'après le *Mexican Herald* du 5 novembre 1907 :

« Le comité exécutif nommé par le Temple Anezah, A. A. Mystic Shrine, en vue de préparer la réception des *Shriners* dont la visite est attendue en janvier, comité comprenant W. O. Staples, président ; W. B. Hull, W. G. Stevens, N. L. Brinker, W. L. Vail, K. M. Van-Zandt et H. D. Barto, s'est réuni hier et a discuté le programme général de la réception. On attend de 1.500 à 2.000 *Shriners* qui vont faire ce pèlerinage avec leurs familles et on a proposé d'organiser une série de divertissements qui durent plusieurs jours.

« Le *Past Imperial Potentate* Clayton de St-Joseph, Mo., et la plupart des membres de l'Impérial Conseil seront à la tête du pèlerinage, et l'on s'attend à ce que ce soit l'événement le plus considérable pour les *Maçons* (*sic*) qui se soit produit au Mexique.

De plus, le 6 août 1907, les Templiers des Etats-Unis[1] ont établi une Commanderie à Mexico. Nous citons le *Mexican Herald* du 7 août :

1. L'*Encyclopedia Americana* (t. X, au mot Mystic Shrine) dit que cet Ordre « est composé uniquement de Maçons du 33e degré ». C'est probablement une erreur. Suivant le *World Almanac* (1908, p. 405) « cette société est composée uniquement de Maçons ayant atteint le 32e degré (Voir aussi la *Cyclopædia of Fraternities* de Stevens, 2e édition, New-York 1907, p. 1). Il y est dit que les Maçons actifs du *trente-troisième degré* ne sont qu'une centaine en tout dans l'Amérique du Nord ; les « trente-troisièmes » honoraires sont moins de 1.000 (*Ibid.* p. 54). Seuls, les « trente-troisièmes » actifs sont membres du Suprême Conseil ou Corps dirigeant du Rite (*Ibid*, p. 53). Outre « l'Ancien Ordre arabe du *Mystic Shrine*, il y a nombre d'autres Sociétés aux Etats-Unis qui posent comme condition préliminaire à l'admission, l'affiliation à l'un des corps maçonniques ». La *New International Encyclopedia*, où est pris le texte que nous avons cité, nomme, parmi les Sociétés affiliées à la Maçonnerie, l'Ordre de l'*Etoile d'Orient*, l'Ordre Mystique des *Prophètes Voilés du Royaume enchanté* et l'Ordre international indépendant des *Chouettes*. (T. XI, 1903, p. 993). La *Cyclopædia of Fraternities* (2e édition, 1907, p. 67) en ajoute deux autres ; La Société moderne des *Rose-Croix* et le Souverain Collège des *Degrés maçonniques unis*.

1. Les Chevaliers Templiers tienneni de fort près aux Francs-Maçons. L'*Encyclopedia Americana* (t. X') parle d'eux à l'article *Masonic Fraternity*, comme faisant partie de celle-ci. Le *World Almanac* de 1908 (p. 405) dit : « Pour obtenir ces Ordres (ceux que confère une Commanderie de Chevaliers du Temple : Croix Rouge, Chevalier Templier, Chevalier de Malte) il ne suffit pas d'être Maçon, il faut, de plus, être Maître-Maçon, Maçon du Royal Arch en bonne position, et faire partie en même temps d'une Loge et d'un Chapitre ».

« La Commanderie U. D. des Chevaliers du Temple a été dûment constituée hier soir en grande solennité. La fondation s'est faite dans les salons de la Loge de l'Ordre, sous la présidence du général George M. Moulton, *Past Grand Master* du Grand Camp des Chevaliers du Temple aux Etats-nis. A l'ouverture de la Commanderie, le *Past Grand Commander* Moulton était assisté d'officiers qui avaient été nommés par lui lorsqu'il occupait le poste d'Eminent Commandeur de la Grande Commanderie générale.

Le général Moulton délivra à la Commanderie sa charte, qui la constituait régulièrement comme faisant partie de la Grande Commanderie générale. Et les premières élections faites en vertu de cette charte ont donné les résultats suivants ;

. . . .

Pour donner une idée de la haute situation qu'occupe le Général Moulton dans les milieux maçonniques, nous ne saurions mieux faire que de donner la liste des emplois qu'il a remplis :

M. W. Grand Maître de la Grande Loge A. F. et A. M., Illinois ; *Past Master* (Passé Maître) de la Loge *Covenant*, n° 526 ; M. E. Grand-Prêtre du Grand Chapitre R. A. M., Illinois ; *Past High Priest* (Passé Grand-Prêtre) du Chapitre Corinthien, n° 69 ; Maître des Cérémonies de l'Ordre de la Grand-Prêtrise en Illinois.

Rite Ecossais Ancien et Accepté : Maréchal de Camp du Suprême Conseil, 33e degré M. M. J. U. S. A. ; Passé Premier Lieutenant Commandeur, Conseil de Délibération (Illinois) ; Passé Commandeur en Chef, Consistoire Oriental, 32e degré, S. P. R. S. Passé Prince Souverain, Conseil de Chicago, 16e degré ; Prince de Jérusalem, Vallée de Chicago ; Souverain Grand Inspecteur Général, 33e degré, et Membre Honoraire du Suprême Conseil de la Juridiction septentrionale des Etats-Unis.

Le Général Moulton était, en outre, le représentant accrédité des Institutions maçonniques dont les noms suivent, auprès d'autres corps d'égale importance : le Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien et Accepté du Venezuela (Amérique du Sud) ; la Grande Commanderie des Chevaliers du Temple de Californie ; le Grand Conseil Royal des Maîtres Elus de l'Orégon ; le Grand Chapitre des Maçons *Royal Arch* de Delaware ; la Grande Loge des Anciens Maçons libres et acceptés du Kansas ; la Grande Loge des A. F. et A. M. (Anciens Maçons libres et acceptés) de l'île de Cuba.

Nous ne pouvons, faute de place, donner ici que la moitié à peine des titres maçonniques du Général. Ceux que nous avons énumérés suffiront cependant à montrer quel rang élevé il occupe dans la Maçonnerie Bleue et dans le Rite Ecossais. Il est, de plus, Représentant Accrédité du Rite Ecossais Ancien et Accepté du Suprême Conseil du Venezuela (Amérique du Sud), comme il l'est de la Grande Loge des Anciens Maçons libres et acceptés de l'île de Cuba. Il est chez lui parmi ses Frères du Mexique qui sont très honorés de sa visite. Aussi le *Herald*, dans son numéro du 10 août 1907, informe-t-il ses lecteurs que :

La visite du Passé Grand Maître Moulton à notre ville avait pour but de fonder la Commanderie du Mexique, mais que, pendant son séjour ici, il

étudia la Maçonnerie mexicaine en général et se montra excessivement satisfait de la Loge Bleue. Il fut particulièrement heureux de la réception que lui firent le Général Diaz, président de la République, et les Chevaliers Templiers de la ville.

Qu'il nous soit permis, avant de conclure, de faire une petite digression, pour remarquer que les dignités variées dont se trouve investi le Général Moulton révèlent un fait intéressant ; cette énumération met en évidence les nombreuses ramifications de l'influence maçonnique dans des corps qui ne sont ni directement ni ouvertement affiliés à la Maçonnerie. C'est grâce à cette influence que la Fraternité est mise à même d'atteindre le but que lui assigne le F.·. Pike : propager les idées maçonniques et agir sur la législation dans un sens qui leur soit favorable.

Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, et si les Catholiques, peut-être même certains membres de notre clergé, persistaient — ce qui, nous l'espérons, ne se produira pas — à fermer les yeux devant l'évidence, qu'ils se chargent d'expliquer la condamnation qui frappe aussi bien la Maçonnerie européenne et latino-américaine que celle des Etats-Unis ; mais qu'ils le fassent avec la loyauté et la sagesse de Notre Sainte Mère l'Eglise. Les déclarations si nettes du F.·. Strother leur feront voir combien l'Eglise s'est montrée juste dans sa conduite envers la première de ces Maçonneries — et notre propre *Etude*, nous l'espérons du moins, aura suffi pour les convaincre que l'Eglise n'a pas été moins juste à l'égard de la Maçonnerie américaine.

* * *

Si, après avoir lu ce volume, un de nos lecteurs n'était pas encore entièrement convaincu, qu'il prenne *The Genius of Free Masonry and the Twentieth-Century Crusade* (Le Génie de la Franc-Maçonnerie et la Croisade du vingtième siècle) par J.D. Buck, Maçon distingué, auteur de *Mystic Masonry* et autres ouvrages.

Nous avons sous les yeux un exemplaire de la seconde édition publiée par l'*Indo-American Book Co.* de Chicago (1907). En voici la dédicace : « Pour le bien de la Maçonnerie, dans l'intérêt de l'Indépendance et de la Fraternité, de la Lumière, de la Liberté et de l'Amour contre l'Ignorance, la Superstition et la Crainte, le Cléricalisme, le Despotisme et le Jésuitisme ». Un chapitre d'introduction s'adresse « Aux Catholiques ». Le livre lui-même est un pamphlet anticatholique dont les anticléricaux européens les plus acerbes pourraient être fiers. La thèse principale soutenue par l'auteur est que le génie du Catholicisme — qu'il appelle *Papisme*, cela va

sans dire — et celui de la Franc-Maçonnerie sont « diamétralement opposés » et « d'un antagonisme irréductible » ; que, par conséquent, « *le Maçon est partout l'ennemi du Papisme* » (p. 67).

« A la page 250, il parle plus ouvertement encore : « *On ne saurait contredire plus complètement les prétentions du cléricalisme* (lisez du catholicisme) *que ne le fait la Franc-Maçonnerie*... La Franc-Maçonnerie (remarquez bien que l'auteur est un Américain parlant à des Américains) est carrément, et pour des raisons bien définies, l'exacte contre-partie du cléricalisme ». Et l'auteur continue, page 251 : « Plus le monde se convertit aux principes éthiques de la Franc-Maçonnerie, c'est-à-dire : Amour fraternel, Assistance mutuelle et Vérité, et à la Morale enseignée et pratiquée par Jésus, et plus il répudie tous les principes, prétentions et pratiques du cléricalisme romain... *L'indifférence et l'inertie de beaucoup de francs-maçons ne sauraient provenir que de l'ignorance et de la folie ou de la lâcheté.* Tout Franc-Maçon intelligent et loyal devrait relever le défi de Rome avec tout ce qu'il implique, et se mettre à l'œuvre sans retard. Voilà ce qu'il devrait faire à moins qu'il ne préférât confesser sa lâcheté ». Combattre le catholicisme par tous les moyens et le détruire si possible, est, d'après cet écrivain maçonnique de la dernière heure, une partie — et une partie très importante — du *Magnum Opus* de la Franc-Maçonnerie. L'espace nous manque pour faire des citations plus étendues de cet ouvrage ; mais si notre lecteur consent à lire attentivement l'extrait suivant, pris aux pages 170 et 171 du *Genius of Freemasonry*, et à l'examiner à la lumière des nombreux passages de Pike et de Mackey que que nous avons cités, il conviendra certainement avec nous : 1° Que les Maçons ésotériques américains se préparent à apprendre à leurs Frères exotériques comment il faut tirer des conclusions logiques des principes que la Maçonnerie leur enseigne depuis nombre d'années ;

2° Que notre présent ouvrage n'a pas été écrit sans motif suffisant : « Nous constatons qu'en beaucoup de Loges, on a grand souci et on se montre fier de mener l'Œuvre à sa perfection en se conformant au rituel dans l'initiation des candidats, et cela est extrêmement louable. Toute Loge et toute réunion devrait avoir honte d'apporter de l'insouciance et de la négligence à la représentation d'un drame aussi grandiose. Plus il y a de perfection dans l'exécution de l'œuvre si dramatique de la Loge, plus l'impression produite sur le candidat est profonde et durable, et plus chaque Frère aura de considération pour le rituel et pour l'œuvre.

« En outre, cette haute estime, cette considération, cet attachement au travail ordinaire de la Loge est la meilleure des prépara-

tions pour l'accomplissement de l'*Œuvre*[1] plus vaste qui s'y trouve symbolisée. Aucun Maçon intelligent, réfléchi et sincère ne pourrait être témoin de cette œuvre si excellente de la Loge sans en ressentir un redoublement d'enthousiasme, d'amour et de zèle pour l'Ordre.

« Lorsque cette estime et la juste fierté qui en résulte font réfléchir le Maçon et qu'il en arrive à se dire : « Voilà des *vérités vivantes*, et non pas seulement des mots creux et des cérémonies sans vie et sans portée », on devrait le préparer et le mettre en état de franchir *l'étape suivante*[2], par l'étude de la *réalité*[3] dont tout le rituel et tout le travail de la Loge ne sont, d'un bout à l'autre, que le symbole vivant. Il s'apercevra alors qu'on lui a donné la clef et un nombre incalculable de moyens d'en faire usage. S'il tient à creuser profondément pour explorer le souterrain où les anciens Joyaux furent cachés et mis à l'abri, il sera capable de relever le gant, de donner le mot d'ordre et de *passer*[4] à la Lumière du *Magnum Opus*[5].

Nous concluons en citant les paroles qui terminent, dans l'ouvrage de M. Buck, le chapitre intitulé « Le vrai but » (p. 258).

« Le but est, en vérité, des plus évidents, si évident qu'il faudrait être un fourbe ou un imbécile pour s'y méprendre. Ce n'est pas par ignorance ni pour ne pas avoir été assez mis en garde que

> « Nous attendons sous le souffle ardent de la fournaise
> Le travail de la transformation[5] ».

Si nous attendons plus longtemps, c'est que nous sommes réfractaires à l'évidence du devoir ».

Et pour nous catholiques, si nous demeurons plus longtemps dans l'ignorance du vrai caractère de la Franc-Maçonnerie ésotérique américaine et du vrai but qu'elle poursuit ; si nous négligeons de suivre le conseil que nous a donné si souvent notre Sainte Mère l'Eglise lorsqu'elle nous exhorte à prendre les précautions nécessaires, nous n'aurons que ce que nous aurons mérité le jour où les Maçons seront tout-puissants aux Etats-Unis, comme ils le sont aujourd'hui en France. Ils nous traiteront alors, en Amérique, comme ils traitent nos frères infortunés dans ce beau mais malheureux pays.

A. PREUSS.

FIN

1. 2, 3, 4. Les italiques sont de M. Buck.
5. « *We wait beneath the furnace blast*
The pangs of transformation ».

LE DRAME DE SERAJEVO

Dans la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes de* 1912, tome II, pages 787 et 788, j'ai écrit ceci au cours d'une chronique autrichienne, datée de Vienne :

L'Empereur reste fidèle au Pape, et l'Empereur de demain passe pour lui être plus fidèle encore.

Or, cela, les sectes ne sauraient l'accepter sans résistance.

Dès lors, on s'explique qu'en 1898, quand le Parlement autrichien vota par acclamation les crédits pour les fêtes bijubilaires de son vieil Empereur, deux députés s'écrièrent : « Nous saurons empêcher ces fêtes. » Et l'Impératrice tomba sous le couteau d'un assassin, à Genève, où la peine de mort avait été abolie. Les fêtes n'eurent pas lieu. Aujourd'hui, le couteau d'un assassin visant le Prince-Archevêque de Vienne a failli faire manquer le Congrès eucharistique et ses fêtes.

Peut-être expliquera-t-on un jour *ce propos tenu par un haut Maçon en Suisse à l'égard de l'Archiduc héritier :*

« Il est bien. C'est dommage qu'il soit condamné. Il mourra sur « les marches du trône ».

Cet avertissement a été communiqué à Mme la duchesse de Hohenberg en personne.

Cela se passait au mois de septembre 1912.

Le 28 juin 1914, en Bosnie, le couple princier, après avoir été l'objet d'un premier attentat au moyen d'une bombe qui blessa plusieurs personnes de la suite, dans les rues de Serajevo, était frappé à mort, à coups de revolver, et succombait en quelques instants.

Dans le cas où les victimes eussent encore échappé aux balles, d'autres bombes étaient prêtes pour l'accomplissement du forfait. Donc, complot bien tramé, volonté formelle de faire disparaître une personne précise, celle qui justement avait été condamnée à mort par les dirigeants de la Secte en 1912.

Dans les six heures qui suivirent l'attentat, l'alibi, si on peut dire, de la Société secrète qui avait armé le bras des assassins était établi. Il ne s'agissait plus que d'une conjuration nationale serbe, croate, albanaise,... ce qu'on voudra. On le croyait bien oublié, l'avis de cette obscure *Revue Internationale*, sur laquelle, si habilement, on avait jeté le manteau de l'indifférence, de l'oubli, ou du sarcasme !

Mais, le soir même, j'avais adressé à quelques journaux une copie du texte que je viens de reproduire, montrant que, depuis deux ans, c'est dans les officines suisses de la Société secrète internationale, dix fois signalées par nous, que le crime odieux avait été perpétré, préparé, annoncé. Et je rappelle ici à l'attention des lecteurs de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, les articles dans lesquels, depuis plus de deux ans, mes vaillants compagnons et moi, dénonçons les crimes perpétrés, préparés et annoncés contre notre pays, les diversions par lesquelles on détourne l'attention du public vers le chaos des faits inévitables dans les pays dépeuplés, les procédés sournois par lesquels on achète le silence sur les trahisons impunies.

Le crime de Serajevo vient à son heure. Il porte la marque, non pas d'un prétendu complot patriotique, serbe, croate ou albanais, qui existe d'ailleurs à l'état endémique, mais dans lequel on a pu, opportunément, verser d'autres bouillons de culture. Il porte le signe certain de l'anticatholicisme et de l'antipapauté : c'est là ce qu'on veut faire oublier.

L'Archiduc héritier était profondément catholique, d'un catholicisme militant, caractérisé, comme tout ce que faisait ce prince au masque énergique. Ce qu'il considérait comme un devoir de conscience, aussi bien que ce qu'il avait considéré comme un devoir de cœur, il allait jusqu'au bout pour l'accomplir.

Il passait indifférent à travers les haines aveugles déchaînées contre lui, ne laissant prise qu'à une passion, celle qu'il avait conçue pour la femme à laquelle alla son dernier adieu : « Sophie, vis pour les enfants ! » Après quoi, il perdit connaissance, tandis qu'elle, frappée à son tour, s'abattait sur le mourant.

Quel drame après l'idylle ! Toutes les haines étaient écloses, sans doute, sous l'aiguillon de jalousies féroces, envers cette petite Chotek qui, chassée en pleine soirée d'un palais princier, avait reçu respectueusement sur ses épaules la capote de l'héritier du trône des Habsbourg pour se réfugier sous un toit ami.

Or, ce germe de haine évolua sous l'action incessante des Loges, officiellement ignorées en Autriche, mais d'autant plus redoutables.

Pourquoi haïssez-vous le Tronfolger ? disait-on à des hommes chrétiens et loyaux. — « On dit que... », répondaient-ils — « On?... cherchez cet *on*, vous trouverez la Secte anticatholique, antichrétienne, antidynastique ».

Lui aussi, il chercha, et, ayant cherché, il trouva. Cette haine persistante contre la femme aimante et avertie, contre le soldat vigilant et patriote, il la trouva trop souvent portant la marque dite française. Ceux qui rôdent dans le Vatican pour y ramasser les miettes de la politique pontificale de laquelle nous nous sommes volontairement exclus, savaient que le jour où il faudrait donner asile au Pape ou au Conclave, c'est un croiseur autrichien qui viendrait offrir de prendre le précieux dépôt des Clefs de Saint-Pierre, et que François-Ferdinand serait le premier à monter à la coupée du navire, à Trieste.

La victime de Serajevo comprit qu'en France couvait le foyer d'où partait la haine dont le Tronfolger d'Autriche était l'objet, et dont il suivait la traînée en Suisse comme on suit la mèche d'une mine.

Nous, Français de France, nous l'avons mal connu : nous connaissons l'Etranger par ce qu'on veut nous en laisser connaître.

Prise entre son rêve de maîtresse vieillie qui se cramponne à l'homme lassé, mais encore poli, et la conscience qu'elle a de ses menues infidélités (et de ses grosses), la France officielle se dit que la caisse russe se gonfle et qu'il ne fait plus bon évoquer le souvenir de certaines heures.

Or, l'heure n'est pas bonne aux dames mûres pour laisser entendre qu'on a des regards tendres du côté de l'Autrichien qui s'en gausse. « Vous pouvez repasser, bonne Dame, avec vos œillades assassines. Vous engraissez trop, mettez-vous au régime ».

Mais François-Ferdinand savait distinguer entre la France officielle qui ignore Dieu et la France qu'il avait vue se presser à Vienne au pied des autels.

Réciproquement, qui, des Français de France, ne sentit l'étreinte d'une angoisse profonde, en septembre 1912, lorsque le vieil Empereur, ayant à ses côtés un mâle soldat, l'auguste condamné à mort, suivait derrière le Souverain des Empereurs et des Rois, une voie qui pouvait cacher la bombe régicide ? Qui donc put croire que, la nuit précédente, on avait reposé en paix au palais du Belvédère ?

Et maintenant, on vient nous parler d'un complot pangermaniste ! A d'autres !

Voyez d'où part cette piste nouvelle, destinée à forger un nouvel alibi aux tueurs de rois. Sur cette piste vous n'aurez pas de peine à trouver les grands joueurs de triangle qui mènent le troupeau de la presse officieuse en donnant le coup d'archet.

Le Tronfolger d'Autriche était, dites-vous, l'ennemi visé par les pangermanistes ! Il rêvait de constituer un Empire slave destiné à contrebalancer l'influence allemande ? On se demande dans quelles officines on a pu donner naissance à de pareils racontars.

Certes, l'archiduc héritier aimait les nationalités secondaires de son futur Empire. Il voulait un meilleur équilibre de cette fédération de races où il savait que, tôt ou tard, il faudrait une répartition plus équitable du droit des nationalités. J'en ai assez parlé dans mes chroniques, ici-même. Mais quel heurt pouvait-il craindre entre lui et l'Empereur allemand ? N'y avait-il pas, de sa part, cette déférente affection due au Souverain qui, le premier, avait donné un rang à une femme dont il connaissait les nobles qualités.

Si l'Empereur aimait à le plaisanter en grand frère en lui disant : « Ne fais donc pas tant de bruit avec mon sabre », bien des fois, il avait su retenir son ardeur contre certains pays, comme lors de la rencontre de Donaueschingen ; l'arrêter, comme ailleurs, dans sa fougue contre ces prétendus pacifistes qui cherchent la paix dans les guerres civiles et les conflits religieux.

Quand on a marché la main dans la main sur le sentier de la guerre ; quand deux Etats-Majors ont vécu côte à côte des heures graves ; lorsque, dans l'abandon des villégiatures communes dont la dernière fut hier à Konopischt, on a fait la balance des concours armés et mis en commun certains de ces concours ; quand on a donné à ces concours plus qu'une forme hypothétique, mais une réalisation déjà vécue ; quand on a échangé les documents livrés chez des adversaires éventuels, aveuglés par des haines personnelles, et qu'on a demandé au vieil Empereur des sanctions impitoyables contre les traîtres qu'ailleurs on garde et l'on est tenu de ménager ; alors, on a le droit de se coucher dans la tombe avec confiance d'avoir fait son devoir de chef d'armée et avec certitude que les enfants qu'on laisse peuvent compter, pour un avenir prochain, sur la haute protection d'un impérial ami.

Il est plaisant vraiment de voir des gens qui assoient leurs jugements sur des propos d'office, mesurer à leur aune de nobles caractères, et, parce que, pour eux, un engagement se limite au pro-

fit qu'on en tire aujourd'hui, croire que la foi engagée sur une poignée d'épée est sans valeur pour demain. Leur oreille est trop basse pour s'élever jusqu'à la bouche par laquelle certaines pensées s'expriment.

Après avoir simulé l'indifférence à la suite de certains avis aussi précis que celui qui est rappelé en tête de ces lignes, il a bien fallu pourtant, en France, s'inspirer de ces avis.

Mais ce n'est plus l'Autriche dont il convient de dire qu'elle est en retard d'une année, d'une idée et d'une armée.

C'est notre pays, où l'on est toujours encadré entre deux sophismes destinés à cacher la vérité, tant qu'on n'a pas trouvé à l'habiller chez le costumier breveté et patenté par la Secte hors de laquelle il n'y a pas de salut.

Ainsi donc, mettons que l'archiduc est mort victime des Serbes ou des Croates seuls, à moins que ce ne soit des Pangermanistes ou des Panslavistes. Bientôt, on voudra nous faire croire qu'il est mort à Queretaro ou dans une des dernières bagarres au Mexique.

Tout, plutôt que de convenir de ce qui est, c'est-à-dire qu'il fut condamné dans les officines que nous avons dénoncées, il y a deux ans.

Il ne faut pas se lasser d'arracher le masque patriotique dont ces odieux sectaires affublent le visage de quelque fanatique imbécile, alors que ce sont eux et leurs pareils qui ont voulu frapper dans François-Ferdinand, l'ami, le soutien du Saint-Siège, le chrétien vaillant, le fils respectueux de l'Eglise catholique, la future Majesté vraiment apostolique, le soldat enfin qui est passé à travers les assassins, en écartant d'un bras hautain la bombe, et qui est retourné au devant de la mort en allant au chevet d'un officier blessé pour lui.

C'est pourquoi je voudrais, avec mes amis, attirer l'attention sur un enchaînement de faits par lesquels les Sociétés secrètes, de toute couleur apparente, assassinent les princes et assassinent les peuples au profit d'un seul.

Peut-être, à force de crier, arriverons-nous à nous faire entendre comme le soir de Serajevo.

(5 juin 1914).

P. Esma.

LES

JUIFS ET LES FRANCS-MAÇONS

Dans l'ancienne et dans la nouvelle Chambre

Il nous a paru intéressant de repérer, au lendemain des derniers scrutins, les positions occupées par les Juifs et par les Francs-Maçons, dans l'ancienne et dans la nouvelle Chambre des députés.

Pour les Juifs, nous avons les indications précises des journaux doctrinaires d'Israël, reconnaissant les leurs, et nous ne courons aucun risque d'erreur.

Quelle que soit notre documentation, nous n'avons pas les mêmes certitudes en ce qui touche les Francs-Maçons : des homonymies, des démissions données sans éclat, des radiations ignorées du monde profane, nous condamnent à l'approximation. Le moindre doute nous commandera donc l'abstention, et si nous péchons, ce sera par omission.

Plus de trente Juifs étaient candidats aux élections législatives, avant le scrutin du 26 avril.

Eliminons tout d'abord les candidatures qualifiées de fantaisistes par les Juifs eux-mêmes, parce qu'elles n'ont obtenu qu'un chiffre de voix ridicule, ainsi celles de MM. Seymour de Ricci et Cahen, féministes, Valentin Moyse, etc.

Voici le tableau juif au lendemain du premier scrutin, avec l'indication de la circonscription, du chiffre de voix obtenu, et de la nuance politique :

Klotz, radical (Montdidier), 8.524 voix... Elu.

A. Hesse, radical (La Rochelle), 10.624 voix... Elu.

C. Picard, radical (Neufchâteau), 6.216 voix... —

P. Masse, radical (Lodève), 6.398 voix... Elu.

Ce sont les quatre seuls élus d'Israël, au premier tour de scrutin. Les trois premiers étaient députés sortants ; le dernier, fils du vice-président du Consistoire de Paris, est un nouveau venu.

Trois Juifs sortants étaient en ballottage dans les conditions suivantes :

Reinach Joseph (Digne), 3.252 voix ;
Reinach Théodore (Chambéry), 4.553 voix ;
Javal (Sens), 5.108 voix.

Pour les autres, la situation était la suivante :

Erlich, socialiste unifié (Paris IVe), 1.788 voix ;
Ignace, rép. de gauche (Paris XIe), 3.873 voix ;
Strassburger, socialiste (Paris XVIIIe), 127 voix ;
Bokanowski, radical (St-Denis 4e), 9.300 voix ;
Mayer, républicain (Sceaux 6e), 2,294 voix ;
Lazare Weiller, républicain (Angoulême), 7.277 voix ;
Offenstadt, rép. socialiste (Nyons), 1.072 voix ;
P. Milhaud, socialiste (Le Vigan), 4.639 voix ;
L. Dreyfus, radical (Meaux), 1.399 voix ;
Sasias, rép. socialiste (Toulon 2e), 1.279 voix ;
J. Stern, radical (Castellane), 1.550 voix ;
Mandel, radical (Castellane), 728 voix ;
Adad, rad. socialiste (Arcis-sur-Aube), 172 voix ;
Lévy-Darras, socialiste (Caen), 637 voix ;
Walz, socialiste (Confolens), 2.614 voix ;
R. Crémieux, radical (Uzès), 6.536 voix ;
Benzaccar, radical (Bordeaux 1re), 630 voix ;
Milhaud, radical (Béziers).
Paraf, radical (Meuse), 4.930 voix ;
Uhry, socialiste (Senlis), 2.932 voix ;
G. Lévy, socialiste (Lyon 9e), 3.777 voix ;
Cahen, socialiste (Castres), 1.502 voix ;
Dreyfus-Lièvre, socialiste (Remiremont), 1.598 voix.

Ont été élus au scrutin de ballottage du 10 mai :

Ignace, Bokanowski, Stern, Lazare Weiller.

Mais ces quatre Juifs nouveaux venus, ne sauraient combler, pour Israël, le vide laissé par les trois coreligionnaires mis en ballottage et définitivement sacrifiés au second tour de scrutin, Javal et les deux frères Théodore et Joseph Reinach.

En résumé, la nouvelle Chambre comptera deux Juifs de plus que l'ancienne, huit au lieu de six, et le peuple français ne peut qu'être

fier d'avoir pour représentants des hommes qui portent le nom de Stern, Weiller ou Bokanowski.

***

La Chambre qui vient de disparaître comptait 124 Francs-Maçons avérés. Nous allons les faire connaître en les groupant par opinion politique, sans nous soucier de l'apparent déclassement opéré : 1° par la constitution de la Fédération des gauches ; 2° par les répudiations du parti socialiste ; 3° par les divisions au sein du parti radical et radical-socialiste.

Républicains de gauche

Babaud-Lacroze (Charente) ;
Chaumet (Gironde) ;
Deloncle (Basses-Alpes) ;
Etienne (Algérie) ;
De Lanessan (Charente-Inférieure) ;
Modeste Leroy (Eure) ;
Leygues (Lot-et-Garonne) ;
J. Reinach (Basses-Alpes) ;
Saumande (Dordogne) ;
Thomson (Algérie).

Radicaux

Adriani (Corse) ;
Alasseur (Loiret) ;
Cels (Lot-et-Garonne) ;
Chapuis (Jura) ;
A. Chautemps (Indre-et-Loire) ;
Coreil (Var) ;
F. David (Haute-Savoie) ;
Delcassé (Ariège) ;
Dessoye (Haute-Marne) ;
Devins (Haute-Loire) ;
Dufour (Indre) ;
E. Fabre (Haute-Savoie) ;
Hesse (Charente-Inférieure) ;
Honnorat (Basses-Alpes) ;
Jacquier (Haute-Savoie) ;
Laroche (Sarthe) ;
Laurent (Seine-et-Oise) ;
Muteau (Côte-d'Or) ;
Picard, Camille (Vosges) ;
Th. Reinach (Savoie) ;
Renard (Nièvre) ;
Verlot (Vosges) ;
Voyer (Charente-Inférieure).

RADICAUX-SOCIALISTES

Andrieu (Tarn) ;
Beauquier (Doubs) ;
Besnard (Indre-et-Loire),
Borrel (Savoie) ;
Bouffandeau (Oise) ;
Brun (Cantal) ;
Ceccaldi (Aisne) ;
Chabert (Drôme) ;
F. Chautemps (Savoie)
Chenal (Seine) ;
Cosnier (Indre) ;
Cuttoli (Algérie) ;
Dalimier (Seine-et-Oise) ;
Defontaine (Nord) ;
Delmas (Corrèze) ;
Derveloy (Seine-et-Marne) ;
Dumesnil (Seine-et-Marne) ;
Fabre (Puy-de-Dôme) ;
Franklin-Bouillon (Seine-et-Oise) ;
Gallot (Yonne) ;
Haudos (Marne) ;
De Kerguézec (Côtes-du-Nord) ;
Klotz (Somme) ;
Lafferre (Hérault) ;
Lefèvre, Abel (Eure) ;
Long, M. (Drôme) ;
Loup (Yonne) ;
Marrou (Puy-de-Dôme) ;
Massé, L. (Nièvre)
Métin (Doubs) ;
Morin, J.-B. (Cher) ;
Paté, H. (Paris) ;
Péchadre (Marne) ;
E. Perrier (Isère) ;
Périssoud (Seine-et-Marne) ;
Pourquery de Boisserin (Vaucluse) ;
Puech (Paris) ;
Pujade (Pyrénées-Orientales) ;
Rabier (Loiret) ;
Rajon, Claude (Isère) ;
Renoult, R. (Haute-Saône) ;
Ribière (Yonne) ;
Roy, H. (Loiret) ;
Schneider (Belfort) ;
Sireyjol (Dordogne) ;
Tave (Corrèze) ;

Ternois (Somme) ;
Thalamas (Seine-et-Oise) ;
Tissier (Vaucluse) ;
Treignier (Loir-et-Cher) ;
Trouin (Algérie) ;
Vazeille (Loiret) ;
Vincent (Côte-d'Or) ;

Socialistes (indépendants ou unifiés) :

Aldy (Aude) ;
Aubriot (Paris) ;
Augagneur (Rhône) ;
Basly (Pas-de-Calais) ;
Bedouce (Haute-Garonne) ;
Bouhey-Allex (Côte-d'Or) ;
Brenier (Isère) ;
Cadenat (Bouches-du-Rhône) ;
Colly (Paris) ;
Dejeante (Paris) ;
Devèze (Gard) ;
Ducarouge (Saône-et-Loire) ;
Goude (Finistère) ;
Groussier (Paris) ;
Joly (Basses-Alpes) ;
Lamendin (Pas-de-Calais) ;
Lavaud (Paris) ;
Lefol (Côte-d'Or) ;
Légitimus (Guadeloupe) ;
Lenoir (Marne) ;
Lhoste (Seine-et-Marne) ;
Marietton (Rhône) ;
Meslier (Seine) ;
Mille (Allier) ;
Millerand (Paris) ;
Poulain (Ardennes) ;
Rivière (Loir-et-Cher) ;
Rouanet (Paris) ;
Rozier (Paris) ;
Sembat (Paris) ;
Touman (Gers) ;
Vaillant (Paris) ;
Veber (Seine) ;
Vigne (Var) ;
Viollette (Eure-et-Loir) ;
Viviani (Paris) ;
Walter (Seine) ;
Wilm (Seine) ;.

Les 124 Francs-Maçons de l'ancienne Chambre se répartissaient donc en : 10 républicains de gauche ; 23 radicaux ; 53 radicaux-socialistes ; et 38 socialistes indépendants ou unifiés.

Quelques-uns sont morts ; d'autres ont pris leurs invalides au Sénat ; beaucoup ont été battus ou ne se sont pas représentés, pressentant un échec.

31 FF∴ nouveaux sont venus combler les vides.

Nous allons maintenant indiquer ce que sera la représentation maçonnique dans la nouvelle Chambre.

Il est bien entendu qu'une telle statistique ne peut être que provisoire, qu'il conviendra certainement d'y faire des additions.

Nous ne nous préoccuperons plus ici des groupements politiques dont se réclament les FF∴ élus ; mais nous indiquerons, autant qu'il est en notre pouvoir, leur situation maçonnique.

La liste est dans l'ordre alphabétique.

Les noms des députés nouveaux sont en italique.

Les FF∴ de la nouvelle Chambre

Accambray, Aisne, Loge *La République*.

Adriani, Corse.

Alasseur, Loiret, Loges *la Justice* et *la Fédération Universelle*.

Aldy, Aude, mêmes Loges.

Andrieu, Tarn, Loge *la Parfaite Amitié*.

Aubriot, Paris, Loges *La Fédération Maçonnique* et *Emile Zola*.

Augagneur, Rhône, ancien Vénérable des *Amis de la Vérité*, ancien membre du Conseil de l'Ordre du G∴ O∴.

Babaud-Lacroze, Charente.

Basly, Pas-de-Calais, Loge *les Réformateurs*.

Bédouce, Haute-Garonne.

Besnard, Indre-et-Loire, ancien membre du Conseil de l'Ordre, Loge *les Etudiants*.

Bokanowski, Seine, ancien Vénérable de la L∴ *l'Action*.

Bon, Seine, Vénérable d'honneur de la L∴ *La Renaissance*.

Borrel, Savoie, Loge *La République*.

Bouffandeau, Oise, ancien Vénérable de la L∴ *Picardie*.

Boussenot, La Réunion, Cosmos.

Brenier, Isère.

Brun, Cantal.

Brunet, Paris, membre du Conseil de l'Ordre, Vénérable d'honneur de la L∴ *Les Travailleurs socialistes* (en sommeil), membre de l'*Etude sociale*.

Butin, Oise.

Cadenat, Bouches-du-Rhône, Loge *Les Trinitaires*.

Cadot, Pas-de-Calais.

Candace, Guadeloupe, L∴ *La Libre-Pensée*.

Cachin, Paris.

Ceccaldi, Aisne.

J. Cels, Lot-et-Garonne, L.·. *L'Avant-Garde maçonnique.*
Chapuis, Jura.
Chaumet, Gironde.
A. Chautemps, Indre-et-Loire.
Cosnier, Indre.
Cuttoli, Algérie, Vénérable de la L.·. *Cirta* (Constantine).
Dalimier, Seine-et-Oise.
F. David, Haute-Savoie.
Defontaine, Nord.
Deguise, Aisne
Dejeante, Paris.
Delaroue, Seine-et-Marne, Loge *Les Enfants d'Hiram.*
Delcassé, Ariège.
Deshayes, Aisne, L.·. *Thélème.*
Derveloy, Seine-et-Marne, Loge *Les Enfants d'Hiram.*
Dessoye, Haute-Marne.
Diagne, Sénégal, L.·. *Les Inséparables du Progrès.*
Dubief, Saône-et-Loire, Loge de Mâcon, ancien membre du Conseil de l'Ordre.
Dumesnil, Seine-et-Marne.
Durre, Nord.
Etienne, Algérie, Loge l'Unité Maçonnique.
Fabre, Puy-de-Dôme, ancien Vénérable de la L.·. *Raison et Solidarité.* (d'Issoire).
Favre, Haute-Savoie, L.·. *Le Réveil du Faucigny.*
Franklin-Bouillon, Seine-et-Oise, L.·. *L'Humanité*, de Juvisy.
Gabarit, Seine-et-Marne.
Gasparin, La Réunion.
Grodet, La Guyane.
Goude, Finistère, L.·. *Les Amis de Sully* (de Brest).
Groussier, Paris, Vénérable de la L.·. *Bienfaisance et Progrès*, membre du Conseil de l'Ordre.
Haudos, Marne, L.·. *Les Vertus réunies* (de Vitry-le-François).
Hesse, Charente-Inférieure.
Honnorat, Basses-Alpes.
Hugon, Cantal.
Jacquier, Haute-Savoie.
Jobert, Yonne.
De Kerguézec, Côtes-du-Nord, Loge *La République.*
Klotz, Somme, L.·. *Les Droits de l'Homme.*
Labroue, Gironde.
Lafferre, Hérault, ancien Président du Conseil de l'Ordre.
Lamendin, Pas-de-Calais.
Lagrosillière, Martinique, L.·. *Droit et Justice*, de Fort-de-France.
Laroche, Sarthe, L.·. *L'Etoile Polaire.*
Lebey, A. Seine-et-Oise, Loges *Emile-Zola, La Raison, L'Economie Sociale.*
Lefebvre, Nord.

Lefèvre, A. Eure.

Lefol, Côte-d'Or.

Lenoir, Marne.

Leroy, M. Eure.

Levasseur, Paris, Loge *Emile-Zola*.

Leygues, G. Lot-et-Garonne.

Long M., Drôme, L.·. *Alsace-Lorraine Ecossaise*.

Loup, Yonne.

Marrou, Puy-de-Dôme, Vénérable de la L.·. *Les Enfants de Gergovie* (de Clermont-Ferrand).

Métin, Doubs.

Millerand, Paris.

Morin J.-B., Cher, Vénérable de la L.·. *Thélème*, Très-Sage du Chapitre *Etoile Polaire*, ancien membre du Conseil de l'Ordre.

Paté, Paris, Loge *Le Mont-Sinaï*.

Péchadre, Marne, L.·. *Les Inséparables du Progrès*.

Péronnet, Allier, L.·. *Les Inséparables du Progrès*.

Perrier, Isère, Loge *L'Avenir* (de Grenoble).

Petitjean, Paris, Loge *Cosmos*.

Pézet, Hérault.

Picard C., Vosges, Loge *La Clémente Amitié*.

Poulain, Ardennes.

Puech, Paris, Loges *L'Enseignement Mutuel* et *Garibaldi*.

Rabier, Loiret, L.·. *Etienne-Dolet* (d'Orléans), ancien membre du Conseil de l'Ordre.

Renard, Nièvre.

Renoult, A., Haute-Saône, Vénérable d'honneur de *L'Avant-Garde Maçonnique*, ancien membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·..

Roy, Loiret.

Rozier, Paris.

Salembier, Pas-de-Calais.

Saumande, Dordogne, L.·. *La Tolérance* (de Périgueux).

Schneider, Belfort.

Sembat, Paris, Loge *La Raison*, vice-président du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·..

Sireyjol, Dordogne.

Ternois, Somme.

Tissier, Vaucluse, Loge *La République*.

Thomson, Algérie.

Tournan, Gers, Loge *L'Etoile Polaire*.

Treigner, Creuse.

Treignier, Loir-et-Cher.

Trouin, Algérie, Loge *Voltaire*.

Vaillant, Paris.

Varenne, A. Puy-de-Dôme.

Veber, Seine.

Verlot, Vosges, Vénérable d'honneur de la Loge *Le Progrès*.

Vigne, O. Var.

Vincent, Côte-d'Or.

Viollette, Eure-et-Loir, Vénérable de la Loge *Les Enfants de Rabelais* (de Chinon), ancien membre du Conseil de l'Ordre).

Viviani, Creuse, Loge *La Libre-Pensée.*

Walter, Seine.

La nouvelle Chambre compte donc, à notre connaissance, 116 Francs-Maçons, à peu de chose près le même nombre que l'ancienne, le même nombre, devons-nous dire, si nous tenons compte de ceux qui ne nous sont pas encore connus.

Ils appartiennent, naturellement, aux groupes dits avancés. Nous ne tirerons aucune conclusion de cette statistique. Nous ferons simplement, une fois de plus, cette constatation :

Il y a en France un Franc-Maçon par mille habitants environ ; il y a à la Chambre, un Franc-Maçon sur cinq députés.

ALBERT MONNIOT.

L'ANTOINISME

UNE MANŒUVRE MAÇONNIQUE

Nous ne nous étions pas trompé en présumant que la farce Antoiniste serait quelque jour exploitée par la Contre-Eglise. C'est le sort de tous les schismes, même les plus burlesques, et de tous les schismatiques, de devenir les instruments des puissances occultes et destructrices.

L'Antoinisme, dont nous avons montré le néant doctrinal, ne se fût pas propagé comme une lèpre, s'il n'avait reçu de secrets encouragements.

Nous apercevons maintenant vers quelles fins on prétend l'orienter et quels intérêts il sert.

Un journal anticatholique belge vient de publier cette note :

> MM. le comte Goblet d'Alviella et Magnette préparent une proposition de loi ayant pour but d'accorder la reconnaissance de leur culte aux Antoinistes.
>
> Les auteurs de la proposition estiment que ce culte remplit les conditions nécessaires *ad hoc*. Il compte plus de 150.000 adeptes, tant en Amérique qu'en France et en Hollande.
>
> Au surplus, ce que les Antoinistes réclament, c'est, non une subvention, mais la reconnaissance en ce qui concerne uniquement le droit de propriété de leur temple.

Quels sont donc ces fervents, soucieux de faire reconnaître un culte d'utilité publique, de lui donner l'existence légale ?

Deux Francs-Maçons avérés et notoires, deux sectaires qui sont à la tête de la Libre-Pensée, chez nos voisins.

Personne n'oserait soutenir sérieusement que ces deux athées ont été touchés de la grâce Antoiniste, séduits par les inexistantes doctrines de l'ancien forgeron.

La vérité est que tous les moyens, même et surtout les pires, sem-

blent bons à la Libre-Pensée, pour faire échec au catholicisme et le bafouer en le mettant sur le pied d'égalité avec les plus grotesques entreprises de charlatans.

Au temps du Dreyfusisme, le libre-penseur Yves Guyot, reconnaissant implicitement les méfaits de l'irréligion et la nécessité d'une morale religieuse, avait osé proclamer : « Il faut organiser et encourager la concurrence au catholicisme, par le protestantisme. »

L'Antoinisme semble appelé à jouer le même rôle en Belgique.

Les auteurs du projet de loi ont évidemment d'autres visées encore. On sait que la Franc-Maçonnerie ne néglige aucune occasion de mettre la main sur des organisations à côté, et sans doute, MM. d'Alviella et Maguette, fidèles d'Hiram, ne répugneraient pas à l'annexion au culte maçonnique de la chapelle Antoiniste.

L'Antoinisme retournerait ainsi à ses origines, car on n'ignore pas que le Père Antoine, avant sa fructueuse entreprise de miracles, fréquentait chez la Veuve.

On ferait injure au bon sens connu de nos voisins du Nord en supposant que le projet des deux FF :. sera accueilli par la Chambre belge, autrement que par un éclat de rire.

A. M.

SOMMAIRES ET ANALYSES

Quatuor Coronatorum Antigrapha. — *Masonic Reprints of the Quatuor Coronati Lodge, London.* Volume X. *The Minutes of the Grand Lodge of Freemasons of England*, 1723-1739, with Introduction and Notes by W.-J. Songhurst. (Réimpressions de documents maçonniques par les soins de la Loge des *Quatuor Coronati* de Londres. Volume X. Les Minutes de la Grande Loge des Francs-Maçons d'Angleterre, de 1723 à 1739). — Londres, 1913 ; in-4°, xxv et 360 pages, avec illustrations et fac-similés.

Ce livre, comme tous les *Antigrapha* des *Quatuor Coronati*, est un document d'archives maçonniques mis à la disposition des chercheurs et des historiens, ou même des simples curieux. C'est la reproduction du registre, ou plutôt des deux registres contenant les procès-verbaux des séances tenues, de 1723 à 1739, par la première Grande Loge d'Angleterre.

On conçoit l'intérêt et l'importance de cette publication. Elle était souhaitée depuis longtemps, et elle a été provoquée par des hommes d'une autorité indiscutable, tels que M. Begemann. Maintenant qu'il s'agit d'un fait accompli, le volume répondra-t-il à l'attente antérieure ? Ou plutôt l'attendait-on encore ? Il faut bien avouer qu'il ne saurait apporter de renseignements inédits, au moins des renseignements généraux, car précisément les historiens de la Franc-Maçonnerie, les Lane, les Gould et surtout M. Begemann lui-même avaient déjà consulté les minutes originales et en avaient extrait tout ce qui a une portée vraiment historique. On trouve donc dans leurs livres à la fois la trame et l'enchaînement des événements majeurs qui constituent l'histoire maçonnique anglaise au commencement du dix-huitième siècle.

Mais si, à ce titre, l'édition des registres de la Grande Loge était en quelque sorte superflue, elle n'en reste pas moins, d'autre part, d'un considérable intérêt. En effet, à côté de ce que nous venons d'appeler les événements majeurs, des faits généraux, dont l'enregistrement est la tâche de l'histoire, il y a la multitude de détails, d'incidents, de données biographiques et personnelles, qui sont plutôt du domaine

de la chronique. Et la chronique illustre, enrichit, complète et confirme l'histoire, en même temps qu'elle l'avive d'une pointe de curiosité.

Or, si le nouveau volume des *Masonic Reprints* de la Loge des *Quatuor Coronati* a déjà été moissonné, avant la lettre, par les historiens, il n'en reste pas moins un répertoire, désormais commode, de faits secondaires et surtout de noms propres : appellations de personnes et désignations de Loges. Car les unes et les autres foisonnent dans l'ouvrage. C'était une tâche minutieuse et lourde de les relever et de les grouper, avec les références nécessaires, dans une liste alphabétique. L'éditeur, M. W.-J. Songhurst, secrétaire de la Loge des *Quatuor Coronati*, a su mener à bien ce travail. Son index n'occupe pas moins de 35 pages, sur deux colonnes, en caractères assez menus, mais que l'œil est apte à lire sans fatigue. Ce répertoire — c'est le terme qui convient — est d'une extrême richesse et rendra les plus utiles services aux chercheurs qui se proposent d'écrire la biographie de Francs-Maçons plus ou moins célèbres ou des monographies de Loges.

M. Songhurst a facilité dans une très large mesure l'établissement futur de ces monographies. Il a, en effet, relevé les noms des Loges dans les listes manuscrites de 1723, 1725 et 1730, ainsi que dans la liste gravée de 1729 ; et cette statistique comparative lui a permis d'identifier presque toutes ces Loges et d'en résumer, en quelques mots brefs, la destinée. Signalons ici que certaines d'entre elles, en très petit nombre il est vrai, subsistent encore de nos jours. La plupart se sont fermées durant la seconde moitié du dix-huitième siècle.

Ce travail de M. Songhurst est le joyau de son introduction, dont il forme les pages VIII-XX. Il sera d'autant plus apprécié qu'il suppose un sérieux effort, des recherches nombreuses et surtout une attention soutenue.

Il nous reste maintenant à dire comment M. Songhurst a compris et réalisé sa tâche proprement dite d'éditeur. Il a mis en pratique la méthode à la fois la plus simple et la plus sûre, se contentant de reproduire le texte des procès-verbaux des séances, « sans abréviation ni modification d'aucune sorte ». Cette reproduction est faite avec tout le soin désirable, un trait vertical indiquant la fin de chaque ligne des documents originaux. Des notes sobres et succinctes guident, dans la mesure du possible, le lecteur parmi le dédale de noms propres qui, répétons-le, s'accumulent à chaque page.

Au point de vue matériel, le volume offre toutes les qualités de la collection dont il fait partie : bon papier ; impression simple, harmonieuse et bien lisible ; illustration suffisante, consistant en plusieurs fac-similés et en un nombre copieux de signatures de Grands-Maîtres.

D. Albrecht.

INDEX MAÇONNIQUE

AVIS

Afin de ne pas compromettre nos correspondants et de ne pas brûler nos sources d'informations, nous ne pouvons pas indiquer publiquement toutes les références des renseignements et des documents publiés par la Revue. *Mais nous tiendrons toujours ces références à la disposition de ceux de nos abonnés qui pourraient en avoir besoin pour leurs travaux.*

Pour éviter tout malentendu, nous rappelons que les nouvelles publiées sans indication d'origine proviennent toujours des organes maçonniques étrangers.

Antimaçonnerie

Généralités internationales. — Nous lisons dans *La Vérité*, de Québec, 20 juin 1914 :

« Mgr Benson, annonce l'*Action Sociale*, le fameux converti anglais, prêchant à Sheffield, Angl., prédit la ruine du gouvernement monarchique, dans tout l'univers, et il avertit les catholiques de se préparer à une attaque furieuse et combinée, de la part des forces révolutionnaires du monde entier, contre la religion catholique, l'unique espoir, pourtant, du salut des sociétés ».

Cet assaut est l'œuvre de la Secte maçonnique. C'est elle qui fait les révolutions, qui détrône les rois pour y établir des Républiques, régime qui lui est cher.

Qu'on n'oublie pas les paroles du F∴ Desmons : La République est la fille de la Maçonnerie.

ALLEMAGNE. — Nous lisons dans les *Petrus-Blätter*, journal catholique de Trèves, 1er avril 1914 :

Sur le premier point, voici ce que dit la feuille catholique : C'est se faire sciemment ou non, une illusion que de croire, comme le fait une grande partie de la Presse du Centre, et comme elle l'affirme en toute occasion, qu'il existe une différence radicale entre la Franc-Maçonnerie allemande et celle des pays latins. Tous les systèmes, tous les groupes maçonniques sont d'accord sur le principe fondamental, et même dans les méthodes de travail. Alors même que les Grandes Loges de la Vieille Prusse ont pris position en un certain temps contre le Grand-Orient de France, il ne faut voir dans cela qu'une manifestation d'opportunisme. En fait, et malgré toutes les oppositions prétendues, les relations entre les Loges d'Allemagne et celles de France n'ont jamais été suspendues. D'ailleurs, en vertu d'une décision de la Ligue des Grandes Loges d'Allemagne, des 4 et 5 juin 1911, il a été voté une modification des Statuts, grâce à laquelle les relations des Grandes Loges allemandes sont devenues plus étroites que jamais avec les Ligues étrangères. Ainsi que le fait remarquer avec insistance la *Rivista* franc-maçonnique, cette modification avait pour but premier de faciliter les relations amicales entre la Maçonnerie française et la Franc-Maçonnerie allemande, et c'est ce que dit aussi la *Lumière Maçonnique* (1912, p. 432).

— La *Deutsche Reichszeitung* (Gazette de l'Empire allemand), journal catholique qui paraît à Bonn, contient un article relatif à la Maçonnerie. Dans cet article, dont la date ne nous est point indiquée, mais qui doit être voisine du 6 juin, on lit :

« M. le docteur Brauweiler, de Düsseldorf, a fait une conférence à la Réunion Libre des Etudiants Catholiques, sur la question maçonnique. L'orateur a traité d'abord de l'origine des Loges, puis de la propagation de leurs idées dans les pays civilisés, particulièrement en France et en Angleterre. Ce furent surtout les princes qui contribuèrent à accélérer cette propagation, en s'affiliant à la Maçonnerie. De nos jours mêmes, les membres de la famille régnante d'Angleterre sont Francs-Maçons. Même des hommes de génie, Gœthe, Lessing, Fichte, des hommes de mérite comme le père des Humboldt, firent partie de la Maçonnerie, qui comptait d'ailleurs de nombreux affiliés. Puis, l'orateur expose les idées fondamentales de la Maçonnerie, l'égalité naturelle de toutes les classes, l'égale valeur de toutes les religions, la tolérance, et il en a fait la critique au point de vue catholique. Il a rappelé qu'il est interdit aux catholiques de s'affilier à la Maçonnerie, et il a insisté longuement sur le caractère de Société secrète des Loges. En admettant même que le secret pût se justifier dans les temps passés, il devait disparaître de nos jours, où le grand public a le droit de savoir ce qui se fait. Cela s'applique tout particulièrement à la solidarité maçonnique, qui, souvent, dépasse la mesure légitime. L'orateur rappelle ici la manière dont ont agi des Fr∴ faisant partie d'un jury criminel, à l'égard d'un Fr∴ comparaissant devant eux ; il a cité des exemples de solidarité maçonnique en temps de guerre, qui sont de véritables trahisons ; il a parlé avec force en favori-

tisme dont profitent les Fr∴. L'idée pacifiste est aussi une idée maçonnique, et l'orateur montre qu'elle peut aisément tourner à l'antimilitarisme ».

Le journal maçonnique qui donne ce compte rendu, assez exact du reste, le fait précéder de cette phrase : « Voici ce que les catholiques enseignent à la jeunesse universitaire sur la Maçonnerie. »

FRANCE. — L'*Eclair*, 22 juin 1914, publie les deux lettres suivantes, adressées au colonel de RAMEL, président de l'Association antimaçonnique de France :

Mon colonel,

J'ai reçu votre lettre et je vous en remercie. Mais, ai-je besoin de répondre à votre enquête ? L'Eglise n'a-t-elle pas répondu depuis longtemps et les événements de chaque jour ne justifient-ils pas ses appréciations et ses défenses ? « Impie dans son origine, écrivait notre regretté Mgr Benon, ses progrès sont le fléau du genre humain, sa doctrine est un mensonge, son culte un appareil charlatan ». Voilà bien la Franc-Maçonnerie caractérisée, ce que nous pensons tous et ce que nous voyons, en déplorant l'aveuglement de ceux qui ne veulent pas comprendre que ce sont les Loges qui gouvernent la France, et que nous ne pourrons nous relever de la situation humiliante et désastreuse où nous nous trouvons que le jour où nous consentirons à secouer ce joug odieux

AUGUSTE,
Archevêque de Toulouse.

Monsieur le président,

Aux questions que vous me faites l'honneur de me poser, je réponds :

1° La Franc-Maçonnerie, constituant un Etat dans un Etat, et même se mettant au-dessus de l'Etat, qu'elle prétend tenir en laisse et faire marcher à ses ordres, est incompatible avec le régime constitutionnel de la France et même avec toute autre forme de gouvernement véritable.

2° La Franc-Maçonnerie, étant internationale, est un danger perpétuel pour la hiérarchie militaire, pour la discipline de l'armée et pour la défense nationale. Elle se préoccupe de sa propre existence et de sa propre domination, qu'elle place bien au-dessus de l'existence et de la puissance de notre patrie.

3° La Franc-Maçonnerie, liée par des serments solennels et secrets, ayant mis la main sur un grand nombre de fonctionnaires et de magistrats, il n'est pas possible d'en obtenir la justice dans les jugements et dans l'administration. Tous les jours, des faits révoltants prouvent, avec la dernière évidence, que les jugements sont rendus et les fonctions exécutées et les récompenses attribuées différemment, selon que les personnes en jeu appartiennent ou non à la Maçonnerie. Il n'y a plus, avec la Maçonnerie, d'impartialité ni d'indépendance à espérer.

4° La Franc-Maçonnerie ne se préoccupe des réformes sociales qu'autant qu'elle en espère du profit pour elle-même. Elle se sert des travailleurs

comme d'un tremplin et les fait marcher pour elle à force de promesses mensongères, mais elle les méprise et n'a cure de leur mieux-être.

5° *La Franc-Maçonnerie est une forme de la puissance diabolique*[1]; elle a déclaré la guerre à Dieu et à ses serviteurs, et elle est, par sa nature même, nécessairement intolérante et persécutrice ; elle ne pourrait avoir de repos que lorsqu'elle aurait détruit la liberté de conscience et toutes les libertés qui en dérivent, notamment la liberté de l'enseignement. Si elle y arrivait elle n'aurait plus de raison d'être et disparaîtrait fatalement.

Aussi :

1° Un gouvernement soucieux de sa propre existence, de l'indépendance dont il a besoin et de l'intérêt public, doit renvoyer à la Maçonnerie, en le retournant, le mot de Gambetta : *La Maçonnerie, c'est l'ennemi.* Il doit la combattre, chercher à la détruire, et s'il ne peut la détruire, lui ligoter les pieds et les mains, et la ramener à la soumission, aux justes lois.

2° Tous les honnêtes gens, s'ils sont assez éclairés pour connaître le danger qui les menace, eux, la religion et la patrie, doivent se liguer contre la Maçonnerie et ne se donner ni cesse, ni repos qu'ils ne lui aient rogné les ongles et ne l'aient enchaînée sur le rocher et mise dans l'impossibilité de nuire.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'hommage de mes sentiments les plus distingués.

PIERRE-LOUIS.
Evêque de Soissons.

— Signalons aussi d'après *Le Littoral Philippevillois*, 22 juin 1914, le passage suivant du discours prononcé par Mgr Bouissière, évêque de Constantine, lors de sa visite pastorale à Philippeville, en juin dernier :

Je vous convie, messieurs, à une action méthodique et persévérante. Formons le faisceau des bonnes volontés catholiques contre le Bloc Maçonnique.

« Unissons-nous fortement et puis à l'œuvre sans relâche pour abattre la « domination maçonnique. Les Francs-Maçons n'ont été forts jusqu'à main- « tenant que parce que nous étions faibles. Notre solide union aura tôt fait « de réduire à néant la poignée de sectaires qui voudraient continuer à « régenter notre beau pays, et nous pourrons ensuite saluer avec joie la « réconciliation nationale ».

— M. Louis DIMIER écrit dans l'*Action Française*, 23 juin 1914 :

Un lecteur dont la carte porte ces mots : ancien officier d'Etat-Major, secrétaire adjoint de la Chambre de commerce de (*ici le nom d'une grande ville de France*), me fait l'honneur de m'écrire ceci :

« Je me permets de vous féliciter de votre article. Etant allé entendre une conférence sur la Maçonnerie, donnée pourtant par un conférencier fameux, alors seulement j'ai été déçu de ne l'entendre parler que des oripeaux et des

1. C'est nous qui soulignons cette phrase.

rites maçonniques ; mais j'ai même eu l'impression très nette qu'il ne cherchait qu'à détourner l'opinion de la chose *essentielle*, l'action exercée par la Maçonnerie sur les idées. Cette impression, d'autres l'ont eue comme moi.»

Je suis très sensible à ce témoignage. Il confirme la bassesse et l'inutilité de bien des campagnes antimaçonniques conduites par les libéraux.

Italie. — Le *Luzerner Vaterland* (La Patrie Lucernoise), du 6 juin 1914, rend compte sous le titre : « Contre les Francs-Maçons, dans la lutte électorale romaine » du discours-programme prononcé par le prince Prosper Colonna, chef des Constitutionnels :

...ses partisans, dit le Prince, se sont donné pour tâche d'empêcher qu'on ne hissât au Capitole le drapeau rouge et l'étendard vert (celui de la Maçonnerie.) Le Bloc, qui a occupé jusqu'à ce jour le Capitole, est d'un caractère antipatriote, parce qu'il est fondé « sur cette Société secrète qui a des liens par-dessus les frontières de l'Italie, et des obligations qui ne concordent pas toujours avec les intérêts de l'Italie. Cette Société secrète dirige et discipline tous les actes sans endosser la responsabilité d'aucun ».

— Signalons dans le *Risveglio*, de France, 1er juin 1914, p. 161, un intéressant article sur la Franc-Maçonnerie.

Armée

France. — La *Lumière Maçonnique*, nos 45-47, octobre-novembre-décembre 1913 [1], reproduit une causerie faite le 26 avril 1913, par le F∴ Chev∴ P. E... 18e, à la Loge Chap∴ « La Fraternité Tonkinoise » Or∴ d'Hanoï, G∴ O∴ D∴ F∴. Nous en extrayons ce qui suit :

Bien qu'avant le 3 janvier 1913 le G∴ O∴ D∴ F∴ fût une société secrète, de nombreuses indiscrétions ont divulgué les noms d'une partie des militaires, qui appartiennent à l'Ordre, aux profanes. Il était alors difficile à leurs chefs de le leur reprocher, tant on redoutait les effets de notre puissance occulte. On se bornait à le leur faire sentir, soit en les évitant, soit en leur faisant des allusions détournées : mais il n'y avait pas de sanction ! Pourtant, direz-vous, le militaire est un homme : il pense, vit et agit en homme ; il peut donc appartenir à telle ou telle société. Non point ! Tant qu'il ne jouira pas de ses droits d'électeur, on le traitera en potache. Il lui est donc interdit de faire partie, sans autorisation expresse du Ministre de la Guerre, d'une société quelconque.

Voici les textes qui viennent à l'appui de cette affirmation :

Article 186 *du décret du* 25 *mai* 1910, *sur le Service intérieur des corps de troupe : « Sont considérés comme manquements au devoir militaire ou fautes contre la discipline, et punis comme tels suivant leur gravité :... les infractions aux règlements militaires ;... la manifestation publique, sous quelque forme*

1. Ce numéro a paru seulement le mois dernier.

que ce soit, d'opinions, ou la publication d'écrits qui peuvent nuire à la discipline... »

Outre les décrets intéressant les différentes parties du service militaire, il existe une foule d'instructions, de décisions, de circulaires ministérielles, rédigées arbitrairement, selon le bon ou le mauvais plaisir du moment, dans les directions d'armes au Ministère ; ne pas s'y conformer à la lettre, c'est commettre une « infraction ». Et l'énumération des infractions que peut commettre un militaire sans s'en douter est considérable. C'est ainsi qu'une circulaire du 27 mai 1895 édicte que :

« *Les règles de la discipline s'opposent à ce qu'un militaire entre, sous aucun prétexte, dans une association ayant un caractère* politique *ou* religieux ; *il ne peut, quel que soit le grade, faire partie d'une autre société quelconque, sans l'autorisation expresse du Ministre de la Guerre...* »

Cette circulaire a été rappelée plusieurs fois et complétée notamment par celle du 15 novembre 1904, qui spécifie que « *le Ministre croit devoir fixer les règles d'application en ce qui concerne :* 1° *les sociétés d'intérêt ;* 2° *les sociétés de secours mutuel ;* 3° *les associations comprenant tout groupement organisé dans un but autre que de partager des bénéfices, qui tombent sous l'application de la loi du* 1er *juillet* 1901, *sur le contrat d'association* ». Puis, il ajoute que les militaires ont toute liberté pour faire partie de sociétés d'intérêts ou de secours mutuel, sauf certaines petites restrictions très compréhensibles qui n'intéressent pas cette causerie. Il spécifie enfin que « *Les demandes tendant à obtenir l'autorisation d'entrer dans les associations de toute nature qui relèvent de la loi du* 1er *juillet* 1901 *sont soumises au Ministre.*

« *Les autorisations qui seront accordées dans ces conditions, après avis favorable du Ministre de l'Intérieur, du Préfet de police ou des Préfets des départements, suivant le cas, comporteront toujours l'interdiction de faire partie des bureaux* ».

De l'examen de ces textes, il ressort nettement que tout Franc-Maçon militaire, depuis le 3 janvier 1913, se trouve dans l'alternative suivante :

1° Démissionner de sa qualité maçonnique pour, en conformité des règlements militaires, demeurer en dehors du G∴ O∴ D∴ F∴, — association déclarée qui ne figure pas à l'énumération du *Bulletin Officiel Guerre*, édition méthodique, volume 31 *bis*, comme étant une société dont les membres de l'armée sont autorisés à faire partie ;

2° Ne pas démissionner et tomber sous le coup d'une punition sévère, doublée d'une invitation d'avoir à cesser d'appartenir à une société non autorisée à accueillir les militaires (car il faut bien admettre que, même si leur doctrine philosophique est acceptée, les Francs-Maçons seront tous connus).

3° Enfin, démissionner du G∴ O∴ D∴ F∴ et se faire affilier à la G∴ L∴ D∴ F∴, qui ne s'est pas conformée à la loi.

Il y aurait, je crois, un moyen élégant de tout arranger. Le Ministre, étant en quelque sorte lié par ses circulaires, a dû accorder collectivement aux militaires l'autorisation d'appartenir, sans avoir à lui adresser de demande préalable, à une foule de sociétés n'ayant aucun but *politique* ou *religieux*, voire même à la « Société *républicaine* des conférences populaires », 7, rue d'Isly, à Paris. Le G∴ O∴ D∴ F∴, — on peut le lire dans sa déclaration

aussi bien que dans sa constitution et son règlement général, ne poursuit aucun but *politique* ou *religieux*. Le Conseil de l'Ordre a donc le devoir de demander au Ministre l'autorisation en question.

Ce serait crâne et loyal. Les Francs-Maçons, militaires de carrière, ne peuvent pas être livrés à la vindicte de leurs chefs réactionnaires ; il faut que leur situation soit nette. J'estime qu'il y aurait profit pour notre ordre à l'obtention de cette autorisation collective, parce qu'elle mettrait fin aux vieilles légendes, pieusement entretenues dans l'armée, qui ont fait octroyer les épithètes de fichard et de mouchard aux FF∴.

D'autre part, il ne serait pas logique que les intéressés s'adressassent individuellement au Ministre pour se faire autoriser à demeurer ou à devenir Francs-Maçons, ce serait ridicule et dangereux !

Je conclus en soumettant le vœu suivant à l'examen des ateliers :

La R∴ L∴........................considérant :

1° Que le G∴ O∴ D∴ F∴ est, depuis le 3 janvier 1913, une association constituée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 ;

2° Que les FF∴, militaires de carrière, qui en font partie vont être sans doute officiellement connus en haut lieu et qu'ils sont dans le cas d'être punis disciplinairement par application de l'article 186 du décret du 25 mai 1910 sur le Service intérieur des corps de troupe et des circulaires ministérielles des 27 mai 1895 et 15 novembre 1904 ;

3° Que, sous le régime antérieur au 3 janvier 1913, les militaires F∴ M∴, inconnus officiellement, échappaient à toute sanction disciplinaire ;

4° Que le G∴ O∴ D∴ F∴ n'étant pas une société *politique* ou *religieuse*, rien ne s'oppose à ce que le Ministre de la Guerre autorisât les militaires de carrière à en faire partie, si l'autorisation lui est demandée par le Conseil de l'Ordre ;

Emet le vœu :

Que le Conseil de l'Ordre fasse d'urgence les démarches nécessaires pour obtenir du Ministre de la Guerre qu'il autorise collectivement les militaires à faire partie du G∴ O∴ D∴ F∴, cette association ne poursuivant aucun but politique ou religieux.

— Extrait de *La Lanterne*, 22 juin 1914 :

Sur l'initiative de membres de la Loge *La Philosophie*, plusieurs Loges de la région parisienne ont donné leur adhésion au vœu suivant :

Considérant que l'instruction des jeunes soldats à leur arrivée au corps s'étend sur une période de six mois durant lesquels ils se trouvent par là même soustraits à toute mobilisation utile ;

Que, par suite, sur trois années de service à accomplir en vertu de la loi du 7 août 1913, le soldat ne fournit en réalité que 30 mois de service réellement utilisable pour la défense nationale ;

Qu'une institution militaire théorique et pratique, avec entraînement suffisant acquis dès avant l'incorporation et dûment constaté, permettrait donc de libérer les soldats 30 mois après leur envoi au corps, sans affaiblir en réalité nos unités telles que les conçoivent les promoteurs et les partisans eux-mêmes de la loi du 7 août 1913 dite (loi de trois ans) ;

Que l'état de préparation dont il vient d'être parlé pourrait être réalisé par des sociétés dites de préparation militaire, lesquelles seraient placées sous la surveillance permanente et effective du ministère de la guerre qui contrôlerait la délivrance par elles d'un brevet supérieur d'aptitude militaire ;

Par ces motifs ;

Emettent le vœu que les recrues qui, au moment de l'appel de leur classe, seront titulaires du brevet supérieur d'aptitude militaire délivré par les sociétés de préparation militaire dans les conditions à déterminer par le ministère de la guerre et sous son contrôle permanent, soient libérées au bout de 30 mois de présence au corps.

— Nous lisons dans *L'Eclair*, 21 juin 1914 :

La Délation, l'odieuse, l'abjecte Délation, destructrice de l'honneur et de la camaraderie militaires, a-t-elle disparu des rangs de notre armée ?

Non ! Il est au moins une garnison où elle sévit encore. J'aurais voulu me refuser à le croire, mais j'ai sous les yeux la preuve authentique et flagrante de cette infamie : *un officier moucharde ses camarades :* A leur sujet, il a adressé à un haut dignitaire d'une Loge maçonnique des fiches analogues à celles qu'on va lire. Ces documents répondent *à un questionnaire établi sur tous les officiers*. En voici deux spécimens :

Nom de l'officier : *X...*
Va-t-il a la messe, et pourquoi ? — *Oui, par principe et snobisme.*
Noble ? — *Noblesse authentique.*
Moralité ? — *Médiocre.*
Antécédents ? — *Encore inconnus.*
Patriote ? — *Non : exalté.*
Parents ? — *Ancien officier.*
Relations ? — *Aristocratiques.*
Fortune ? — *Peu.*
Idées politiques ? — *Monarchiste.*

Nom de l'officier : *Z...*
On peut avoir toute confiance ; est pour l'union de tous, de toutes les classes et la solidarité, mais n'a ni volonté, ni personnalité, et est noble, mais noblesse récente. — Mondain et en dehors, religieux, mais en surface.

Ces fiches sont assez suggestives pour se passer de tout commentaire. Je m'abstiens également de préciser les noms. Je ne cherche pas le scandale : je veux la justice.

J'ose espérer qu'elle se fera d'elle-même.

Sinon, je me verrais dans la triste obligation d'insister...

W. Serieyx.

— On sait que le général Gérard, commandant le 2e corps d'armée, à Amiens, a puni un officier supérieur, pour avoir traité d'imbéciles les adversaires de la loi militaire des trois ans. Voici d'après les listes publiées par la *Libre Parole*, les états de services maçonni-

ques du général. Nous l'empruntons au *Réveil de l'Aisne*, 19 juin 1914 :

Gérard (Augustin-Grégoire-Arthur), général commandant le 2e corps d'armée, président du Cercle Militaire, à Paris, 10, rue de la Chaise (7e), et château de la Piolière, à Gennes (M.-et-L.).

Le F∴ Gérard paraît avoir conquis ses grades maçonniques aussi facilement que ses grades militaires. Qu'on en juge d'après sa fiche du G∴ O∴ de France où il est entré en 1904, après la découverte des fiches militaires.

C'est à la Loge du F∴ fichard Bourgueil « La Clémente Amitié », que le F∴ Gérard s'est affilié. Il y a été initié le 1er juin 1904. Quatre ans après, le 15 novembre, il y recevait, le même jour, le grade de compagnon et celui de maître. Cette double augmentation de salaire est une faveur réservée aux FF∴ qui font preuve d'activité maçonnique et qui ont la bonne fortune de pouvoir répondre généreusement aux appels du F∴ Trésorier.

Le F∴ Gérard était ambitieux. Il jugea insuffisant le grade de maître. En tout, il voulait les grades supérieurs. Le 15 janvier 1901, il se fit recevoir chevalier rose-croix, au Chapitre ∴ Clémente Amitié et un an plus tard, le 12 avril 1910, il était admis au Conseil philosophique, c'est-à-dire qu'il était sacré Chevalier Kadosch.

Bibliographie

Allemagne. — Le Fr ∴ Wilhelm Begemann vient de faire paraître à Berlin, la partie la plus importante de l'ouvrage, où il traitera de l'histoire de la Maçonnerie en Ecosse.

Ce volume, qui se trouve chez Ernst Siegfried Müller, a pour titre : *Vorgeschichte und Anfanger der Freimaurerei in Schottland.* (Préhistoire et commencements de la Franc-Maçonnerie en Ecosse) et le premier livre est consacré aux anciennes Loges professionnelles d'Ecosse. Voici les titres des divisions du volume paru :

1° Introduction ; 2° Les anciennes guildes écossaises d'Etat et de villes ; 3° Les plus anciens documents de Loges écossaises ; 4° Les manuscrits écossais des Anciennes Constitutions des Tailleurs de pierre ; 5° Les plus anciennes Loges écossaises avant 1736.

— Le journal de Leipzig, *Leipziger Neueste Nachrichten* (dernières nouvelles de Leipzig), dans son n° du 4 juin, signale la brochure de Friedr. Wilh. Nie-Otto, parue chez Chassalla et Cie, à Cassel (prix 2 Mk. 50), et ayant pour titre : *Das Gehiemniss der Freimaurerei enthüllt* (le secret de la Maçonnerie dévoilé).

Cet ouvrage explique les secrets gardés pendant des siècles par la Maçonnerie, cérémonies, rituel, symboles, signes secrets de reconnaissance, poignées de main, mots de passe. Un grand nombre de figures rendent l'ouvrage plus intelligible.

Boy Scouts

AUTRICHE. — De l'*Agence Roma*, 1er juillet 1914 :

L'Association de l'Ecole catholique d'Autriche a voté, lors de son dernier Congrès un ordre du jour contre les Boy-Scouts « Association juvénile où l'on cultive un esprit contraire à l'autorité de la famille, de l'Ecole, de l'Etat et de l'Eglise ».

CANADA. — *La Vérité*, de Québec, 30 mai 1914, reproduit l'article suivant du *Messager Canadien :*

Convient-il d'encourager nos enfants catholiques à s'engager pêle-mêle dans les rangs des *Boy-Scouts ?*

Non certes ! Un enfant catholique perdu parmi des protestants gardera-t-il la pureté de sa foi, les délicatesses de sa chasteté, la noblesse de son idéal moral ? Participera-t-il à la prière protestante ? Devant tous, fera-t-il le signe de la croix sans respect humain, invoquera-t-il Marie et les saints, culte banni chez ses petits compagnons ? Ne convient-il pas qu'à un âge où les jeunes âmes doivent être nourries de la vérité catholique sans alliage, de la force des sacrements, les jeunes catholiques se groupent entre eux, sous l'œil paternel du prêtre catholique et sous la direction d'instructeurs dignes de recommandations et agréés au moins par l'autorité catholique. Ces restrictions s'imposent à ceux qui veulent faire partie des *Boy-Scouts.*

C'est donc la *Vérité* et l'*Action Sociale* qui sont dans le vrai. L'interconfessionalisme est ici condamnable. C'est pour la même raison que l'évêque de Crookston priait les catholiques de s'abstenir de s'enrôler dans la Y. M. C. A. C'est une association protestante où les catholiques ne sont éligibles à aucune fonction et qui fait trop souvent montre d'un esprit anticatholique ».

FRANCE. — *L'Eclair*, 9 juillet 1914, publie le document suivant :

Paris, le 7 juillet 1914.

Monsieur le Directeur,

Dans son numéro du 6 juillet, l'*Eclair*, avec une grande impartialité, a publié un entrefilet sous ce titre : « *Les Eclaireurs français* ». Voudriez-vous, avec la même impartialité, publier les lignes suivantes que j'extrais du compte rendu officiel du Congrès des Loges du Sud-Ouest, tenu à Périgueux, les 12 et 13 mai 1914 :

« Il convient d'ajouter à l'enseignement complémentaire et professionnel, l'action morale, civique et sociale des groupes d'éclaireurs *Boy-Scouts* français, en aiguillant de plus en plus les patronages, garderies scolaires et œuvres laïques scolaires et postscolaires vers cette nouvelle forme d'éducation...

. . . .

« Seul le programme d'éducation et surtout les méthodes de l'*Association nationale des Eclaireurs de France* (Boy-Scouts français), et ceux de la *Ligue Nationale* (Boy-Scouts de France), (organisations à principes républicains

en voie de fusionnement), répondent parfaitement au plan d'éducation que réclame le troisième apprentissage ».

(*Compte rendu*, p. 42-43).

Si la neutralité voulue du scoutisme français qui, contrairement à ce qui se passe en Angleterre et ailleurs, a supprimé le serment de fidélité à Dieu, ne s'adaptait pas aux moyens de propagande et de pénétration de la Maçonnerie, le Congrès des Loges du Sud-Ouest n'en aurait pas recommandé la pratique. Voici d'ailleurs une seconde citation qui ne laisse subsister aucun doute après elle :

« La réaction s'apprête, au reste, à prendre cette nouvelle forme d'éducation, en lui donnant une empreinte particulière : elle va créer, sous la présidence de l'amiral Bienaimé, l'*Association des Pionniers de France*, avec uniformes copiés sur ceux des *Eclaireurs*.

« Il importe d'aiguiller sans retard les œuvres scolaires, périscolaires, postscolaires, les patronages, garderies, amicales d'anciens élèves, vers l'organisation de Sections autonomes, d'Eclaireurs recrutés dans les milieux laïques ».

(*Ibid.*)

Je ne sais si les penseurs libres qui ont fondé le scoutisme français seront flattés de cette consécration maçonnique ; mais que vont en penser les quelques catholiques qui leur ont prêté un appui moral et matériel ?

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes bien cordiales salutations.

J. Tourmentin.

— La vaillante *Picardie*, d'Amiens, 6 juin 1914, écrit :

Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de Boy-Scouts et de la véritable tendance de cette organisation nouvelle.

Voici, à ce sujet, une communication officielle de l'archevêché de Toulouse :

« Plusieurs familles chrétiennes se sont demandées s'il leur était permis de laisser affilier leurs enfants aux groupements connus sous le nom de boy-scouts ou d'éclaireurs de France.

« Nous sommes d'avis, qu'en raison des encouragements qu'il a reçus dans les milieux hostiles, de son caractère neutre et laïc, de l'obstacle qu'il apporte à la sanctification du dimanche et enfin de la liberté excessive qu'il accorde à ses adhérents, ce mouvement ne peut être approuvé et que les jeunes gens catholiques, à quelque établissement qu'ils appartiennent, doivent s'abstenir d'y participer ».

Augustin,
archevêque de Toulouse.

Crémation

Belgique. — L'*Italia*, de Milan, 18 juin 1914, publie l'article suivant de son correspondant belge :

« Il a été présenté à la Chambre des Représentants un projet de loi sur la crémation, projet qui a donné à Mgr Legraive, coadjuteur du diocèse de

Malines, l'occasion de publier un essai sur ce sujet. Le savant auteur y démontre que la crémation, outre qu'elle blesse le sentiment religieux, est contraire aux sentiments naturels, et même au sens moral. C'est en vain qu'on invoque à l'appui de ce système des raisons d'hygiène ; ces raisons sont chimériques ; d'autre part, la médecine légale et la justice criminelle condamnent formellement la crémation. Mgr Legraive n'omet pas d'ajouter que, contrairement à une opinion vulgaire assez répandue, la crémation n'est pas incompatible avec la doctrine de la résurrection des corps.

La crémation a été condamnée par plusieurs décrets pontificaux ; citons seulement ceux du 19 mai 1886, du 15 décembre de la même année, du 27 juillet 1892 et du 26 janvier 1911. La sépulture ecclésiastique est refusée à ceux qui auront demandé formellement à subir la crémation après leur mort. Quant aux défunts dont les corps ne la subissent que par suite de la volonté des familles, les cérémonies funèbres sont permises à la condition que tout scandale soit évité, et que la volonté du défunt soit connue.

Par tous les motifs que l'Eglise indique, il n'est donc permis ni d'ordonner, ni de conseiller la crémation. Ces données sont utiles à connaître, en ce temps où l'on voudrait propager et légaliser en Belgique une coutume que l'Eglise interdit spécialement et considère comme inspirée par un esprit d'opposition à tout ce qu'elle enseigne.

France. — De l'*Agence Roma*, 16 juin 1914 :

Un groupe maçonnique s'est récemment fondé à Alger pour la propagation de l'incinération des morts.

Enseignement

Généralités internationales. — Le *Westpreussische Volksblatt* (Feuille populaire de la Prusse occidentale), qui paraît à Dantzig, a publié le 9 avril, un article qui a pour titre : « Le rôle de la Franc-Maçonnerie, au xxe siècle. » On y lit ce qui suit :

Le Grand-Orient de Belgique a prescrit à ses Loges d'étudier la question suivante : « Quelle doit être, au xxe siècle, la tâche de la Maçonnerie en général, et en particulier de la Maçonnerie belge ? » La réponse de la Loge de Liége a été :

1° En ce qui concerne l'enfant : L'enfant, c'est l'humanité. La Franc-Maçonnerie doit veiller à ce que l'enfant soit soustrait à l'influence corruptrice du dogme. La Maçonnerie doit se rendre maîtresse de l'éducation et de l'instruction et les diriger dans le sens de la libre recherche.

2° La Femme. — Elle joue le rôle principal dans la direction de l'âme de l'enfant. La Franc-Maçonnerie doit encourager énergiquement toutes les œuvres qui tendent à délivrer la femme de son maître intellectuel d'aujourd'hui, du prêtre.

La Franc-Maçonnerie doit veiller tout particulièrement à ce que les Institutrices reçoivent une éducation laïque. Elle doit surveiller les programmes

d'enseignement, et particulièrement ceux de l'instruction et de l'éducation dans les écoles normales.

Convaincue de l'importance que l'on doit accorder à l'éducation et à l'instruction dans les Pensionnats, notre Loge a employé de nombreuses séances à étudier les moyens de faire pénétrer dans les Ecoles les idées directrices bienfaisantes de la Franc-Maçonnerie.

Nombre de Fr∴ sont d'avis qu'en général l'éducation laisse beaucoup à désirer dans les Pensionnats. Ils préconisent la fondation d'Ecoles normales intercommunales dans le but de mettre obstacle à l'enseignement religieux dans les Ecoles libres, et même dans les Ecoles normales de l'Etat.

— Et le journal catholique conclut :

Nous voyons ici ce que la Maçonnerie projette en ce qui regarde l'Ecole et que la Franc-Maçonnerie n'est pas aussi inoffensive qu'on se plaît à la représenter. De plus, personne ne niera que les efforts des anticléricaux dans le monde entier, sur le terrain de l'Ecole ne soient dirigés par l'esprit maçonnique.

Allemagne. — La *Gazette de Liége*, 9 juin 1914, publie les renseignements qui suivent :

C'est à l'instituteur prussien a-t-on dit, que sont dues les victoires de Sadowa et de Sedan. Avec le même fond de vérité, on pourrait attribuer aux maitres d'écoles catholiques d'Allemagne les triomphes du Centre. Non pas que ces instituteurs se compromettent dans la politique. Mais ils forment ces générations d'hommes fidèles à Dieu et à la patrie où nos amis recrutent leur armée.

De longue date, d'ailleurs, on s'est occupé de les grouper en de fortes associations. En 1889 se jetaient, à Bochum, les bases d'une Fédération d'instituteurs catholiques. D'année en année, elle se développa, et elle vient de célébrer grandiosement à Essen, son jubilé de 25 ans. Tandis qu'à Bochum, l'assemblée ne réunissait encore que 400 personnes, cette fois, plus de 3.000 instituteurs et de nombreux amis de l'école se retrouvèrent au Congrès d'Essen.

La Fédération, d'ailleurs, ne compte pas moins de 23.000 adhérents — les institutrices ont leur organisation séparée — répartis en sous-fédérations régionales. Celle de la Province Rhénane, la plus importante, groupe aujourd'hui 6.118 membres dans 132 associations locales. L'activité des sections est très grande, spécialement dans les œuvres scolaires et dans la lutte contre les abus des cinémas. La sous-fédération rhénane a un encaisse dépassant 100.000 marks.

Celle de Westphalie n'est pas moins florissante. Elle groupe 127 associations locales et 3.430 membres. Dans toute la province, on ne compte que 600 instituteurs de religion catholique qui ne lui soient pas affiliés.

Les fondateurs de la Fédération voulaient faire d'elle, comme le proclamait leur manifeste, un foyer de pédagogie chrétienne. Fidélité à l'Eglise et fidélité à l'Etat, tels sont les deux points cardinaux de son programme.

En même temps, toutes les légitimes revendications des instituteurs trouvent en elle un énergique appui. L'œuvre est restée formellement attachée à ces principes. De là ces progrès constants, dont le Congrès d'Essen a porté encore un magnifique témoignage. Parmi les personnalités qui y prirent la parole, figurent l'évêque coadjuteur de Cologne, Mgr Müller, et le bourgmestre d'Essen. La grande ville industrielle de la Ruhr, dont l'administration est cependant aux mains des nationaux libéraux, tint à déclarer combien elle appréciait l'activité de la Fédération. Le gouvernement et les autorités scolaires étaient également représentés au Congrès. Bref, dans cette assemblée,s'affirma cette communauté fondamentale de sentiments où se révèle surtout le secret de la force allemande.

— Nous lisons dans un journal maçonnique quelques détails au sujet des examens de sortie des élèves, et le résumé des discours de circonstance que leur ont adressés le Conseiller d'études Professeur et Docteur Hoffmann, le pasteur Zenker, etc. Ce qui est intéressant dans cette petite information, c'est que l'école à laquelle appartenaient ces jeunes gens, la Realschule de Dresde-Striesen, est donnée comme une fondation maçonnique.

Belgique. — Nous extrayons ce qui suit du *Patriote*, de Bruxelles, 24 juin 1914 :

Le Conseil général de la Ligue maçonnique de l'enseignement vient, d'autre part, de prendre la décision que voici :

« Il y a lieu de recommander aux administrations des grandes villes, la création de bourses d'études destinées à faciliter les études moyennes et supérieures aux élèves des écoles communales qui se font remarquer par des aptitudes spéciales ».

De nombreuses « bourses » de l'espèce existent déjà au profit de l'université maçonnique de Bruxelles. La commune de Saint-Josse-ten-Noode, par exemple, vote chaque année, pour cet objet, un crédit de 5.000 francs. Les FF∴ désirent donc faire augmenter encore le nombre de ces bourses au profit des seuls « élèves des écoles communales ».

Il existait, en Belgique, en 1864, environ huit cents fondations comprenant chacune en moyenne, deux ou trois bourses. Les neuf-dixièmes des fondateurs avaient eu pour but principal de favoriser l'éducation chrétienne de membres de leur famille en facilitant la fréquentation des cours à l'Université de Louvain. La plupart l'avaient formellement exprimé dans leur testament, et plusieurs ajoutaient même que si les boursiers cessaient de mener une vie chrétienne et vertueuse, les collaborateurs devaient les priver de leurs bourses.

La loi Bara du 19 décembre 1864 vint bouleverser tout ce régime... au nom de la liberté ! Il s'agissait, en réalité, de confisquer, au profit de l'enseignement officiel, les bourses fondées par les catholiques au profit de l'enseignement religieux. L'article 38 de la loi stipule en outre que « le boursier a la faculté de fréquenter un établissement public ou privé du pays, à son choix, sans que cette faculté puisse être restreinte par l'acte de fondation ».

Aujourd'hui, l'Université catholique de Louvain jouit comme l'Univer-

sité maçonnique de Bruxelles de la personnification civile en vertu de la loi du 12 août 1911. Or, malgré cela, non seulement on ne lui a pas restitué les bourses dont on l'a spoliée, mais, en vertu de la loi de 1864, il reste interdit, d'en créer de nouvelles à son profit. Le F∴ GOBLET D'ALVIELLA, rapporteur de la loi de 1911 au Sénat a tenu à le faire remarquer en ces termes : « Toute libéralité faite à l'une des Universités avec chagre d'en consacrer le montant à des bourses dont l'Université aurait la gestion ou la collation serait exposée a été revendiquée conformément à la loi de 1864 sur les fondations en faveur de l'enseignement public.

— De la *Gazette de Liége*, 24 juin 1914 :

Ces jours-ci, les élèves d'un patronage laïc d'Anvers déambulaient par les boulevards de la Métropole accompagnés de plusieurs instituteurs officiels.

Ces jeunes neutres braillaient à tue-tête : « A bas la calotte ! Aucun des maîtres n'intervint pour faire cesser ce scandale.

C'est de la neutralité.

ETATS-UNIS. — Nous lisons dans un Magazine maçonnique des Etats-Unis, sous la rubrique suivante : « Les écoles catholiques enseignent-elles la trahison », un article où ce grief est imputé spécialement aux écoles catholiques de France. Voici les passages principaux de cet article : Les endroits soulignés ici, le sont dans le texte :

« En France, on donne dans les écoles publiques, les écoles laïques, l'*instruction morale*. Elle se trouve dans les livres de classe, des heures sont fixées pour cet enseignement, et il dure pendant toute la période scolaire. On demande aux instituteurs de consacrer à cette étude tout le temps nécessaire pour remplir le programme. Mais qu'on le remarque bien, cet enseignement n'est pas celui de la *religion sectaire*, c'est l'instruction morale. C'est sans doute pour cela que l'*America*, journal jésuite de New-York appelle M. Viviani « l'extincteur de Dieu ». On peut appliquer cette épithète à M. Viviani en manière de sarcasme, ou bien par plaisanterie. Dans tous les cas, un profane la trouvera de fort mauvais goût [1]. Le discours de M. Viviani accuse le clergé catholique d'enseigner dans ses écoles la trahison envers la République française.

« Les catholiques proclament avec orgueil que leur Eglise est *semper eadem*. Et l'on se pose la question, la grande, l'importante question de savoir si dans ce pays-ci (les Etats-Unis) les Ecoles paroissiales catholiques enseignent l'hostilité aux institutions américaines, à la forme américaine de gouvernement, ou si elles enseignent que ce pays doit être soumis au système papal.

« La France compte environ quarante millions d'âmes, et les Etats-Unis

1. Le rédacteur du journal maçonnique ignore ou fait semblant d'ignorer la fameuse phrase où M. Viviani se vantait d'avoir éteint les lumières qui pouvaient apporter au peuple les consolations surnaturelles. Le discours de M. Viviani dont il est question ici est celui qu'il a prononcé cette année même.

environ quatre-vingt-dix millions. En France, les sectes sont relativement peu nombreuses, mais ici, nous comptons plus de cent quatre-vingt « sectes » ou variétés de religion. La « Secte » catholique romaine revendique 14.349.037 fidèles. On a affirmé qu'en 1912, elle avait dans ses écoles paroissiales 1.237.251 élèves, et dans l'ensemble de ses établissements d'instruction 1.450.488 élèves ; il y avait 4.845 écoles paroissiales, 4.004 paroisses sans écoles, 31.000 maîtres et maîtresses, 264 communautés enseignantes de femmes.

« Il est d'une importance vitale pour l'Etat, de savoir ce qu'on enseigne dans ces écoles à cette multitude d'élèves. Ces écoles sont-elles comme celles de France ? Le ministre de l'Instruction publique a accusé les écoles catholiques de France.

« Sont-elles comme les écoles d'Italie ? Ce royaume est le pays de l'Eglise catholique. Le Pape réside à Rome, et l'on dit que 52 cardinaux, « Princes de l'Eglise » sont italiens. Il n'est pas seulement intéressant, il est très important de savoir ce que le gouvernement italien pense de l'éducation que donne l'Eglise catholique.

« Un écrivain a dit récemment, au sujet des écoles nationales (publiques) d'Italie : « L'enseignement qu'on y donne est très sincère et très sain. Au lieu de rétrécir, de vicier, de déprimer l'intelligence, il le développe, le purifie et l'éclaire. Les livres de classe qui donnent cet enseignement sont bien écrits, bien composés, bien illustrés ; ils traitent de tous les sujets que comporte une éducation libérale. Ils portent l'*imprimatur* de la Commission centrale gouvernementale pour le choix des livres. Cette Commission a pour tâche d'examiner tous les livres écrits spécialement pour la jeunesse italienne et de donner son approbation à ceux qu'elle en juge dignes. Cela a encouragé les meilleurs des auteurs et éditeurs à créer ce genre de livres et ils forment une littérature scolaire fort riche. Mais il est une chose que cette Commission ne fera jamais, j'en ai la certitude. Elle n'apposera jamais son *visa* sur un livre d'origine religieuse. *Non seulement les livres religieux de n'importe quelle sorte sont bannis des Ecoles nationales, mais encore l'Etat fait tout son possible pour empêcher qu'ils ne tombent entre les mains des enfants.* Les autorités de l'Etat ne permettraient pas même qu'on donnât en prix d'anciens livres religieux de classe ». Le même auteur dit : « La grande majorité de ces livres ne contiennent que des choses triviales, des faussetés, des superstitions qui débilitent et dégradent... et ainsi l'enfant... devient l'esclave rampant, et l'instrument du prêtre et de l'Eglise ».

« Un historien du système scolaire catholique estime que pendant l'année 1908-1909, plus d'un million d'enfants catholiques ont fréquenté les écoles publiques des Etats-Unis. L'auteur donne plusieurs raisons pour expliquer ce fait et l'attribue, entre autres causes, à l'absence d'écoles paroissiales dans les campagnes ou dans les régions à population clairsemée, à l'absence de ces écoles dans les communes où il n'y a qu'un petit nombre de catholiques, aux dettes contractées pour la construction d'églises, ce qui absorbe les capitaux nécessaires pour les écoles, etc. Mais une des causes qu'il rapporte est bien faite pour surprendre : « Quand l'Eglise a la majorité « numérique dans une commune, les écoles publiques sont alors sous son

« contrôle, le milieu est catholique ; ni les prêtres, ni les parents n'ont besoin « d'écoles séparées ». Mais quand les protestants ou des sectes autres que le Catholicisme forment la majorité, alors les écoles sont des « écoles sans Dieu » et les catholiques veulent leurs écoles à eux.

« L'Eglise Catholique, à ce qu'il semble, lutte partout et en tout temps pour créer *l'imperium in imperio*, un Etat dans l'Etat, et devenir ainsi une *religion d'isolement* (?) Un grand nombre de citoyens de ce pays-ci, qui n'ont d'attache avec aucune religion positive, regardent le Catholicisme comme une *religion étrangère*, dirigée par des *étrangers*, ayant à sa tête un potentat *étranger*, qui ne sait rien des traditions et des aspirations du peuple américain. Et si des milliers d'enfants, sur le million total d'élèves, sont envoyés par leurs parents catholiques aux écoles publiques, il se pourrait fort bien que cela soit dû à ce que ces parents connaissent le genre d'instruction qu'on donne dans les écoles catholiques, et étant des citoyens, des patriotes, ils ne veulent pas que leurs enfants soient élevés dans un milieu qui n'a rien d'américain.

« On prétendra peut être que dans les écoles paroissiales, les Vaticanistes ou cléricaux peuvent enseigner comme religion tout ce qu'il leur plaît (?). Mais s'ils enseignent dans ce pays, comme ils le font en France et en Italie, l'hostilité au gouvernement du pays ?

« Les livres de classe employés dans les écoles paroissiales ou catholiques dans ce pays sont-ils de même sorte que ceux dont les catholiques se servent en France et en Italie ? Nous l'ignorons. Le Père Crowley [1], dans son livre si étonnant sur les écoles paroissiales de l'Eglise romaine, Eglise qui, déclare-t-il, est une menace pour notre pays, ne traite pas la question des livres de classe.

« Nous nous plaisons à croire que les livres scolaires catholiques employés aux Etats-Unis n'enseignent pas la trahison, et ne disposent pas les enfants à mépriser la forme républicaine de gouvernement, qu'ils ne prêchent pas l'union de l'Eglise et de l'Etat, ni la sujétion de l'autorité civile à la domination des prêtres. »

— Notre savant collaborateur, M. L. Hacault écrit dans *La Vérité*, de Québec, 27 juin 1914 :

On compte aux Etats-Unis quinze millions d'enfants dans les Ecoles dites *nationales*, c'est-à-dire Ecoles également sans Dieu, — sous prétexte de « neutralité confessionnelle » : *Unsectarian schools*.

Ces quinze millions de petits Yankees sont « formés » — lisez : déformés, athéisés, — dans ces écoles durant six à sept ans environ. Ils ignorent non seulement Dieu, mais les commandements de Dieu, non seulement le Christ, mais l'Evangile, la morale chrétienne. C'est au sein de ces écoles que se fabrique fatalement la mentalité, la *moralité* criminelle, anarchique, athée,

1. Ce P. Crowley fut mis à la porte par un Evêque américain auquel il proposait moyennant une somme, de supprimer le livre qu'il avait écrit contre le catholicisme et surtout contre le clergé catholique. Les journaux maçonniques des Etats-Unis sont très fiers de cette recrue précieuse et font une publicité considérable à son livre.

de l'immense majorité des enfants. Il ne saurait en être autrement. Cela saute aux yeux.

Et qui donc a imposé ce système infernal d'*Education nationale ?* C'est la Maçonnerie. Par une conspiration savamment ourdie, dès 1828, et opérant particulièrement dans tous les Etats de la République.*Etoilée* depuis 1850, l'Education publique, en fait, est devenue l'instrument de règne de la « Secte infâme, infernale' », — comme disait à Venise, en 1896, le cardinal Sarto, aujourd'hui Pie X.

France. — Nous empruntons ce qui suit aux *Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, 20 juin 1914, p. 422 :

Lyon. — *Les droits de l'Enseignement libre.* — Il s'est tenu, à Saint-Etienne, du 14 au 17 mai, un Congrès de la Fédération nationale des Syndicats professionnels de l'Enseignement libre, d'accord avec l'Union des Associations des membres du même enseignement. Sous le patronage de l'autorité diocésaine, les Congressistes ont revendiqué les droits de l'Ecole libre, par une déclaration de principes et l'émission de certains vœux :

I. *Déclaration de principes.* — 1° L'Ecole libre a son fondement inébranlable non dans une concession révocable du législateur, mais dans le droit inamissible qu'a le père de famille d'élever ses enfants.

2° L'Etat qui, pour suppléer ou aider les parents, organise, en recourant à l'impôt un service public d'enseignement, doit aux écoles privées, qui concourent au même service suivant le vœu des familles, des subventions proportionnelles au nombre des élèves que ces écoles instruisent.

3° L'Ecole libre constituant l'exercice d'un droit, toute entreprise de l'Etat qui tend à supprimer ou à gêner l'exercice de ce droit, soit directement en établissant un monopole d'Etat ou en frappant d'exclusion les maîtres congréganistes, soit indirectement en faisant une situation privilégiée aux élèves et aux maîtres de l'enseignement public, est, suivant sa gravité, un abus ou un acte de tyrannie.

4° Le contrôle de l'Etat sur les écoles libres ne peut porter sur d'autres points que sur l'hygiène, la moralité et l'observation d'un programme minimum : l'Etat est radicalement incompétent en ce qui concerne la doctrine, les méthodes ou les parties facultatives du programme.

5° La soumission absolue de laquelle font volontairement profession les maîtres des écoles libres à l'égard d'une autorité spirituelle est l'exercice légitime de leur liberté.

6° En vertu de ce même légitime exercice, ils proclament, étant des maîtres catholiques, le pouvoir qui appartient à l'Eglise de donner l'instruction et de surveiller l'enseignement pour en écarter tout ce qui serait nuisible à la foi et aux mœurs des enfants.

Ces déclarations faites, le Congrès émet les vœux suivants :

II. *Vœux.* — I. *Au sujet de l'égalité des droits scolaires en France.* — Que les lois scolaires françaises de 1882, 1886, 1901, 1904, contraires aux règles de l'équité et de la justice, puisqu'elles portent gravement atteinte aux droits des pères et mères de famille, des instituteurs catholiques et des en-

fants, ne soient pas regardées comme une législation intangible et soient revisées.

2° Que cette revision — s'inspirant des législations scolaires de la Hollande, de l'Angleterre, de la Belgique — se fasse d'après le principe et la méthode de la répartition proportionnelle qui ramènerait nos lois françaises au respect de la justice et du droit des familles.

3° Que le budget de l'Instruction publique soit réparti entre toutes les écoles publiques et libres, proportionnellement au nombre des enfants qui les fréquentent.

4° Que cette répartition assure dans des conditions équitables la fondation et l'entretien des écoles, la formation, le traitement et la retraite des maîtres.

5° Que les divers secours, encouragements et subsides quelconques, soit du budget communal, soit de la caisse des écoles, soit des établissements publics de bienfaisance, destinés à assurer la fréquentation scolaire, soient obligatoirement répartis et suivant le même mode de distribution, entre les enfants, sans distinction d'écoles.

6° Que cette idée de répartition proportionnelle scolaire soit propagée dans tous les milieux par la presse, par l'affiche, par la conférence, afin que l'opinion publique éclairée exige cette réforme.

II. *Au sujet de la législation scolaire en France.* — 1° Que soient rejetées les propositions Brard et Buisson et, en général, tout projet de loi qui tendrait à établir le monopole de l'enseignement soit ouvertement, soit d'une manière oblique.

2° Que les Commissions d'examen pour la collation des diplômes soient mixtes, c'est-à-dire qu'elles soient composées de membres pris dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé.

3° Que le tiers au moins des membres de ces Commissions soit choisi dans l'enseignement privé.

4° Que les débats relatifs aux oppositions à l'ouverture des écoles privées aient lieu en public, le huis-clos étant maintenu pour les causes disciplinaires.

5° Que l'inspecteur d'Académie dans les affaires d'opposition, l'inspecteur d'Académie et le rapporteur dans les causes disciplinaires ayant joué dans l'instance le rôle de ministère public ou de magistrat chargé de l'instruction, ne puissent prendre part à la délibération relative à la sentence à rendre.

6° Que les conseillers généraux qui siègent au Conseil départemental soient désignés par leurs collègues au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

7° Que le préfet reste président du Conseil départemental dans les causes disciplinaires, mais que, dans les affaires d'opposition, le préfet soit écarté et remplacé au Conseil et à la présidence par le juge doyen du tribunal civil.

8° Que les instituteurs et institutrices publics élus par leurs collègues, cessent de siéger au Conseil départemental dans les affaires où l'enseignement libre est intéressé.

9° Que la représentation de l'enseignement libre au Conseil départemental se compose de deux instituteurs et de deux institutrices élus respectivement par les instituteurs et les institutrices privés du département.

III. *Au sujet de l'enseignement libre.* — 1° Que les jeunes maîtres et maîtresses se pourvoient du C. A. P. et B. S.

2° Que les vœux de Bordeaux et de Poitiers, de Cognac, pour la création d'écoles normales libres de plein exercice avec école annexe d'application soient mis en pratique.

3° Que les cours syndicaux pour la préparation professionnelle des instituteurs et institutrices libres soient développés et multipliés, et que, pour faciliter le fonctionnement de ces cours, des démarches soient faites auprès de MM. les directeurs diocésains pour obtenir des subventions et leur appui.

— Nous avons parlé dans le numéro du 20 juin, de la solution intervenue dans l'affaire de l'instituteur de Blajan. La *Revue du Culte catholique*, juin 1914, donne le texte complet des arrêts rendus :

— La Ligue des Droits de l'Homme s'est réunie en Congrès, à Lille, au moment de la Pentecôte. Nous empruntons ce qui suit à l'article publié par la *Correspondance hebdomadaire*, 9 juin 1914 :

Voici le vœu qu'adopta le Congrès, sur la proposition de M. Buisson :

« Que le Parlement mette à l'étude un projet d'ensemble complétant l'œuvre scolaire et postscolaire de la République, établissant la gratuité de l'enseignement public à tous les degrés, lui donnant comme base unique et commune l'école primaire, en y adjoignant, à titre obligatoire, l'enseignement professionnel pouvant servir de complément théorique à l'apprentissage pratique des diverses professions.

« Que le Parlement rende, par voie de concours, tous les modes d'enseignement secondaire et professionnel accessibles à ceux jugés les plus aptes à en profiter, avec subsides par l'Etat, pour la préparation complète à toutes les carrières depuis le travail manuel jusqu'aux professions libérales ».

Ce vœu fit l'objet d'une vive discussion, dans laquelle des orateurs syndicalistes défendirent l'adaptation de l'enseignement au milieu économique, selon le désir des organisations ouvrières, et critiquèrent les projets d'extension de l'enseignement secondaire : l'enseignement populaire ne doit pas prendre pour but de faire des savants, mais de développer des facultés en rapport avec les besoins du producteur.

Contre cette vue exclusivement pratique, les idéologues dressèrent l'« idéal démocratique » : il est bon, dirent-ils, de ne pas effacer les ressemblances qui unissent les hommes pardessus les professions ; l'unité d'éducation ne supprimera pas instantanément la lutte des classes, mais elle tendra à supprimer les classes ; cette réforme élèverait la classe ouvrière tout entière à la conscience d'un droit égal à celui de la classe bourgeoise...

Dans la question de l'école, l'égalité des sexes fut naturellement aussi revendiquée, avec la coéducation.

— Parlant des dernières élections, l'*Instituteur Français*, n° 62, p. 520, juin 1914, écrit :

Nous estimons que l'instituteur a mieux à faire et toute autre chose

à faire que de se lancer dans un pareil conflit d'opinions et d'ambitions.

Nous sommes bien obligés de reconnaître que tous nos collègues n'ont pas observé la même attitude. En quantité de régions — pour ne point dire dans *toutes* — l'instituteur, bien au contraire, a été le plus précieux auxiliaire de certains candidats — généralement des *plus avancés*. Que disons-nous ? Il avait été un « auxiliaire » *avant* le combat. Il y avait des mois et des mois qu'on l'entraînait à cette besogne et qu'il s'y entraînait lui-même. Nos correspondants des départements nous en avaient informés depuis fort longtemps, et tout ce que nous apprenons aujourd'hui touchant cette matière, ne fait que confirmer et préciser nos renseignements antérieurs.

Oui, il est triste, il est pénible d'avoir à le dire, mais il faut le dire tout de même et bien haut : l'instituteur a été, dans des milliers de localités, un agent électoral des plus zélés. Il l'a été à tel point qu'il a le droit de s'attribuer la plupart de certaines victoires inattendues, stupéfiantes.

Nous pourrions apporter ici de nombreux témoignages : les seize colonnes de ce journal ne suffiraient pas... Mais à quoi bon ? Beaucoup d'instituteurs ne cherchent nullement à nier leur action *électorale :* tout au contraire, ils s'en félicitent, ils s'en honorent. Et nous en parlons, beaucoup moins pour la faire connaître que pour la regretter très vivement, au nom des vrais intérêts de l'Ecole nationale.

— Nous lisons dans *La Picardie*, 6 juin 1914 :

La nécessité des patronages, le bien qu'ils font ne sont plus à discuter et nous trouvons une nouvelle preuve de leur unité dans cette ordonnance de S. G. Mgr Gély, évêque de Mende, datée du 11 janvier dernier :

« Un peu partout, dit Mgr Gély, on s'est mis à l'œuvre et les résultats obtenus sont très appréciables et très consolants.

« Nous venons aujourd'hui, messieurs, et chers coopérateurs, vous demander un dernier effort pour que cette Association appelée à avoir une influence décisive sur l'avenir religieux de notre pays soit définitivement établie dans toutes les paroisses du diocèse...

« N'aurait-on que deux, trois, quatre jeunes gens de bonne volonté dans les plus petites paroisses, pourquoi ne pas les unir, s'intéresser à eux, se les attacher, les armer pour la défense de leur foi et des libertés religieuses ?...

« Cette association contribuera puissamment au maintien des foyers chrétiens dans le diocèse et au bon esprit des paroisses. Elle suppléera au défaut d'instruction religieuse pour les jeunes gens qui auront fréquenté les écoles publiques, et assurera la persévérance de ceux qui auront eu le bonheur d'être élevés dans les écoles catholiques. Un prêtre intelligent et sincèrement dévoué aux intérêts moraux de ses ouailles y verra un excellent moyen de se préparer les meilleurs auxiliaires pour le présent et pour l'avenir ».

— De la *Correspondance Hebdomadaire*, 9 juin 1914 :

L'an dernier, la *Correspondance hebdomadaire* publiait, dans son numéro

du 8 avril, un tableau des principales villes de France où est appliquée la R. P. scolaire municipale, avec le montant des crédits votés par chacune d'elles. M. Charles GALLET, auteur de ce travail, vient de le compléter par une nouvelle liste.

Rappelons les noms du tableau de 1913 :

Paris, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Saint-Etienne, Besançon, Boulogne-sur-Mer, Amiens, Troyes, LePuy, Verdun, Roanne, Montbrison, Grenoble, Saint-Flour, Pau, Rodez, Castres, Privas, Lorient, Quimperlé, Chartres, Nîmes, Saint-Girons, Autun, Vincennes, Neuilly-sur-Seine, Lourdes, Douarnenez, Landerneau, Olivet (*Loiret*), *Albert* (*Somme*).

Voici le complément apporté par M. Gallet à son tableau de 1913 :

Présentement, plus de 50 villes et de nombreuses communes rurales — 500 au moins — réalisent la R. P. S., par l'attribution de secours aux élèves indigents fréquentant les écoles *libres* aussi bien que les écoles publiques.

A la liste déjà longue, publiée l'an dernier, et en tête de laquelle figuraient Paris, Marseille, Bordeaux, Toulouse, etc..., il convient d'ajouter notamment :

Reims (Conseil élu, depuis six ans, selon les règles de la Représentation Proportionnelle) crédit de 5.500 francs, destinés aux besoins scolaires des enfants nécessiteux, sans distinction d'écoles ;

Clermont-Ferrand (municipalité radicale) : à la suite d'un vaste pétitionnement, vote d'un crédit de 1.000 francs pour secours aux élèves pauvres de toutes les écoles sans distinction ;

Blois (par 11 voix contre 6) : crédit spécial pour secours en nature aux enfants indigents des écoles libres ;

Bar-le-Duc : 400 francs pour les enfants pauvres des écoles libres ;

Alais (Conseil en majorité de gauche) : vote d'une augmentation de subvention de 2.000 francs au bureau de bienfaisance, pour venir en aide aux enfants pauvres des écoles libres ;

Fougères : à l'unanimité, vote de 1.500 francs pour achats d'aliments et de vêtements aux enfants nécessiteux des écoles libres ;

Ambert : 4.000 francs pour les enfants pauvres de toutes les écoles, publiques et privées ;

Senlis : vote de principe, décidant que les secours en nature et les fournitures classiques seraient distribués sans aucune distinction entre tous les enfants indigents de la ville fréquentant les écoles publiques et privées, etc...

Au Havre, la motion en faveur de la R. P. S. ne fut rejetée, après de très vifs débats, que par 17 voix contre 13.

Nous relevons encore les chiffres intéressants que voici : dans le *Pas-de-Calais*, 4 communes du canton de Marquise, sur 5, adoptent la juste réforme ; — dans la *Loire*, 19 communes, dont 10 de l'arrondissement de Roanne et 5 chefs-lieux de canton ; — dans l'*Aveyron* ; — un grand nombre de communes ; — en *Maine-et-Loire*, pour le seul arrondissement de Segré, 32 communes (sur 61 que compte cet arrondissement) ; — en *Loire-Inférieure* : au 1er juin 1913, 54 communes réalisaient la R. P. S. et 15 adhéraient en principe ; — en *Vendée*, enfin, le total des applications est à l'heure actuelle de 120, réparties sur 29 cantons (la Vendée en compte 30) ; parmi ces 120 communes, on remarque 16 chefs-lieux de canton.

— Le *Bulletin du diocèse de Reims*, 6 juin 1914, publie le compte rendu de l'Assemblée régionale de l'Enseignement primaire libre. Nous en extrayons ce qui suit :

Deux réunions importantes intéressant l'enseignement libre se sont tenues à Reims, mardi dernier.

Il y eut d'abord, le matin, à l'Archevêché, réunion du Conseil d'Administration de l'*Association Régionale* et de la *Providence Pédagogique* sous la présidence de S. E. Mgr le cardinal, assisté de NN. SS. les Evêques de Soissons et de Châlons-sur-Marne.

L'assemblée générale commença à deux heures dans la salle du deuxième étage de la Maison des Œuvres, rue des Chapelains. Son Eminence ouvrit la séance par la prière et donna immédiatement la parole à Mgr Péchenard. Mgr l'Evêque de Soissons fit entendre aux maîtres et aux maîtresses de l'enseignement libre qui l'écoutaient, de réconfortantes paroles.

« La Franc-Maçonnerie, leur dit-il, s'est donné pour programme de supprimer, en France, toute idée religieuse. Comme elle n'a guère de chance de réussir complètement dans son œuvre en s'adressant aux adultes, elle s'est emparée de l'école publique. Elle prétend y former à l'athéisme les jeunes générations, en leur apprenant à jouir voluptueusement de la vie et à mourir sans remords. Sans doute, dans son ensemble, l'Eglise catholique est assurée de vivre éternellement, mais dans tel ou tel pays, elle peut disparaître. Qui sauvera en France la religion ? Les maîtres et les maîtresses qui se dévouent à la grande œuvre de l'enseignement chrétien. Les maîtres chrétiens n'ont pas en mains, comme les maîtres de l'enseignement officiel, tous les moyens matériels qui, humainement parlant, garantissent le succès, mais ils sont animés d'un esprit de foi et d'un esprit de sacrifice admirables qui sont un gage certain de définitive victoire dans la grande œuvre du relèvement religieux de la France chrétienne. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour nous encouragent d'ailleurs à la confiance ; dans la province de Reims, l'enseignement libre, depuis plusieurs années, est en constants progrès ».

— Du *Gaulois*, 28 juin 1914 :

La scène se passe sur le bateau-mouche qui fait le service entre Nantes et Le Pellerin. Une trentaine d'enfants — garçons et fillettes de sept à huit ans — tous vêtus de blouses noires avec foulard rouge vif et cocarde rouge au béret, sont à bord ; on les conduit dans un village, pour assister à une cérémonie laïque où deux députés de gauche doivent pérorer. Soudain, à un signal donné, les enfants attaquent, sur l'air de l'*Internationale*, un chœur dont voici un couplet :

Nous voulons manger, boire
Chanter, rire et danser ;
Nous ne voulons plus croire,
Mais savoir et penser.

Les malheureux bambins, dont quelques-uns ont de fort mignonnes fri-

mousses, hurlent encore à tue-tête qu'is veulent « tout raisonner et de tout concevoir » et que « l'univers est notre patrie ».

Comme on le voit, l'éducation laïque fait des progrès, même au pays breton, avec une audace qui brave le ridicule.

— De la *Correspondance Hebdomadaire*, 16 juin 1914 :

PROGRAMME

DU CONGRÈS DE L'UNION

DES ASSOCIATIONS CATHOLIQUES DES CHEFS DE FAMILLE

à Lyon

VENDREDI 10 JUILLET 1914

A 3 heures du soir, ouverture du Congres

Allocution de M. GUIRAUD, Président de l'Union des A. C. F. ;

Allocution de M. Louis MANHÈS, ancien bâtonnier de Lyon, Président des A. C. F. du Rhône ;

Rapport sur les Associations catholiques de chefs de famille en 1913-1914, par M. de COATPONT, Secrétaire général de l'Union des A. C. F.

Première séance d'études :

La Famille et l'Ecole libre

Rapport sur les Associations scolaires de la région lyonnaise, par le Président de l'Union des Associations scolaires de la région lyonnaise ;

Rapport sur le recrutement du personnel enseignant des Ecoles libres, par M. L'EBRALY, avocat à Clermont-Ferrand, ancien bâtonnier.

SAMEDI 11 JUILLET 1914

MATIN

A 7 h. 1/2, Messe à Notre-Dame de Fourvière, sous la présidence de Son Eminence le cardinal SEVIN, allocution de Son Eminence.

Deuxième séance d'études :

La Famille et l'Ecole publique

Rapport sur la coéducation des sexes et la gémination des écoles, par M. HARDY, Président de la Fédération des Associations catholiques de l'Yonne : *a*) Exposé du plan des organisations laïques pour généraliser ces pratiques ; *b*) Moyens que doivent employer les familles pour s'y opposer.

SOIR

Troisième séance d'études .

La famille et les œuvres postscolaires laiques

Rapport sur la campagne postscolaire :

a) Exposé du plan des organisations laïques, pour généraliser leurs œuvres postscolaires, et pour arrêter le mouvement postscolaire catholique ; les boy-scouts, par M. Jean MAXE ;

b) Moyens de défense des catholiques, par M. de LAPPARENT.

Séance solennelle, sous la présidence de Mgr LAVALLÉE, recteur de l'Institut catholique de Lyon ; Allocution de Mgr Lavallée ;

Discours sur l'*Ecole et la famille*, par M. de Las Cases, sénateur de la Lozère ;

Allocution de M. Jean Guiraud.

DIMANCHE 12 JUILLET 1914

MATIN

Quatrième séance d'études :

L'organisation des Associations Catholiques de Chefs de famille

Rapport sur une Association cantonale type, par M. de la Vernette, Président de la Fédération des A. C. F. de Saône-et-Loire ;

Rapport sur l'Association catholique des chefs de famille de Denain, par M. le docteur Piet, Président de la Fédération des A. C. F. du diocèse de Cambrai ;

Rapport sur une Fédération départementale type, par M. Sautier-Thyrion, Président de la Fédération des A. C. F. de la Haute-Savoie.

A 11 heures, Messe à la Primatiale, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Bourchany, évêque d'Hadrumète, auxiliaire de Lyon. Allocution de Sa Grandeur.

SOIR

Séance solennelle de clôture, sous la présidence de Son Eminence le cardinal Sevin, archevêque de Lyon.

Allocution de M. Louis Mankès, ancien bâtonnier de Lyon, Président des A. C. F. du Rhône ;

Discours sur *Le Catholicisme et la Laïcité*, par M. le Bâtonnier Charles Jacquier ;

Allocution de M. Jean Guiraud, Président de l'Union des A. C. F.

— L'*Accacia*, janvier 1914, publie une étude du F∴ René Bloch, de la Loge « L'Economie Sociale », sur l'éducation de l'enfance, morale scientifique physique. Nous citerons seulement les passages suivants :

S'il n'existe qu'une morale, il y a toutefois deux méthodes pour l'inculquer aux enfants : l'instruction religieuse et l'instruction laïque. Chacune d'elle trouve des défenseurs sincères et des adversaires irréductibles.

L'une, l'éducation religieuse, peut, sans aucun doute, influencer le cerveau naïf de l'enfant par son côté mystérieux. La grandeur mystique des sanctuaires, l'atmosphère légendaire dans laquelle l'esprit de l'enfant aime évoluer, la crainte de la punition : *l'enfer* ; ou l'espérance de la récompense, *le paradis* sont, pour elle des armes redoutables...

L'éducation laïque, par contre, n'a à son service ni la pompe mystérieuse des légendes, ni la promesse d'un bonheur futur, ni la crainte d'une punition éternelle ; son seul instrument pour montrer à l'enfant quel est le droit chemin de la morale sera la *logique*...

Dans un siècle comme le nôtre, de science et de haute culture, où l'enfance même est extraordinairement précoce, point n'est besoin pour montrer qu'il existe deux voies dans la vie : la mauvaise route qu'il ne faut pas suivre

et l'autre, le chemin du devoir et de l'honneur, de faire miroiter aux yeux de l'enfant le paradis au bout de celle-ci et l'enfer au bout de celle-là.

A notre époque, c'est la logique qui doit triompher et c'est à nous de faire triompher cette idée par l'amélioration et le perfectionnement de l'éducation laïque.

Si, malheureusement, notre enseignement laïc est trop souvent et très injustement attaqué, il faut reconnaître toutefois, qu'il n'est pas exempt de critique.

Dans nos écoles, il faut faire une plus grande place aux leçons de morale sans diminuer toutefois les leçons d'études régulières...

Chaque jour le danger grandit ; il faut que nous défendions pied à pied les enfants de notre grande démocratie contre la corruption, contre le vice...

Les ennemis de l'école laïque ne vont-ils pas jusqu'à mettre sur le compte de la laïcité la croissance effrayante de la criminalité juvénile ? Quelle profonde erreur. Ce n'est pas la crainte de l'enfer qui arrêtera le bras du criminel, mais, bien plus, la peur de la prison.

Si l'éducation religieuse arrache de la rue bien des enfants pour les mener au catéchisme entre 5 et 6 heures du soir, eh bien ! que l'éducation laïque les retienne à l'école où ils entendront aussi des paroles humanitaires ; le jour où le maître laïc aura fait comprendre à l'enfant ces deux paroles devoir, remords, ce jour-là, l'école laïque aura vaincu...

— De la *Correspondance Hebdomadaire*, 23 juin 1914 :

M. Edouard Petit, inspecteur général de l'Instruction publique, vient de remettre à M. Augagneur son rapport sur « l'éducation populaire en 1913-1914 ». On sait l'intérêt que présente ce rapport non pas tant sans doute à cause des renseignements statistiques qu'il contient, et qui d'ailleurs ne sont pas négligeables, qu'en raison de la personnalité de son auteur et de l'influence sur l'activité des pouvoirs publics des commentaires dont il accompagne ses énumérations de chiffres.

Résumons brièvement les parties les plus significatives de ce travail. L'hiver rigoureux, « la lutte contre l'école et les œuvres qui la complètent », la loi sur le service militaire de trois ans ont eu, paraît-il, une fâcheuse répercussion sur la tenue des cours d'adultes, au moins pour les cours de garçons : 30.439 en 1913-1914 contre 32.159 l'année précédente. En garde contre une remarque qui lui a été bien souvent faite, M. Edouard Petit tient d'autre part à préciser que « c'est se refuser à admettre l'évidence que de contester les progrès réalisés depuis trente années » en matière d'instruction que le nombre des illettrés diminue très lentement, mais qu'il diminue, et que d'ailleurs, il ne faut pas espérer qu'on puisse arriver à leur disparition totale ». Acceptons pour vraies toutes ses assertions, mais n'oublions pas, ici surtout, après les remarquables travaux de M. Callon, que le nombre des illettrés décroît beaucoup plus vite dans les localités qui ont une école libre à côté de l'école laïque que dans les autres, et que les atteintes nouvelles à la liberté de l'enseignement que préparent et que consomment nos gouvernants, avec l'assentiment évident de M. Petit, ne sont pas pour hâter la réalisation du vœu qu'il formule.

Le cinématographe a fait la plus redoutable concurrence aux conférences dont le nombre a baissé de 61.027 en 1912-13 à 58.654 en 1913-1914. Aussi, notre auteur félicite-t-il la Ligue de l'enseignement d'avoir institué, au début de 1914 une Commission spéciale pour l'introduction du cinématographe dans l'éducation populaire. Elle a choisi des appareils qu'elle patronnera en même temps qu'elle publiera un catalogue de films « destinés à fournir de saines distractions ou bien à satisfaire l'appétit de savoir qui se manifeste de plus en plus parmi le peuple... » Au lieu d'entrer en lutte contre le cinématographe qui l'emporte déjà sur le théâtre, mieux vaut reconnaître et utiliser sa puissance éducative. Voici les catholiques bien et dûment prévenus. Qu'ils prennent leurs mesures en conséquence.

Les Universités populaires sont en constante décroissance : 136 en 1912-1913, 85 seulement en 1913-1914. Les œuvres sociales complémentaires de l'école maintiennent difficilement leurs effectifs. La mutualité scolaire a inscrit sur ses registres un nombre d'adhérents moins élevé en 1913-14 qu'en 1912-13, soit 870.994 contre 874.859. Mais le nombre des associations d'anciennes et d'anciens élèves a grandi : 7.042 ont fonctionné pendant le dernier exercice au lieu de 6.567. Et ce qui est plus redoutable, leur activité s'est accrue. Il y a dans cette activité un péril réel. On s'en rendra compte par l'exemple de ce que fait, aux environs de Paris, l'Association amicale des anciens élèves des garçons de Saint-Maur, il est vrai présentée comme exemple à imiter. « Elle compte 200 sociétaires ; elle a créé et elle entretient des cours de comptabilité, de sténo-dactylographie, de chant, de violon, d'escrime, de danse, de diction, conférences, matinées musicales et littéraires très suivies, jeux, bibliothèque, salle de jeux en plein air, excursions ».

Non moins pernicieuse, dans certaines régions surtout, est l'œuvre des patronages laïcs. Leur nombre aussi a légèrement diminué : 2.878 contre 2.915, ce qui suscite le mécontentement et les colères de M. Petit. Naturellement, ce sont le clergé et les catholiques qui sont coupables : « Les patronages confessionnels se sont dressés nombreux et puissants et ont l'appui d'influences et de dévouements. C'est autour d'eux qu'est le centre et de résistance et d'attaque. Comme les patronages laïcs ont surgi tout à coup et front à front la guerre a été déclarée... la campagne a été menée contre eux avec une ardeur qu'avivait l'approche des élections législatives... les témoignages abondent qui dénotent des faits de pression et d'intimidation regrettable... » Quand on sait les procédés mis en œuvre dans telle ou telle ville que nous pourrions citer pour vider nos patronages, l'activité de certains fonctionnaires en mal d'avancement, l'ardeur de certains instituteurs, activité et ardeur soutenues d'ailleurs par de grasses subventions et par d'abondantes distributions de rubans, quand on remarque que, de l'aveu même de M. Petit, les patronages laïcs ont surgi contre les nôtres « front à front », on ne peut pas s'empêcher de suspecter la bonne foi du rapporteur officiel.

Quand nous parlons de grasses subventions qu'on ne croie pas que nous exagérons. Si les Conseils généraux n'ont accordé aux œuvres complémentaires de l'école laïque que 65.811 francs, l'Etat a employé pour elles un crédit d'un million et les municipalités 1. 579.072 francs. Ces sommes avouées sont déjà considérables. Mais que de subventions indirectes sont encore dis-

tribuées qui ne figurent pas à ce compte, sans parler des distinctions honorifiques, et des quinze jours de vacances supplémentaires accordés aux instituteurs qui collaborent à l'œuvre de l'éducation populaire. Il faut bien suppléer au dévouement que les catholiques mettent au service de la cause supérieure qu'ils servent.

Venons-en maintenant pour conclure aux menaces directes que formule dans les derniers paragraphes de son rapport M. Edouard Petit. Elles restent les mêmes qu'autrefois, mais elles se précisent singulièrement : « Le point faible de l'organisation (postscolaire laïque), malgré l'importance numérique des classes du soir qui sont ouvertes, est le cours d'adolescents et d'adultes... La grande masse s'abstient, se réfugie dans l'indifférence et la paresse, ou bien court à son plaisir... *Force sera de recourir à l'obligation* que réclame la Ligue de l'Instruction postscolaire obligatoire... » Toutefois, comme M. Petit craint des résistances, il recommande de procéder par étapes. « *C'est affaire de tactique*, affirme-t-il. Mais l'obligation progressive, à défaut de l'obligation totale s'appliquant à l'ensemble de la jeunesse finira par s'imposer comme une nécessité ». Et, dès maintenant, le rapporteur réclame 5 millions pour la mise en train du système de l' « obligation progressive et partielle ».

Et c'est ainsi qu'on suppléera aux insuffisances au dévouement des instituteurs, des institutrices et à l'inefficacité de la propagande des patronages laïcs.

Italie. — Le *Corriere d'Italia*, 18 juin 1914, publie la correspondance suivante de Nuovo (Sardaigne) :

Trois professeurs de l'Ecole normale ont parlé en public dans la salle de la Société ouvrière, contre l'enseignement religieux. Je ne vous répéterai pas toutes les sottises dont ils ont, pendant une grande heure, régalé leurs auditeurs, au nombre desquels se trouvait une *claque* bruyante d'élèves de l'Ecole normale, sagement préparée par les susdits professeurs. Ces gens-là, en cette heure difficile où ils devraient conseiller la paix et la concorde entre Italiens, ne trouvent rien de mieux à faire que d'attiser la haine contre une classe utile de citoyens, contre ceux qui portent le baume de la foi dans les âmes égarées par les théories des faux éducateurs. Le langage des trois professeurs a fini par produire l'effet attendu. Tous les élèves et auditeurs se sont répandus dans la ville en chantant à tue-tête l'hymne des Travailleurs, qu'ils entremêlaient de grossières injures à l'adresse des catholiques et du clergé. La force publique, après de vains efforts pour faire taire ces braillards, en a arrêté trois, mais elle n'a pas tardé à les relâcher.

Mexique. — La *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, juin 1914, p. 626, publie la traduction d'un discours sur « la vraie liberté d'enseignement », prononcé par le licencié D. Francisco Elguero, le 28 décembre 1913, à l'occasion de la distribution des prix, à l'école catholique du soir.

Féminisme

Généralités internationales. — Nous lisons dans un organe maçonnique italien :

Il n'existe en dehors de l'Italie aucune organisation féminine franchement, nettement maçonnique. Il y a des organisations féminines initiatiques, Loges d'adoption en France, en Espagne, en Portugal et dans quelques autres pays ; elles sont placées sous la dépendance directe d'une Loge d'hommes ; en outre, leur action est limitée. Elles n'ont pas eu grand succès dans le passé ; elles en ont moins encore dans le présent ; cela est dû à ce que la femme a beaucoup gagné en autorité morale et en autonomie. L'Ordre de l'*Etoile d'Orient*, qui est si répandu aux Etats-Unis, a un but des plus restreints : c'est une simple société de Secours mutuel. De plus, ces organisations, bien qu'elles soient encouragées par les Maçons, n'ont rien de maçonnique : elles ont des rituels fantastiques qui n'ont aucune analogie avec ceux des Loges d'hommes.

Il faut mentionner ensuite les organisations composées d'hommes et de femmes qui travaillent selon un rituel franchement maçonnique (Le *Droit Humain*, qui a des Loges en France, aux Etats-Unis, en Angleterre, en Hollande, en Belgique, aux Indes, — la *Grande Loge Mixte de France* récemment constituée avec des Loges qui se sont détachées du *Droit Humain*.

Ainsi donc, la *Grande Loge féminine d'Italie* est la seule qui existe dans le monde, avec le double caractère d'être composée exclusivement de femmes et d'avoir une forme entièrement et purement maçonnique.

Cette Grande Loge féminine d'Italie, désireuse d'entrer en relation avec les autres organisations analogues, et ne pouvant le faire avec les organisasations régulières, qui n'admettent pas la présence en Loges de dames qui y seraient considérées comme ayant les mêmes droits que les hommes, — cette Grande Loge, disons-nous, s'est hâtée d'entrer en relations avec la Grande Loge Mixte de France, et on négocie en ce moment pour l'échange de garants d'amitié.

Allemagne. — Il est manifeste que le mouvement tendant à ouvrir la Maçonnerie à la femme, prend de l'extension, en dépit des répugnances de la vieille école, qui, cependant, a connu et autorisé des faits de ce genre. Voici quelques détails à ce sujet, que nous trouvons dans un journal maçonnique allemand :

« La première société maçonnique qui s'ouvrit aux femmes, fut l'Ordre des Mopses. Il naquit à Vienne en 1738, et se composa d'hommes et de femmes. L'électeur Clément-Auguste de Cologne passe pour l'avoir fondé, parce qu'il était grand ami de la femme. L'Ordre des Mopses s'occupait principalement d'organiser des fêtes, qui n'étaient qu'une caricature des tenues de Loges ; il trouva des initiateurs en Allemagne et en Hollande. Il existe encore un ouvrage intitulé : *Le Secret de la Société des Mopses. Dévoilé et mis au jour* par M. P. Il en précéda plusieurs autres. L'Ordre des Mopses disparut par suite de la création de la Maçonnerie d'adoption. On lit à ce sujet

dans la vieille *Encyclopédie maçonnique* de 1822 : « Ce système d'Ordre pour « les femmes, qu'il ne faut pas confondre avec l'Ordre des Mopses, non plus « qu'avec les autres sociétés féminines initiées de la Maçonnerie, naquit en « France, et cela suffit déjà pour indiquer la tendance de la Maçonnerie de ce « pays vers le simple amusement, et vers la société des femmes. Il s'agissait « vraisemblablement de donner sous une nouvelle forme des fêtes aux dames, « et de rassurer sur le but et les fins du travail, les femmes de Maçons qui « étaient exclues des Loges proprement dites ». Le Rite d'Adoption a été créé en 1784. Le Grand-Orient le reconnut tacitement. Dans les anciens romans qui mettent en scène la Maçonnerie, et dont le Fr∴ Taute a fait une riche bibliographie, on voit la femme livrer l'assaut à son mari pour obtenir qu'il trahisse le secret, ou bien c'est la fille du Franc-Maçon qui est détournée de son devoir par un P. Jésuite, et lui livre les papiers de son père. Le Rite d'Adoption dut prendre quelque importance en France, où l'influence de la Maçonnerie sur les affaires publiques, se fit sentir plus fortement que partout ailleurs. La vieille *Encyclopédie* de Lenning (Mossdorf) lui consacre plusieurs pages. « Les dames, dit-il, y sont admises sous le titre de sœurs d'adoption ». Mais, dès 1779, l'abbé Robins s'insurge contre le rite féminin : « L'usage d'admettre des femmes dans quelques-unes de leurs « assemblées, sera peut-être un jour la cause de la décadence de la Maçonnerie de France . » Chemin-Dupontès défend les Loges de femmes : « Ainsi, dit-il, la Maçonnerie, qui rend les hommes meilleurs, perfectionnera encore les femmes ». Voici ce que dit Bonnevile dans son ouvrage : *Les Jésuites chassés de la Maçonnerie* : « Les Français ont même créé une Maçonnerie pour les femmes ». « Tous « les Francs-Maçons français courent à ces Loges d'adoption ; jamais la Maçonnerie ne prospérera en France tant qu'on en permettra l'accès aux femmes ». Il existe un grand nombre d'ouvrages où cette question est traitée, mais partout il est dit qu'on n'a jamais « donné aux femmes toute la vérité ». Le rituel était assez beau ; la Loge était le jardin d'Eden : « L'Union des sexes, est-il dit dans ce Rituel, est le présent d'une main supérieure et bienfaisante, un atelier du « plaisir, du repos et de l'innocence ». D'autre part, on indique la possibilité de la séduction, la tendance à la débauche, le danger de la curiosité. Les ordres de dames portaient différents noms : l'*Ordre de la Félicité*, l'*Ordre des Chevaliers de l'Ancre*, l'*Ordre des Nymphes de la Rose*, l'*Ordre des Dames écossaises de l'Hospice du Mont Thabor*, l'*Ordre des Amantes du Plaisir*, etc. On trouve dans la bibliographie allemande : *Die Freymaurerey der Frauenzimmer* (la F∴ M∴ des femmes) ; *Die Freymaurerey im Fischbeinrocke* (La Fr∴ M∴ en crinoline), *Die drei Grade der Freimaurerei der Frauenzimmer mit allen Gebrauchen und Ceremonien und einem vollstandigen Katechismus vom Logenmeister* Bosch (Les trois grades de la F∴ M∴ des Femmes, avec tous les usages et cérémonies et un catéchisme complet, par Bosch, Vénérable), paru à Prague et à Vienne en 1785 ; puis *Die Freimaurerei der Damen* de 1789. Dans le Supplément de la liste des Sociétés que M. Adalbert vom Thale a fait pour le livre du professeur Gubitz, on trouve une Loge de Dames fondée à Naples, sous le nom de *Cousines jardinières ;* elle avait à sa tête la Reine Caroline, sœur de Marie-Antoinette. Ces Loges de Dames auraient été sous la protection des *Carbonari*.

L'opéra entièrement maçonnique de *la Flûte enchantée* dont les FF∴

Schikaneder et Mozart firent le libretto et la musique, met la femme à un rang manifestement inférieur, et même, dit Bornhausen, dans un des essais publiés par la *Société Comenius*, son rôle y fait peine à voir. L'homme seul y est représenté comme possédant la science, comme capable de s'élever par par la culture et de la faire de soi-même ; la femme a toujours besoin d'être dirigée : « Un homme doit conduire nos cœurs, car sans lui, toute femme s'ex« pose à sortir de son cercle d'action ». Et même les secrets ont pour but de protéger la Ligue Maçonnique contre l'influence féminine. Le mauvais principe de l'Opéra, la Reine de la Nuit, est un rôle de femme : c'est aux hommes seulement que l'auteur accorde la fermeté de caractère, la constance. Le Maure est un être féminin, de même Papageno. Sans doute, l'amour a sa place, et c'est par amour pour Tamino que Pamina soutient avec lui la dernière épreuve.

L'amour joue dans la *Flûte enchantée* un rôle dominant, mais cet amour peut être l'humanité, il peut représenter une idée unitaire de l'espèce humaine. Homme et femme, femme et homme atteignent jusqu'à la divinité. La *Flûte enchantée* enseigne l'amour comme dernière pensée de l'humanité. Mais en ce qui touche à la place de la femme par rapport à l'homme, à la Société, à l'espèce humaine, la pièce reste sur le terrain d'autrefois. L'*Encyclopédie* déclare fort naïvement que ce n'est pas la peine de s'enquérir s'il serait opportun d'organiser des réunions de femmes avec des usages secrets, mais qu'il ne faut pas disconvenir qu'on a fait beaucoup de choses utiles par ce moyen. La vieille Encyclopédie marque les vraies limites. Elle traite le sexe féminin avec la déférence qui lui est due. Le *Köthener Taschenbuch* (Le petit manuel de Koethen) publia en 1801 un essai intitulé : *Maçonnerie de Dames, ou sérieux et plaisant* (en allemand). En 1807 et 1809, des discours prononcés dans les Loges sur la participation des femmes à la Franc-Maçonnerie. Neile en fit un, intitulé : *Eloge maçonnique de la Femme ;* depuis, ces manifestations se sont multipliées ; tout récemment, le Fr.·. professeur et docteur en théologie F. Zimmer a traité systématiquement cette question ; il a trouvé l'expression : Le Volontariat d'un an pour la femme ; il a écrit un livre : *L'Art Royal et la Femme* (en allemand) et ses établissements d'instruction pour les jeunes filles témoignent d'une préoccupation particulière d'élever maçonniquement la femme ; il a fait régulièrement des conférences tant pour les Sœurs que pour les séances de l'*Union des Francs-Maçons allemands*, et il a posé la question : Que ferons-nous de nos Sœurs ?

L'idée des Loges de Dames n'a point disparu de nos jours, bien au contraire. Une Loge non reconnue doit posséder ses Loges spéciales de Rébeccas. Il y a eu d'ailleurs des femmes qui ont été admises régulièrement, dans les temps tout modernes. Citons Lady Altworth, qu'on nomme la lady Maçonne. Le hasard fit qu'elle assista à une tenue. Pour s'assurer de sa discrétion, on ne trouva rien de mieux que de l'initier. On raconte la même chose au sujet de Mme Beaton et de Mme Fraintraille. La comtesse Hélène Haslick-Barkoszy a été admise rituellement en 1875 ; mais son admission fut plus tard déclarée irrégulière, ce qui donna lieu à une active controverse. On dit aussi que Miss Little John et Mme Maria Deraismes ont été initiées.

On ne peut traiter cette question sans rappeler les Entretiens sur la Ma-

çonnerie, rapportés par le Fr∴ Herder dans son *Adrastea*. Il est reconnu que les premiers de ces Entretiens coïncident avec les Dialogues d'Ernst et Falk, du Fr∴ Lessing, mais le Fr∴ Herder dit que les derniers sont originaux, et une femme, Linda, y joue un rôle important.

Le publiciste Karl Jensch voit dans l'exclusion de la femme une lacune de la Maçonnerie, et il y a dans la Maçonnerie des modes d'activité qui conviennent à la femme, qui forment son domaine propre. L'hygiène populaire, le bien-être de la femme, l'hygiène féminine.

Angleterre. — *The Graphic*, de Londres, 18 avril 1914, publie un article sur la Franc-Maçonnerie, où nous relevons le passage ci-dessous :

Le charme du secret est comme le charme du surnaturel. Aussi, je comprends très bien l'attraction qu'exerce l'Ordre nouveau des Co-Maçons. Mais je doute que le secret ait autant d'attrait pour la femme que pour l'homme. Si ce charme était égal, un grand nombre de femmes seraient certainement, de nos jours, des Maçonnes avouées, comme il y en a toujours eu. La biologie peut donner l'explication de ce fait. Les femmes n'ont point la même tendance que les hommes à la pose, elles ne prennent guère d'intérêt à ce qui est représentatif et symbolique. Si bien que je me demande où est la solution : est-ce simplement la fascination du secret, est-ce le charme de la pose, de l'air qu'on se donne, de l'effet qu'on produit !

Quoi qu'il en soit, la Co-Maçonnerie n'est pas de nature à introduire la femme dans la Maçonnerie, mais plutôt de nature à l'en éloigner : ce sera le résultat final. L'anthropologiste moderne connaît bien le phénomène : L'homme a toujours chercher à inspirer la terreur à la femme, et à la maitriser par là. La femme sauvage s'est sans doute montrée trop peu disposée à éprouver une crainte quelconque en face de l'homme, ou à le prendre pour ce qu'il prétendait être. Vraiment, on ne peut admettre que dans nos âmes de demi-civilisés d'aujourd'hui, l'idée de faire entrer la Co-Maçonnerie dans la Maçonnerie puisse faire plus de progrès qu'elle n'en a fait jusqu'à ce jour.

Italie. — Nous empruntons à un périodique maçonnique quelques détails touchant l'initiation des femmes :

La question de l'organisation initiatique des femmes s'est posée presque à toutes les assemblées générales, mais elle n'a jamais reçu un accueil aussi favorable que dans l'assemblée de 1912.

La discussion à ce sujet fut commencée par les Loges de Turin, la *Cavour* et la *Dante*. Elles présentèrent l'addition suivante à l'article 2 de la Constitution maçonnique :

« L'Ordre reconnaît en outre les Loges féminines d'Italie qui sont cons-
« tituées et se constitueront conformément aux présentes constitutions
« et qui se soumettront aux disciplines spéciales qui émaneront du
« Grand-Orient ».

La proposition fut appuyée par des délégués de plusieurs autres Loges ; elle rencontra aussi des contradicteurs, mais on se mit d'accord pour

donner aux femmes une organisation profane, ce qui permettrait d'utiliser leurs services sans engager la Maçonnerie plus avant.

Au cours de la discussion, on rappela que la question de l'entrée des femmes dans la Maçonnerie avait été soulevée dans toutes les Constituantes, mais qu'elle avait toujours été résolue négativement. On ajouta que les Puissances maçonniques étrangères n'opposeraient peut-être pas un veto à une décision qui aurait pour but de faire entrer la femme dans la Maçonnerie, mais qu'il n'existait pas de communion régulière à l'étranger qui reconnût les Loges féminines. On fit allusion aux Loges mixtes qui, en France, dépendent d'une organisation de caractère bien maçonnique dite le *Droit Humain*, mais qui est irrégulière. On rappela que jadis et pendant quelque temps il avait existé en Italie des Loges de femmes. On reconnut que la Maçonnerie aurait avantage à associer la femme à ses travaux, mais on objecta qu'il y aurait quelque danger à donner des droits égaux aux deux sexes. On fut d'avis que la reconnaissance à accorder aux Loges de femmes devrait être réglée de telle sorte qu'elles n'eussent de relations qu'avec le Grand-Orient.

D'autres soutinrent qu'il ne fallait pas entraver le mouvement déjà commencé pour l'organisation maçonnique des femmes. On dit qu'il s'était déjà constitué à Rome une Loge de femmes, qu'il en existait d'autres (deux à Turin, une à Florence) qu'il s'était déjà constitué une Grande Loge à laquelle avaient déjà adhéré une des deux Loges de Turin et celles de Florence et de Rome, où siégeait cette Grande Loge. On présenta l'ordre du jour suivant.

« L'Assemblée, vivement préoccupée du danger qui menace la diffusion « et l'affirmation des principes de saine liberté et de laïcisme, de la part de « l'organisation féminine conduite avec tant d'énergie par le parti clérical, « reconnaissant que dès aujourd'hui, les femmes prennent une part, de plus « en plus active et efficace à la vie politique et sociale du pays, invite le gouvernement de l'Ordre à ne point s'opposer aux efforts que pourront tenter « individuellement quelques-uns des FF∴ de son Obédience, agissant avec « la plus grande prudence, pour créer des organisations de caractère initiatique, en vue de soustraire de plus en plus les femmes à l'influence du cléricalisme ».

La discussion fut longue et vive. On y proposa cinq ordres du jour successifs. Le Grand-Orient se déclara en faveur du dernier, qui était ainsi conçu :

« L'Assemblée donne mandat au Grand-Orient d'encourager une organisation anticléricale féminine initiatique qui devra reconnaître son autorité et s'assujettir aux règles spéciales qui émaneront de lui ».

Le Grand-Maître Adjoint, qui présidait l'Assemblée, déclara qu'aucun vœu n'était venu des puissances étrangères indiquant une tendance favorable à l'organisation initiatique des femmes ; il fit remarquer que les Puissances maçonniques de pays plus avancés que l'Italie n'avaient jusqu'alors rien fait qui indiquât des dispositions favorables à l'initiation des femmes, et il invita l'Assemblée à émettre qu'un vote bien réfléchi. Ce vote fut tel que l'avait proposé l'Orateur, c'est-à-dire que le texte du cinquième ordre du jour rapporté ci-dessus fut adopté.

La Grande Maîtresse de la Grande Loge féminine d'Italie, mise au fait de ce vote, convoqua à Rome les représentantes des Loges des dépendances, et dans ce Convent féminin, on discuta sur le vote de l'Assemblée Constituante de la Communion régulière italienne. Il fut décidé d'ajourner les travaux pour attendre les mesures que le Gouvernement de l'Ordre prendrait pour répondre au vote de l'Assemblée. On reconnut que si le Grand-Orient d'Italie jugeait à propos de créer une organisation féminine, sinon maçonnique, du moins initiatique, la Grande Loge féminine devrait y adhérer, pour éviter les inconvénients de la concurrence entre deux organisations identiques dans leur but, malgré quelques différences dans leur Constitution.

Le Gouvernement de l'Ordre s'occupa de confier à un de ses membres la tâche de préparer un projet d'organisation initiatique pour les femmes ; ce délégué fit ce qui était demandé, mais diverses causes empêchèrent le projet de venir en discussion devant le Grand-Orient, en sorte qu'il ne pût être présenté à l'Assemblée de cette année.

Entre temps, la Loge de Turin qui n'avait point adhéré à la *Grande Loge Féminine* (de Rome) avait continué à travailler ; elle avait même constitué à Milan une autre Loge qui, dès son début, travailla dans le monde profane avec la plus grande activité ; un autre mouvement féministe maçonnique se dessina dans la sphère de la Grande Loge, bien qu'elle eût décidé d'attendre dans le repos la décision du Grand-Orient. De nombreuses adhésions lui arrivèrent de Palerme, de Ferrare, de Bologne, de Vérone, de Faenza, de Catane.

Avant la réunion de l'Assemblée de la Communion régulière du 10 mai dernier, la *Grande Loge féminine* avait reçu l'assurance que le Gouvernement de l'Ordre n'avait présenté aucun projet, malgré le mandat qu'il avait reçu dans la Constituante de 1912. Cette Grande Loge féminine, connaissant le mouvement maçonnique qui s'intensifiait autour d'elle, se réunit et envoya aux Loges de son Obédience une planche pour les inviter à reprendre leur travail. En outre, elle jugea convenable d'adresser au Grand-Maître une autre planche où étaient exprimés ses vœux et ses espérances. Voici cette planche :

« *Orient de Rome*, 9 mai 1914.

« Illustre Fr.·. Gr.·. Maître, — J'ai été informée que la Communion ma-« çonnique présidée par vous avec tant de noblesse, tient demain son Assem-« blée Constituante, et je me permets, au nom de toutes les Sœurs de mon « Obédience, de vous envoyer les souhaits les plus ardents pour que cette As-« semblée soit féconde en sages résolutions. Par un de ces souhaits, le premier « est qu'il soit pourvu de la meilleure manière possible à ce qui nous con-« cerne, afin que réunies dans une organisation tout à fait distincte de la « vôtre, nous puissions contribuer de la façon la plus efficace à la Grande « Œuvre qui nous est commune ».

Agréez... La Grande Maîtresse.

« En même temps, la Loge de Milan, présidée par une Vénérable pleine d'enthousiasme et d'énergie, envoyait aux Vénérables des Loges un rapport

sur l'œuvre de sa Loge, dans le but de les convaincre, et d'obtenir que l'action des Dames déjà organisées en Loges ne fût point méconnue.

« A l'Assemblée de la Communion Régulière, le Grand Secrétaire, traitant de l'organisation féminine, tint un langage favorable à l'organisation de Loges composées exclusivement de femmes, et fit savoir que si le Gouvernement de l'Ordre n'avait rien fait en vue de leur Constitution, c'était parce qu'il avait été empêché par des affaires urgentes, mais qu'il prenait l'engagement d'activer les études d'un projet concret qui serait présenté à l'Assemblée prochaine.

« Cette réponse n'était pas de nature à satisfaire les FF∴ qui souhaitaient l'organisation immédiate d'une Maçonnerie féminine, un Fr∴ fit remarquer que cette organisation existait déjà auprès de plusieurs Orients d'Italie, et il proposa un ordre du jour à ce sujet, ainsi conçu :

« L'Assemblée, en attendant que le Gouvernement de l'Ordre fasse des « propositions concrètes dans la prochaine Constituante, au sujet de l'organisation initiatique féminine, — vu qu'il existe déjà depuis un certain « nombre d'années une organisation qui, étant données les personnalités « féminines qui la composent, et les personnalités masculines qui la favorisent, — offre toutes garanties à l'Ordre, d'accepter la direction de la Communion italienne, — décide que prendre en considération ladite organisation, en confiant au Gouvernement le mandat de pourvoir, dans les modes « et par les moyens les plus convenables, avec les limitations et précautions « nécessaires, à ce que l'œuvre en question soit féconde en résultats conformes aux fins de l'Institution ».

« Cet ordre du jour, accepté par le Grand Secrétaire, fut également approuvé par les conclusions du Grand Orateur, il fut voté à la presque unanimité par les délégués.

« On ne doit pas y voir la reconnaissance officielle de l'organisation maçonnique féminine d'Italie ; cette reconnaissance *officielle* n'aurait pu être accordée qu'en violant les *Landmarks* qui déterminent dans le monde entier l'action et l'organisation de la Maçonnerie régulière. Cette décision a été accueillie avec satisfaction par les adhérents de l'organisation maçonnique féminine ; ils n'espéraient pas obtenir davantage ».

Franc-Maçonnerie

Généralités internationales. — Le Bureau international de relations maçonniques adresse l'appel suivant à tous les groupements du Globe :

Le Bureau international de relations maçonniques travaille depuis plus de dix ans à étudier la Maçonnerie mondiale, à favoriser entre ses Grandes Loges et Grands-Orients plus d'entente et de fraternité. Il ne s'agit pas dans sa pensée de demander aux autorités maçonniques le moindre sacrifice de leurs usages, de leurs traditions, de leurs principes, ni de modifications quelconques de leurs rituels ou de leur manière de travailler. *Le seul but que poursuit actuellement le Bureau est d'obtenir que les FF∴ de tous les pays puissent se rencontrer en Loge, se visiter et apprendre à se connaître sans difficultés.*

sans avoir à faire d'autres déclarations ou à fournir d'autres preuves que celle qu'ils appartiennent à la Maçonnerie reconnue digne de ce nom par son histoire, par son activité et par son organisation.

On peut dire que la Maçonnerie contemporaine, telle que nous la connaissons aujourd'hui d'après nos nombreuses correspondances, se présente à nous comme formant trois groupes, qui sont distincts, non par les usages, les grands principes, et les traditions maçonniques, mais par l'importance plus ou moins grande donnée aux idées religieuses.

I. Un premier groupe estime absolument obligatoire l'adoption de ce qu'on appelle les Landmarks et en particulier de ces deux Landmarks : la croyance au G.·. A.·. de l'U.·. et la présence de la Bible sur l'autel. A ce groupe se rattache toute la Maçonnerie anglo-saxonne de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de l'Australie. Cette Maçonnerie refuse de recevoir dans ses Loges des Maçons qui appartiennent à des groupes qui n'admettent pas ces deux Landmarks. Les Maçonneries germanique, hongroise, italienne, suisse, hollandaise, portugaise, grecque, révèrent aussi le G.·. A.·. de l'U.·., et possèdent le symbole de la Bible, mais ne ferment leurs Loges à aucun visiteur qui prouve sa qualité de Maçon, alors même que son Obédience n'admettrait ni la formule du G.·. A.·. de l'U.·., ni le livre de la Loi, nos FF.·. du G.·. O.·. de France sont admis avec plaisir dans les Loges de l'Allemagne, de la Suisse, de la Hongrie, etc.

II. Un second groupe qui comprend une partie de la Maçonnerie latine (G.·. O.·. de France, G.·. L.·. de France, G.·. O.·. de Belgique) laisse à ses adeptes le droit de croire en Dieu, même au Dieu ésotérique des religions, et ne leur impose aucun acte de foi, ce qui ne l'empêche pas d'admettre dans ses Loges tous les FF.·. visiteurs à quelque Obédience qu'ils se rattachent et sans autre preuve que leur qualité de Maçons réguliers. Ce groupe a pour principe la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, et la liberté absolue de conscience ; il se refuse à toute affirmation dogmatique.

III. Un troisième groupe comprend la Maçonnerie purement chrétienne comme la Grande Loge des Francs-Maçons allemands, la Maçonnerie de Suède, de Norvège, du Danemark.

En somme, puisque le Congrès des religions a pu se créer et se réunir malgré la diversité et les différences considérables des croyances, pourquoi les groupements maçonniques, si près les uns des autres par leur but, leurs aspirations, ne réussiraient-ils pas à créer entre eux des relations sincèrement fraternelles, malgré quelques divergences d'idées ?

Cela étant, et dans le but d'être éclairé sur la solution à donner au problème de la fraternité maçonnique universelle, je me permets de soumettre à votre examen, en vous demandant d'y répondre avec un bienveillant intérêt, les questions suivantes :

I. Admettez-vous la possibilité de créer des relations fraternelles entre tous les groupements maçonniques reconnus actuellement ?

II. Quelles exigences estimez-vous nécessaires pour que ces relations existent ?

III. Quels sont les moyens que vous envisagez comme les meilleurs pour atteindre rapidement ce but ?

— Le Frère Quartier-la-Tente écrit à propos de l'Œuvre internationale :

Il a fallu d'abord apprendre à la Maçonnerie (ce qu'elle ignorait) que ses groupements constituent une véritable armée. Il a fallu lui dire et lui redire, que malgré les campagnes violentes de ses adversaires et en particulier, malgré l'opposition persistante de l'Eglise catholique ultramontaine et de ses papes contre la Franc-Maçonnerie, malgré les accusations, les persécutinos, celle-ci s'est établie dans tous les pays du monde. Partout des Loges se sont créées pour cultiver l'art royal et la famille maçonnique compte à cette heure près de 50.000 Loges et plus de deux millions de FF∴. Cette première constatation fait entrevoir à quels résultats pourrait aboutir l'entente cordiale des membres de l'association maçonnique ?

Il a fallu rappeler à la Maçonnerie mondiale qu'elle possède dans tous les pays civilisés des Loges dont les principes sont identiques, les aspirations analogues, les travaux dirigés vers le même but, ce qui démontre clairement la possibilité d'établir entre elles des relations fraternelles... L'heure viendra où tous les Maçons du Globe se considèreront comme des FF∴ et où la fraternité maçonnique universelle sera réalisée. Les œuvres humaines s'accomplissent avec lenteur ; les semailles nécessitent du temps et le laboureur doit apprendre à être patient... La fraternité maçonnique universelle est en marche, et rien ne l'arrêtera !

— Les Soixante-dix Vénérables des Loges allemandes adressent la circulaire suivante aux Francs-Maçons :

Or∴ de Francfort-sur-Mein, le 25 *mai* 1914.

IIe Circulaire

T∴ C∴ Vén∴,
TT∴ CC∴ FF∴,

Comme suite à notre première circulaire, nous vous adressons le programme de la Manifestation et vous renouvelons notre invitation.

Pour donner plus d'ampleur à nos fêtes, nous avons cette année envoyé des invitations aux Loges danoises, norvégiennes et suédoises ; et nous espérons que des visiteurs scandinaves se joindront aux nombreux FF∴ et SS∴ qui nous viendront comme d'habitude d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de France, de Hollande, de Hongrie, de Luxembourg, de Suisse et d'autres pays encore.

L'accueil qu'ont reçu nos préparatifs faits pour favoriser un travail maçonnique commun et donner plus de force à l'idéal de solidarité fraternelle, nous permet d'espérer avec joie et confiance un plein succès pour la Réunion de Francfort.

Aidez-nous à l'assurer en participant à la Manifestation de cette année en faveur d'une amitié maçonnique s'étendant entre nations par-dessus les frontières : venez à cette fête, qui, en dehors de toute préoccupation politique, ne peut avoir qu'une influence heureuse pour l'avènement de la paix universelle. Nous préparons à vous, à vos femmes, à vos enfants l'accueil le plus cordial et le plus chaleureux.

Dans l'intérêt de la bonne organisation, nous prions instamment les FF∴ de votre Loge qui ont l'intention de venir à *Francfort les* 15, 16 et 17 *août*, d'envoyer leur adhésion le plus tôt possible et, en tout cas, avant le 1er août au Fr∴ *Dr Curt Hoffmann Rosenapotheke, am Salzhaus*, 3, *Francfort-sur-le-Mein*.

En attendant de recevoir parmi nous de nombreux FF∴ de votre R∴ Loge, nous vous adressons l'expression de nos sentiments cordiaux et frat∴ dévoués.

VIIe Manifestation maçonnique internationale

Francfort-sur-le-Mein, *les* 15, 16, 17 *août* 1914.

Programme sommaire

Samedi 15 *août :* à 5 h., réception des FF∴ et SS∴. — A 7 h. 1/2, au Temple, Tenue rituelle au grade d'Apprenti. Réunion des dames dans la salle des banquets.

Dimanche 16 *août* : à 10 h. du matin, Réunion du Bureau international de relations maçonniques. — à 11 h., réunion de tous les FF∴ et SS∴. Discours. — A 6 h., banquet.

Lundi 17 *août :* Excursion à Wiesbaden.

— Le *Temps*, 22 juin 1914, publie la nouvelle suivante :

Une information nous parvient qui équivaut, tout permet de le croire, à une nouvelle manifestation de l'Entente cordiale :

Les grands officiers de la « Grande Loge d'Angleterre » sont venus officiellement, hier samedi, consacrer la première Loge travaillant en France au rite anglais — la Loge Saint-George n° 3 — sous l'obédience de la Grande Loge nationale indépendante et régulière pour la France et les colonies françaises, reconnue par la Maçonnerie mondiale.

C'est le rétablissement des relations maçonniques brisées depuis quarante ans qui s'affirme à nouveau.

— La *Presse Associée*, 9 juin 1914, publie la dépêche suivante de son correspondant de Munich :

Dans certains milieux catholiques allemands, — et même protestants, — on reprocherait au Gouvernement impérial, au Kaiser plutôt, d'avoir prêté l'appui de son influence au Gouvernement italien pour faire accepter en qualité de commissaire du Gouvernement italien à l'Exposition de San Francisco, M. Nathan, ancien maire de Rome et grand chef de la Franc-Maçonnerie.

De fait, les trois Grandes Loges de Berlin ont d'abord prêté leur appui dans ce but, et comme une intervention de ce genre n'est guère possible sans le concours du Gouvernement, on en conclut que le Gouvernement allemand, et le Kaiser en ont la responsabilité.

Dans tous les cas, et sans parler des autres protestations, le roi Louis et M. de Hertling, ministre-président bavarois ont protesté contre tout appui officiel qui pourrait être, même indirectement, prêté au projet de Congrès

maçonnique qui doit se tenir à San Francisco, à l'occasion de l'Exposition de Panama.

— Nous lisons dans un périodique maçonnique américain :

L'organisation de la Grande Loge Nationale Indépendante de France et des colonies françaises et sa reconnaissance par la Grande Loge d'Angleterre, telles qu'elles sont exposées dans le *Freemason* de la semaine dernière, marquent l'aurore d'une véritable, d'une légitime Franc-Maçonnerie, non seulement en France, mais encore dans tous les pays latins d'Europe et d'Amérique. Elle fait entrer le coin de la Franc-Maçonnerie pure et sans tache dans l'Espagne, le Portugal, l'Italie, et les Républiques des deux Amériques (Centrale et Méridionale). La Grande Loge d'Angleterre a pris cette mesure pour chasser de ces pays la Maçonnerie bâtarde et politique qui y existent. Les Grandes Loges des Etats-Unis et du Canada applaudiront avec ardeur à ses efforts et les seconderont. Le fléau de la pseudo-Maçonnerie politique chez les races latines a empêché la Maçonnerie légitime de se répandre dans le monde. Mais ce fléau touche à sa fin.

Dans les articles du traité conclu par la Grande Loge de France, et qui servent de base à la reconnaissance, il est dit que la Bible sera placée et restera ouverte sur l'autel de la Loge, que toute Loge sera ouverte et fermée par une invocation à Dieu, et que la Loge ne prendra, comme telle, aucune part officielle aux affaires politiques. Cette attitude et cette déclaration feront taire ceux qui présentent la Franc-Maçonnerie comme une machine à politique, qui prétendent qu'elle est une religion naturelle, et qu'elle usurpe les fonctions ou les sacrements d'une Eglise.

Grâce à cette attitude, la Franc-Maçonnerie courra à une destinée glorieuse, comme dans les races anglo-saxonne et teutonique. Puisse notre Grande Loge tenir le fouet d'une main ferme ».

— On comprendra mieux en lisant ces lignes que nous éprouvions quelque méfiance vis-à-vis des antimaçons qui veulent absolument concentrer toute la lutte contre la Secte, sur le seul terrain de la politique.

Allemagne. — Le 25 avril, a eu lieu à Trèves, l'assemblée annuelle de la section régionale Sarre-Moselle Nahe, de l'Union des Francs-Maçons Allemands ; cette session, la quatrième qui ait été tenue, a eu lieu dans le local de la Loge l'*Union des Amis de l'Homme*. Nous ne rapporterons que les détails d'un intérêt général.

La veille avait eu lieu une conférence à laquelle avaient été invités un certain nombre de profanes ; le Fr.·. Steigelmann, de Pirmasens, y a traité le sujet : « Questions sociales et Maçonnerie ».

Le lendemain, séance des personnages dirigeants de la section : à son ordre du jour figurent « le travail maçonnique dans le monde profane, établissement de tournées de conférences par des orateurs ambulants faisant partie

de l'Union des Francs-Maçons allemands. A ce sujet, on nous apprend que pendant l'hiver dernier, le Fr∴ E. Horneffer a fait cinq conférences publiques, à Thionville, Metz, Saarbruck, Pirmasens et Kayserslautern, le Fr∴ Aug. Horneffer en a fait deux à Metz et Thionville, qu'il y a eu d'autres conférences faites par le Fr∴ Schultze, de Hambourg, et le Fr∴ Weiss, de Ludwigshajen.

On discute sur l'utilité d'une Commission historique pour la Maçonnerie. On ne conclut pas.

On s'occupe ensuite de l'instruction maçonnique de la jeunesse. La Commission qui est chargée de cette affaire doit son origine à l'initiative des Fr∴ L. Keller, de Charlottenburg (près Berlin) en 1911. L'année suivante, à l'assemblée générale de Francfort-sur-Mein, le Fr∴ Weiss fit un rapport sur la manière dont cette Commission devait procéder: il fallait, selon lui, opérer d'abord sur la jeunesse académique (Universités et enseignement supérieur sous toutes ses formes) éclairer et instruire cette jeunesse. Des conférences faites dans un esprit de neutralité, des articles dans la presse universitaire, l'institution d'hommes de confiance (?) tels furent les moyens proposés ; on vota un crédit de 1.000 marks (1.250 francs), mais l'année étant trop avancée, on ne fit rien. En 1913, on songea à faire quelque chose. A l'Assemblée générale de Breslau, on reconnut qu'on n'était pas bien fixé sur ce qu'il fallait faire : on s'était procuré des adresses d'Etudiants et de fils de Maçons ; le Fr∴ Bélian avait fait des conférences aux Etudiants, mais la Commission de la jeunesse, c'est-à-dire le Fr∴ L. Keller, proposa un autre plan, la création du *Siedlerbund*. Ce Siedlerbund a pour objet de créer dans les quartiers ouvriers des sociétés d'Etudiants et de gens qui ont les mêmes idées, et de les employer à répandre les lumières dans tous les milieux publics et privés. Le rapporteur dit qu'un tel genre d'action ne regarde pas la Maçonnerie ; on n'a pas l'argent nécessaire pour une telle œuvre et elle ferait perdre de vue l'objet essentiel; la conquête maçonnique de la jeunesse. Encore une question qui reste en l'air.

Le Fr∴ Ernst Schultze, de Hambourg, un de ceux qui travaillait le plus activement à l'apologie de la Maçonnerie devant les profanes, fait à son tour sa petite conférence, il traite de la Loge et des problèmes du présent : il pose les principes suivants :

1° Les Loges ne doivent exclure que les querelles politiques, mais elles doivent se prêter à toute discussion qui a un caractère politique. Sans cela, nous nous interdirions de toucher à la littérature pornographique, à bien d'autres plaies sociales. — 2° Dans des discussions de telle sorte, il n'est point nécessaire de porter des jugements ; il est préférable d'évaluer les caractéristiques du temps présent à la lumière d'un idéal supérieur.

Le Fr∴ Feistkorn, de Trèves, propose une organisation en vue de former des orateurs de Loges.

Le reste du compte rendu que nous avons sous les yeux ne contient plus que des détails insignifiants, congratulations, banquet final, adieux.

— Le 19 avril dernier, a eu lieu la sixième réunion annuelle de la section locale de Berlin, de l'Union des Francs-Maçons Allemands.

Le Fr∴ Albert Berent, Vénérable de la Loge berlinoise *Germania zur Einigkeit* (G. à l'Unité, a ouvert la réunion par une conférence qui avait pour sujet : Le Christianisme, le Bouddhisme, et la Franc-Maçonnerie. Il a pris pour point de départ une publication de l'Union des Francs-Maçons allemands intitulée: *Religiosen Gutachten* (expertises religieuses), œuvre collective où les diverses religions sont comparées et appréciées.

Le Fr∴ Kekulé de Stradonitz, directeur du *Herold*, a lu son rapport sur les moyens et les buts de l'Union des Francs-Maçons allemands; il y a ajouté quelques mots sur ce sujet : « La Franc-Maçonnerie et le grand public ». Les Loges ont depuis quelque temps, organisé avec le concours d'orateurs ambulants des conférences où le public peut entrer librement, sans sélection, sans contrôle ; il y a aussi des conférences auxquelles on peut assister en payant un droit d'entrée. L'orateur désapprouve les unes et les autres. Lorsqu'une Loge envoie des invitations en son propre nom, elle ne doit en adresser qu'à des personnalités soigneusement choisies. Il est bon de faire connaître les principes maçonniques, ainsi que l'Union l'a fait avec tant de succès par ses publications, mais nous n'en devons pas moins veiller « à ce que la Maçonnerie ne coure pas les rues ».

Le Fr∴ Kekulé von Stradonitz, a continué ses critiques et s'en est pris à l'organisation du bureau de travail de l'Union des Francs-Maçons allemands, organisation que, dit-il, on ne saurait désormais qualifier d'organisation scientifique...

— Les *Münchener Neueste Nachrichten* (Dernières nouvelles de Munich), journal quotidien de Munich, donnent dans le n° du 15 avril, un compte rendu d'un livre du Fr ∴ Dr Richard Ludolf, où est tracé le plan d'un asile, pour les personnes de vie irréprochable, qui ont reçu une instruction supérieure et une éducation distinguée. Cet asile porterait le nom de Paraclet (consolateur), en mémoire de Pierre Abailard, que l'on présente comme le fondateur de la philosophie morale moderne. L'auteur décrit dans la préface son propre développement moral, c'est un récit intéressant, où l'on voit une personnalité qui doute, qui cherche, pour qui le matérialisme naturaliste est une erreur antipathique ; la Théosophie, qui lui a fait perdre ses illusions, l'a conduit à la Maçonnerie. Il dit entre autres choses :

« Dans le plan que je présente, l'asile n'est point un établissement où l'on recevra des soins, mais un atelier où l'on travaillera au bien de l'espèce humaine toute entière. La Loge maçonnique *Liban aux Trois Cèdres* s'occupe de la réalisation de ce plan. Il y aura une riche bibliothèque, et un local pour les archives du Paraclet, comme dépôt où se conserveront en toute sécurité, les manuscrits, les journaux [1], les lettres privées, ces documents ne seront remis à l'asile du Paraclet que cent ans après leur date ».

— Parmi les nombreuses organisations maçonniques d'Allemagne,

1. Il s'agit ici non point de journaux quotidiens ou hebdomadaires, mais de ces sortes de mémoires, où l'on inscrit jour par jour, pensées, incidents, etc.

il faut signaler la *Ligue des Loges de Saint-Jean, travaillant librement* (Bund frei arbeitender Johannis-Logen), qui a pour organe la *Loge Libre* (die freie Bauhütte), et pour directeur, le Fr :. A. Bauerfeld, à Leipzig. Le 2 août 1913, a eu lieu la seconde réunion de cette Ligue, dont le siège est à Berlin. Le gouvernement de l'Ordre est composé d'un président, d'un secrétaire, d'un sous-secrétaire, d'un trésorier et de deux surveillants. Huit Loges en dépendent.

— Il doit se tenir cette année à Kiel, une réunion de l'assemblée des Instituteurs allemands. En prévision de cette réunion, une Loge de Kiel l'*Alma de la Baltique*, dépendante de la Grande Loge nationale, a organisé une tenue blanche dans son local. Ce n'est pas la première fois que les Sociétés d'Instituteurs et les Loges sont en contact direct : à Strasbourg, en 1910, et à Berlin, en 1912, il y a déjà eu des invitations de ce genre faites et acceptées.

— Ce que la Loge de Kiel l'*Alma* fera pour les Instituteurs, la Loge de Hambourg *Saint-Georges* l'a fait pour la Ligue des Employés allemands qui tenait séance du 4 au 7 juin dans cette ville, et qui a organisé une tenue spéciale pour les membres de cette Ligue qui seraient Francs-Maçons.

— Le 20 avril a eu lieu à Hanovre une réunion des représentants des Loges de la Province de Hanovre, du duché de Brunswick et des provinces limitrophes. On y a discuté sur la meilleure manière de célébrer le 200e anniversaire de la Grande Loge d'Angleterre, la proposition de fonder des alumnats maçonniques a obtenu une approbation presque unanime, parce qu'elle avait pour objet une œuvre d'une grande et durable portée. On a décidé de faire auprès de la Ligue des Grandes Loges allemandes les démarches nécessaires, et en attendant chacune des Loges représentées à cette réunion fera auprès de la Grande Loge dont elle dépend, des propositions dans ce but.

— Le *Wieslocher Zeitung*, du 4 juin, mentionne l'enquête, imprimée pour les seuls Francs-Maçons, qui a pour sujet : « La Franc-Maçonnerie et le besoin religieux de notre temps. » On lit dans cet article :

Il est intéressant d'observer à quel point le monde maçonnique allemand est agité par le besoin religieux de notre temps. Une enquête publiée par l'Union des Francs-Maçons allemands contient douze réponses plus ou moins détaillées ; six de ces réponses ont pour auteurs des Théologiens ; les six autres ont été envoyées par des professeurs, des médecins, des naturalistes. Elles sont une preuve bien propre à consoler, de la tendance qui se manifeste chez les Maçons allemands, à s'occuper de cette grande question de la vie. Il est à remarquer que les deux écrivains bien connus, Auguste et Ernst Horneffer, de Munich, ont rejeté formellement le monisme naturaliste d'Haeckel et d'Oswald, qui est inconciliable avec leur conception religieuse idéaliste. On ne saurait soutenir aujourd'hui que les Loges allemandes encouragent la platitude rationaliste, qu'elles ouvrent la voie au mouvement de la Libre-Pensée religieuse et du Comité anticonfessionnel. Cela est plus évidenten-

core depuis que des hommes comme le pasteur principal de Hambourg, Dr Hunzinger et d'autres Ecclésiastiques appartiennentà la Franc-Maçonnerie.

— **La restauration de la Wartburg, où Luther fut enfermé par un de ses protecteurs, marche activement, et la Maçonnerie entend que cette tâche soit achevée pour le prochain centenaire de la Réforme, car, « sans la Réforme, pas de Maçonnerie. »** Cela est dit en toutes lettres dans une information que nous donne un journal maçonnique :

La Loge *Aux Cinq Tours sur la source salée*, de Halle sur la Saale, a fêté le 17 mai son 29e anniversaire, et à cette occasion, son Vénérable, le Fr.·. Luttge a été nommé membre d'honneur de la Loge de Wittenberg. Dans son allocution de remerciements, il a prononcé des paroles qui iront éveiller un écho dans bien des âmes : « Sans la Réforme de l'Eglise, a-t-il dit, la Franc-Maçonnerie d'aujourd'hui, la Franc-Maçonnerie de travail avec les temples visibles qu'elle possède en Allemagne aurait à peine pu naître, sur cette terre où souffle l'esprit d'inquisition, où l'air sent les odeurs du bûcher ; l'air frais des montagnes de Wittenberg en dissipe les vapeurs, il nous raconte bien des choses à nous autres Francs-Maçons, et nous devons nous rappeler le lien historique qui nous unit à l'Eglise de la Réforme. Nous l'avons déjà fait le jour où nous avons choisi comme première et grande Lumière de la Franc-Maçonnerie le livre même que l'Eglise Protestante regarde comme le Livre saint par excellence. Wittenberg, la petite cité de Wittenberg devenue la Rome allemande, la Rome protestante, a remporté la victoire sur la grande, l'orgueilleuse, l'éternelle Rome, avec son Vatican, son *Roma locuta est*. Lorsque Luther a dit : « Me voici, je ne puis faire autrement ; que Dieu m'aide ». Wittenberg a parlé : *Wittenberga locuta est*. Wittenberg a prononcé à un certain moment le mot juste, le mot libérateur. Voilà ce que nous ne devrons jamais oublier.

Angleterre. — Nous lisons dans *The Standard*, Londres, 4 juin 1914 :

Le 3 juin a eu lieu la réunion trimestrielle de la Grande Loge d'Angleterre, sous la présidence du Pro-Grand-Maître, lord Ampthill, qui, après l'expédition de quelques affaires courantes a proposé la motion suivante :

« Que le Bureau des affaires générales soit requis de préparer un plan en vue de célébrer comme il convient, en 1917, ce bi-centenaire de la fondation de la Grande Loge, en tenant grand compte de ce fait que dans le monde entier, les véritables Francs-Maçons attendent cette occasion avec le plus vif intérêt, dans l'espoir qu'elle offrira les moyens de fortifier les liens de la Fraternité, et de confirmer les véritables principes de notre Ordre ».

Les diverses Loges représentées ont été invitées à faire connaître leurs idées et projets sur la meilleure manière de célébrer ce bi-centenaire.

— Du *Daily Telegraph*, de Londres, 5 juin 1914 :

La Grande Loge d'Angleterre a envoyé le 3 juin 1914 le télégramme suivant au roi Georges :

« La Grande Loge des Francs-Maçons d'Angleterre, réunie dans le Hall central, à Westminster, en son assemblée trimestrielle, présente ses humbles et loyaux hommages à Votre Majesté, et prie pour que le Grand Architecte de l'Univers Lui accorde de voir bien des fois revenir cet heureux jour (anniversaire de la naissance du Roi).

« Ampthill, Pro-Grand-Maître ».

Le Roi a répondu en ces termes à lord Ampthill :

« J'ai reçu avec grand plaisir le bon message contenu dans votre télégramme. Veuillez présenter à la Grande Loge des Francs-Maçons d'Angleterre mes remerciements sincères pour leurs souhaits affectueux ».

Georges, Roi et Empereur ».

— La Grande Loge d'Ecosse a voté la motion suivante :

Il a été rapporté que l'attention du Grand Comité ayant été attirée sur ce fait que dans l'annuaire publié par un Fr∴ à Glasgow, annuaire prétendant donner l'adresse de tous les corps maçonniques écossais, on trouvait la liste et l'adresse d'officiers... appartenant à l'Ordre de l'Etoile d'Orient et à la Société Rosicrucienne d'Ecosse, le Comité a été d'avis que le Grand Secrétaire devrait attirer l'attention dudit Fr∴ sur ce fait que les deux Corps en question ne sont point maçonniques, et dès lors, doivent être éliminés de son Annuaire ».

— Nous empruntons les réflexions suivantes à un journal maçonnique anglais. Elles montrent que la Franc-Maçonnerie n'est pas disposée à renoncer au secret :

« L'apparition de plusieurs volumes de Mémoires de Loges d'Ex-Maîtres et d'Associations nous rappelle l'influence croissante que ces Sociétés exercent sur l'Art... Mais il est un aspect de la question que les sociétés d'Ex-Maîtres doivent prendre en sérieuse considération, de même que les conférenciers qui prennent la parole dans leurs réunions. Nous voulons parler de l'impression de ces conférences : Répandre l'instruction maçonnique par le moyen de la conférence est un procédé tout à fait différent de celui qui consiste en des travaux imprimés, et il semble que la réunion de ces deux systèmes ne donne pas toujours des résultats désirables. Il y a un bon nombre de sujets qui sont purement maçonniques, et qui, dès lors, ne sont point aptes à être imprimés ; nous voulons dire qu'ils tiennent de si près au travail secret et aux cérémonies secrètes de l'art, que c'est aller directement contre les Constitutions de l'Ordre et les obligations de chaque Fr∴ que de les rendre accessibles au grand public. Un grand nombre des conférences qui ont été faites rentrent dans cette catégorie ; on ne peut les publier, et on interdit au conférencier de les faire paraître dans les Recueils de Mémoires. Aussi, les éditeurs de ces Recueils se trouvent-ils souvent dans une incertitude qui les oblige à s'abstenir et pour remplir leurs colonnes, ils ont recours

à des articles insignifiants qui ont déjà paru dans des journaux maçonniques ».

— Nous empruntons à une revue maçonnique anglaise, les réflexions suivantes sur l'origine de la Franc-Maçonnerie :

« Depuis un temps immémorial, la Franc-Maçonnerie a prêché et enseigné la fraternité humaine, mais elle l'a prêchée à un petit cercle d'élus. C'est une chose assez curieuse que l'enseignement magnifique et les principes moraux d'une institution qui est, sans conteste, la plus noble organisation séculière qui ait jamais existé soit bornée à une infime minorité de la population terrestre. Nous en trouverions peut-être la raison, si nous étions en mesure de remonter sûrement jusqu'aux origines de la Maçonnerie. On croit communément sans en avoir la preuve authentique, que la Franc-Maçonnerie est sortie des Guildes médiévales. Il y a bien des détails communs entre la Guilde et la Maçonnerie. Il y a surtout ce principe que l'enseignement complet ne peut être donné qu'à un petit nombre d'hommes, parce qu'il n'y a en effet qu'un très petit nombre d'hommes qui soient aptes à le recevoir. Au temps des Guildes, la sélection était plus sévère encore qu'elle ne l'est dans la Maçonnerie d'aujourd'hui. Le candidat devait prouver non seulement qu'il était de naissance libre, possesseur d'un jugement sain, et de mœurs régulières mais encore qu'il avait les qualités nécessaires pour devenir un ouvrier habile, qui fît honneur à la Guilde. L'entrée était absolument interdite aux *cowans* parce qu'il fallait, pour l'obtenir, outre la connaissance des signes et mots de passe, faire la preuve d'une habileté manuelle qui ne pouvait être acquise que par un enseignement habile et par une application intelligente. Mais quand le seuil était franchi, le travailleur se trouvait au milieu de frères tout prêts à lui faire part de leur savoir, afin que la connaissance de leur art pût être pratiquée dans un domaine plus étendu, au profit de la Guilde, et aussi pour qu'elle passât aux générations suivantes. Les Guildes ne se donnaient nullement comme des sociétés religieuses, mais elles exigeaient des engagements solennels, et infligeaient des peines sévères aux violateurs de ces engagements. Les secrets de la Guilde étaient soigneusement gardés, car c'était grâce à leur supériorité professionnelle que les gens de métier devaient leur supériorité sur le vulgaire. Bien que les Guildes médiévales ne fussent guère que des Trade-Unions arrivées, le milieu et l'époque où elles vivaient étaient bien propres à leur donner un pouvoir et une situation que n'atteindront point selon toute vraisemblance, les sociétés qui les imitent de nos jours. Si donc, comme beaucoup le croient, la Franc-Maçonnerie est sortie de l'antique Guilde, il est aisé de s'expliquer l'anomalie qui fait de la Franc-Maçonnerie une société fermée.

« La Franc-Maçonnerie conserve un grand nombre des traits extérieurs de la Guilde, mais le secret vital de l'habileté professionnelle a été remplacé par l'allégorie et le symbolisme moral. Le développement du commerce et le progrès de la civilisation qui en est la conséquence, ainsi que la diffusion de l'éducation ont rendu impossible la conservation d'un secret technique, dans quelque profession que ce soit. Ce n'est plus cette obligation morale, ni même une affaire de délicatesse, que de garder le secret en matière de pro-

fession. L'éthique s'est modifiée. Des circonstances ont surgi qui ont changé les relations entre hommes, et l'homme, l'être le plus propre à subir l'adaptation, a changé de point de vue. L'idée qui fournit la base, la raison d'être des Guildes, était la conservation des secrets de métier. Une idée analogue inspire la Maçonnerie d'aujourd'hui, mais cette idée a un autre objet. La Guilde enseignait les procédés techniques, l'art de la construction ; la Franc-Maçonnerie enseigne à son adepte la morale, la vie décente, la probité dans les actes. L'enseignement moderne réprouve expressément l'idée de gain personnel ; il est purement altruiste, et exige de tout aspirant la déclaration que ce ne sont point les avantages personnels pécuniaires qui l'inspirent.

— La Grande Loge d'Ecosse a reconnu le 7 mai, la Grande Loge Nationale de France, et fondé 6 Loges nouvelles (Tripoli, deux dans l'Inde anglaise, et 3 dans le Queensland). Ensuite, on s'y est occupé des différends entre la Grande Loge d'Ecosse et le Grand Chapitre Royal Arch d'Ecosse, qui prétend avoir droit d'inspection sur le grade de Mark, et s'appuie sur les anciens Landmarks de l'Ordre, fixés dans un écrit datant de 1809. La Grande Loge se base sur un traité conclu avec ce Chapitre de 1857 à 1860, qui permet aux Loges de la Grande Loge écossaise, de donner ce grade.

Angleterre. Inde anglaise. — Nous relevons ces intéressants détails dans un maçonnique américain :

Un Fr∴ qui a voyagé dans l'Inde Anglaise rapporte que la Maçonnerie y est très forte, et que des milliers de Fr∴ sont disséminés dans tout le pays. Dans quelque localité qu'on se rende, on est certain d'y trouver un Fr∴ et d'y recevoir un accueil fraternel. « J'ai, dit-il, voyagé dans toute la péninsule, et partout, dans les grandes villes, même dans les endroits où le gouvernement n'a établi que des bureaux provisoires, dans des districts éloignés de centaines de milles de toute gare, j'ai rencontré les signes bien connus, et reçu la poignée de main du Fr∴ ».

C'est là un fait dont on doit reconnaître l'importance. Dans ce pays, l'esprit de corps, sous sa forme maçonnique est plus développé que partout ailleurs, et cela s'explique par l'isolement où les Européens se trouvent, perdus au milieu d'une population de 300 millions.

Dans l'Inde, les Maçons occupent une position sociale et même officielle plus élevée qu'en Occident. Les règles de leur admission et de leur avancement sont très strictes. Le seul cas connu où les grades aient été conférés coup sur coup, sans l'intervalle régulier, est celui de l'Emir d'Afghanistan, qui, lors d'une visite à Calcutta, reçut les trois grades en une seule soirée.

La masse du peuple est divisée à l'infini dans l'Inde ; il y a des centaines de sectes et de croyances ; des barrières très visibles s'élèvent entre les castes, les races, les religions, les fortunes, les rangs, les professions, les familles. Le caractère niveleur de la Maçonnerie y est donc des plus remarquables. Dans la même Loge, se rencontrent Mahométans, Hindous, Chrétiens, et ce qui semble plus extraordinaire encore, les Brahmines y voisinent avec des

Soudras ; on y voit le gouverneur de province et l'humble employé de bureau. Il y a dans l'Inde de remarquables coutumes maçonniques. Par exemple, les Loges s'envoient l'une à l'autre des saluts et des compliments, ainsi que cela se fait en France, en Suisse, en Allemagne. Un Fr∴ visiteur remercie toujours au nom de sa Loge, la Loge qui le reçoit, et le Vénérable le charge pareillement de transmettre à sa Loge ses compliments et ceux de la Loge qu'il dirige.

Lorsqu'un Maçon se rend dans une ville, il doit visiter tout d'abord un membre de sa Loge, s'il s'en trouve un dans cette ville. S'il se rend à l'hôtel, il est tenu de s'en expliquer devant sa Loge réunie. Bien entendu, cette règle est d'une application impossible dans les très grandes villes, mais elle est parfaitement applicable dans les villes de second ordre, et il en résulte une entente et des services mutuels.

Dans beaucoup de pays, on trouverait qu'il est dur d'exiger une assistance régulière aux réunions, de la part de Fr∴ qui habitent à une distance de quarante milles (environ 50 kilomètres). Un Fr∴ qui devait faire un voyage de cent milles en chemin de fer pour assister aux tenues, était fort régulier. Quand on est empêché, on doit prévenir le Vénérable à l'avance ou donner ses raisons à la séance suivante. Cette règle est acceptée et imposée si sévèrement, qu'on est frappé d'amende, quand on y manque.

Angleterre. Sierra-Leone. — La Maçonnerie a fait de notables progrès à Sierra-Leone, depuis 1899, date de son introduction dans cette colonie. En cette année, fut fondée la Loge *Rokell* ; en 1906, la Loge *Caroline du Sud*, puis se sont succédé à de courts intervalles les fondations de la Loge *Highland*, de la *Mark Caroline du Sud*, du *Chapitre de Royal Arch*, n° 390, du *Chapitre Royal Arch*, 1955, de la Loge *Babadori* ; les fondations les plus récentes sont le *Highland*, Chapitre de Royal Arch, n° 366, et le Chapitre Rose-Croix *Orion*, n° 176. Enfin, tout récemment, le 15 avril, a eu lieu la consécration de la Loge *Loyale*, n° 3719, à Freetown, chef-lieu de la Colonie. Toutefois, la cérémonie a eu lieu à Londres, par une fiction de la légalité maçonnique.

Autriche-Hongrie. — L'article qui suit a paru dans la *Bonifatius-Korrespondenz*, du 15 avril 1914, et les exemples qu'il donne sont empruntés à la vie maçonnique d'Autriche-Hongrie, mais nous croyons qu'on peut en tirer des conclusions générales :

« L'un des arguments favoris qu'emploient les porteurs de tablier pour prouver que leur association est inoffensive, c'est que par principe, et en vertu de leurs statuts, ils ne s'occupent de politique ni dans leurs travaux rituels, ni dans les autres manifestations de leur activité maçonnique. Telles sont les assertions qu'ils émettent avec une audace croissante lorsqu'ils parlent au public, aux profanes. Il n'en est que plus nécessaire de faire connaître la réalité.

La première preuve de l'activité politique des FF∴, c'est l'influence qu'ils exercent sur les grands journaux quotidiens, voici ce que dit à ce sujet un de leurs journaux officiels, le *Zirkel* (1913, p. 68): « Le Fr∴ Josef « Veszi (Conseiller Ministériel) un des publicistes hongrois les plus éminents, « l'un des plus appréciés même à l'étranger, a été nommé rédacteur en chef « du *Pester Lloyd*, ce journal qui jouit d'une si grande autorité « dans tout le monde civilisé. Le Fr∴ Besgi, qui est un énergique et « entraînant pionnier du sain progrès social et du développement éthique, a « dirigé avec une fermeté consciente de son bras, et pendant de longues années, « en qualité de Vénérable, la Loge de Budapest la *Réforme* et il a fait sentir « son action dans la Grande Loge. Il est bien l'homme qu'il faut pour main- « tenir le Pester Lloyd à son niveau élevé ». Les lecteurs de la *Bonifatius Korrespondenz* se souviennent encore qu'elle a mentionné une tenue de deuil des FF∴ lors de la mort d'un des principaux rédacteurs de la *Neue Freie Presse*.

« La politique étrangère occupa partout la Loge Viennoise *Zur Wahrheit* (la Vérité) le 14 mars 1913. Le F∴ M∴ y fit une conférence sur la question des Balkans, et en particulier sur l'Albanie. « Il se passera quelque temps, « dit cet orateur (d'après le compte rendu du *Zirkel*, 1913, p. 400), avant « que cet Etat obtienne de l'Europe l'autorisation provisoire de travailler « (expression maçonnique) et plus de temps encore, avant que l'introduc- « tion de la lumière (autre expression maçonnique) y ait lieu... C'est un ter- « rain vierge que nous sommes appelés, nous aussi les Francs-Maçons, à dé- « fricher. Nous devons espérer réussir dans ce travail, après l'appel par le- « quel un prêtre catholique a salué les membres du Congrès Albanais tenu « à Trieste : « Ne soyons ni catholiques, ni orthodoxes, ni musulmans, soyons « frères, — frères dans la liberté de penser ». A-t-on jamais entendu un pareil appel dans notre pays ». Si ce langage a été réellement tenu, il est certain que cet orateur a parlé de la liberté nationale, et uniquement de celle-là, et qu'il n'a pu entendre la liberté révolutionnaire des Loges.

C'est évidemment le motif qui pousse les Loges de Hongrie à réclamer avec tant d'énergie la réforme du droit de vote dans ce pays. La Loge *Humboldt*, de Budapest, a consacré à l'étude de cette question 31 travaux et de nombreuses publications (*Zirkel*, 1913, p. 479), et dans la Loge viennoise la *Lessing* (séance du 8 mai 1913), le Fr∴ Dr Roth a fait un rapport sur le suffrage proportionnel, question très actuelle, comme nous le savons (*Id.-ibid.*, p. 521) et qui constitue pour la mentalité maçonnique un épouvantail particulièrement terrifiant.

En effet, l'espérance des Loges est dans un avenir socialiste-révolutionnaire. C'est ce qu'a déclaré le *Bulletin international des Relations Maçonniques* (1913, p. 418) : « Une fois que la Maçonnerie sera victorieuse, toutes les tyrannies tomberont, toutes les Bastilles s'écrouleront, l'homme ne sera pas affranchi seulement de corps et d'esprit, mais il pourra se mouvoir à son gré dans la lumière et la vérité. Le journal maçonnique le *Vilag* a consacré à l'assemblée de la Grande Loge un leader-article que le *Zirkel* (1913, pp. 487 et suiv.) a traduit et commenté avec enthousiasme, et dans lequel on lit : « La puissance de l'Etat et de l'Eglise, la puissance de l'argent, servent

« toutes au maître, et oppriment le serviteur... Cette certitude est toujours « douloureuse, mais c'est là une souffrance salutaire, qu'il faut bénir... Elle « le pousse (l'inférieur) à lutter même avec la seule force qu'il possède, contre « toute force qui s'oppose à ce que l'homme devienne homme, contre l'Etat, « comme matérialisation de la Société de Classes ; contre l'Eglise, qui op- « prime la liberté de conscience, contre l'Ennemi des classes laborieuses, le « Pouvoir exploiteur, le capital. Ce sentiment n'est nulle part plus justifié, « nulle part plus naturel qu'en Hongrie, car c'est précisément dans ce pays « que sont plus puissantes, ces causes qui entravent le progrès et s'oppo- « sent à ce que l'homme devienne homme. Il n'est aucun Etat qui se mette « avec une déférence aussi cynique au service de la domination des classes, « aucun état où l'ennemie de la liberté de conscience, l'Eglise, soit plus « riche et plus puissante ; il n'est aucune partie au monde où l'argent ait « un pouvoir plus tyrannique que chez nous ».

Ce que deviendra la moralité dans l'âge d'or que nous fera la Maçonnerie, nous allons l'apprendre par une discussion qui a eu lieu dans la Loge *Lessing*. Cette discussion a porté sur la direction à donner à la société, et le Fr∴ Hornfeld a déclaré que la morale repose sur la parfaite égalité de droits et de fonctions sociales pour les deux sexes, que tout Franc-Maçon pouvait y adhérer. « Le point essentiel de cette thèse, c'est la difficulté pratique de mettre sur le même niveau légal et social la mère célibataire, qui ne peut pas ou ne veut pas se marier, et la mère qui a accepté le lien conjugal ». Le Fr∴ Weber veut traiter le problème au point de vue pratique. Les différents groupes d'intéressés ont à cet égard des attitudes diverses à l'égard de la mère célibataire. L'ouvrier ne voit aucune objection à ce genre d'union pour lui, la mère non mariée a les mêmes droits que la mère mariée. Dans les milieux bourgeois, les opinions semblent être en voie de formation, mais elles paraissent se rapprocher de celles de la classe ouvrière. L'aristocratie observe une attitude de raideur antipathique envers la mère non mariée. La situation économique rendant de plus en plus difficile pour l'homme l'entreprise de fonder une famille, il ne résulte que le nombre des naissances illégitimes s'accroît, tant dans les régions industrielles que dans les pays alpestres, qui sont cléricaux. *Aussi longtemps que durera la propriété individuelle, il sera impossible de résoudre le problème de la mère non mariée :* elle est le produit de conditions économiques ou religieuses. *Quant au Franc-Maçon, il ne peut faire entre ces deux mères aucune différence* ».

— Le compte rendu suivant est emprunté à un journal maçonnique :

La Grande Loge Symbolique de Hongrie a tenu, à Budapest, les 25 et 26 avril sa réunion, à laquelle, dit le *Zirkel*, de Vienne, 74 Loges sur 100 étaient représentées par 153 délégués. Après un long discours du Grand-Maître, qui a parlé surtout du droit de suffrage et s'est plaint de l'indifférence que les Maçons témoignent à ce sujet, il a rendu compte de la situation matérielle de la Maçonnerie hongroise : dans l'année précédente, 7 Loges ont été consacrées, et trois cercles maçonniques ont été créés. 12 Loges ont reçu l'autorisation définitive de travailler ; de ce nombre se trouve la Loge

Zoroastre, à Smyrne. Deux propositions ont été faites, l'une en vue de porter de 7 à 14 le nombre des membres du Conseil de surveillance et l'autre relative à l'institution d'un Grand-Maître en Second. Produites tardivement, elles ont dû être ajournées. La Constitution a été modifiée relativement au nombre des Grands-Maîtres délégués. Ensuite, on a discuté une proposition de la Loge de Presbourg le *Pionnier*, invitant la Grande Loge à coopérer avec les autres Grands Corps pour obtenir que la question du désarmement, posée au 3e Congrès de la Haye, soit traitée à part, que toutes les Loges l'étudient, et la présentent au public dans des brochures, des journaux, des réunions publiques. Le discours de bienvenue a été prononcé en allemand par le Fr.·. Dr Adolf Kapralik, de la Loge de Presbourg *Humanitas*, il a choisi pour sujet « la Franc-Maçonnerie et l'esprit du temps » ; le discours de bienvenue en langue hongroise a été prononcé par le Fr.·. Georg. Vero. L'assemblée a rendu hommage au créateur du journal maçonnique quotidien le *Vilag* et à la Loge de Budapest l'Eötvös, qui a soutenu cette entreprise. Le Conseil de la Grande Loge a accordé le 31 mai, l'autorisation provisoire du travail à la 101e Loge tout récemment fondée, et qui ne porte pas encore de nom ; elle est la 30e des Loges de Budapest. Cette ville renferme donc un peu moins d'un tiers des Loges de Hongrie.

Canada. — De l'*Agence Roma*, 13 juin 1914 :

Les provocations de la Franc-Maçonnerie orangiste à la rebellion continuent sans vergogne. Ainsi, les orangistes de Regina se sont prononcés, eux aussi, en faveur des révoltés de l'Ulster, et le « Grand Chapitre Noir » local a décidé d'envoyer une importante souscription au fonds insurrectionnel.

Egypte. — Nous lisons dans un Magazine maçonnique, à la date du 27 juin :

Lord Kitchener a assisté comme représentant de la Franc-Maçonnerie anglaise, à une réunion spéciale de la Grande Loge Nationale d'Egypte, tenue au Caire le 15 mai 1914, et il y a reçu un accueil très cordial. Des invitations avaient été adressées à toutes les Loges locales, qui avaient envoyé des délégués. Le Grand-Maître, Son Excellence Idris Ragheb Bey, accompagné du Vice-Grand-Maître et de ses surveillants, a paru à la tête de la procession formée pour aller à la rencontre de Lord Kitchener. Le Fr.·. Alfred Seller, souffrant de l'influenza a chargé M. Nequib Agoury d'expliquer le but de la réunion : il s'agissait de la distribution de médailles aux fondateurs de la première société internationale d'aide au Caire. Cette société, fondée il y a sept ans, doit sa naissance à l'initiative du Fr.·. Vittorio Buccianti, et ses progrès à la Loge *Ramsès II*, nº 63 ; elle a longtemps langui, faute de fonds, mais elle a enfin triomphé des obstacles les plus divers. Les médailles ont été accordées au fondateur, le Fr.·. Buccianti, à Leurs Excellences Abbate-Pacha, et Brewster-Bey, à MM. Victor Sarda, etc.

Espagne. — Nouvelles concernant la Secte, dans ce pays :

Le Grand Conseil de l'Ordre maçonnique en Espagne, par décret du

1er mai 1914, a accordé une charte à une Loge qui s'est fondée à Saragosse, sous le nom de *Constance*, et qui porte le no 348. — Il a admis dans la Fédération maçonnique espagnole les Loges *Joven Andalucia* (la jeune Andalousie) *Isis* et *Luz y Democratia*, toutes trois situées à Séville et portant les numéros 349, 350, 351, ainsi que la Loge *Bagung-Bayan*, à Manille (Iles Philippines) qui portera le no 352. — Il a autorisé à Ciales (Ile de Porto Rico) la création d'une Loge, la *Luz de Cordillera* qui était formée jusqu'à ce jour par le Cercle maçonnique ouvrier du même nom. Cette Loge prendra le no 353.

— Le Grand Conseil de l'Ordre du Grand-Orient espagnol, dans ses séances du 3 mai et du 6 juin a voté les mesures suivantes :

1o Mettre sur le tapis destiné à la Grande Assemblée les actes des représentants, les documents relatifs à l'élection du Grand-Maître, les propositions et Mémoires envoyés par les divers ateliers ; — 2o remettre à la Commission des finances les fonds envoyés par diverses Loges pour le paiement de leurs taxes (parmi les corps mentionnés, citons la *Grande Loge régionale de Philadelphie*, qui est distincte de la Grande Loge de Pensylvanie ; la Chambre des Kadosch dénommée *Gomer*, no 13) ; — 3o Envoyer au Bureau International des Relations maçonniques la somme de 500 francs, montant de la subvention déjà votée.

— En vertu du décret du 26 janvier 1914, la Grande Assemblée du Grand-Orient d'Espagne, s'est réunie le 16 juin sous la présidence du Fr∴ Dr SAMUEL M. GUITTA pour connaître le résultat de l'élection du Grand-Maître. Le travail ayant été ouvert selon le rite, la Commission des Secrétaires-Scrutateurs a donné lecture des pièces envoyées par les Ateliers, pièces dont il résulte que le très-illustre et très-puissant Fr∴ Dr MIGUEL MORAYTA Y SAGRARIO a obtenu la majorité absolue. Le reste des votes s'est partagé entre les Fr∴ LUIS SIMARRO, EDUARDO BARRIOBERO, VICTOR GALLEGO, JOSÉ MOREIRA, ANTONIO LOPEZ DEL VILLAR, et EMILIO MENENDEZ PALLARÈS. En conséquence, le Fr∴ MORAYTA (nom symbolique *Pizarro*) grand 33e, professeur de philosophie et Belles-Lettres à l'Université centrale, et député aux Cortès, Président du Conseil de l'Ordre, est proclamé Grand-Maître pour la période de législature allant de 1914 à 1918.

Cet acte est signé par le Grand-Maître adjoint, vice-président du Conseil de l'Ordre, Antonio LOPEZ DEL VILLAR, grand 33e, et par le Grand Secrétaire, général VICTOR GALLEGO, grand 33e.

— Le 13 juin, le très-illustre et très-puissant Fr∴ Andrès Lopez Rodriguez a été révoqué de ses fonctions de Grand Commandeur en second, parce qu'il ne réside pas au siège du Suprême Conseil, ainsi que l'exige le § 1er de l'article 40 de la Constitution en vigueur.

— Barcelone va avoir un nouveau temple maçonnique, où auront lieu les tenues des Loges de la Fédération du Grand-Orient Espagnol situées en ces vallées. L'inauguration a dû avoir lieu le 27 juin, avec le concours du Grand Conseil, représenté par une délégation de quatre FF∴ conseillers.

— Les fêtes solsticiales d'Eté ont été célébrées avec un grand éclat dans toutes les Loges dépendant du Grand-Orient d'Espagne. On nous cite parmi celles qui se sont le plus distinguées, la Logé *Casablanca*, constituée dans les vallées du même nom.

ETATS-UNIS. — La Maçonnerie américaine court certains dangers contre lesquels un périodique maçonnique de ce pays, la met en garde dans un article auquel nous empruntons ce qui suit :

« Il semble que le nombre des candidats se maintienne à un niveau satisfaisant, mais on peut se demander : qu'est-ce qui les attire vers la Loge ? Est-ce un réel, un sérieux désir de s'instruire des principes maçonniques, afin de régler leur vie sur ces principes ? Est-ce pour entrer dans cette grande Fraternité dont les mains, les cœurs sont ou devraient être unis pour la cause de l'amitié, de l'aide mutuelle, de l'affection fraternelle ? L'*Illinois Freemason* répond à cette question, et voici ce qu'il dit :

« Trois éléments concourent à la décadence de la Maçonnerie, et à moins qu'elle ne soit amenée à voir le danger, il ne se passera pas longtemps avant que la Maçonnerie de nos pères ait disparu. Ces éléments sont: 1° Des tentatives irréfléchies de mettre la Maçonnerie d'accord avec la mode ; 2° Le fait que les Loges veulent être surtout des endroits où l'on se réunit, où l'on se rencontre, où l'on se divertit ; 3° Le sentiment que les Maçons répandent un enseignement auquel ils ne croient point, qu'ils ne pratiquent point. Rendez-vous compte de ce qui se passe dans votre Loge, et voyez si leur état et leur esprit ne répond pas à cette description. La tendance de l'époque est de rendre la Maçonnerie populaire, de la faire si attrayante que les demandes d'admission arriveront par douzaine. La Maçonnerie n'est plus la société exclusive qu'elle était il y a une cinquantaine d'années ; elle mesure sa prospérité par le nombre. Chaque Vénérable cherche à établir le record en dépassant son prédécesseur, en montrant une liste plus longue, un trésor plus riche ; on perd de vue l'action pratique, et on se met l'esprit à l'envers pour trouver de nouvelles attractions, pour en inventer qui séduisent par leur étrangeté. Nous aurions besoin d'un autre Hiram pour dessiner les plans de la véritable Maçonnerie sur la planche à tracer.

— Nous donnons ici un extrait d'un autre Magazine maçonnique, qui nous montrera jusqu'à quel point l'une de ses doléances est fondée.

« Le premier dîner a été servi dans notre magnifique cabinet particulier jeudi soir 21 mars, les surveillants et leurs dames avaient invité le Vénérable et sa femme, Mrs Van DUSEN. Un repas spécialement arrangé et très bien préparé a été servi par le Fr∴ Federman, repas qui réservait aux invités bien des surprises et des nouveautés. Après le dîner, le groupe s'est rendu au Théâtre du Temple. D'après les renseignements qui nous ont été donnés par les personnes présentes, les membres de notre Loge feront bien de s'entendre avec le Fr∴ FEDERMAN pour les dîners de ce genre, et nous sommes certains qu'ils ne seront pas désappointés.

— D'ailleurs, le numéro presque entier de ce journal n'est qu'un vaste programme de fêtes : « La Loge aura une nombreuse équipe de danseurs... Bal et cirque, le 24 avril, etc. »

— Il existe aux Etats-Unis des Clubs maçonniques, c'est-à-dire des établissements ouverts aux Maçons et à leurs amis, mais ne servant que de lieux de réunion profane. Voici un résumé du rapport annuel pour 1913, du Fr ∴ William H. Hornibrook, de Fulton (Etat de New-York), secrétaire-trésorier de la Ligue des Clubs maçonniques des Etats-Unis :

« Le 16 avril 1914, a eu lieu à Ithaka, Etat de New-York, la neuvième assemblée annuelle de la Ligue. Les rapports reçus montrent que la Ligue est de plus en plus en faveur. Pendant l'année, 15 nouveaux clubs ont été affiliés à la Ligue, qui en compte actuellement 77, ce qui fait un total de plus de 30.000 Maçons, dans les Etats de New-York, de Pensylvanie, d'Ohio, de Massachussets, du Minnesota, de Connecticut, du Missouri, du Maine, de la Virginie occidentale et du Texas.

— Ce qui suit est extrait d'un journal maçonnique américain, mais peut être tout aussi bien appliqué aux Francs-Maçons des autres pays.

Peut-être 80 % des Maçons américains sont mentalement incapables de comprendre la subtile philosophie qui forme le symbolisme de tous les neuf grades du Rite d'York. C'est cette même, cette inepte majorité qui a découpé les trois grades primitifs du Maître-Maçon en une gradation arbitraire de neuf, les a décorés de dogmes juifs, d'inventions anglaises, et les a adaptés aux intérêts anglais. Un autre caractère d'innovation se dessine dans ce pays-ci. Contre l'inertie actuelle de la Maçonnerie américaine, votre idéal de l'Art véritable se briserait comme un glaçon tombant sur du roc. Vous ne pouvez toucher aux sublimes Mystères des anciens Maîtres et accroître « la vision de vérité » dans l'âme d'une classe sociale de qualité inférieure, vouée à la gabegie et à la poursuite de l'argent, que cette classe soit composée de Maçons ou de profanes. Je connais des gens, bien des gens, un grand nombre de gens qui sont Maçons des plus hauts grades, et avec lesquels ce serait perdre son temps et sa peine que de vouloir exposer et développer votre idéal ; leur mentalité n'est pas à sa mesure. Le tenter ce serait agir plus follement que ne fit Don Quichotte.

Dans ce pays, la Maçonnerie n'est pas autre chose qu'une société fraternelle, et à ce point de vue, elle mérite tout l'honneur dû à une institution ancienne. Mais quand on considère les idées et les capacités de la grande majorité de ses membres actuels, et qu'on les compare aux possibilités que contient l'idéal maçonnique, alors le tableau change.

Si la Maçonnerie était restée une société strictement secrète, si secrète que le monde ignorerait son existence, ou le nom de ses membres, je suis convaincu que la situation actuelle n'aurait pu se produire. Tout ce déploie-

6

ment de bijoux aux yeux du public, toute cette parade encombrante de la Maçonnerie moderne est une création qui ne tire point sa vitalité et son utilité d'une antique source de philosophie. Rien de cela n'a été couvé dans le même nid que l'idéal dont vous désirez la réalisation.

Quant à moi, je ne cherche point à lire dans les formes extérieures les buts privés et intimes de l'Association. De patientes recherches m'ont amené à conclure que comme dans les autres mystères, les choses qui ont le plus de prix pour la Maçonnerie, sont inconnues de la plupart de ceux qui lui donnent leur adhésion extérieure, et qu'elles sont le partage exclusif de ceux, en très petit nombre, qui ont reçu le don de la vision intérieure. Ne demandant à mes FF∴ que ce que je puis recevoir d'eux, je puis encore maintenir mon idéal intact, sans me soucier des détails exotériques dont tant d'autres se contentent.

Plût à Dieu que votre idéal s'établît dans l'Institution, mais c'est chose impossible, en ce pays, en ce temps. Et souvenez-vous, mon cher Fr∴, que tenter l'impossible, c'est s'exposer au plus grand danger.

— Un lecteur d'un journal officiel maçonnique des Etats-Unis pose à ce journal, la question suivante : « Les Maçons de couleur sont-ils clandestins, ou sont-ils reconnus comme vrais Maçons ? Voici la réponse » :

Il y a, en fait, des Loges et des Grandes Loges de Maçons, « gens de couleur » dans presque tous les Etats de l'Union, qui sont tenues pour clandestines et ne sont pas reconnues par les Grandes Loges régulières. La seule Loge régulière comptant parmi ses membres des gens de couleur que nous connaissions et la Loge *Alpha*, n° 116, de New-Ark, dans le New-Jersey, qui tient sa charte de la Grande Loge régulière du New-Jersey.

— Nous trouvons l'information suivante dans une revue maçonnique du Canada :

Le capitaine Archibald Butt, le splendide héros du désastre du *Titanic*, était Franc-Maçon, et son souvenir ne s'effacera jamais chez les FF∴.

Un office commémoratif a été célébré récemment pour lui à Augusta (Georgie), en présence de M. Leroy W. Herron, de la Loge Temple-Noyes n° 32, à Washington, Loge qu'avait fréquentée le Fr∴ Butt. Au défilé ont assisté un grand nombre de citoyens, y compris des catholiques romains, si nous en croyons une lettre de W.-F. Bowe, Grand Maréchal de la Grande Loge de Georgie, au Fr∴ Herron, lettre parue dans le journal *Washington Star*, du 18 avril, et dont voici le texte :

« J'ai pensé qu'il ne serait pas mal à propos d'appeler votre attention sur un incident de notre défilé qui pourrait passer inaperçu. Dans la ligne militaire du défilé qui formait l'escorte se dirigeant vers la Loge de Temple-Noyes, figuraient les Cadets du Sacré-Cœur, sous le commandement du capitaine P.-H. Rice. La Société des Cadets du Sacré-Cœur est une organisation catholique de tempérance. Je crois qu'elle se compose d'abstentionnis-

tes absolus. Ils formaient une partie de la ligne, ils saluèrent quand la Loge de Temple-Noyes, accompagnée de la délégation envoyée par la Grande Loge, traversa la ligne ».

Le décret qui a nommé le Fr :. Ernesto NATHAN, l'un des commissaires de l'Italie, à l'Exposition universelle de San Francisco, a été fort mal accueilli par la population catholique des Etats-Unis, qui considère comme fort indésirable la visite de cet insulteur du Pape. Les Maçons du pays s'étonnent ou feignent de s'étonner de cette antipathie, et ils s'expliquent ainsi à ce sujet :

Dès que le choix d'Ernesto Nathan fut connu aux Etats-Unis, ce fut une clameur générale, une averse de propos menteurs contre le personnage désigné. Les gens peu au courant trouvaient cette attaque inexplicable ; il n'en est pas de même pour quiconque connaît les affaires internationales.

Nathan a été maire de Rome ; il représentait dans cette haute fonction le gouvernement temporel de l'Italie et les forces libérales qui ont fait et maintenu l'unité italienne. En remplissant son devoir de patriote et d'administrateur, il s'est acquis non seulement la désapprobation, mais encore la haine active de tous ceux qui restent fidèles au régime détruit par la Révolution de 1870.

Il y a plus : Nathan est Juif. Les réactionnaires ecclésiastiques ont contre Nathan une haine médiévale. Ils sont incapables de s'adapter au milieu nouveau, de comprendre qu'un homme appartenant à cette race si longtemps méprisée et dépouillée, remplisse un emploi civique dans la Ville éternelle.

Ce n'est pas tout : Nathan est Franc-Maçon, il a été Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie italienne. Et c'est dans cette ancienne citadelle de la papauté, d'où sont parties les plus âpres accusations contre l'Art, qu'un des FF∴ les plus en vue de la Maçonnerie est parvenu à une situation éminente.

Aussitôt, les metteurs en scène du parti de l'Eglise ont donné le signal, et de toutes part se sont fait entendre des cris contre cette nomination. Personne ne s'est avisé de penser que ce choix ne regardait que l'Italie, et il semble que les catholiques croient pouvoir se mêler de toute affaire nationale ou internationale. On nous dit que des meetings de protestation ont été organisés dans plusieurs villes d'Amérique; et l'on nous fait savoir que « le peuple catholique d'Amérique fera tout son possible pour empêcher l'arrivée de Nathan.

— L'auteur de l'article espérait qu'un Grand-Maître, un personnage considérable de la Maçonnerie américaine, se lèverait pour prendre la défense du Fr :., si injustement harcelé, et il a gardé quelque temps le silence : personne n'a pris cette initiative. Si un Maçon anglais ou américain de quelque notoriété avait été attaqué aussi en France, ou en Italie, les hauts personnages de la Maçonnerie se seraient hâtés d'intervenir. C'est à la Presse maçonnique qu'il appartient de se faire entendre. En dépit des injures qui ont été prodiguées

à Nathan, par les journaux d'Eglise, il est un « spécimen splendide de la Maçonnerie de l'Europe continentale ».

« Mais on nous dit que l'Ex-Grand-Maître Nathan a abusé de sa position de maire de Rome pour harceler et insulter le Pape. On nous signale tout particulièrement des passages de discours prononcés à la Porta Pia en 1911[1]. « A cause de cela, dit *Rome*, revue hebdomadaire anglaise, qui paraît dans la capitale de l'Italie, les catholiques n'auront jamais pour lui ni oubli, ni pardon ». Le *Monitor*, journal catholique de San Francisco, donne des extraits de ce discours, sans doute en ayant soin de choisir les plus propres à la circonstance. Nous empruntons à ce journal d'Eglise le texte des paroles prononcées par Nathan au sujet du Pape et du Vatican :

« Une autre Rome, prototype du passé, s'enferme dans une enceinte plus étroite encore que les murs de Bélisaire, et s'évertue à comprimer la pensée dans les limites les plus restreintes, par crainte que, pareille aux cadavres embaumés de l'antique Egypte, elle ne se résolve en poussière au contact de l'air nouveau. De là, de cette forteresse du dogme, part le dernier effort, l'effort désespéré pour perpétuer le règne de l'ignorance. D'une main, elle fait signe aux fidèles de bannir des écoles cette presse périodique qui parle de la vie et de la pensée modernes ; de l'autre, elle lance la proscription contre les hommes et les associations qui veulent réconcilier les pratiques et les préceptes de leur foi avec les enseignements de l'intelligence, de la vie réelle, des aspirations morales et sociales de la civilisation. La cité qui occupe les pentes du Janicule, pareille à de la matière cosmique en dissolution, est un fragment de soleil éteint, lancé dans l'orbite du monde contemporain ».

Ces mêmes accusations ont été formulées en des termes plus énergiques encore et dans toutes les parties du monde par les hommes clairvoyants. Dans ces phrases, le maire Nathan n'a fait que rééditer les liens communs de la libre-pensée...

Il peut se faire que la hiérarchie catholique s'alarme à la pensée que le maire Nathan viendra faire un séjour assez prolongé aux Etats-Unis. Il sait à quoi s'en tenir sur la situation qui existe en Italie, et nous apprendrait sur la papauté et son influence mauvaise, bien des choses que nous ignorons. Quoi qu'il en soit, les prêtres et la presse qu'ils dirigent aiment mieux perpétuer la fable du « prisonnier du Vatican » ne montrer que cette pathétique figure, créée par leur imagination. Et voici comment s'exprime le *Monitor* pris d'un accès de colère :

« Si l'on permet à Nathan de venir ici comme représentant de l'Italie, ce sera contre les vœux de millions de citoyens des Etats-Unis. Le peuple catholique de notre pays refuse à l'unanimité de le recevoir, et il va sans dire qu'il compte sur l'approbation de tout loyal non-catholique. — Protestant, ou Juif. Car Nathan est le plus infâme des ennemis jurés de la religion. Juif né en Angleterre, mais élevé en Italie, il est le chef des politiciens Francs-Maçons de l'Europe. Pendant les derniers cinq ans et plus, qu'il a été en place comme maire de Rome, il a employé son autorité à harceler l'Eglise

1. Et dans les années suivantes. Le discours de 1913 a été aussi violent que les autres. (N. de la R.).

catholique, à insulter le Pape, à outrager les sentiments des catholiques du monde entier. Il en a tant fait qu'il a fini par exciter l'indignation de tout le monde chrétien, et qu'il a été répudié même par les siens. Il a été chassé de son poste aux dernières élections, il y a quelques mois ».

Ce n'est pas tout : l'*America*, journal des Jésuites, de New-York, et qui d'ordinaire se montre plus loyale que le reste de la presse soumise à l'Eglise, va plus loin encore : elle demande que l'Exposition soit boycottée, si l'on n'obtient pas le rappel de Nathan ; on y lit : « Aucun catholique professant le respect de soi-même et du Saint-Père ne prendra part à une Exposition où Nathan jouera son rôle ». On ne saurait pousser plus loin l'arrogance; cette minorité ne peut montrer plus clairement son dessein de régner ou de détruire.

— Nous trouvons dans un autre journal maçonnique, l'article de l'*America*, auquel il vient d'être fait allusion. Le voici :

Nathan est venu. — Nathan s'est enfui de Rome, au moment où l'infâme Bloc n'avait plus besoin de sa langue venimeuse pour injurier le Saint-Père, les prêtres et les fidèles catholiques, les dogmes de l'Eglise, et pour gagner les votes de la canaille. Craignant que sa nomination ne fût révoquée, il s'est hâté de partir pour nos rivages, pour se proclamer le représentant de l'Italie à l'Exposition du Panama-Pacifique.

Oui, Nathan est arrivé, et cette arrivée nous en apprend plus long que tout le reste sur l'esprit qui l'a envoyé. Les gens qui sont allés à sa rencontre sont du premier au dernier des ennemis de notre foi et de nos idéals. Dans le Comité, on trouvait des Grands-Maîtres, des Ex-Grands-Maîtres, des Premiers, des Seconds Grands Surveillants, des Grands Trésoriers, des Grands Secrétaires, des Juges-Avocats Maçons, des Grands-Maîtres Délégués, il y en avait douze. Il y avait d'autres Maçons aussi : Lemmi par exemple, le Fr∴ du Grand-Orient d'Italie. Il y avait là des Méthodistes italiens, des Presbytériens italiens, un délégué de l'Ecole de la Bible, un délégué des catholiques convertis, deux officiers de la Société des ***Guardians of Liberty*** (Gardiens de la Liberté), sans doute accourus de la Vera-Cruz par un train rapide de minuit. Citoyens, ne craignez rien pour votre sécurité : ils repartiront bientôt pour la ligne de bataille. Nous sommes certains de ce que nous affirmons : leurs noms ont été donnés dans le document secret qu'a publié, il n'y a pas longtemps, l'*America*.

Nathan a donc fait son entrée dans notre pays, escorté de gens qui consentaient à lui tenir compagnie, non point à raison de la valeur intellectuelle, morale ou autre, de l'homme, mais parce qu'il a insulté tout ce qui est cher aux catholiques. Voilà le représentant que l'Italie envoie à un pays qui compte 16 millions de catholiques, à un pays qui doit à des catholiques ce qu'il a de meilleur dans sa civilisation et ses traditions. Voilà celui qui représente l'Italie à une Exposition que les catholiques sont invités à soutenir et encourager. Catholiques, accordez-vous ce soutien, cet encouragement ? Vous n'en ferez rien. Refusez dès maintenant d'accepter un fait qui est une insulte pour vous, pour votre foi, vos prêtres, vos évêques et le Saint-Père. Refusez de participer à l'Exposition, n'y donnez aucune aide, aucun encouragement.

C'est l'attitude qu'ont adoptée de nombreuses sociétés catholiques, de nombreuses personnalités. La Société des Anciens Elèves du Collège américain de Rome avait décidé de se rendre à San Francisco ; maintenant, elle s'y refuse. D'autres sociétés vont suivre son exemple, elles sont en grand nombre. Les Collèges catholiques ne doivent point envoyer de spécimens ; les catholiques doivent refuser de visiter l'Exposition ; il faut que ce refus soit public, qu'on le fasse connaître aux Directeurs de l'Exposition, aux Représentants, aux Sénateurs, aux Directeurs de chemins de fer. Les postes transporteront vos lettres de protestation et vos résolutions. Nathan peut venir outrager nos sentiments, mais nous savons ce que nous devons à notre dignité, au respect de notre religion, de nos prêtres, de nos évêques, et de notre Saint-Père, et cela suffit pour nous dicter notre attitude envers Nathan ».

— Le même journal maçonnique, auquel nous devons l'article de l'*America*, nous rapporte les propos tenus par Nathan, en se rembarquant pour Rome :

« J'ai été accueilli très cordialement et je suis content. Quant à ce qu'on dit de moi dans la presse soit catholique, soit protestante, soit juive, cela m'est indifférent. Je ne suis pas un ennemi de la religion, je ne combats rien qui soit sacré pour tel homme ou tel autre, mais j'ai toujours lutté et je lutterai toujours de toutes mes forces contre les prétendues religions qui ne sont que des organisations politiques ».

— Le même périodique, dans un autre endroit, contient cet entrefilet suggestif :

Si les catholiques mettent à exécution leur menace de boycotter l'Exposition de San Francisco, à raison de l'envoi de Nathan, ex-maire de Rome et ex-Grand-Maître du Grand-Orient d'Italie, ce sera un devoir pour les Francs-Maçons des Etats-Unis, de soutenir cette Exposition et d'en assurer le succès.

— Quelques lignes plus haut, le même journal maçonnique donne clairement à entendre ce que M. Tumulty, catholique et secrétaire du Président Woodrow Wilson, est l'inspirateur de cette campagne, contre Nathan.

Ne ferait-il pas mieux de se rappeler que Nathan a déjà porté malheur à l'Exposition de Rome, qu'il en a fait un four noir, une entreprise de gabegie et de déception ?

— Nous lisons dans le *Morning Star*, journal archidiocésain de la Nouvelle-Orléans, à la date du 13 juin 1914 :

Est-il rien qui prouve mieux l'esprit antichrétien de la Maçonnerie que le langage tenu en public par l'ex-maire de Rome, Ernesto Nathan ? Cet homme a conspiré avec les principaux chefs de la Société secrète des Carbonari, avec Mazzini et Cie contre l'Eglise Catholique et l'Etat.

Ernesto Nathan a été longtemps Grand-Maître du Grand-Orient d'Italie, et aujourd'hui encore, il occupe un rang élevé dans la Secte. — Maintenant, Maçons Américains, qui vous vantez que la Maçonnerie n'est point antichrétienne, qu'elle ne persécute point la religion du Christ, l'Eglise Catholique et ses institutions, vous avez une occasion magnifique d'en donner une preuve publique, en désavouant, en fuyant Ernesto Nathan, le Maçon italien, le blasphémateur du dogme, le vulgaire insulteur du Vicaire de Jésus-Christ. Bravant l'opinion publique qui se déclarait opposée à la nomination de Nathan aux fonctions de commissaire à la section italienne de l'Exposition de San Francisco, l'ami et allié de Nathan, M. Morris, de Chicago, a persuadé à cet homme de venir braver les seize millions de catholiques. Mais je n'en doute pas, ceux dont il a osé fouler aux pieds les principes, feront à lui et à ses frères, l'accueil qu'ils méritent. — Rome, 23 mai 1914. — R.-M. Vervéga ».

— La *Civilta Cattolica* a publié dans son numéro 1537, du 4 juillet 1914, un important article sur le même sujet, où nous relevons ce qui suit :

L'Italie, qui compte, épars dans le continent américain de nombreux millions de ses fils, a répondu, comme toutes les autres nations, à l'appel des organisations de l'Exposition Universelle de San Francisco, et la Chambre des Députés a déjà voté les crédits nécessaires en vue d'une participation qui lui fasse honneur. Qui sera désigné pour la représenter dans ce Congrès de la civilisation moderne, et porter aux hardis citoyens du nouveau monde le salut de près de 35 millions d'Italiens ? Tous ont droit de compter qu'on choisira un homme qui soit *persona grata* auprès de la majorité des Italiens, autant qu'auprès du peuple américain, ou au moins une personne qui ne soit odieuse ni aux uns ni aux autres. Mais la Maçonnerie, qui empoisonne toute la vie publique des Etats modernes, avait déjà désigné son homme, et elle l'imposait tyranniquement à nos gouvernants. Nous ne chercherons pas si cet homme-là, celui qui devait incarner la culture italienne, avait des mérites scientifiques ou littéraires, ou s'il était plutôt connu par ses grossières erreurs en géographie et dans l'histoire... la plus élémentaire [1]. Nous pourrions peut-être n'éprouver aucune honte à son sujet ; parce qu'il n'est point Italien de naissance ; nous admettrions à la rigueur, qu'on ait fait choix d'un Juif pour en faire le héraut d'une nation catholique ; nous supporterions encore que ce choix, qui devait porter sur un homme entouré de l'auréole de l'estime publique, soit tombé sur une personne que la désapprobation publique a obligé à se démettre des fonctions de maire de Rome, et que les dernières élections ont même chassé de la minorité, ce qui nous le montre abandonné même des siens. Mais ce que nous trouvons intolérable, c'est qu'on ait désigné un public et vulgaire insulteur du Souverain Pon-

1. Plusieurs de ces erreurs peuvent se voir dans la préface (dont E. Nathan, lui-même se vante être l'auteur) de l'édition classique des *Doveri dell'Uomo* de Mazzini où il parle d'un *Grand-Duc* de Modène, et d'une *Grande-Duchesse* de Parme, qui n'existèrent jamais, (note de la *Civilta*). Ajoutons que Nathan commit en envoyant au maire de Christiania, qu'il croyait capitale de la Suède, ses condoléances au sujet de la mort du roi de Suède (note de la *Revue*).

tife... Est-ce inconscience des gouvernants, est-ce chez eux un parti pris de braver l'opinion ? Nathan n'est-il pas l'homme qui, par son discours honteusement injurieux contre l'autorité spirituelle du Pape et contre la conscience des catholiques, avait fait échouer l'Exposition organisée en 1911, pour célébrer le cinquantenaire de Rome capitale ?

Un personnage qui avait de tels antécédents était bien l'homme le plus impropre à représenter une nation catholique, un peuple civilisé et généreux ; c'était un homme *disqualifié* à tous égards. Il ne représentait en réalité que la Maçonnerie, l'anticléricalisme vulgaire, la haine contre la religion catholique, la sottise politique, l'*inurbanité* [1], la plus ignorante ou plutôt, il ne représente que lui-même, c'est-à-dire, l'insulte, le blasphème de la rue, personnifiés dans le type le plus impudemment antichrétien qui se soit élevé, de nos jours, à une charge publique...

Et cet ambassadeur néfaste a reçu l'accueil qu'on prévoyait sur les rives américaines ; il a été entouré et fêté par des gens qui représentent la haine la plus insensée et la plus sectaire contre le catholicisme : il n'avait pas autour de lui moins de douze grands dignitaires de la Maçonnerie américaine auxquels s'étaient joints le signor Lemmi ; les méthodistes italiens, qui, là-bas, rivalisent d'acharnement avec la *Giordano Bruno* d'ici, ceux qui enrôlent des prêtres apostats à coups de dollars devenus les trente deniers de Judas ; il y avait les autres associations qui ont pour but d'encourager les apostasies catholiques. Toute la cérémonie de la réception fut une manifestation anticatholique, ainsi que le montrent des journaux protestants non suspects, comme la *Tablet*, de Brooklyn. (Cf. aussi l'*America*, revue catholique qui paraît à New-York, numéro du 13 juin 1914, p. 206).

Ce premier voyage du délégué de l'Italie en Amérique est un préliminaire : l'Exposition ne s'ouvre qu'en 1915 ; aussi, les catholiques américains ont-ils pris la résolution d'élever une protestation énergique et constante qui se résumera dans le dilemme suivant : Ou changez le délégué de l'Italie, ou nous, catholiques, nous nous abstiendrons en masse de participer à l'Exposition.

Rien n'est plus divertissant que les joyeux commentaires auxquels donne lieu le fait que le fameux ex-maire de Rome paraît voué par une maligne étoile à faire échouer toutes les Expositions. La faillite de celle de Rome en 1911 doit être attribuée sans conteste aux mérites particuliers de Nathan, et si celle des Etats-Unis ne réussit pas avec tout l'éclat qui convient, grâce à l'unanime participation des citoyens des Etats-Unis, ce ne sera pas la faute d'un autre que Nathan [2]. Les grandes Associations catholiques des Etats-Unis, *la Laymen's League for Retreats and Social Studies* (Ligue des Laïcs pour les retraites et les études sociales) et les Chevaliers de Colomb, sont décidés à triompher.

1. Nous laissons sa forme italienne à ce mot si expressif et d'un sens si clair (N. de la R.)

2. C'est un fait incontestable : les insulteurs des Papes ne portent pas bonheur aux peuples. Ne disons rien de Napoléon, pour ne pas lui comparer des pygmées ; d'ailleurs nous avons chez nous un exemple mémorable : Le 20 Septembre 1905, le ministre Crispi s'emportait publiquement contre le Pape ; le 5 Mars de l'année suivante, après avoir causé à l'Italie le désastre d'Adua, Crispi tombait sous l'exécration publique, et il ne s'en releva plus. (N. de la *Civilta*).

Voici l'ordre du jour voté au récent Congrès des *Laymen*, qui s'est tenu à Staten-Island, près de New-York.

« Attendu qu'Ernest Nathan a été désigné comme le représentant offi-« ciel de l'Italie à l'Exposition..., que Nathan est un ennemi de l'Eglise ca-« tholique, connu comme insulteur du Saint-Père, et de tous les catholiques ; « attendu que le dit Nathan s'est montré ennemi de la liberté religieuse « et dès lors, en opposition avec l'esprit de la Constitution américaine ; que « ledit Nathan, plénipotentiaire, est une *persona non grata* pour seize mil-« lions de citoyens catholiques des Etats-Unis, la Ligue des Laymen pro-« teste contre cette insulte, déclare que ses membres ne prendront point part « à la susdite Exposition, décide que copie de cette déclaration et protesta-« tion sera envoyée au Président des Etats-Unis et aux directeurs de l'Ex-« position Internationale du Panama-Pacifique ».

La *Tribuna*, du 22 juin, après avoir reproduit cette protestation d'après une correspondance de New-York, traite de fanatique les catholiques américains, et avec un esprit pharisaïque qui lui appartient en propre, soutient que cette protestation est une démarche *temporelle* faite contre Nathan pour « avoir osé critiquer l'œuvre même temporelle du Saint-Siège ». Mais cette interprétation pharisaïque est démentie par le texte même de l'ordre du jour, ainsi que par le texte du discours prononcé par Nathan le 20 septembre 1910. L'*Osservatore Romano* du 23 juin a eu soin de rafraîchir la mémoire du correspondant en tirant du discours de Nathan les phrases les plus blasphématoires, les plus vulgairement injurieuses, qui ont trait, non point au pouvoir ou au gouvernement temporel, mais à l'*œuvre spirituelle* du Souverain Pontife ».

La *Civilta* termine ainsi son vigoureux article :

« Nos frères catholiques d'Amérique ont donné un bel exemple de courage et de solidarité en exigeant le respect de leurs droits ; l'écho de leur protestation a franchi l'Océan et a trouvé des approbateurs dans toute l'Europe catholique. Cette protestation aura certainement son effet en Italie, chez une nation qui doit se regarder comme également blessée par le choix d'un tel représentant. Les catholiques américains ne nous ont cependant pas précédés dans la protestation ; les catholiques italiens ont crié, eux aussi, mais pas assez fort pour se faire entendre de gens décidés à faire les sourds.

— Les journaux des Etats-Unis publient la lettre suivante, adressée à Mr. C.-O. Moore, président de l'Exposition universelle de San Francisco, par un savant Américain fort connu, qui réside en Californie, depuis une trentaine d'années, le Dr Lummis.

« A M. C.-O. Moore, président de l'Exposition Panama-Pacifique, à San Francisco, Californie. — Cher Monsieur, En ma qualité de Californien soucieux de tout ce qui intéresse la Californie, je me permets d'appeler votre attention sur les protestations auxquelles a donné lieu dans toute l'étendue

des Etats-Unis le choix d'Ernesto Nathan comme représentant de l'Italie à l'Exposition Panama-Pacifique.

« Je ne suis point catholique, mais j'ai fait de l'histoire l'objet de mes études, et je ne puis faire autrement que de reconnaître que votre Exposition devra célébrer un événement ou une série d'événements qui furent l'œuvre principale, sinon unique, des catholiques. Jusqu'à l'époque où le canal exista, tout ce que vous allez commémorer appartient au catholicisme.

« Il suffit de n'être pas illettré pour savoir que M. Nathan est un ennemi enragé (rabbioso nemico) de cette religion à laquelle nous devons la découverte, l'exploration et la colonisation des trois Amériques (nord, centre et sud) et que son langage et ses articles dans les journaux sont dirigés non seulement contre le catholicisme, mais encore contre son chef, contre le Pape.

« Il suit de là que pour une commémoration de ce genre, le concours sympathique des catholiques est absolument nécessaire. Sans parler des considérations morales, ce serait un véritable désastre financier pour l'Exposition, si un grand nombre de catholiques d'ici et d'ailleurs boycottaient San Francisco, à raison de ce choix offensant, et s'ils se tenaient loin de la Californie.

« Je n'ai pas besoin de m'excuser de cette suggestion. Mon long séjour dans cet Etat, et mon amour bien connu du progrès rendraient des excuses superflues. Je veux simplement vous présenter la question comme à un homme d'affaires, surtout parce que je trouve une opposition des plus marquées contre votre fête, chez la classe des citoyens qui voit dans le choix du sieur Nathan une véritable, une incontestable insulte à sa foi.

« Avec tout mon respect.

« Charles F. LUMMIS.

— Le *Devoir*, de Montréal, 16 juin, publie cette dépêche :

Wilmington, Del., 16. — La *Wilmington Episcopal Preacher's Association* » a dénoncé, hier, les catholiques de la cathédrale Saint-Pierre et tous les catholiques en général, qui refusent de prendre part à l'Exposition Panama-Pacifique, à cause de la nomination de Nathan, l'ancien maire de Rome, comme représentant de l'Italie.

— De *La Vérité*, de Québec, 13 juin :

Plusieurs sociétés catholiques importantes ont résolu de boycotter l'Exposition Panama-Pacifique pour protester contre la présence du sectaire Nathan. On peut croire cependant que les influences de Nathan seront plus puissantes que celles des sociétés catholiques. C'est là le pouvoir judéo-maçonnique autant que l'Italie qui a délégué Nathan aux Etats-Unis.

— On télégraphie au *New-York Herald* qu'un mouvement équivalent au boycottage de l'Exposition de Panama par le clergé, cause une véritable consternation parmi les organisateurs. Ils prévoient des pertes énormes, les réunions catholiques qui devaient se tenir à San Francisco étant contremandées.

La raison du boycottage est la nomination comme représentant officiel du gouvernement italien à l'Exposition, de M. Ernesto Nathan, ancien syndic de la ville de Rome (M. Nathan est Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie).

La Ligue laïque pour les Etudes sociales, une des associations laïques catholiques les plus puissantes, et qui a pour président d'honneur le cardinal Farley, a voté une résolution de protestation, invitant ses membres à ne participer d'aucune façon à l'Exposition.

La résolution porte que M. Nathan est un ennemi avoué de l'Eglise catholique et une *persona non grata* aux seize millions de catholiques qui sont citoyens des Etats-Unis.

— Nous lisons dans un journal maçonnique de New-York : « Une brillante réception a été faite au Fr∴ Nathan, commissaire de l'Italie à l'Exposition de San Francisco, par le Président et la direction, à l'Hôtel Fairmount, le 4 juin.

Les membres de la Loge *Esperanza Italiana*, nº 218, et les Maçons de San Francisco parlant italien, lui ont offert, comme particuliers, un banquet à l'hôtel Fairmount, le 5 juin.

Etats-Unis. Ile de Cuba. — La session annuelle de la Grande Loge, a eu lieu le 3 avril. Nous extrayons ce qui suit du compte rendu :

La Loge *Perseverancia*, Orient de Cardenas, a proposé de constituer au moyen de la taxe individuelle un fonds qui sera employé à la construction de Temples maçonniques pour les Loges qui n'en possèdent pas encore, ou qui n'en possèdent que dans des conditions *inacceptables*. La même Loge propose que les détails et l'ensemble de ce projet soient combinés en un règlement que la Grande Loge rédigera en temps opportun. Les Fr∴ E. Llanso, V. Querol, G. Betancourt, et quelques autres proposent à la Grande Loge d'autoriser la *Commission des Patrons* (?) à acquérir divers immeubles pour une somme ne dépassant pas 4.000 pesos chacun ; ces immeubles seront la propriété exclusive de la Grande Loge de Cuba.

Puis, on passe à d'autres sujets. La Loge *Cardenas*, Orient de Cardenas, charge ses délégués, les FF∴ C.-M. Pineiro et B.-Ez. Vista de demander à la Grande Loge son appui moral et matériel pour établir et soutenir dans cette ville un Asile-Maison-Ecole des Arts et Métiers pour les enfants, et un Asile pour les Maçons âgés ou infirmes ; les délégués indiquent les sommes à prélever dans ce but sur les produits de la capitation et des taxes d'affiliation. Une circulaire donne les détails du budget de l'année, qui se solde par 6.790 dollars de recettes, et 6.738 dollars de dépenses, soit un reliquat de 51 dollars. Voici comment sont réparties les dépenses (en dollars) :

Personnel : 2.710 ; bienfaisance : 600 ; Matériel : 3.028 ; Acquisition de mobilier : 300 ; Bibliothèque : 300 ; Propagande maçonnique : 500 ; Voyages des délégués de district : 300 ; Imprévu : 400 ; Secours aux Loges : 600.

Une autre circulaire est relative aux temples maçonniques. Elle est fort curieuse :

« Il a été fait rapport à la Chambre sur la motion présentée par deux de

ses membres relativement à des prêts à faire aux Loges de l'intérieur de la République, pour leur permettre d'édifier des temples. Cette motion est ainsi conçue :

« Les soussignés, membres de la Chambre Suprême, estimant qu'il est « d'un intérêt exceptionnel pour la Maçonnerie que dans chaque localité « de l'intérieur, il existe un Temple ayant une façade imposante, disant aux « profanes que c'est là que se réunissent des hommes de bonne volonté « pour travailler à l'amélioration et au progrès de l'humanité, et que le but « ne peut être atteint que par le moyen de prêts accordés par la Grande Loge « aux Loges trop pauvres, proposent :

« Que la Grande Loge de l'Ile de Cuba prêtera aux Loges des localités de « l'intérieur de la République des sommes de 100 à 1.000 pesos en monnaie « des Etats-Unis, au taux de 6 % par an, remboursables par mensualités « calculées de telle sorte que l'amortissement se fasse dans les délais de un « à cinq ans. Les Loges qui voudraient faire un emprunt devront présenter : « 1° les titres hypothécaires qu'elles offrent en garantie ; 2° le reçu de l'ad- « ministration des domaines ; 3° tous les documents certifiant la possession « et les charges ; 4° le plan du Temple projeté, et celui de l'édifice existant ».

— La Loge *Verdad*, Orient de Matanzas (Ile de Cuba), a reçu de plusieurs de ses membres, la proposition suivante :

« Attendu que la Maçonnerie se propose de travailler par tous les moyens à l'amélioration morale, intellectuelle et matérielle des hommes ; attendu que régénérer les hommes qui marchent en aveugles dans la route du mal est une œuvre assez difficile même dans une société civilisée, mais qu'une tâche accessible aux bonnes volontés consiste à acheminer la génération naissante, qui sera selon une vérité passée en axiome (sic) la phalange des lutteurs de la société humaine ; qu'une telle tâche est une œuvre altruiste, une action qui s'impose par l'immense bonté qu'elle contient ; Attendu que tous les membres de cette respectable Loge sont possédés d'un grand esprit altruiste et d'un enthousiasme remarquable, qu'ils ont prouvés en diverses occasions ; — Projet : 1° Il sera créé une Colonie scolaire de vacances pour les enfants pauvres, dans le lieu le plus approprié à ce but, aux environs de la ville ; 2° cette colonie fonctionnera pendant quarante jours consécutifs, et se composera de trente colons, de huit à quatorze ans, d'un professeur, d'un auxiliaire, deux gardiens et un cuisinier ; 3° *Les frais d'établissement et d'entretien de cette colonie seront fournis par la bienfaisance publique.*

— Le B. I. R. S., de Paris, 1er juin 1914, publie la note suivante de son correspondant des Etats-Unis :

La Loge maçonnique d'Alexandrie (E. U.) projette d'élever dans cette ville un monument à Washington, que la Secte revendique pour un des siens. Il est avéré, en effet, que Washington était Maître-Maçon à Frédéricksbourg (Virginie) en 1753 ; mais la Loge d'Alexandrie prétend qu'il comptait parmi ses membres en 1788.

Or, en 1798, le Révérend Snyder ayant affirmé dans un livre contre la Maçonnerie, que Washington présidait les Loges anglaises d'Amérique, celui-ci lui écrivit pour « corriger son erreur » ; « le fait est, dit-il dans cette lettre, que je n'en préside aucune, et que dans les trente dernières années, je ne suis pas entré dans une Loge plus d'une fois ou deux ».

Ainsi, trente ans avant 1798, c'est-à-dire en 1768, c'est-à-dire avant sa nomination de généralissime, Washington avait cessé d'être Franc-Maçon ACTIF. Reste à savoir comment il comprenait la Maçonnerie :

Dans la lettre à M. Snyder déjà citée, Washington déclare « qu'il a beaucoup entendu parler des néfastes et dangereuses doctrines des Illuminés », mais que « ces doctrines, de même que les principes jacobins, ne sont pas répandus aux Etats-Unis », il en est convaincu. « Je n'ai jamais cru, ajoute-t-il, que les Loges de notre pays aient cherché à propager les tendances diaboliques des premiers, ni les principes pernicieux des seconds, même si ceux-ci peuvent être séparés de ceux-là ».

D'autre part, la Franc-Maçonnerie américaine est actuellement séparée du rite anglais. Le Rite Ecossais y a été importé de France en 1801, et a absorbé ou dominé les Loges américaines, dont le caractère antichrétien est maintenant avéré. Elles ont applaudi aux persécutions décrétées par les sectes qui sévissent en France et en Portugal.

Washington fréquentait une société catholique ; son aide de camp et ami, le colonel Fitz-Gerald, excellent catholique, lui soumit en 1788 les plans d'une église catholique dont Washington favorisa la construction et fut un des bienfaiteurs.

La conclusion est que Washington n'a jamais partagé les tendances anti-cléricales actuelles de la Maçonnerie américaine, et que celle-ci n'est pas justifiée à le considérer comme lui appartenant.

FRANCE. — Vœu adopté par l'unanimité des FF∴ présents au XXXIVe Congrès des Loges de l'Est, 22 mai 1914, à Troyes.

Le 34e Congrès des Loges de l'Est, réuni à Troyes en séance solennelle le 22 mai 1914, représentant 62 Loges du G∴ O∴ de France, après l'exposé du F∴ Bernardin sur les rapports franco-allemands, adresse à ses FF∴ d'Allemagne, organisateurs de la VIIe manifestation maçonnique internationale qui aura lieu à Francfort-sur-Main au mois d'août prochain, ses vœux enthousiastes pour la réussite complète de cette VIIe manifestation avec l'ardent espoir qu'elle hâtera la réalisation des rêves de paix entre les peuples et de fraternité universelle qui est au fond du cœur de tous les bons Maçons.

Le Président du Congrès : Ch. BÉNÉDIC, 18e, Vén∴ de la L∴ « L'Amour Social », Or∴ de Troyes. L'Orat∴ BLANCHET, 30e, Vén∴ de la L∴ « Les Arts Réunis », Or∴ de Grenoble. Le Secrétaire : DHOM, 30e, Or∴ d'Epinal.

— Nous avons déjà parlé de l'affaire du T∴ Ill∴ F∴ BOULEY. *L'Eclair*, 13 juin 1914, publie à ce sujet, la note suivante :

Hier, 12 juin, au début de l'audience de la 9e Chambre d'appel, dès l'entrée de la Cour, le président, s'adressant au greffier, dit : « Appelez l'affaire

Bon. Bouley. Bernardini ». Les accusés ne répondent pas à l'appel de leurs noms.

Le président donne lecture de l'arrêt minutieusement motivé. Il en ressort à quel point l'affaire a été soigneusement étudiée par la Cour, qui a su mettre en relief les points essentiels.

Cet arrêt est surtout écrasant pour le Grand Commandeur Bouley, dont il établit le rôle prépondérant : la mauvaise foi de Bouley est certaine. C'est lui qui a découvert le notaire de Meaux et qui a présenté Bon à celui-ci. C'est Bouley qui a affirmé à ce notaire que le versement du quart avait bien été effectué, alors qu'il savait mieux que personne qu'il n'en était rien. C'est sur l'attestation formelle de Bouley que ce notaire a bien voulu croire à l'authenticité du reçu de 625.000 francs, soi-disant émané de la banque Ranvier, et que Bouley savait être un faux, ainsi que cela résulte de l'aveu même des inculpés. C'est Bouley qui, plus tard, devant l'assemblée des actionnaires, est venu affirmer la régularité des opérations, toutes inexistantes, et le versement de souscriptions qu'il savait absolument fictives, étant lui-même l'un de ces souscripteurs fictifs pour une somme importante. Bouley ne s'est donc pas seulement rendu coupable d'infraction à la loi sur les sociétés, mais bien d'une véritable escroquerie tombant sous le coup de l'article 405 du Code pénal.

Par ces motifs, la Cour, faisant droit à l'appel *a minima* du ministère public, a élevé la peine prononcée en première instance contre Bouley et l'a condamné à trois mois de prison pour escroquerie, sans sursis, tout en lui maintenant la condamnation à l'amende de 1.000 francs, infligée par les premiers juges.

Ses coaccusés, Bon et Bernardini, s'en tirent, avec les mêmes peines. Ce dernier bénéficie, de ce fait, d'une réduction importante, les attendus de l'arrêt étant très significatifs et montrant que, contrairement à Bouley, son rôle n'a pas été prépondérant.

Simple remarque : le grade de « Très-Puissant Souverain Grand Commandeur du Grand Collège des Rites du Grand-Orient de France » (*sic*) est conféré à vie. Quelle attitude les frères vont-ils avoir vis-à-vis de leur chef suprême, l'escroc Bouley ?

— De l'*Intermédiaire des Chercheurs*, 10 juin 1914 :

L'éclipse maçonnique pendant la Révolution. — Comment peut-on expliquer la disparition de la Franc-Maçonnerie en France pendant la période révolutionnaire ?

Tout ce que la Maçonnerie avait décidé et préparé s'accomplit ; elle triomphe, et cependant, elle disparaît. Plus de *convents* ; les Loges sont fermées partout.

Il y a là une anomalie étrange et jusqu'ici inexpliquée.

— *London Paris, Telegraph Agency*, 24 juin 1914, publie la note suivante, sous le titre : « Les Allemands en France » :

En une seule semaine, il n'y a pas eu moins de onze conférences dans les

Loges maçonniques sur la nécessité d'un rapprochement franco-allemand. Certes, nous ne pouvons que louer le mobile humanitaire qui guide les Francs-Maçons ; toutefois, ce qui nous laisse perplexes, c'est le nombre vraiment excessif de noms aux consonances germaniques qui figurent parmi les promoteurs de cette thèse. Certes, la Franc-Maçonnerie compte beaucoup de vrais Français dont le patriotisme ne saurait être mis en doute ; mais ne risquent-ils pas de se laisser entraîner un peu trop loin par leurs frères d'origine allemande, dont la sincérité n'est peut-être pas aussi certaine ? Les Allemands ont déjà pris tant de masques et de subterfuges pour pénétrer chez nous, que le Grand-Orient ne nous en voudra pas de nous inquiéter si la Franc-Maçonnerie n'est pas encore pour eux un moyen d'arriver à leurs fins.

— On lit dans un journal maçonnique :

Nous apprenons qu'il va se fonder à Paris deux Loges dépendant de la Grande Loge Nationale ; l'une de ces Loges travaillera en anglais, l'autre en français, conformément au Rite de la Grande Loge d'Angleterre. On espère qu'il se formera avant peu d'autres Loges à Caen, Calais, Le Havre, Rouen, etc., villes où se trouve une colonie anglaise.

— Un journal maçonnique contient, à la date du 13 juin, l'information suivante :

« La consécration prochaine d'une Loge de langue anglaise à Paris fera un nouveau pas à l'Entente anglo-française. Lors du récent voyage qu'ont fait en France (Paris et Bordeaux) les délégués de la Grande Loge d'Angleterre, un certain nombre d'entre eux ont été invités à prolonger leur séjour en France. Cette invitation leur venait des fondateurs d'une nouvelle Loge qui devait être consacrée le samedi 20 juin, avec la sanction du Grand-Maître de la Grande Loge Nationale de France. Cette Loge portera le nom de Loge de Saint-Georges ; elle travaillera selon le rituel anglais. Ses vingt-quatre fondateurs sont tous des Maçons anglais.

— A ce sujet, beaucoup de journaux français ont reproduit la note suivante, dont nous empruntons le texte au *Journal des Débats*, 25 juin 1914 :

Une scission dans la Franc-Maçonnerie. — On annonce la fondation à Paris d'une Loge franc-maçonnique du rite anglais, qui sera appelée Saint-Georges. Elle dépendra de la Grande Loge nationale indépendante de France, fondée l'année dernière. D'après le *Times*, cette création correspondrait à une scission dans la Franc-Maçonnerie française et la nouvelle Loge « renonçant à la doctrine politique et antireligieuse (du Grand-Orient) et retournant aux principes d'origine, commence une sorte de Renaissance maçonnique. » La fondation de deux autres Loges à Paris et à Monte-Carlo est à l'état de projet. Il existait déjà deux Loges françaises de rite anglais « la France », et « l'Entente cordiale », mais elles dépendent de la Grande Loge d'Angleterre.

— Nous lisons dans le *Temps*, 22 juin :

Une information nous parvient qui équivaut, tout permet de le croire, à une nouvelle manifestation de l'Entente cordiale :

Les grands officiers de la « Grande Loge d'Angleterre » sont venus officiellement, hier samedi, consacrer la première Loge travaillant en France au rite anglais — la Loge Saint-George nº 3 — sous l'obédience de la Grande Loge nationale indépendante et régulière pour la France et les colonies françaises, reconnue par la Maçonnerie mondiale.

C'est le rétablissement des relations maçonniques brisées depuis quarante ans qui s'affirme à nouveau.

— Nous donnons d'après un journal maçonnique officiel anglais, les détails relatifs à cette fondation :

Une nouvelle Loge va être consacrée aujourd'hui samedi 20 juin, à 5 h. 30 du soir au nº 282 de la rue Saint-Jacques. Elle portera le nom de Loge de Saint-Georges nº 3, et dépendra de la Grande Loge nationale Indépendante et régulière pour la France et les colonies françaises. La consécration sera dirigée par le Fr∴ C.-F. Quicke, Ex-Grand Surintendant des travaux, aidé d'autres Grands Officiers d'Angleterre : les FF∴ F.-C. Van Duzer, ex-Grand Diacre, qui remplira les fonctions de surintendant des travaux ; R. Percy Simpson, ex-Grand-Diacre délégué, comme second surveillant ; le Révérend H. Cart de Lafontaine, ex-Grand Diacre comme chapelain ; les FF∴ E. Roehrich et colonel W.-E. Morrison auront aussi un premier rôle dans l'affaire. — Quant aux officiers de la Loge, ce sont les FF∴ D. Heisch, Vénérable ; Nicholson, Premier Surveillant, et A.-B. Cawdron, Second Surveillant.

— Le rapprochement de ces différentes notes avec celles que nous avons publiées dans nos numéros précédents, montre qu'il s'effectue, en ce moment, dans la Franc-Maçonnerie internationale, un travail souterrain, sur lequel il est nécessaire de fixer notre attention.

— Le *Travailleur du Centre*, de Périgueux, 14 juin 1914, publie le compte rendu suivant :

Nontron. — Dimanche dernier a eu lieu au théâtre la conférence publique et contradictoire organisée par la Loge maçonnique de Nontron.

Le frère Jardry, président, présenta le conférencier, le citoyen Dupré, membre du Conseil de l'Ordre, qui prit la parole pour traiter le sujet annoncé : « La politique républicaine ».

Il préconisa le bloc des gauches : Radicaux unifiés, socialistes indépendants, socialistes unifiés, pour réaliser un programme minimum portant sur les trois points suivants : Retour à la loi de deux ans, réforme financière, défense de l'école laïque.

Après cela, le citoyen Dupré tint à dire quelques mots sur la Franc-Ma-

çonnerie et à réfuter quelques accusations portées contre elle, notamment celle du sectarisme.

Le citoyen Reix prit ensuite la parole pour inviter les travailleurs à ne pas se laisser détourner des œuvres sociales par l'anticléricalisme, montrant qu'ils devaient surtout travailler à leur émancipation dans le domaine économique.

Un malheureux étant venu essayer de salir le citoyen Jaurès et l'organe du Parti, l'*Humanité*, le député Sireyjol, qui assistait à la conférence, et le citoyen Dupré firent l'éloge de Jaurès, soulevant les applaudissements unanimes de la salle entière.

A noter enfin l'intervention d'un conscrit qui vint demander l'augmentation de la solde du soldat.

France. Algérie. — Nous lisons dans l'*Evolution Nord-Africaine*, d'Alger, 6 juin 1914 :

L'idée franc-maçonnique fait son chemin dans la très croyante et très réactionnaire Afrique du Nord. A Alger même se fonde, en ce moment, une Loge de femmes, dite Loge blanche. Voilà qui est encore plus sérieux que la récente ligue algérienne pour le suffrage des femmes. On nous dit que la Loge blanche d'Alger s'apprête à adresser à Mme Joseph Caillaux l'expression de sa sympathie.

— Nous lisons dans le *Bien Public*, de Dijon, 14 juin 1914 :

Que s'est-il passé à la Loge « Solidarité et Progrès » de Dijon ? C'est évidemment le secret des frères ∴ trois points. Il y a pourtant une chose certaine, c'est que le Vénérable, F∴ Dr Brulet a été débarqué de son grade. Présentement, c'est le F∴ Radouan, qui exerce de nouveau les fonctions de Vénérable.

Pour le F∴ Brulet, il ne s'est pas tenu pour battu. Il a installé chez lui, 28 *bis*, rue d'Assas, une Loge du rite écossais, dit Grande Loge de France.

Le Vénérable de cette nouvelle Loge est le F∴ Aubert Georges, avocat, rue Dubois, à Dijon. M. Aubert a, paraît-il, quitté Dijon.

Les tenues ont lieu le 3e samedi de chaque mois, à 20 h. 30. La nouvelle Loge est inscrite sous le no 451 de l'*Annuaire* de 1914.

Qui pourra jamais dévoiler tout ce qui se trame de mal dans ces lieux ténébreux ? Le secret dont les Francs-Maçons s'enveloppent indique assez que leurs œuvres sont mauvaises. Les frères ∴ ne fuient la lumière et la publicité que parce que leurs machinations révolteraient l'honnêteté et le bon sens.

Conférences dans les Loges de la région parisienne

L'Avant-Garde Maçonnique. — Le Collectivisme.
L'Action Socialiste. — Le Rapprochement franco-allemand.
Les Frères Unis Inséparables. — La Morale laïque.
La Concorde. — Révision de la Constitution.

Pro Solis. — La représentation des intérêts professionnels.

Plus Ultra. — Le sentiment religieux.

La Prévoyance. — Le rapprochement franco-allemand.

Les Amis de l'Humanité. — L'Ordre dans la démocratie.

Les Amis du Progrès. — La morale laïque.

L'Etoile de l'Avenir. — L'Education dans les professions.

Voltaire. — L'art dans la démocratie.

Les Précurseurs. — La révision de la Constitution.

Montaigne. — La France et le moyen Orient.

Le Progrès. — Le mariage.

L'Alliance. — Transformation des moyens de production et d'échange.

L'Evolution Economique. — La morale.

La République Sociale. — Du monopole des assurances par l'Etat.

Unité, Fraternité. — L'art dans la démocratie

L'Avenir. — L'aviation.

L'expansion Française. — Le Conseil d'Etat, organe législatif.

Fraternité. — La révision de la Constitution.

Les Philanthropes réunis. — L'œuvre de Raspail.

La Fédération Maçonnique. — L'effort allemand vers le rapprochement.

Le libre examen. Le rapprochement franco-allemand.

Humanité. — Transformation des moyens de production et d'échange.

Les Amis de la Tolérance. — L'affaire du soldat Péan.

Enseignement Mutuel. — Le bureau international des relations maçonniques.

La Lumière. — La morale laïque.

Les Rénovateurs. — La situation politique et la nouvelle Chambre.

Etoile Polaire. — Les moyens financiers.

L'Effort. — Le commerce de la superstition.

Osiris. — La dépopulation.

La Nouvelle Jérusalem. — Transformation des moyens de production et d'échange.

Les Amis Inséparables, nº 159. — Le sentiment religieux et le libre examen.

Emmanuel Arago, nº 333. — La Maçonnerie et les hommes politiques au XIXe siècle.

Travail et Lumière. — Le bon sens et l'idee de Dieu.

La Libre-Pensée. — La révision de la Constitution.

La Solidarité. — La réforme de l'impôt.

L'Education Coopérative. — Le mariage.

La Solidarité Nogentaise. — Les bases d'un rapprochement franco-allemand.

Philosophie. — La morale dans le mariage.

L'Equerre. — Le rapprochement franco-allemand.

Diderot. — Le rapprochement franco-allemand.

Unité Maçonnique. — Le déficit budgétaire et les menaces de banqueroute nationale.

Union fraternelle. — Le collectivisme.

Les Zélés Philanthropes. — La morale laïque.

Les Amis Philanthropes et discrets réunis. — L'art et la démocratie.

L'Etude. — Révision de la Constitution.

La Justice n° 133. — Le rapprochement franco-allemand.

Les Neuf Sœurs. — L'affaire Péan.

La Fidélité. — Le monisme.

Jean-Jacques Rousseau. — Le rapprochement franco-allemand.

L'Humanité Future. — La morale laïque et le mariage.

La Franche Amitié. — L'art et la démocratie.

La Chaine d'Union. — Le mariage.

L'Etude Sociale. — Situation politique de la France.

Ernest Renan. — Résultat politique des dernières élections.

Arts et Métiers. — Les relations maçonniques internationales.

La Nouvelle Jérusalem. — La politique du bloc de gauche.

Italia. — Le Congrès socialiste d'Ancône.

L'Amitié. — La liberté.

La Fédération Universelle. — Le collectivisme.

La Raison. — L'éducation sociale dans la profession.

La Justice. — La situation politique.

La Fraternité des Peuples. — L'art et la démocratie.

Droit et Justice. — La révision de la Constitution.

Victor-Hugo. — L'art et la démocratie.

L'Internationale. — Le cercle populaire d'enseignement laïc.

La Défense Laïque. — Le système Taylor.

Gnothi-Seauton. — L'auto-démocratie.

Cosmos. — La situation politique.

La Philosophie Sociale. — Le rapprochement franco-allemand.

La Semence. — Le Parlement économique.

L'Avant-Garde Maçonnique. — La conservation des effectifs.

L'Union de Belleville. — Le Congo français.

La France Maçonnique. — La morale familiale.

Etoile Polaire. — L'éducation sociale dans la profession.

Germinal. — La Grèce.

La Clémente Amitié. — Le Mariage.

Famille et Travail. — L'instruction maçonnique.

L'Equité. — Le collectivisme. La morale laïque.

Les Trinitaires. — Historique de la Franc-Maçonnerie.

Les Cœurs Unis Indivisibles. — Transformation des moyens de production et d'échange.

Le Héros de l'Humanité. — Le socialisme et la Franc-Maçonnerie.

L'Avant-Garde Maçonnique. —A propos de la loi militaire.

L'Union de Belleville.—La VII[e] manifestation maçonnique internationale.

L'Etoile Polaire. — L'éducation sociale.

La France Maçonnique. — Les femmes dans la Franc-Maçonnerie.

L'Essor. — Le loyalisme républicain dans l'armée.
Fructidor. — Qu'est-ce que la liberté ?
Admirateurs de l'Univers. — Choses et gens de théâtre.
Union Philanthropique. — Le mariage.
La Parfaite Solidarité. — Révision de la Constitution.
L'Action Socialiste. — Le mariage.
La Semeuse. — Le cas du soldat Péan.
L'Evolution Economique. — Le collectivisme.
Espérance. — La morale laïque.
Germinal. — L'art dans la démocratie.
L'Emancipation. — L'affaire Péan.
Force et Matière. — L'art et la démocratie.
Les Etudiants. — Le collectivisme.
Le Mont Sinaï. — Le rapprochement franco-allemand.
L'Education civique. — L'art et la démocratie.
Minerve. — Le rapprochement franco-allemand.
L'Avenir. — L'ardoise et les ardoisières en Anjou.
Inséparables du Progrès. — La situation de l'indigène au Sénégal.
Thélème. — Les Loges d'adoption.
Les Philanthropes réunis. — Le cas du soldat Péan.
Le Libre-Examen. — Le rapprochement franco-allemand.
Le Portique. — La psychologie du dévouement.
Le Lien des Peuples et les Bienfaiteurs réunis. — L'art et la démocratie.
Temple de l'Honneur et de l'Union. — Le Pacifisme.
Les Vrais Experts. — Le mariage.
Les Rénovateurs. — La morale laïque.
Travail, Vérité, Justice. — Collectivisme.
La Lumière. — La révision de la Constitution.
Osiris. — Le rapprochement franco-allemand.
Travail et Lumière. — Transformation des moyens de production et d'échange.
Les Vrais Amis. — La philosophie de l'art.
La Libre-Pensée. — La morale familiale.
L'Economie Sociale. — Les Loges d'adoption.
Etienne-Marcel. — Le collectivisme.
La République. — La politique générale.
La Fidélité. — Le rapprochement franco-allemand.
Alsace-Lorraine. — La crise de l'habitation.
La Nouvelle Jérusalem. — Les agences dramatiques et lyriques.
Travail et Vrais Amis Fidèles. — Le corps des officiers de l'armée active.
Les Amis Solidaires. — Le rapprochement franco-allemand.
Amis de l'Humanité de Meulun. — Les questions du Convent de 1914.
Liberté par le Travail. — L'art et la démocratie.
La Sincérité fraternelle. — La morale laïque.

HAITI. — La Maçonnerie d'Haïti fait si rarement parler d'elle, qu'on serait tenté de croire qu'elle n'existe pas. Nous trouvons toutefois, la preuve du contraire, dans un périodique maçonnique :

« La Maçonnerie, qui avait existé pendant un certain nombre d'années dans l'Ile d'Haïti en disparut lorsque la Révolution chassa du pays tous les habitants de race blanche. En 1809, la Grande Loge d'Angleterre accorda une charte pour une Loge à Port-au-Prince, et pour une autre à Cayes. En 1819, elle en constitua deux autres à Jérémie et à Jacmel. Plus tard, une Grande Loge Provinciale fut établie sous l'obédience de la Grande Loge d'Angleterre. Le 25 janvier 1824, cette Grande Loge se déclara indépendante, et organisa le Grand-Orient d'Haïti, qui existe encore.

Hollande. — De la *Gazette de Liége*, 24 juin 1914, chronique hollandaise :

Le lecteur se souviendra peut-être des discours au parlement hollandais entre le député catholique, baron de Wynbergen et le député, libéral-M. Lieftinck sur le rôle joué par la Franc-Maçonnerie aux dernières élections générales de Hollande.

M. de Wynbergen avait signalé alors la présence dans ce pays-ci, et les visites à plusieurs ateliers maçonniques d'un délégué de la Franc-Maçonnerie belge.

Que vous êtes naïf ! lui avait répondu M. Lieftinck : le monsieur que vous prenez pour un délégué n'était qu'un simple commerçant bruxellois, Franc-Maçon lui aussi et qui avait exprimé le désir de faire connaissance, pendant son séjour en Hollande, avec quelques Loges néerlandaises. On lui a accordé ces visites d'amitié, — et voilà tout.

La Chambre le crut, car on savait que M. Lieftinck occupe une place notoire dans la Franc-Maçonnerie hollandaise ; il pouvait donc connaître la situation.

Or, on a depuis appris que ce simple commerçant bruxellois n'était autre que M. Emile Prisch, Gr∴ Secr∴ du Gr∴ Or∴ de Belgique, et qu'il a prononcé le 23 août de l'année passée, dans le Temple du Gr∴ Or∴ des Pays-Bas, à La Haye, un discours dans lequel il a laissé échapper que le Gr∴ M∴ Nat∴ du Gr∴ Or∴ des Pays-Bas, le Fr∴ Hugo Van Gyn, poursuit comme but : une union entre les Francs-Maçons belges et hollandais.

Eh bien ! M. Lieftinck, qui est — ou du moins qui a été Gr∴ Off∴ du Gr∴ Or∴ des Pays-Bas, n'aurait-il pas su cela parfaitement, lorsqu'il fit sa déclaration doucereuse à la Chambre ?...

De deux choses l'une : ses frères hauts-gradés l'ont trompé, ce qui n'est pas probable, — ou bien il s'est payé de mots devant la nation.

Italie. — Le 10 mai, a eu lieu au Palais Giustiniani, l'Assemblée générale ordinaire du Grand-Orient d'Italie. Un grand nombre de Vénérables et de délégués étaient présents. La séance ayant été ouverte selon le Rite maçonnique de la Chambre des Maîtres, le Grand-Maître adjoint donne le signal des travaux, et le Grand-Maître est introduit avec tous les honneurs réglementaires ; il entre dans le Temple, sous la voûte d'acier et aux battements des maillets, flanqué du Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil des 33e. Le prési-

dent de la Grande Loge du Rite symbolique, est absent pour des motifs justifiés. Et le travail commence par un discours du Potentissime Grand-Maître, dont voici quelques passages :

« A l'heure que nous traversons, pour les luttes que nous soutenons, et celles que nous aurons encore à soutenir, la direction que la Maçonnerie suivra, et l'action qu'elle exercera imposent le devoir d'un examen pondéré, d'une réflexion mûre. Graves sont les responsabilités qui nous incombent par suite du caractère universel de l'Institution, et devant le pays.

« Tous nous voyons cela. Préoccupés de l'attitude à prendre en face des difficiles problèmes sociaux et politiques dont l'étude est urgente...

« L'histoire nous enseigne que plus la Maçonnerie laisse voir à découvert sa pensée propre et affirme ses énergies rédemptrices, plus bruyant se fait autour d'elle le blâme des adversaires, plus acharnée est leur guerre. Je l'ai dit le jour où j'ai reçu dans ce Temple le serment des Vénérables de Rome. Les événements que je rappelle ne sont pas de petits et lointains incidents, mais quand la Maçonnerie a écrit sur ses tables fondamentales, — ce qui fut toujours son but et ce qui est exprimé dans son œuvre, — qu'elle luttait pour le principe démocratique dans l'ordre social et politique, et qu'elle y conformait son action dans les moments les plus graves pour le pays, alors s'entendirent les cris furieux de la réaction et de ses alliés, anciens et nouveaux sous leurs formes multiples. C'est une situation qui se renouvelle périodiquement ; il faut donc que suivant l'exemple de nos pères, nous renouvelions les anciens moyens de défense et d'attaque : la concorde, la discipline, le secret. La concorde doit être absolue dans les principes fondamentaux et dans le programme de l'Institution, la discipline doit être vigoureuse, afin qu'aucune de nos forces ne s'arrête ou ne dévie ; le secret doit être inviolable, tant que la guerre durera, tant qu'il sera nécessaire que l'ennemi ne sache rien de nos plans et de nos moyens.

Notre Grand Secrétaire vous exposera le but assigné à l'Ordre pour le premier article de sa loi. Vous connaîtrez, — et sans doute vous les avez déjà devinées, les raisons qui nous ont obligés à créer, devant la fureur des accusations publiques, un nouvel instrument public de défense [1]. Notre Grand Secrétaire vous confirmera ce qui vous est certainement connu, au sujet de la brouille suscitée, il y a déjà quelques années, dans le sein de notre famille ; il vous apprendra qu'il n'en résulte aucun danger pour notre unité. Nous procèderons avec prudence, avec vigilance avant de consentir à laisser entrer dans nos rangs, pour y combattre avec nous, ceux qui se présenteront et ceux qui reviendront. Vous saurez quelles causes n'ont pas encore permis de réaliser le vote émis dans la dernière Assemblée Constituante, pour la renaissance et la formation d'associations féminines initiatiques ; vous saurez quelles mesures de prévoyance, quelles garanties nous avons l'intention d'établir pour que la femme italienne apporte le concours de sa noble et bienfaisante génialité, de son affection, de sa propagande irrésis-

1. Il s'agit de la fondation du journal quotidien le *Messaggero*, chargé d'informer le public, et au besoin de le berner, sur ce que la Maçonnerie veut faire et veut taire. (N. du tr.).

tible, à notre œuvre d'éducation et de rédemption. Vous serez enfin informés de ce qu'a fait la Commission afin que vos discussions et délibérations au sujet du Code de procédure maçonnique, de la composition et de l'élection du Grand-Orient, soient facilitées, afin qu'une autorité centrale, interprète fidèle des ateliers, renforce et féconde l'œuvre directrice du Gouvernement de l'Ordre. »

Le reste de l'allocution est formé par l'enfilade de phrases humanitaires qui sert de péroraison à la plupart des discours maçonniques. Dans la soirée du 10 mai, a eu lieu la seconde séance. Le Grand-Maître a ouvert la discussion sur le rapport du Grand Secrétaire, qui a exposé l'œuvre accomplie dans ces deux dernières années. L'on a entendu à ce sujet, les représentants des Loges *Cinq Octobre* (Tripoli), *Carlo Pisacane* (Lagonegro), *Concordia* (Florence), *XX Septembre* (Rome), *Cisalpina Carlo Cattaneo* (Milan), *Felice Foresti* (Ferrare), *Galileo Galilei* (Padoue), *Arte e Lavoro* (Art et Travail de Parme), *Unione e Lavoro* (Union et Travail, de Naples), et divers Fr :.

On a surtout traité de la circulaire n° 23, relative aux Maçons inscrits dans le parti socialiste officiel. La pensée qui a inspiré cette circulaire est exposée par l'Illustrissime Fr :. BANDINI [1]. Pendant les débats, on remarque dans l'assemblée, l'Illustrissime Fr :. GIOVANNI LERDA [2]. Les Fr :. se lèvent pour le saluer et insistent pour qu'il parle.

« Après trente ans d'une vie passée dans un parti, auquel j'ai tout donné, il m'est dur de le quitter, mais la douleur que j'éprouve est celle du devoir. Mais je n'ai pas eu un instant d'hésitation ; dans une Institution comme la nôtre, la loi suprême est la dignité. J'approuve la circulaire du Grand-Maître, et je la regarde comme un acte de sagesse, à côté du vote inconsidéré du Congrès d'Ancône. Le parti socialiste est une chose, le mouvement socialiste en est une autre. Bien que je sois sorti du Parti, je me sens socialiste dans l'âme. Dans certains cas spéciaux, les ordres du Grand-Maître peuvent être atténués ; lui-même en jugera. Nous autres socialistes sortis du Parti, nous sommes décidés à redoubler nos efforts en faveur du prolétariat.

On l'applaudit, et on rappelle l'attitude digne qu'a prise le député RAIMONDO, devant le Congrès d'Ancône, et on lui vote des approbations. Enfin, sur cette question, après avoir entendu les délégués

1. Le même qui a été chargé de créer le journal l'*Idéa democratica*, et qui est resté le directeur. N. du Tr.).

2. Ce Fr.·. Lerda est un de ceux qui ont, le plus énergiquement défendu la Maçonnerie devant le Congès d'Ancône. Invitée à opter entre elle et le socialisme, c'est elle qu'il a préférée. Le présent compte-rendu nous apprend qu'il est un des grands signataires de la Maçonnerie italienne (N. du Tr.).

des Loges *Amicizia* (de Sestri Ponente) et *Nova* (Milan), l'assemblée vote l'ordre du jour suivant :

Seront expulsés de l'Ordre ceux des FF∴ qui, ayant pris part au Congrès socialiste d'Ancône, ont voté l'incompatibilité entre la Maçonnerie et le Parti socialiste officiel, et les noms des expulsés seront publiés.

Ensuite, on vote l'approbation de la circulaire, n° 23.

L'Illustrissime Fr ∴ Bandini, au nom de la commission du Grand-Orient, et se référant à ses précédentes déclarations, dit qu'il est hors de doute que le gouvernement de l'Ordre n'a pas voulu affirmer l'indignité des socialistes qui sortent de la Maçonnerie ; il confirme qu'on ne saurait admettre le principe de l'incompatibilité. Il approuve la mesure qui expulse les Maçons qui ont voté cette incompatibilité.

Dans la 3me séance qui a eu lieu, le lendemain matin, 11 mai, on discute sur les associations féminines, initiatiques anticléricales. Le délégué de la Loge *Michel-Ange* (Florence) a, en son nom et en celui de beaucoup d'autres Vénérables, propose l'ordre du jour suivant :

L'Assemblée, en attendant que le Gouvernement de l'Ordre fasse des propositions concrètes dans la future Constitution au sujet de l'organisation féminine initiatique, — vu qu'il existe déjà, depuis plusieurs années, une organisation de ce genre, que cette organisation offre la garantie, par les dames qui en font partie, et par les hommes qui la favorisent, d'être sous la direction de la communion maçonnique italienne, décide de prendre en considération cette organisation, et donne au Gouvernement de l'Ordre, le mandat de pourvoir, par les moyens les plus opportuns, et avec les précautions nécessaires, à ce que l'œuvre de cette organisation produise des résultats féconds dans le sens des fins de l'Institution ».

L'assemblée traite ensuite de l'action politique exercée par le gouvernement de l'Ordre ; puis on discute diverses propositions relatives à la composition et à l'élection du Grand-Orient. On écarte définitivement la question de l'organisation de Loges Provinciales, question qui avait été posée et non résolue dans l'assemblée précédente. Mais quelques Fr ∴ demandent si l'on ne pourrait pas constituer au moins des groupes de Loges ; cette proposition sera discutée par une commission spéciale.

Dans la dernière séance, le soir du 11 mai, on traite de la réforme du Grand-Orient. Voici le projet présenté par le rapporteur :

« 1° L'Assemblée affirme la nécessité d'une réforme du Grand-Orient, « sur les bases d'une participation plus directe des Loges à l'élection des membres du Conseil de l'Ordre ; — 2° La Commission du Gouvernement de

l'Ordre est composée de 21 membres, électifs, dont 7 résidant à Rome, 14 résidant hors de Rome, outre les membres de droits et les Délégués des deux Rites. Les membres électifs seront choisis parmi les FF∴ inscrits dans chacun des deux Rites, proportionnellement au nombre des FF∴ composant lesdits Rites ; — 3° La Commission nommera un Comité exécutif que présidera le Grand-Maître et qui sera composé de 7 membres, outre les Délégués des deux Rites ; — 4° La Commission devra se réunir au moins une fois par mois. Les frais de voyage de ses membres résidant hors de Rome leur seront remboursés, et ils ne pourront refuser d'accepter ce remboursement ; — 5° La présente assemblée procèdera à la nomination du Grand-Orient qui restera en charge jusqu'à la prochaine assemblée législative, et elle nommera la Commission, suivant les règles ci-dessus ; — 6° La Commission, dans les six mois de son élection, devra soumettre aux Loges un projet concret de réforme du Grand-Orient s'inspirant de la maxime affirmée par l'Assemblée. Les Loges devront, dans le délai de six mois, faire connaître leur avis à la Commission. La prochaine assemblée législative statuera sur le projet qui lui sera présenté par la Commission, et aura, à cette fin, pouvoir d'assemblée constituante ».

La cinquième séance, matinée du 12 mai, est consacrée aux finances. Le Grand Trésorier lit son rapport sur le compte financier des deux dernières années. Les Grands Architectes Réviseurs lisent leur rapport de contrôle, et déclarent que le rapport du trésorier est exact. Quelques Vénérables et Délégués prennent alors la parole, certains sont d'avis que la communication des bilans aux Loges est inopportune et dangereuse ; qu'il faut mettre à la disposition des délégués, les pièces nécessaires pour leur contrôle. Il faut aussi que le rapport du Grand Trésorier ne soit pas trop détaillé. On doit augmenter les dépenses de propagande et les salaires des employés du Secrétariat. Le Grand Orateur approuve ces propositions. Le Grand Trésorier expose les raisons pour lesquelles il a été décidé tout récemment d'imposer à chaque Fr∴ une taxe nouvelle de 3 fr., au profit du Grand-Orient. Le collège des Architectes Réviseurs s'associe à la proposition du Grand Trésorier. Les Vénérables des Loges *Etoile d'Italie, Galileo Ferraro, Cavour* (Rite Ecossais) *Ausonia, Fides, Dante,Alighieri et Propaganda* (Toutes Loges de Turin), admettent la taxe, mais désapprouvent son mode perception.

Le Grand-Maître rapporte que le Fr∴ NATHAN, Grand-Maître honoraire, aurait vivement désiré prendre congé des Représentants de l'Ordre, avant son départ pour l'Exposition de San Francisco, mais cela lui a été impossible.

La sixième séance, 12 mai, a pour objet la justice maçonnique. Cette réforme fera une œuvre de longue haleine, et comme elle aboutira à la confection d'un code, il n'est question que de l'amorcer.

Il en est a peu près de même de la proposition faite par le délégué de la Loge VIII, Orient de Bologne :

L'Assemblée décide de donner mandat au Grand-Orient : 1° d'inviter tous les Ateliers de la Communion italienne à nommer une Commission de trois FF∴ qui auront pour tâche d'examiner les Archives des Loges, de recueillir les documents, notes, traditions, etc., qui se rapportent à l'œuvre accomplie par la Maçonnerie dans chacun des Orients, et de résumer, les résultats, de ces recherches dans un mémoire écrit qui sera transmis au Gouvernement de l'Ordre ; 2° de nommer une Commission centrale qui se servira de ces mémoires, et les complètera par ses recherches propres, en vue de préparer une histoire générale de l'Ordre ; de plus, elle prendra les mesures nécessaires pour conserver, retrouver et abriter les principaux documents et objets précieux de l'œuvre maçonnique ; 3° de destiner dans le budget préparatoire des ressources spéciales à l'exécution de ce projet.

L'assemblée approuve. Notons quelques autres propositions intéressantes : La Loge *Carlo Pisacane*, de Lagonegro, veut que l'œuvre des Francs-Maçons s'affirme dans le monde profane, en organisant une agitation pour la complète séparation de l'Etat et de l'Eglise, et pour l'abolition des privilèges ecclésiastiques. Le délégué de la Loge *Nova Luce*, de Campobasso, demande que l'assemblée détermine les obligations des Loges, à l'égard du journal l'*Idea Democratica*, il adresse un remerciement au Fr∴ BANDINI, pour l'œuvre si efficace accomplie par celui-ci, dans la direction de ce journal, « c'est un drapeau autour duquel toute notre famille doit se serrer ».

L'illustrissime Fr∴ Francisco PAOLO MONDINO propose de nommer Grand-Maître adjoint honoraire, l'illustrissime Fr∴ CIRAOLO. Cette proposition est accueillie avec enthousiasme. Ensuite, a lieu la clôture rituelle.

— L'*Eclair*, 20 juin 1914, publie une longue dépêche de son correspondant particulier, sur les élections municipales de Rome. Nous en extrayons les passages suivants :

ROME, 18 juin. — C'est hier matin seulement qu'ont été publiés les résultats définitifs des élections municipales de dimanche.

La victoire, on le sait déjà, est aussi complète que possible, pour les catholiques.

La lutte électorale a été très vive... les candidats alliés de l'*Unione Romana* et de l'Union libérale constitutionnelle représentaient le parti de l'ordre.

Aussi, les organes du Bloc ont eu beau jouer les grands jeux : on ne les a pas écoutés. L'*Idea Democratica*, bulletin de la Maçonnerie, pour répondre au « philocléricalisme » des nationalistes, avait publié de longs extraits d'une brochure récente du P. Monetti, S. J., sur la question romaine et la permanence des revendications pontificales. De l'*Idea Democratica*, ces citations sont passées dans les colonnes du *Messaggero* et même en affiches sur les murs de Rome. On a également affiché, sans que la censure intervienne, des extraits des allocutions pontificales.

Mais toutes ces excitations ont perdu leur force devant le spectacle autrement terrifiant des conséquences logiques de la politique blocarde.

— *L'Idea Nazionale*, organe des nationalistes, répondait à la veille des élections :

« Demain, tous les constitutionnels romains voteront en toute tranquillité pour les listes de l'Union libérale constitutionnelle et de l'*Unione Romana*... »

Les catholiques reçurent le même mot d'ordre de voter en même temps pour leurs propres candidats, les vingt noms de l'*Unione Romana*, et pour les quarante-quatre candidats de l'Union libérale constitutionnelle.

Grâce à cette mutuelle entente, obéie avec une sage discipline, les soixante-quatre candidats du Parti de l'Ordre arrivent en tête. Ils entrent tous au Capitole par la grande porte de la majorité.

Le premier de la liste, le prince Prosper COLONNA, le futur maire, a 33.682 voix ; le soixante-quatrième en a encore 31.149. Le premier des catholiques, M. BENUCCI, arrivent à 32.622 voix.

La « minorité », le dernier cinquième du Conseil municipal, sera formée des seize candidats de l'Union démocratique, qui ont obtenu le plus de voix blocardes ; le premier d'entre eux n'atteint que 28.048 voix, soit 5.534 voix d'écart avec le premier de la liste modérée. Le soixante-quatrième de cette liste blocarde a 25.182 voix, soit 5.967 voix de moins que le dernier candidat élu de l'*Unione Romana*.

Pourtant, il semble qu'un bon nombre de socialistes ont voté pour la liste blocarde ; car la liste officielle de l'Union socialiste n'a recueilli qu'environ 3.600 voix ; et on compte à Rome de 7 à 8.000 socialistes embrigadés.

L'ex-maire NATHAN et presque tous ses adjoints et assesseurs restent sur le carreau, entre autres, TROMPEO, l'âme du Bloc, et les *pezzi grossi* de la Maçonnerie, comme le Conseiller d'Etat VANNI, l'avocat Albano BRANDINI, le directeur de l'*Idea Democratica*.

Parmi les élus de la majorité, arrive deuxième le docteur MARCHIAFAVA, médecin consultant du Pape, qu'il soigna, l'an dernier, avec tant de succès.

Notons encore d'autres résultats intéressants : le deuxième des catholiques élus, avec 32.528 voix, est M. Umberto TUPINI, le secrétaire propagandiste de l'Office catholique du travail, que le *Messaggero* s'était plu à dénoncer comme un socialiste syndicaliste ; après lui, arrive M. ALESSANDRI, ancien administrateur du *Corriere d'Italia*, et de la Société éditrice romaine ; puis M. le docteur BORROMEO, vice-président de l'*Unione Romana*.

Le président de l'*Unione Romana*, M. BENUCCI, arrive en tête, comme nous l'avons dit. Tout le monde le désigne déjà comme l'assesseur pour les Finances, où sa compétence est universellement reconnue.

Notons enfin qu'il y a eu, sur 133.039 électeurs inscrits, seulement 62.276 votants, soit 46.81 %. La proportion n'est pas plus forte dans les autres villes.

— Le *Reichspost*, de Vienne, 20 juin, rend compte du résultat des

élections municipales de Rome, du 14 juin. Son article a pour titre : « La chute du Bloc maçonnique, en Italie. » On y lit :

Le résultat final pour Rome est que l'administration de Nathan, qui a dégradé le Capitole jusqu'au point d'en faire une succursale du Grand-Orient, et a transformé les Conseillers municipaux en marionnettes maçonniques ; a entièrement disparu. Le Juif Franc-Maçon ne viendra plus, en qualité de maire de Rome, insulter les catholiques. La chute du Bloc met également fin à la guerre sur l'enseignement religieux dans les Ecoles publiques, au favoritisme effronté qui traitait les fidèles du Bloc en citoyens, et le reste de la population en parias ».

— La *Presse Associée*, 9 juin 1914, publie la dépêche suivante de son correspondant de Munich :

Chez les parents du duc de Gênes, on croit que M. Nathan, ancien maire de Rome et Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie est à la tête du mouvement qui tend à remplacer la monarchie italienne par une république radicale et naturellement anticléricale. Quand M. Nathan quitta définitivement le Capitole, pour rentrer dans sa demeure privée, des masses de gens l'accompagnèrent en criant : Vive la République. Depuis ce jour, l'inquiétude est grande au Quirinal même. On y a le pressentiment, la crainte de prochains malheurs, de graves tribulations pour la famille royale, pour l'Italie. Et la famille royale n'a pas avoué ouvertement ses craintes pour ne pas aggraver la situation.

Ce pessimisme princier n'est pas nouveau. Dans ces milieux, on craint toujours une révolution en Italie. La duchesse de Gênes a particulièrement ces pressentiments inquiétants.

Norvège. — La Grande Loge nationale de Norvège a élu comme Grand-Maître, le Fr∴ Dr Johann Gottfried Conradi, qui remplissait cette fonction, par intérim, depuis la date de la séparation entre la Suède et la Norvège. Le roi Oscar II s'était démis de cette fonction, et les Francs-Maçons norvégiens avaient espéré jusqu'à ce jour, que le nouveau roi Haakon VII, qui est aussi Franc-Maçon, accepterait cette dignité. Mais comme cet espoir ne s'est pas réalisé, il a fallu choisir un Grand-Maître.

Portugal. — Le Grand-Orient Lusitanien uni convoque pour le mois d'octobre, du 3 au 9, un Congrès maçonnique universel.

— L'Illustre Fr∴ Magalhaès Lima, Grand Commandeur de la Maçonnerie de Portugal, compte s'embarquer dans un port français, Cherbourg ou La Rochelle, à la fin de juillet prochain, pour Rio-de-Janeiro, à ce que nous apprenons par une lettre du correspondant parisien du journal *O Paiz*. Ce voyage est entrepris sur l'invitation du Grand-Maître de la Maçonnerie brésilienne, qui a demandé à Magalhaès Lima de venir faire une série de conférences sur la Libre-Pensée au Portugal.

— La fête décidée par les Francs-Maçons portugais à l'occasion du 3e anniversaire de la proclamation de la République, a eu lieu dans le local de la Grande Loge de Lusitanie. Le travail a été dirigé par deux des hommes les plus éminents du Portugal et de l'Espagne, le sénateur de la République Portugaise. MAGALHAÈS LIMA et le docteur MORAYTA, professeur à l'Université de Madrid. Outre les représentants des Loges du pays on voyait à cette fête des représentants et des délégations des Loges de l'Argentine, de la Belgique, du Brésil, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France, de l'Autriche, de la Suisse et de l'Uruguay. On y voyait les FF∴ officiers portugais et étrangers en nombre surprenant, les premiers en uniforme, les autres en tenue civile. Les discours ont roulé presque tous sur le même sujet, la nécessité absolue de l'existence entre les divers peuples, d'un point d'appui, qui permette de combattre ensemble contre les attaques du clergé. Il a été décidé, d'une manière définitive, qu'un Congrès maçonnique international se tiendrait à Lisbonne, le 5 octobre 1914.

RÉPUBLIQUE-ARGENTINE. — Nous trouvons dans un journal officiel maçonnique de ce pays, un document fort instructif sur la Maçonnerie argentine :

Le « Très Suprême Conseil 33e — vu : 1° la démission donnée par le Grand-Maître de l'Ordre, Dr Carlos CONFORTI et présentée, audit Suprême Conseil ; 2° l'accusation formulée par le Grand-Maître contre le vice-président de la Grande Loge, l'Illustre Fr∴ Juan O. SANDOVAL ; 3° l'accusation formulée contre le Grand-Maître par un nombre respectable de Vénérables ; 4° la Résolution par laquelle la Grande Loge désapprouve le Grand-Maître Dr CONFORTI ; 5° la Constitution d'un gouvernement symbolique ; 6° la destitution de trois conseillers faite par le Grand-Maître, Fr∴ CONFORTI ; 7° les diverses communications faites aux Loges, Grands-Orients, et Suprême Conseil ; 8° les diverses communications de Loges demandant l'avis du Suprême Conseil le priant de reprendre le gouvernement symbolique de l'Ordre, en se déclarant indépendant ; « considérant 1° que le Suprême Conseil, malgré sa volonté ferme de ne point intervenir dans l'Ordre symbolique, et de ne point se mêler aux partis de la politique maçonnique, ne saurait voir sans crainte la désorganisation qui se glisse dans l'institution ; 2° que le Suprême Conseil, d'après les grandes Constitutions du Rite, est le pouvoir souverain et régulateur de l'Ordre ; 3° qu'après la démission du Sérénissime Grand-Maître, la Vice-Grande Maîtrise est dépourvue de chef, et que le Vice-Président de la Grande Loge étant occupé, ne peut se charger de la décision ; 4° que la Grande Loge ayant déjà émis un avis sur ces incidents dans la dernière résolution communiquée à ce Suprême Conseil 33e, il n'est pas convenable que ce haut Corps prenne à sa charge l'enquête sur les questions soulevées ; 5° que ce Suprême Conseil 33e étant seul responsable de la régularité du Rite devant les Suprêmes Conseils 33e confédérés et munis des pouvoirs souverains qu'accordent les Chartes constitutives, les Grandes Constitutions, les lois et règlements ; — décide 1° de laisser sans effet la Constitution promulguée le 29 mai 1911, pour la Maçonnerie Argentine du Rite Ecossais Ancien et Accepté, sans préjudice des Règlements généraux ; 2° de re-

prendre comme Suprême Conseil le gouvernement symbolique de l'Ordre ; 3° de nommer une Commission composée des Puissants FF∴ V. Franco, E. Jorge, S. Greco, J. Dailey, et A. del Castillo, pour rédiger une Constitution dans les limites du Rite Ecossais Ancien et Accepté, Constitution qu'ils devront présenter au Suprême Grand Conseil, pour qu'il en soit décidé dans la session du 12 courant ; 4° le Souverain Grand Commandeur, ou quiconque en remplira les fonctions prendra charge de la Grande Maîtrise et devra nommer quatre Conseillers (Intérieur, Finances, Bienfaisance et Affaires étrangères) ; ces conseillers devront être membres actifs du Suprême Conseil ; 5° En attendant la promulgation d'une Constitution, les Loges et le peuple maçonnique seront régis par le Règlement général, sans préjudice des règlements propres à chaque Loge ; 6° Il sera sursis jusqu'à nouvel ordre à toutes décisions relatives aux accusations maçonniques ».

Le Fr∴ professeur Francisco Fernandez a adressé récemment une circulaire à toutes les Loges de l'Argentine pour leur annoncer qu'il quittait définitivement la Maçonnerie et leur expliquer qu'il agissait ainsi parce qu'il était écœuré des troubles et discordes qui se produisent pour ainsi dire chaque jour dans l'Institution.

— Bien que l'Argentine soit le but d'une émigration très active d'Italiens et d'Espagnols, la Maçonnerie y est travaillée d'un certain besoin de nationalisme : elle voudrait s'y constituer en une puissance analogue aux Grandes Loges des Etats-Unis, qui ne souffrent aucune juridiction maçonnique sur le territoire de l'Etat où elles sont installées. Mais les idées maçonniques sont en *opposition absolue avec tout ce qui a un caractère national.* Un journal maçonnique argentin ayant accueilli des propositions d'une organisation maçonnique nationale, s'est attiré toute une correspondance de Maçons réfractaires à l'idée nationale. Voici un spécimen des plus typiques :

« Je crois, Fr∴ très cher, que vous êtes dans l'erreur : nationaliser, c'est donner un caractère national à une chose. Mais si la Maçonnerie est internationale, comment faire pour la rendre nationale ? L'idéal maçonnique n'est-il pas la fraternité universelle ?

« Par conséquent, la Franc-Maçonnerie n'a pas de frontières ; elle ignore les différences de langues, pour elle, il n'y a pas de différences de races ; il n'y a pour elle qu'une maxime : *Omnes fratres estis* ».

« La Maçonnerie est un système de philosophie pratique qui favorise la civilisation, exerce la bienfaisance et veut améliorer les mœurs, ennoblir les sentiments. Tout cela, vous le savez savez aussi bien que moi.

« Une Maçonnerie où ne trouveraient place que les enfants du pays et les naturalisés, serait-elle admise, dans le concert maçonnique ? Pourrait-elle poursuivre dans ces conditions l'idéal de la fraternité universelle ?... Quand un Maçon frappe à la porte de nos temples, à la porte de notre maison, lui demande-t-on à quelle nation il appartient ? Chaque fois qu'un nouvel anneau vient nous demander à faire partie de la chaîne maçonnique, le Véné-

rable, qui lui donne l'accolade fraternelle au nom de tous les FF∴ épars sur la surface du globe, le fait-il au nom de telle ou telle nationalité ?

« Il ne faut pas perdre de vue que si la Maçonnerie Argentine s'isolait des autres nations, il pourrait arriver qu'elle s'exposerait à se voir boycotter par tous ces peuples étrangers. En outre, en Argentine et surtout dans la capitale, il y a beaucoup de Loges qui travaillent sous les auspices d'Orients européens ; aujourd'hui, les FF∴ étrangers ne voient pas d'inconvénient à se faire initier et reconnaître dans les Loges soumises au Grand-Orient Argentin, ce qu'ils éviteraient de faire si ce Grand-Orient était nationalisé.

« Il vaut mieux attribuer les maux dont souffre la Maçonnerie Argentine, à l'ambition des hommes incapables de vaincre leurs passions. Qu'on use d'une grande sévérité dans le choix des candidats, qu'on n'ait aucune sorte de complaisance... Vous dites que vous êtes las d'entendre répéter : « En France, la Maçonnerie a fait ceci ; en Italie, la Maçonnerie a fait cela. Vous ajoutez qu'en France la Maçonnerie est française, qu'en Italie, elle est ita-italienne. Qu'est-ce que cela prouve ? Dans ces Loges, il n'est plus de Français, plus d'Italiens. Ce que la Maçonnerie a fait, ce qu'elle fait encore dans ces pays, elle le fait simplement parce que ses dirigeants se préoccupent de l'agrandissement de l'Ordre, autant que de l'intérêt national.

« Vous ajoutez qu'en ce pays les Maçons étrangers se voient dans l'impossibilité de coopérer avec les gens de pays à l'œuvre pratique de la Maçonnerie. Or, il existe une loi qui donne la nationalité argentine après deux ans de séjour, sans antécédents déshonorants, n'est-ce pas suffisant pour leur assurer leur part dans l'œuvre commune.

« Si la Maçonnerie n'occupe pas dans ce pays la place qu'elle mérite, il ne faut pas s'en prendre aux éléments que vous qualifiez d'étrangers, mais aux gens de pays qui auraient pu faire beaucoup, grâce aux emplois élevés qu'ils occupent, et qui n'ont rien fait ».

Suisse. — Nous extrayons ce qui suit du discours prononcé par le Grand-Maître Oettli, à la réunion solennelle de la Grande Loge *Alpina*, à Lausanne, les 23 et 24 mai 1914 :

Une autre confusion qui existe encore chez beaucoup de Loges, entrave notre avancement, c'est l'idée qu'on se fait dans notre milieu même du secret maçonnique. Il y a belle lune que nous ne considérons plus le secret comme une condition de notre existence. La diplomatie a ses secrets, les gouvernements prennent des précautions pour cacher des projets dont l'exécution serait compromise par la publication ; on conçoit le secret professionnel, le secret industriel, le secret d'un complot ; la Maçonnerie ne peut être assimilée à aucune de ces situations, elle est, au contraire, l'œuvre qui s'entoure le plus de lumière pour la faire pénétrer dans les esprits assombris par la superstition, l'erreur et le préjugé. Nos adversaires se vantent d'avoir surpris nos secrets ; nous serions les premiers à nous féliciter s'ils les connaissaient et les pratiquaient, car notre secret est celui de l'amour fraternel qu'il ne nous est pas possible ni de cacher ni de communiquer à qui n'en sent pas la sublime grandeur.

Ce que nous avons à craindre, c'est la fausse interprétation de nos aspira-

tions, de nos intentions et des moyens dont nous usons pour les réaliser; c'est en cela que consiste la tactique de nos adversaires que nous déjouerons de plus en plus et de mieux en mieux en nous montrant comme nous sommes et pour cela, il suffit de mettre nos actes en harmonie avec nos principes.

Si nous n'avons rien à craindre de la divulgation de nos prétendus secrets, nous avons la prétention de régler entre nous et comme il nous convient, les affaires purement internes, telles que réceptions de nouveaux membres, méthode d'enseignement, administration et organisation du travail, etc., personne ne trouvera étrange cette manière de faire, puisque toutes les sociétés organisées agissent exactement de même.

Nos réceptions sont exceptionnellement entourées d'un cérémonial qui s'appelle initiation, dont le but est de nous assurer des qualités morales et intellectuelles du candidat, afin d'éviter l'intrusion dans nos milieux d'éléments perturbateurs, de faire connaître nos principes par une méthode d'enseignement qui nous est propre et enfin d'offrir au nouveau venu les moyens d'étendre ses relations amicales; la discrétion au sujet de ces méthodes comme à l'égard des affaires administratives et des discussions amicales qui se produisent dans nos réunions est une obligation dont personne ne peut blâmer l'observation.

Celui qui se rend coupable d'une indiscrétion à ce sujet rend notre tâche plus difficile, il commet un acte blâmable, il fait preuve d'une grave lacune dans son éducation ; mentionner le fait, c'est le flétrir.

— En Suisse, comme partout, la Franc-Maçonnerie cherche à s'emparer de la femme. Voici une citation à ce sujet :

La Maçonnerie n'a jamais été l'ennemie des religions... Cependant, il est une crétarure qu'il faudrait relever du joug des superstitions, c'est la femme toujours encline à l'extrême crédulité. La Maçonnerie doit chercher à intéresser la femme à tout ce qui regarde la vie scientifique. Que l'atelier contribue à lui donner une vie plus intensivement intellectuelle, afin de la dégager des sophistes du cléricalisme.

TRAVAUX DES LOGES SUISSES

2 juin. — ZURICH, *Loge In Labore Virtus* : Rapports sur les candidatures ; rappor sur l'Assemblée de la Grande Loge.

3 juin. — BIENNE, Loge *L'Etoile du Jura* : Rapport sur l'Assemblée de la Grande Loge, par les délégués.

Id. — LAUSANNE, Loge *Espérance et Cordialité* : Conférence par le Fr∴ Tuck sur la police scientifique.

4 juin. — LUCERNE, Loge *Fiat Lux* : Esquisse par le Fr∴ Strebel, sur la suppression des convents dans le canton d'Argovie.

7 juin. — AUBONNE, Loge *La Constance* : Réception, Rapport des délégués à la Grande Loge, éventuellement ballottage, clôture des travaux, partie familière.

8 juin. — COIRE, Loge *Modestia cum Libertate* : Rapport des délégués à la Grande Loge.

9 juin. — DAVOS, Loge *Humanitas* : Tenue libre.

Id. — HÉRISAU, Cercle maçonnique *Saentis* : Esquisse par le Fr∴ Rotach : « Idées hérétiques sur l'assistance aux pauvres ».

Id. — ZURICH, Loge *In Labore Virtus* : Conférence du Fr∴ B. Greuter, sur la Politique comme problème sociologique.

10 juin. — BIENNE, Loge *L'Etoile du Jura* : Conférence par le Fr∴ Dick : « Souvenirs de voyage « Les Sœurs sont invitées.

11 juin. — SAINT-GALL, Loge *Concordia* : Esquisse par le Fr∴ Otto Wieber : « Un chapitre de la vie de la femme ».

13 juni. — BALE, Loge *Constance et Amitié* : Tracé du Fr∴ Aug. Vuilleumier : La Nouvelle Société Helvétique.

14 juin. — BERNE, Loge *L'Espérance* : Fête de la Saint-Jean d'Eté.

15 juin. — COIRE, Loge *Libertas et Concordia* : Tenue d'Apprenti, avec conférence par le Vénérable, « La Russie il y a trente ans ».

Id. — LAUSANNE, Loge *La Liberté* : Conférence par le Fr∴ Bernard Greuter : « La politique-problème sociologique et moral ». (Cf. Zurich, 9 juin, Conférence du même Fr∴ sur le même sujet).

Orient de Genève. Les Francs-Maçons Génevois ont décidé d'organiser pour le dimanche 5 juillet 1914, au Temple de la rue Bovy-Lysberg, une tenue solennelle à l'occasion des fêtes du Centenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération Suisse. Les FF∴ de l'*Alpina* sont convoqués à cette fête. L'invitation est faite au nom des Loges génevoises dont les noms suivent :

Les Amis de la Vérité, Vénérable : le Fr∴ G. JACCARD ; *Les Amis Fidèles*, Vénérable : le Fr∴ H. DUAIME ; *La Cordialite*, Vénérable : le Fr∴ John NOSSAZ ; *Fidelité et Prudence*, Vénérable : le Fr∴ M. CATALANI ; *Fraternité* (Loge dépendant du Grand-Orient de France ; Vénérable, le Fr∴ A. BAUVIER ; *Persévérance*, Vénérable : le Fr∴ Ch. RAYMOND ; *Union des Cœurs*, Vénérable, le Fr∴ E. ROCHAT ; *Union et Travail*, Vénérable : le Fr∴ C. MAGNENAT.

Programme : 9 heures, Réception des délégués et des FF∴ Visiteurs ; Collation offerte par les Loges génevoises ;

10 h. 1/2 : Tenue solennelle au Temple, sous le maillet du T. Resp. Grand-Maître Œttli. — Morceau d'architecture par le T. C. F∴ John Renaud, Grand Orateur de l'*Alpina* ; Colonne d'harmonie, sous la direction du Vén∴ Charles Raymond ; sortie rituélique

11 h. 1/2 : Banquets de quartier.

17 juin. — BIENNE, Loge *L'Etoile du Jura* : Conférence du Fr∴ SCHNEGG, sur Corinne, de Mme de Stael.

Id. — LUCERNE, Loge *Fiat Lux* : Esquisse par le Fr∴ Dr SCHWEGLER, Rome et la Franc-Maçonnerie ».

18 juin. — SAINT-GALL, Loge *Concordia* : Esquisse du Fr∴ Max STAHÉLI, sur un sujet non indiqué.

Id. — WINTERTHUR, Loge *Acacia* : clôture annuelle.

20 juin. — BALE, Loge *Amitié et Constance* : Tracé du Fr∴ Martin MOUSCH « Poste restante ».

Id. — LAUSANNE, Loge *La Liberté* : Fête de la Saint-Jean d'Eté, avec les

Sœurs, concert, soirée familiale, etc. Le lendemain, promenade en famille avec pique-nique. Puis clôture des travaux.

21 juin. — Zurich, Loge *Modestia cum Libertate* : Fête de la Saint-Jean d'Eté, réceptions et installation du Collège des officiers. Clôture de la Loge, mais réunions libres tous les samedis.

A partir du 23 juin, dans toutes les autres Loges, à des dates diverses, fête de la Saint-Jean d'Eté, suivie de la cérémonie de clôture.

Jésuites

Allemagne. — De l'*Agence Roma*, 12 juin 1914 :

Dans leur n°8, les *Stimmen aus Maria Laach*, la revue des Pères Jésuites Allemands, publie un article de tête, signé par la Direction de la Revue, qui voudrait être une critique du catholicisme intégral. La substance de cet article est la même que celle du fameux article des *Etudes*, de Paris, qui devient ainsi le programme polémique des Revues de la Compagnie, sauf de très rares exceptions. Les catholiques intégraux peuvent se consoler d'avoir contre eux tant de Révérends Pères en enregistrant le discours papal du 27 mai et les derniers décrets de l'Index.

Autriche-Hongrie. — De l'*Agence Roma*, 6 juin 1914 :

Le Père Victor Kolb, Jésuite, grand apôtre du parti chrétien-social autrichien et de sa presse, est en train de publier une plaquette « Contre l'intégralisme, réponse publique à des attaques publiques ». La presse sociale-chrétienne recommande déjà ce pamphlet. Nous l'attendons en tout calme ; mais nous ne pouvons pas dissimuler complètement notre étonnement de l'attitude de certains Pères Jésuites trop compromis dans les questions politico-sociales et de parti, pour pouvoir parler avec une sereine compétence contre les intégraux. Notre étonnement est partagé largement dans le monde catohlique, à tous les degrés ; même parfois ce qui, chez nous, est de l'étonnement, devient, chez d'autres infiniment plus compétents que nous, de l'ahurissement et de l'indignation.

Italie. — De l'*Agence Roma*, 15 juin 1914 :

Acta Apostolicæ sedis, n° 9, 12 juin 1914. — Lettre au P. Général des Jésuites à l'occasion du Centenaire de la restauration de la Compagnie. Après avoir rappelé et loué les mérites de la Compagnie le Saint-Père lui donne de paternels conseils :

Que chacun de vous prenne donc bien garde, en s'efforçant de se faire tout à tous pour les sauver tous, de ne rien contracter de la contagion empestée du monde, par trop d'indulgence pour certaines de ses passions ou trop peu de sévérité pour certaines de ses erreurs. Ce serait là suivre « la sagesse de la chair », et le peuple chrétien en subirait un grand dommage en sa foi et dans la sainteté de ses mœurs. Bref, nous voulons que tous évitent religieusement les trois mêmes défauts que vous avez signalés comme devant être religieusement évités, dans la lettre susdite aux Pères et Frères de la Compagnie : l'esprit du monde, la légèreté et le goût des nouveautés téméraires. C'est ainsi, et non autrement, que s'établira entre vous *l'unité des esprits dans la foi, l'unité des efforts dans la piété.*

Quare sibi quisque vestrum caveat diligenter ut, dum se omnibus omnia fieri studet ut omnes faciat salvos, ne quid ipse e pestifera mundi contagione contrahat, eius aliqua ex parte ant cupiditatibus indulgendo ant erroribus parcendo : foret hoc enim demum sequi sapientiam carnis, *unde magnum fidei sanctorumque morum detrimentum caperet christiana plebs ; brevi, Nos illa ipsa tria volumus religiose vitent quæ tu in ea quam supra memoravimus, epistola ad Patres et Fratres Societatis, omnibus edixisti religiose vitanda : spiritum mundi, animi levitatem, studium temerariæ novitatis. Ita enimvero, nec alio pacto fiet ut semper omnium vestrum* una sit fides mentium et pietas actionum. 10 mai 1914.

Libéralisme

GÉNÉRALITÉS INTERNATIONALES. — Des *Cahiers Romains*, 21 juin 1914 :

En Allemagne, le Centre et ses alliés, après Windthorst ; en Autriche, le parti chrétien-social et ses alliés, après Lueger, sont devenus les deux grands éteignoirs de la vraie défense et de la vraie propagande catholique-romaine.

Comme pour tant d'autres choses, quand un certain monde se sera enfin aperçu de cette vérité, il sera trop tard. Nous le disons à temps.

— La *Gazette de Liége*, 7 et 8 juin 1914, écrit à propos du récent discours du Souverain Pontife Pie X :

Le Pape ne reconnaît pas pour ses fils dévoués ceux qui, notamment sur le terrain social, « redoutent comme une suprême insulte d'être appelés cléricaux », c'est-à-dire, d'après tout le contexte, les catholiques, prêtres ou laïcs, qui dans l'organisation des œuvres sociales, n'osent pas se réclamer des directions du Saint-Siège, n'osent pas marcher ouvertement derrière le drapeau de l'Eglise « le plus beau, cependant, et le plus glorieux », fièrement arboré par Pie X, sur tous les champs de bataille des luttes contemporaines.

Ce sont ceux-là qui se font un dragon de l'idée de la confessionnalité, qui s'effrayent des groupements par croyances et veulent à tout prix noyer les croyants de toutes confessions et les incroyants mêmes dans la promiscuité des associations sans couleur, aussi neutres que possible.

Le Pape condamne à nouveau et solennellement la tendance périlleuse de l'interconfessionnalisme. Pourquoi ? Parce que la neutralité religieuse est meurtrière des âmes ; parce que, à fréquenter des hommes de doctrines suspectes, comme à lire leurs livres et leurs journaux, il faut que la foi s'altère, perde sa limpidité, son intégrité absolue ; parce que, suivant une image singulièrement expressive du Saint-Père « il n'est pas possible de manier la poix sans se salir ».

Aussi bien, le Souverain Pontife blâme ces fils indociles qui « s'ingénient à éluder ses ordres » sur cette question et lui extorquent « des ex-

ceptions ou des dispenses », dont il ose dire « qu'elles sont d'autant plus douloureuses qu'elles causent plus de mal ou de scandale ».

Sans doute, le Pape ne révoque pas la tolérance des syndicats mixtes, autorisés sous de certaines conditions, mais il affirme, il proclame hautement « sa prédilection marquée pour les unions strictement confessionnelles ». Il demande aux associations catholiques ouvrières ou paysannes, qui défendent légitimement les intérêts matériels de leurs membres, de tout subordonner à leur bien moral et religieux et d'être des instruments d'harmonie et de paix sociale.

— Revenant sur le même sujet dans le n° du 21 juin, la *Gazette de Liége* dit encore :

On est catholique ou on ne l'est pas. Si on l'est, il faut l'être d'une pièce, des pieds à la tête, et ne pas courber la tête devant les idoles du jour : la science neutre, l'histoire neutre, l'exégèse neutre, l'école neutre, la littérature neutre, la politique neutre, la sociologie neutre. Il faut dans tous les domaines, sur tous les terrains, dans toutes les manifestations de la pensée et de l'activité répudier la neutralité ou la laïcité hypocrite qui, sous couvert de progrès et sous les appats de la nouveauté, élimine Dieu, le Christ et son Eglise de tous les grands mouvements de l'humanité.

Telle est la thèse du Pape : c'est son mot d'ordre, et donc, pour quiconque est croyant, c'est la consigne de Dieu.

Naturellement, pareil discours devait faire un bruit énorme et susciter dans la presse de tous les pays des commentaires à perte de vue. Les journaux libéraux, tout en reconnaissant l'inflexible logique du Pape, la cohésion de sa doctrine, l'unité de son règne, lui reprochent amèrement son intransigeance qu'ils qualifient d' « anachronique ». Pour le libéralisme, la vérité est passée de mode, elle a fait son temps.

Beaucoup d'organes de la presse prétendent que le Pape a parlé pour tel groupe, pour tel pays seulement. Les Italiens prennent presque tout pour eux et voient dans l'Allocution du 27 mai, la condamnation de l'évolution nationalisme qui s'était manifestée au Congrès de la Semaine Sociale, de Milan, la désapprobation des journaux du « trust ». Les Allemands et les Autrichiens ont cru que le discours visait la question du serment anti-moderniste dans le passage où le Saint-Père déplore les dispenses qu'on lui arrache, mais l' « Osservatore Romano » a rectifié cette exégèse tendancieuse, en déclarant que le Saint-Père n'avait fait aucune allusion à ce point particulier et que « le seul endroit de son discours qui se réfère particulièrement à l'Allemagne est celui qui concerne les Associations mixtes. »

France. — Nous lisons dans les *Cahiers Romains*, 28 juin 1914 :

Nous sommes pour l'Union des catholiques telle que le Pape la conseille et la veut, c'est-à-dire, sur le terrain religieux organisée par la hiérarchie, et par conséquent diocésaine et décentralisée.

Pour la propagande de cette idée, pour certains services à rendre aux

évêques, aux organisations naissantes, peut-être au jeu futur et à l'union de ces Unions, le Comité Keller peut être utile et nous saluerons confraternellement son action, ses progrès, ses succès. Mais s'il doit plus ou moins synthétiser une déviation, une déformation laïque et parisienne de l'idée première des Diocésaines, il serait évidemment un danger plutôt qu'un secours. Sous une autre forme qui ne voit qu'il ressusciterait bientôt une autre Association Libérale, moins constitutionnelle, peut-être, mais aussi chancelante, aussi empêtrée d'influences contradictoires, aussi éloignée des directions de Rome et de l'autorité organique de l'épiscopat ? Ce n'est pas la peine assurément, comme dit la chanson, de changer de gouvernement ; et l'expérience de M. Piou suffit désormais aux catholiques sur l'opportunité d'un chef politique. M. Keller lui-même, en dépit de sa bonne volonté, ne réussirait pas mieux à les rallier, à les entraîner, à leur ramener la victoire. Nous avons assez tâtonné. Cela suffit. Le Pape, nos évêques et nous tous, sous leurs ordres, autour du drapeau de la croix : qu'on ne nous en demande pas davantage.

— Tous les organes de la Secte sont naturellement pleins de tendresse pour M. Lemire, prêtre révolté. On lit, en effet, dans le *Fraterniste*, 19 juin 1914 :

Malgré la haute pression du parti clérical et réactionnaire sur les électeurs de cet arrondissement, il fut élu à la majorité importante de 1.300 voix.

Des élections municipales viennent d'avoir lieu à Hazebrouck. Mgr Charrost, évêque de Lille, nouvel évêché fondé par la papauté en vue de le combattre avec frénésie et qui alla jusqu'à lancer son excommunication sur le prêtre républicain, doit rire jaune à l'heure actuelle. C'est par 500 voix de majorité, que la liste Lemire a été élue

Le dimanche 24 mai, le Conseil Municipal s'est réuni pour procéder à l'élection de la municipalité. M. l'abbé Lemire a été élu maire par 26 voix contre un bulletin blanc (le sien assurément).

On se demande ce que vont bien pouvoir imaginer de nouveau et son évêque et le nonce et le Pape pour mettre ce diable de curé à la raison.

Réprouvé de Rome, c'est un satan.

Approuvé de ses électeurs, il leur semble être un saint.

Que peut-il bien être au fond ?

Ici, dans le département du Nord, on le considère comme un homme voulant le bien de son prochain. Un esprit libéré d'une tutelle encombrante et pesante et qui, s'il n'a pas encore abandonné la soutane a lâché, en pensée, ceux qui la lui ont fait endosser

Que M. Lemire fasse demain sa soumission, et le ton changera.

Etats-Unis. — Nous lisons dans *La Vérité*, de Québec, 27 juin 1914 :

Les journaux franco-américains nous font part que Mgr Walsh a lancé une ordonnance épiscopale bannissant la danse en faveur des œuvres d'E-

glise et paroissiales. Il paraît que cette défense va avoir beaucoup de retentissement aux Etats-Unis. C'est un premier coup porté aux bals paroissiaux, à la *dancing church*. Il paraît que la campagne de certains journaux même de Québec, contre ce modernisme américain a attiré l'attention de Rome, sur les tristes choses qui se passaient aux Etats-Unis, et que la grande voix du Pape s'est élevée. On a raison d'espérer que la *dancing church* a vu ses beaux jours. Le Pape va obliger les catholiques américains à respecter les enseignements de l'Eglise et les actes des Pères du concile de Baltimore relatifs à la danse. Le mal est bien grand, et il est possible que les évêques se trouvent maintenant dans l'impossibilité de le faire cesser. Alors on pourra s'attendre à entendre parler le Pape.

L'affaire est grave, car il s'agit d'empêcher plusieurs millions de catholiques de se *paganiser*. Voici en quels termes l'organe officiel de Mgr Walsh fait part à ses lecteurs de l'ordonnance de l'évêque de Portland :

« C'est toujours difficile de pourvoir aux entretiens organisés pour venir en aide aux affaires de l'Eglise et aux réunions de paroisses, etc. Une des sources communes d'amusement pour ces soirées ou réunions de paroisses approuvée par aucun des curés du diocèse et qu'on ne peut tolérer même sous ses formes les moins répréhensibles, c'est la danse. Mais les styles modernes de la toilette, la tendance de plusieurs à ne se plaire que dans les plus nouvelles danses, ont amené Mgr Walsh à défendre dorénavant la danse de toute sorte, dans les entretiens qui seront organisés au profit de l'Eglise catholique ou sous ses auspices. »

La danse aux Etats-Unis joue un rôle d'une grande importance. On l'enseigne dans les écoles et dans les couvents. Les catholiques à force de fréquenter les salles publiques de danse finirent souvent avec le concours des curés, par organiser des bals paroissiaux. Actuellement, on en est là.

Il sera intéressant de voir si l'on sait encore obéir aux évêques là-bas, quand il s'agit de la danse. Quoi qu'il en soit, la campagne de la *Vérité* n'a pas été vaine. Rome a l'œil ouvert maintenant.

Libre-Pensée

AUTRICHE. BOHÊME. — La *Bonifatius-Korrespondenz*, 15 juin 1914, rend compte, p. 199, d'un Congrès de libres-penseurs, qui a eu lieu à Prague, le 16 mai.

Ce Congrès qui comprenait 400 délégués, avait semble-t-il, pour mission particulière, de protester contre l'instruction religieuse qu'on impose aux enfants, comme d'ailleurs, on leur impose tous les autres genres d'instruction. Le Tribunal Impérial et Royal de Vienne ayant décidé le 30 mars 1914, qu'aucun enfant entré dans les écoles publiques et déclaré n'appartenir à aucune confession, ne serait dispensé de recevoir l'enseignement religieux, et que le père de famille professant la neutralité religieuse, serait tenu comme les autres, de faire connaître celle des religions reconnues qu'il choisissait pour ses enfants.

Toutes les formes de la Libre-Pensée étaient représentées à ce Congrès ; des adhésions écrites étaient arrivées du fond même de l'Amérique. Un

Comité fut nommé pour rédiger une protestation demandant la liberté de l'enseignement neutre, c'est-à-dire, la liberté pour le père de famille, de priver son enfant de tout enseignement religieux ; on organisa un fonds de subventions qui seraient destinées à soutenir la résistance aux prescriptions légales. Ensuite, on décida qu'on publierait un *Catéchisme de Libre-Pensée*, à l'usage des enfants, catéchisme où les questions religieuses seraient posées dans les mêmes termes que dans les catéchismes religieux, mais seraient résolues dans le sens de la Libre-Pensée. Il a enfin décidé de répandre dans les écoles des feuilles de propagande, dans lesquelles on répondrait aux attaques des réactionnaires. Ce Congrès marque une nouvelle étape dans la marche de la Libre-Pensée, en Bohême.

Belgique. — Nous lisons dans la *Gazette de Liége*, 13 juin 1914, sous le titre : L'affaire Furnémont :

De notre correspondant de Bruxelles, 12 :

L'affaire Furnémont se débat à huis-clos. Le tribunal que préside M. d'Oultremont — qui cependant est un grand partisan de la lumière, et l'a bien prouvé en laissant le public suivre l'affaire fort délicate des deux médecins — a cru devoir, cette fois, éviter la publicité. Il a eu pour cela d'excellentes raisons et nous nous en voudrions de révéler, à cette place un seul des détails scabreux de ce qu'on appelle ici « la dégoûtante affaire ».

Ce procès offre cependant au point de vue de la « morale laïque » comme au point de vue de la législation nouvelle sur la protection de l'enfance, des aspects sur lesquels il est utile d'insister.

Une chose a été très significative dans l'interrogatoire des prévenus. Ils sont revenus avec un ensemble touchant sur tous leurs aveux consignés dans l'instruction.

Quand ils furent appelés devant M. le juge Fromès, devant lequel tous — sauf Furnémont — comparurent, ils y allèrent de leurs confidences.

Les aveux candides, M. Fromès les faisait consigner avec toute la précision possible ; c'est ce qui donna à réfléchir aux gens de la bande à Furnémont. On scruta la loi nouvelle, on s'informa et ce fut avec stupeur que l'on apprit que ce petit délit de rien du tout, qui n'était même pas un délit si la fillette avait 14 ans était, grâce à la loi du 12 mai 1912, devenu un crime. Depuis lors, en effet, tout commerce avec une fillette de moins de 16 ans, est passible de la cour d'assises.

Aussi fallait-il entendre l'interrogatoire de tous ces piteux prévenus désormais mieux informés de ce qui les menace.

La mère nie avec la dernière énergie. Jamais elle n'a livré sa fille, jamais elle n'a rien touché des vieux messieurs. L'artiste lyrique à figure glabre et le vieil huissier de 62 ans, jurent tous deux qu'ils avaient l'intention d'épouser Yvonne ; sans doute Furnémont, s'il se trouvait à sa place aujourd'hui, protesterait qu'il a laissé prononcer son divorce pour donner lui aussi, sa main à celle à laquelle il offrait des lingeries fines et des soupers galants.

Quant aux hôteliers, aux logeurs, ils ignoraient l'âge des couples qu'ils

hébergeaient. Yvonne paraissait avoir au moins 18 ans, et se prétendait d'ailleurs, d'un âge supérieur à celui qu'elle avait.

Donc cette scandaleuse affaire aura eu au moins l'heureux résultat d'ouvrir les yeux sur la loi nouvelle.

Ce n'est pas au *Moniteur* ni dans les débats parlementaires que le grand public apprend à connaître les lois ; c'est par l'expérience qu'en font les premières victimes. Félicitons-nous dès lors, que l'enfance sera d'autant mieux protégée dans l'avenir qu'elle fut plus outrageusement flétrie par un des pontifes de la Libre-Pensée et un des défenseurs du Pauv' Peuple.

Le cas d'Yvonne, les amis de Furnémont le font remarquer avec certaine aigreur, est réellement extraordinaire et le pauvre Léon a joué de malheur.

En septembre 1912, Yvonne, cette approximative vertu, atteignait ses 14 ans. A partir de ce moment, elle pouvait disposer d'elle, même sans violer aucun article du Code pénal.

Le 12 mai 1912, elle avait une expérience de 8 nouveaux mois — on pourrait même dire 16, s'il est vrai que les mois de noce comptent double — et patatra ! la loi sur la protection de l'enfance la relègue dans la catégorie des enfants qui ne peuvent rien faire sans l'intervention de papa et maman, et si ceux-ci ne sont pas aptes ou dignes de faire l'éducation de leur progéniture, on la confie au juge des enfants.

Et puis, ajoutent avec indignation, ces mêmes amis de Furnémont, et c'est le « Petit Bleu » qui a le mieux condensé leur argument dans ces lignes qu'il consacrait au député fugitif et latitant « Voyez l'hypocrisie de votre vertu... » Pour les feuilles pieuses, Yvonne, c'est l'enfance, celle à laquelle est due « maxima reverentia »... « Or, Yvonne c'est l'éternelle Yvonne, la synthèse ». « A dix ans, avant peut-être, elle savait tout et le reste, ses yeux cernés avaient tout vu, elle avait 40 ans, plus ! dix mille ans d'expérience. Allez donc donner un âge à ça ! »

« Est-ce que la loi sur la protection de l'enfance a été donnée pour protéger cette enfance-là ? »

« Combien nécessaire alors, serait une loi destinée à protéger les vieux messieurs contre Yvonne ».

Nous est-il permis d'objecter qu'il serait assez difficile au législateur de classer les enfants en deux catégories, l'une à laquelle on devrait le respect, l'autre qui pourrait légalement être le jouet des vieux débauchés. La loi dans aucun pays du monde ne livre la chair à plaisir à cette engeance-là

Faisons remarquer ensuite qu'il serait fort difficile à une loi de protéger les vieux messieurs, si les intéressés, à la fois vieux messieurs et législateurs, prennent la poudre d'escampette au moment même où ils ont à rédiger les lois protectrices de leur naïveté et de leur candeur.

Quand M. Carton de Wiart présenta sa loi sur la protection de l'enfance, papa Hector Denis en imposa l'adoption à l'extrême-gauche. Sans doute Furnémont lui suggéra-t-il une mesure transitoire, destinée au moins à sauvegarder les situations acquises. Mais le patriarche rouge fit la sourde oreille et la loi fut votée telle quelle.

Ah ! si c'était à refaire, le ministre de la justice aurait sans doute bien du fil à retordre, du moins à entendre le « Petit Bleu » et même le « Peu-

ple » car, lui aussi protestait récemment qu'il fallait appliquer la législation nouvelle... « avec prudence... » « en tenant compte des faits... », demandera-t-il lui aussi, qu'on compte les années d'expérience d'Yvonne ?

On trouvera peut-être que s'appesantir si longuement sur le cas Furnémont, c'est parler trop d'un personnage peu intéressant.

Nous pourrions dire d'abord que le personnage, l'an dernier encore, était d'une autre importance, qu'il était plein de morgue et pratiquait contre ses adversaires et les plus odieuses et les plus lâches des attaques. Un des derniers mots qu'il proféra à la Chambre sous le manteau de l'immunité parlementaire, ne fut-il pas Flamidien ! C'est-à-dire, qu'il reprochait à un pauvre religieux une monstruosité dont il était judiciairement et solennellement reconnu innocent ! Mais cela il faut le pardonner, l'oublier par charité chrétienne.

Ce qui est plus grave, ce qu'il faut retenir, c'est que Furnémont, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie, vice-président de la Libre-Pensée internationale, le président du grand Comité de la Grève Générale, avait un plan de « régénération » (sic) sociale qu'il faisait applaudir et à la Loge et à la Maison du Peuple et à la Libre-Pensée

C'est lui qui s'écria à la Chambre : « La Religion est un mal ! Nous la combattrons partout et toujours ! » Dans une autre déclaration solennelle il dit : Toute notre morale est en ces trois mots : « Vis ta vie, ta vie complète de l'intelligence, de la volonté, du cœur et même des sens ». « Oui, nous pensons que la vie est faite pour être vécue et nous nous refusons à la considérer comme l'antichambre de la mort ».

Pour Furnémont, tous les progrès moraux ont été d'abord élaborés dans les temples ∴ et l'Eglise romaine est l'obstacle le plus absolu au progrès. « Que la Maçonnerie monte résolûment à l'assaut de la bastille sacerdotale et qu'elle soit l'évocatrice de la victoire future, comme elle l'a été dans le passé ».

Toutes ces déclarations ne passaient pas pour paroles de fou, ou de déséquilibré ; elles soulevaient les approbations, les applaudissements des naïfs admirateurs du pontife rouge que Paul Hymans dénommait ironiquement « un pape laïc prêchant un dogme nouveau, une religion laïque ! »

Que les admirateurs de Furnémont voient où conduit la religion laïque. Bossuet répèterait : *Et nunc gentes erudimini !*

Voici le jugement (*Gazette de Liége*, 14-15 juin 1914) :

Bruxelles, 12. — A 6 h. 3/4, le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire Furnémont.

L'épouse Jacob est condamné à 8 mois de prison pour débauche de sa fille mineure ; Fernand Legros, deux peines de 18 mois et 9 mois, pour débauche de mineures, deux peines de deux ans, pour enlèvement de mineures, un an et huit mois, pour attentat à la pudeur, trois mois et un mois pour outrages aux mœurs et 200 francs d'amende ; en outre condamnation à trois mois de prison pour recel d'une somme de soixante francs qu'une des jeunes filles avait volée à ses parents ; et tout, donc 8 ans et demi de prison et 5 mois d'interdiction.

Léon Furnémont est condamné par défaut à six mois d'emprisonnement. Wyffels, huissier, à six mois de prison. Marie Vandervoordt, maîtresse de Legros, à quatre mois de prison pour excitation de mineure à la débauche, et un mois pour outrages aux mœurs ; Ruwet, hôtelier, et quatre autres prévenus reçoivent : quatre mois de prison et les autres chacun 1 mois. Ces derniers bénéficient d'un sursis de cinq ans.

M. le substitut Stappart demande l'arrestation immédiate de l'épouse Jacob, ce qui lui est refusé par le président.

France. — Nous empruntons le compte rendu suivant au *Nouvelliste du Mans*, 26 juin 1914 :

Tribunal correctionnel — Audience du 26 juin 1914. Présidence de M. Cattois. — M. Guilmer, président de la Libre-Pensée du Mans, faisait poursuivre, il y a quinze jours, M. Ricordeau, pharmacien à Conlie, pour avoir fait inhumer religieusement son père, décédé à Loué.

Le tribunal avait ajourné sa décision. Il a rendu ce matin son jugement qui acquitte M. Ricordeau et condamne M. Guilmer à tous les dépens.

Voici le texte de ce jugement :

Attendu que François-Alphonse Ricordeau est poursuivi, requête du ministère public, sur la plainte de Guilmer, président de la Libre-Pensée du Mans, lequel a déclaré intervenir à l'audience et se porter partie civile, ce dont il lui a été donné acte, pour avoir à Loué, le 4 mars dernier, en tout cas depuis moins de trois ans, donné aux funérailles de François Ricordeau, son père, un caractère contraire à la volonté du défunt, alors que l'acte constatant cette volonté lui avait été dûment notifié — délit prévu et puni par l'article 5 de la loi du 18 novembre 1887 ;

Attendu que cette loi a eu pour but d'assurer à tout majeur ou mineur émancipé en état de tester, la faculté de régler le mode et le caractère de ses funérailles et qu'elle déclare punissable toute personne qui aura donné auxdites funérailles un caractère contraire à la volonté du défunt, lorsque l'acte constatant cette volonté lui aura été *dûment* notifié et tant qu'une décision judiciaire contraire ne sera pas intervenue ;

Attendu qu'à défaut d'un acte de volonté d'un défunt, il appartient à ses héritiers de donner à ses obsèques le caractère qui leur convient et que ce droit ne saurait cesser que lorsque d'une part cet acte existe et que d'autre part il leur a été dûment notifié ;

Attendu que la loi n'a prévu ni les formes ni les détails, dans lesquels doit être fait cette notification, mais qu'il semble bien résulter de l'ensemble comme de l'esprit de toutes les dispositions que le testament du *de cujus* doit être porté à la connaissance de toute partie intéressée de façon absolue et complète par la remise soit du testament lui-même, soit d'une copie d'authenticité certaine, afin que cette partie puisse en prendre une entière connaissance et en examiner la teneur, sinon même la forme, pour pouvoir au besoin en contester la validité et que décider le contraire ce serait mettre en contradiction évidente dans les dispositions de l'article 4, de la loi qui prévoit une contestation possible sur l'exécution du testament et détermine dès lors la procédure à suivre ;

Attendu qu'il faut en outre que cette notification soit faite dans les délais les plus courts après le décès du testateur, afin que la personne à qui elle est faite, puisse utilement user du droit de contestation qui lui est réservé sans qu'il en résulte pour la sépulture un retard anormal et excessif contraire aux usages ; que, notamment, une notification faite au moment où la cérémonie des obsèques est sur le point de commencer, et à plus forte raison lorsqu'elle est déjà virtuellement commencée, serait tellement tardive qu'elle pourrait, selon l'expression même du ministère public, causer un scandale tel que le législateur n'a pas pu le prévoir et encore moins l'autoriser ;

Attendu qu'il résulte de l'information et des débats, que Ricordeau père est décédé dans la nuit du 1er au 2 mars, que sa veuve et ses enfants ont tous les premiers manifesté l'intention formelle de donner à sa sépulture le caractère qu'il avait pu indiquer, que c'est seulement après les recherches infructueuses auxquelles ils se sont livrés tant au domicile mortuaire que chez le notaire de la famille, pour découvrir un testament, qu'ils ont décidé de faire faire à Ricordeau père, des obsèques religieuses ; qu'ils ont alors fait imprimer et envoyer par le courrier de ce jour, des lettres de faire part portant une croix et indiquant que la cérémonie aurait lieu le 4 mars, à deux heures du soir ;

Attendu qu'un avis de cette cérémonie paraissait également dès le 2 mars, au Mans, dans les journaux du soir, et que Guilmer, s'il n'en a eu connaissance dès ce jour même, a dû tout au moins recevoir le 3 mars, par le courrier du matin, une lettre de faire part, qui la veille avait été mise à la poste à son adresse, réception qui du reste, n'a pas été niée par lui ;

Attendu dès lors qu'il lui appartenait, alors qu'il était dépositaire du testament en qualité de président de la Société de la Libre-Pensée du Mans, de faire sans délai toutes diligences pour en assurer l'exécution, mais que loin de remplir les obligations qui lui incombaient, ce n'est que le 4 mars, à 2 h. 1/4 de l'après-midi, c'est-à-dire, postérieurement à l'heure indiquée pour les funérailles et au moment même où les membres de la famille et les invités étaient réunis autour du cercueil attendant le clergé déjà annoncé par les cloches de l'église, qu'il a exhibé le testament au prévenu et à ses frères, sans s'en dessaisir un seul instant, et sans cesser de le tenir de ses deux mains ;

Attendu qu'on ne aurait admettre qu'une communication faite dans de semblables conditions puisse constituer la notification prescrite par la loi et qu'au surplus, cette communication aurait été faite si tardivement que le prévenu se serait trouvé privé du droit d'user des moyens qui lui étaient réservés par la loi, sous peine de retarder les funérailles de telle façon qu'il en serait résulté pour l'assistance une perturbation équivalant à un scandale ;

Attendu par suite que le testament du *de cujus* n'ayant pas été dûment notifié à François Ricordeau dans des formes et délais qui lui sont opposables et en résultent qu'en passant outre aux agissements de Guilmer, Ricordeau ne saurait avoir commis le délit qui lui est reproché ;

Par ces motifs,

Renvoie François-Alphonse Ricordeau des fins de la poursuite dirigée contre lui, l'acquitte et condamne Guilmer, partie civile et aux dépens ;

— Nous lisons dans l'*Eclair*, 26 juin 1914 :

L'ex-abbé Claraz, ancien vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, trop connu par son odieuse brochure sur « Le Mariage des Prêtres », faisait à Rouen, samedi dernier, sous les auspices de la Libre-Pensée, une conférence publique et contradictoire sur la « Faillite des Religions ». On nous dispensera de rééditer les diatribes de ce prêtre en rupture de ses vœux. Le clergé de Rouen avait prié l'orateur incomparable qu'est l'abbé Desgranges, de porter la parole au nom des catholiques. Mais suivant sa coutume, l'ex-abbé Claraz parla très longtemps, près de deux heures, afin que les contradicteurs n'aient plus assez de temps pour le réfuter. Cependant l'abbé Desgranges, qui parle après lui devant une salle très mélangée, se fit bien vite écouter après quelques interruptions parties du groupe des socialistes. Mais le temps lui est mesuré et l'abbé Desgranges, afin de pouvoir réfuter les absurdes calomnies de l'ex-abbé Claraz, annonce qu'il fera, le lundi suivant, dans une salle de la ville de Rouen, une conférence sur ce sujet : « La faillite de la Libre-Pensée ». Des applaudissements frénétiques accueillirent cette bonne nouvelle.

Devant une salle de 7 à 800 personnes, l'abbé Desgranges prouva, le lundi suivant, la faillite de la Libre-Pensée, au triple point de vue du savoir, de la morale et du progrès social Le succès de l'orateur a été très grand et il va continuer à Rouen et dans les environs, une série de conférences contradictoires.

— Le *Flambeau*, de Besançon, 21 juin 1914, publie le Bulletin ci-dessous :

LIBRE PENSÉE DE BESANÇON

Je soussigné , demeurant à
après avoir pris connaissance des Statuts de la Société de la Libre-Pensée de Besançon, demande à faire partie de ladite Société, et m'engage à payer régulièrement les cotisations fixées.

Fait à , le 19

Signature des deux membres de la société responsables du candidat présenté — (Signature du Candidat),

BULLETIN D'ADMISSION A DÉTACHER

N. B. — Toute demande d'adhésion devra être accompagnée du testament sur feuille de papier timbré à 0 fr. 60 et adressée au Secrétaire de la Libre-Pensée, à Besançon.

— L'Union Fédérale des Associations des Libres-Penseurs de la région ardennaise, a tenu son Congrès annuel, à Rethel, le 14 juin.

Nous empruntons ce qui suit au compte rendu, donné par l'*Eclaireur de l'Est*, 16 juin 1914 :

A trois heures, les congressistes, toujours précédés de la musique et drapeaux déployés, se rendaient à la salle des réunions, où ont eu lieu la fête laïque et les conférences annoncées au programme.

En quelques mots, le citoyen Launois présente les conférenciers, les citoyens Noël et Démoulin, puis il donne la parole au premier.

Avec un bel accent de conviction, le citoyen Noël traita du sujet *Arrachons nos enfants aux religions*. Il proteste contre l'accaparement de Jeanne d'Arc par l'Eglise, parla des bienfaits de l'enseignement laïque et des attaques incessantes ouvertes ou sournoises de l'Eglise contre l'école publique, pour instruire ensuite le procès des religions et tracer aux libres-penseurs les devoirs de la famille. Le conférencier fut fréquemment applaudi.

Entre temps, une distribution de diplômes et de livrets de caisse d'épargne était faite aux enfants de quelques sociétaires, puis la parole était donnée au citoyen Démoulin.

Le député de Rocroi, nouveau venu à la Chambre, fit un petit cours de politique à propos du court passage aux affaires de M. Ribot ; ce fut pour lui une joie de contribuer par son vote à son renversement. Le conférencier traita ensuite de l'emprise de l'Eglise, non seulement sur l'enfant, mais sur la famille, et de son intrusion dans les affaires politiques. Il cita quelques exemples pris dans quelques communes de son arrondissement et termine en mettant les libres-penseurs en garde contre les entreprises cléricales et en les engageant à faire école autour d'eux.

— De l'*Echo de Paris*, 18 juin 1914 :

Par un avis publié dans les journaux socialistes et radicaux-socialistes de la région, les « citoyennes et citoyens de la Libre-Pensée de Tours » ont été « priés de bien vouloir assister à la *communion civile* de la jeune citoyenne Albertine Hertereau, le jeudi 11 juin, à 10 heures du matin, salle Boistard, place des Arts ».

Et le jeudi, à l'heure même où, de l'église voisine, les petits communiants et communiantes sortaient de la grand-messe avec leur famille, cinq voitures stationnaient à côté de l'église, devant le domicile si heureusement tout proche de la jeune citoyenne Albertine Hurtereau, cinq voitures qui devaient emmener la jeune citoyenne et les libres-penseurs les plus notoires, — qui devaient les emmener au café...

Toute la journée, en se rendant aux offices, les fillettes en robe blanche, et les garçonnets avec leur brassard, rencontrèrent le grotesque cortège où, sur leur passage, l'*Internationale*, en guise de cantique, était reprise en chœur...

Que fut au juste cette « communion civile » dont les principaux épisodes se déroulèrent, comme j'ai dit, au café, puis au restaurant, et dans la salle de bal ?

Je crois que nous pouvons nous en rapporter, pour cela, à la verve parodique des libres-penseurs de Tours.

— Le *Midi Socialiste*, Toulouse, 10 juin 1914, annonce que la section de la Libre-Pensée de Villefranche-de-Rouergue, comprendra bientôt 80 membres.

— De la *Lanterne*, 7 et 13 juin 1914 :

Dimanche dernier a eu lieu, pour la première fois, dans la salle des fêtes de la mairie de Saint-Maur, un baptême civil. Le bébé ainsi fêté était Mlle Etiennette Legret, fille de nos amis Mme et M. Legret, secrétaire de la Libre-Pensée de Saint-Maur.

La marraine était Mme Bruhn ; le parrain M. Frédéric Bruhn. M. Harrent, grand orateur de la Grande Loge, Vénérable de la Loge *Diderot*, présidait cette émouvante cérémonie.

Contrairement à ce que fait notre ami Hemmer-Schmidt, maire de Villeneuve-Saint-Georges, innovateur de ces cérémonies laïques, la municipalité de Saint-Maur, a décliné tout participation officielle à cette cérémonie, qui n'a rien de contraire aux lois et est un acte de solidarité républicaine et de propagande laïque ; néanmoins, nous devons la féliciter d'avoir mis une salle de la mairie à la disposition des organisateurs, des différents cultes disposant librement d'édifices, églises, temple ou synagogue pour leurs cérémonies, elle a fait preuve d'une absolue neutralité et nous l'en remercions.

Italie. — Les sectaires italiens ont fait de Dante un précurseur de la Libre-Pensée, et de son culte, une manifestation anticatholique. Voici, à ce sujet, quelques détails donnés par l'*Italia*, de Milan, 18 juin 1914 :

« Il s'agissait d'élever au grand Italien, au *sommo* Poeta, un monument national. Cette idée était venu au grand artiste, Michel-Ange. En 1892, un Comité de Ravennais distingués, fit une tentative pour la mettre à exécution, mais le projet échoua, bien que le Pape Léon XIII l'eût encouragé par une souscription de 10.000 Lire.

Nouvelle tentative en 1902, par l'initiative des conseillers catholiques de la municipalité romaine. Mais les révolutionnaires et les Francs-Maçons qui ne veulent reconnaître Dante (selon leur expression barbare), que comme le *laïcisateur de la pensée humaine*, s'insurgèrent, luttèrent avec acharnement et crièrent : « Si l'on ne veut pas faire de Dante un autre Giordano Bruno, qu'il retourne en exil. »

En 1865, les fêtes six fois séculaires de la naissance de Dante, prirent un caractère *hybride et païen*, comme dit l'*Armonia*, un journal de ce temps. A l'inauguration de la statue de Dante, à Florence, en présence du roi, prirent part les journalistes conduits par un Juif ; on vit dans le défilé les bannières, ornées de crêpe, de Rome et de la Vénétie, qui n'étaient pas encore réunies à l'Italie, et ce cortège se terminait par la *Société pour l'émancipation du clergé italien !*

A Ravenne, les fêtes prirent un caractère plus sectaire encore. On alla jusqu'à enlever du fronton du petit temple, que le cardinal Luigi Valentino Gonzaga avait fait réédifier, et qui était une œuvre de Camillo Morigia, le buste de bronze de ce cardinal, et on jeta ce buste dans un canal. Bien des protestations s'élevèrent contre la profanation du nom de Dante : on se rappelle encore celle de Luigi Crisostomo Ferrucci ; indigné de ces hontes, il accourut dans une église de Ravenne et donna à un prêtre la somme nécessaire pour célébrer une messe pour le repos de l'âme de Dante, et il dit : « Dante catholique, oui, tout catholique, aura de moi ce tribut de véritable affection. » Et on lit dans la vie de Grosué Carducci, par G. Chiarini, (2me Ed., p. 275), ce qui suit : « Jamais on ne dit, jamais on ne fit tant de choses ignobles qu'en ce jour, au nom de Dante. » Et Chiarini n'était certes point un ami de la religion.

En 1865, comme aujourd'hui, comme toujours, les sectaires de toute espèce ont cherché à tirer parti de Dante... Mais comment les socialistes, les révolutionnaires, les hérétiques, les matérialistes, en somme tous les ennemis de la religion catholique peuvent-ils invoquer le nom de Dante, qui les a plongés sans distinction, dans le cercle le plus profond de l'enfer. N'est-ce pas lui qui les a mis dans ce lieu Fra Dolcino, un vrai précurseur de Marx ; ne réprouve-t-il pas le socialisme quand il dit que la société ne saurait durer sans la juste répartition des emplois et sans l'inégalité des conditions ? Cela se lit en une sentence lapidaire du *Paradiso*, (Chant VIII, v. 118.)...

« Dante est donc à nous ; il est une des gloires du Catholicisme, comme l'a dit le P. Mauro Ricci.

« Nous ne pouvons donc que louer l'appel lancé au monde par les catholiques de Ravenne, et par leur archevêque, Mgr Morganti. Ils proposent d'honorer la mémoire du Grand Poète du prochain anniversaire de sa naisssance, par la restauration de la basilique de San Francesco, où eurent lieu ses funérailles, où s'élève sa tombe.

« Ce n'est pas assez... A qui reviennent l'honneur et le devoir de lui élever un monument digne de lui ? A ceux qui ont le même idéal, les mêmes espérances, la même foi, aux catholiques. — Pompeo Nadiani. »

République-Argentine. — Nous sommes en mesure, grâce à un journal officiel de la Maçonnerie, de donner d'amples détails sur le 6me Congrès national de Libre-Pensée, qui a eu lieu les 9, 10 et 11 avril, à Rosario, ville considérable de la République-Argentine.

L'un des premiers actes de ce Congrès a été la discussion et l'approbation d'un règlement intérieur pour les futurs Congrès nationaux de Libre-Pensée. Ensuite on a voté les décisions suivantes :

— Création d'un insigne pour les affiliés à la Ligue de la Libre-Pensée (dont le Congrès est l'œuvre et l'expression) ;

— Déclarer que la Ligue doit redoubler d'activité pour la propagande libérale ;

— Envoyer un télégramme de protestation au Comité de Belleville, à

raison de l'attentat commis contre le journaliste et délégué au Congrès, Michel Lacrew.

— Autoriser le Comité national à préparer dans le Congrès prochain de Parana, la participation au Congrès Pan-Américain de la Libre-Pensée, qui se tiendra en 1916, à Buenos-Aires ;

— Coopération de la Ligue aux projets de lois libérales qui seront présentées aux Chambres ;

— On demandera que le budget du culte catholique, en attendant la réforme que fera la Constitution, soit réduit à l'entretien des édifices religieux ouverts au public ;

— On demandera l'interdiction de toute subvention, sous quelque forme que ce soit, et par quelque assemblée que ce soit (législature provinciale, ou municipale), aux Confréries, Fraternités, Couvents, Conférences, Institutions religieuses ou charitables, subvention qui est un détournement des deniers publics. On fera remarquer que ces subventions fournissent au parti catholique militant les ressources qui lui constituent un privilège, au détriment des autres partis politiques, ce qui est contraire au principe de l'égalité devant la loi ;

On demandera que les forces disciplinées de la nation soient soustraites à l'action des personnalités, et qu'elles soient organisées en confédération pour lutter en faveur du libéralisme ;

— L'Honorable Congrès national demandera que dans la prochaine session parlementaire, on mette en discussion le projet sur l'internat laïque présenté par le député Dr Carlos Conforti, l'année dernière ;

— Le Congrès appuiera la création de Collèges nationaux et Ecoles normales mixtes, pouvant fournir un personnel suffisant pour les nécessités actuelles et aussi pour le développement des Ecoles primaires.

— Le Congrès interviendra auprès du ministère de l'hygiène et des autorités compétentes pour qu'ils surveillent de près les pratiques vicieuses dans tous les temples, à quelque secte qu'ils appartiennent, et qu'ils interdisent absolument tout acte de nature à affecter la santé publique.

— Le Congrès demande que tous les Libres-Penseurs informent le Comité national de la Ligue et les journaux démocratiques, toutes les fois qu'ils auront connaissance de quelque scandale clérical, ce qui servira à montrer l'œuvre du cléricalisme ;

— Le Congrès enverra un salut affectueux à tous les citoyens épars dans le monde entier, et qui souffrent persécution ou se voient privés de la liberté pour avoir défendu des idées démocratiques, avoir dénoncé des erreurs dogmatiques, ou avoir réclamé un peu plus de justice ;

— Le Congrès exercera une surveillance toute particulière sur les livres de lecture employés dans les écoles enfantines, élémentaires et supérieures ; il signalera ceux de ces livres qui ne répondent point avec exigences d'un enseignement laïque ; il examinera si les livres imposés aux professeurs contiennent des images ou des erreurs religieuses, et s'il en découvre, il protestera en due forme ;

— Le Congrès fera de la propagande anti-alcoolique ;

— Il demandera aux autorités municipales de Rosario qu'elles interdi-

sent les sonneries de cloches dans les églises pendant les heures de classe des écoles publiques ;

— Il sollicitera du gouvernement de la Province Santa-Fé, la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles publiques ;

— Il demandera que dans les communications officielles du gouvernement national et des gouvernements provinciaux, soit supprimée la formule : *Dios guarde a Vd.* (Dieu vous garde), attendu que cette formule représente un symbole déiste, qu'elle est une marque de servilisme religieux, et qu'elle est irrationnelle ;

— Il demandera au gouvernement de la République de mettre en vente les cuirassés en construction, et d'employer le produit de cette vente au progrès de l'instruction publique ;

— Le service militaire sera réduit à trois mois ;

— Les religieux et religieuses qui desservent les hôpitaux, hospices et autres établissements analogues, en seront renvoyés, parce que leur présence en ces lieux est pernicieuse ;

— Le Congrès exprime le vœu que le prochain Congrès national, qui se tiendra à Parana, en 1915, ait lieu pendant la semaine dite semaine sainte, afin d'imposer au clergé un supplément de frais pour achat de bromure de potassium et autres antispasmodiques aussi énergiques ; il serait toutefois préférable de faire une distribution de deux ou trois kilogrammes de strychnine par barbe, et en une seule fois (*textuel* !) ;

Il a été question, au cours des débats, du Congrès international de Libre-Pensée de Lisbonne, dans lequel a été décidé l'organisation à Buenos-Aires, du Congrès Pan-Américain de 1916 ;

Après la lecture de l'article relatif au bromure de potassium et à la strychnine, on lira sans aucune surprise ce qui suit :

« Il a régné dans ce Congrès un ordre absolu, malgré le grand nombre d'assistants, et l'animation des débats : on eût cru assister à une séance académique.

« Quelle différence entre cette assemblée de libres-penseurs, et ces conciles œcuméniques où les délégués de l'Esprit-Saint se disputaient pour savoir si le Christ était Dieu, ou n'était pas Dieu !

« Honneur et gloire au VI[e] Congrès national de la Libre-Pensée ! »

Malthusianisme

ETATS-UNIS. — De l'*Agence Roma*, 2 juillet 1914 :

The Clinic, une des premières revues de médecine des Etat-Unis consacre de brèves considérations à la question de l'enseignement de l'hygiène sexuelle dans les écoles publiques. Le sujet est de grande actualité de nos jours. Cette revue scientifique qu'on ne peut certes pas suspecter de pruderie, écrit ce qui suit : « Si l'on voulait enseigner aux enfants les moyens de s'introduire dans une maison pour y commettre un vol, tout le monde se récrierait et empêcherait ce crime ; mais lorsqu'il s'agit de la chasteté, de la préservation de la jeunesse des tentatives sexuelles, on envisage les choses tout à fait autrement. On s'imagine inaugurer une ère nouvelle de

moralité en faisant connaître aux petits ce qui devrait leur être caché encore longtemps ».

FRANCE. — Du *Journal de Valence*, 10 juin 1914 :

Plus de 300 personnes assistaient dimanche soir, au Foyer du Théâtre, à la conférence de M. Paul Bureau sur le Néo-Malthusianisme. Autour du président de la Section de Valence de la Ligue de la Moralité, M. Vallat, se tenaient les membres du Comité, ainsi que des maîtres estimés de la jeunesse de notre ville.

Après quelques mots de M. Vallat, M. Bureau prend la parole. Il précise tout d'abord, chiffres en mains, les faits qui prouvent la décroissance de la natalité française et expose les tristes suites de cette dénatalité, au triple point de vue national, économique et moral. Puis, examinant les arguments des néo-malthusiens, il développe avec rigueur les conséquences néfastes de ces théories.

— De la *Revue catholique et royaliste*, 20 mai 1914, p. 306 :

Le grand coupable a été notre gouvernement qui n'est plus que l'exécutif de la Franc-Maçonnerie. Celle-ci peut s'enorgueillir des résultats obtenus, mais comme elle est une œuvre de mort, ses succès n'ont pas de lendemain. Les populations qu'elle endoctrine, diminuent et disparaissent. Les accroupis de Vendôme ne se plaignent pas d'avoir trop d'enfants.

D'après les dernières statistiques, en Allemagne, les familles catholiques ont deux fois plus d'enfants que les familles protestantes. En France, la différence est encore plus grande, car il faut compter avec les célibataires plus nombreux chez les libres-penseurs.

Si nous n'avions que des Francs-Maçons la France ne durerait pas longtemps. Ils ouvrent partout la porte au malthusianisme qui, pour la suppression de la vie humaine, vaut tous les assassins du monde. L'expérience de Montceau-les-Mines, sur laquelle M. Bertillon mourant appelait l'attention, montre avec quelle rapidité se fait l'empoisonnement. La natalité y était très élevée ; arrive une grève ; la C. G. T. accourt et, de suite, les familles deviennent stériles.

— Sous le titre : « Le Neo-Malthusisme, devant les Religions et la Franc-Maçonnerie », M. Albert LANTOINE écrit dans *Génération consciente*, 1er juin 1914 :

Si au lieu de rechercher, et partout et toujours, l'impossible messie ou l'impossible panacée promis par les religions et par les partis politiques, les hommes avaient le courage non d'arrêter, mais de discipliner leurs instincts — surtout l'instinct de procréation, le plus perfide de tous — ils conquerraient la sagesse par laquelle la quiétude s'impose. Ceux qui déjà vivent ainsi provoquent la férocité des législateurs et des prêtres parce qu'ils rendent inutile leur ministère et compromettent leurs privilèges.

Seuls sont maîtres de leur bonheur les hommes qui n'ont d'autre étoile que leur volonté, car la seule souveraineté est celle que nous savons prendre sur nous-mêmes.

Nécrologie

AUTRICHE-HONGRIE. — De l'*Agence Roma*, 27 juin 1914 :

La baronne von SUTTNER qui vient de mourir, était connue par sa campagne pacifiste. Elle était une ennemie déclarée du catholicisme et de la religion en général. Elle est morte sans consolations religieuses ; son corps a été incinéré dans le crématorium de Gotha. Berthe von Suttner, née comtesse Kinska, appartenant à une ancienne famille noble du parti conservateur de Bohême. Elle avait épousé son mari contre la volonté des parents des deux côtés, et d'une manière clandestine. Manquant de ressources matérielles, le couple s'est rendu au Caucase, d'où il envoyait des correspondances aux journaux libéraux. Peu à peu, les idées exprimées dans ces correspondances devinrent tout à fait radicales. Entrés en relations avec le mouvement sémitique, les Suttner sont devenus bientôt célèbres. La presse juive ne leur marchandait pas sa réclame. Avec la notoriété est arrivée aussi la fortune. Tous les anticléricaux et tous les sémites reconnaissants des attaques de la baronne contre l'Eglise catholique, ne tarissaient pas d'éloges. Ainsi, la baronne pacifiste a fait la guerre pendant toute sa vie : la guerre diabolique contre l'Eglise.

COLOMBIE. — Nous lisons dans une revue maçonnique espagnole :

« L'illustre et puissant F∴ Felipe CAMACHO, 33ᵉ, membre actif du Suprême Conseil Néo-Grenadin, est passé à l'éternel Orient dans la ville de Carthagène, le 20 janvier, de la présente année.

Pacifisme

GÉNÉRALITÉS INTERNATIONALES. — Sous le titre : « Allons à Francfort », M. OSWALD WIRTH publie dans le *Symbolisme*, juin 1914, l'article suivant :

Nous ne saurions nous désintéresser de la VIIᵉ Manifestation maçonnique internationale, qui aura lieu à Francfort, du 15 au 17 août, de cette année. Par l'accueil enthousiaste qu'ils se préparent à nous faire, nos FF∴ allemands tiennent à nous prouver qu'ils ne nourrissent à notre égard que des sentiments de très cordiale sympathie. En répondant à leur invitation, nous leur démontrerons que, nous aussi, nous ne voyons en eux que de consciencieux compagnons de travail, participant avec nous au même Grand Œuvre humanitaire.

En nous rendant à Francfort aussi nombreux que possible, nous affirmons d'ailleurs aux yeux de l'Allemagne inquiète que la France veut la paix, qu'elle répugne à l'idée d'une guerre offensive, car nous estimons qu'aucune revendication, si légitime soit-elle, ne justifie un recours à la force brutale. La civilisation a fait chez nous de trop définitifs progrès, pour que nous puissions songer à déchaîner une lutte sanglante, contraire aux intérêts supérieurs qui nous sont les plus sacrés. Nous ne concevons

la guerre comme possible, que si elle nous est imposée. Malheureusement, c'est là une éventualité que nous sommes tenus de redouter.

Au milieu de la méfiance générale et réciproque, nous ne demandons qu'à rassurer autrui, comme nous voudrions pouvoir être rassurés nous-mêmes. Mais les plus belles paroles, si sincères soient-elles, ne valent pas, sous ce rapport, le moindre des actes positifs.

N'attendons cependant rien de pareil de nos excellents FF :. allemands ; ils n'ont à nous offrir que leur cœur, et nous devons savoir nous contenter de leur affection platonique. A défaut de résultat pratique immédiat, leur disposition d'esprit favorable promet, en effet, d'avoir sa répercussion sur l'avenir. Contribuer à créer une atmosphère mentale propice à un rapprochement ultérieur encore fort lointain, c'est là tout ce que nous pouvons raisonnablement ambitionner à l'heure présente.

Ne nous imaginons donc pas rapporter de Francfort la paix que le traité de 1871, n'a su établir, mais allons-y quand même, non en mandataires du pays chargés de réviser un acte diplomatique, mais en ouvriers éclairés du progrès humain. Semons une graine destinée à porter des fruits de paix, et continuons à faire crédit aux forces morales dont nous voulons être les champions désintéressés.

ALLEMAGNE. — La Maçonnerie allemande et celle de France redoublent d'activité en ce moment-ci, pour amener un rapprochement entre les deux peuples. Nous lisons à ce sujet, dans une des bonnes revues officielles de la Maçonnerie allemande :

« Il semble qu'il règne encore chez un grand nombre de Fr:. un malentendu au sujet du referendum qu'a décidé l'Union des Francs-Maçons allemands, referendum dans lequel il est traité de la Franc-Maçonnerie, au point de vue du problème de la paix.

« Dans ce referendum il ne s'agit ni de discuter une question politique, ni d'organiser une agitation en faveur du Pacifisme. Mais comme on s'est imaginé à tort que l'Union des Francs-Maçons allemands ne peut faire qu'une propagande partiale en faveur du Pacifisme, au moyen de son referendum, il faut rappeler que le compte rendu des appréciations reçues ne paraîtra qu'au printemps 1915, et que dès lors, les opinions qu'il contiendra n'auront qu'une valeur morale, ne seront que des expressions abstraites. On y demandera simplement si la Franc-Maçonnerie peut être appelée à se prononcer sur les tendances pacifistes actuelles, et par quels moyens, par quelles mesures l'organisation maçonnique, ou chaque Fr :. individuellement, pourrait concourir de la manière la plus efficace à l'œuvre d'une entente progressive entre les peuples.

« Nous croyons que la Maçonnerie a pour devoir d'instruire ses membres au sujet de toutes les grandes questions, des questions vitales qui viennent se placer dans les cadres de la pensée maçonnique. Nous autres, Francs-Maçons, nous ne devons pas rester les yeux fermés en présence des questions les plus brûlantes de la civilisation actuelle ; nous devons au contraire appliquer notre pensée maçonnique à l'étude de tous les problèmes importants du travail actuel, qui a pour but de construire l'humanité.

Naturellement, il ne s'agit point ici de forger des dogmes et des programmes politiques ; il s'agit de donner à l'individu une connaissance de plus en plus claire, qui tout en lui laissant toute sa liberté d'esprit, l'amène au véritable ennoblissement de son caractère et au développement de sa personnalité.

« Telles sont les idées qui ont inspiré le plan de notre referendum. Il contiendra des appréciations de toutes sortes, on y trouvera les opinions de Fr :. qui ont traité la question du Pacifisme dans un esprit critique et même hostile. On ne peut que faire bon accueil à un envoi qui apportera quelque clarté dans le conflit et la confusion d'opinions contradictoires, qui règne dans la Maçonnerie au sujet du Pacifisme. Les personnalités auxquelles a été confiée la tâche de présenter les différentes opinions, ont été choisies dans les divers milieux maçonniques, en sorte qu'on peut garantir que ce referendum reste dans les limites qui sont prescrites à l'activité de la Maçonnerie allemande.

— *L'Union des Francs-Maçons d'Allemagne* publie sous le titre de *Zwanglose Mitteilungen* (Communications officieuses) des articles destinés à établir des relations entre le monde profane et le monde maçonnique. Le dernier numéro de cette publication, celui de juin, contient un essai du Fr:. Tiedje, un des grands Luminaires de l'Ordre, essai qui a pour titre : « La question de la paix est une question de conscience pour les Francs-Maçons allemands. » L'auteur commence par quelques mots pour rassurer les Grandes Loges de la Vieille-Prusse, qui redoutent d'aborder ce sujet, par crainte qu'on ne les accuse de se mêler de politique. L'auteur prétend que la question du Pacifisme n'a rien de commun avec la politique. L'importance du problème est soulignée par la reproduction d'une lettre du comte F.-A. Goblet d'Alviella, vice-président du Sénat de Belgique, et d'un article du Fr:. Alfred H. Fried.

Autriche-Hongrie. — Le Comité d'organisation du 21me Congrès de la paix universelle, qui doit se réunir du 15 au 19 septembre, dans le local du Parlement de Vienne, a déjà envoyé les invitations à ce Congrès. Nous indiquons ci-dessous, les sujets mis à l'ordre du jour :

On parlera 1° de la troisième conférence de La Haye, rapporteur, Mr Emile Arnaud, vice-président du Bureau international de la paix, à Paris, et Henri La Fontaine, sénateur belge, président d'une autre branche, celle de Bruxelles ; — 2° des conséquences économiques de la guerre balkanique, rapporteur : Mr Miliukof, membre de la Douma ; — 3° de la participation des Parlements à la politique extérieure, rapporteur : baron S.-A. Korff, professeur à l'Université d'Helsingfors ; — 4° de la réduction des armements, rapporteur : le professeur Dr Ludwig Quidde, membre du Landtag de Bavière. Dans la première section (propagande et éducation), on traitera de l'éducation en vue de la paix universelle dans l'école primaire, le rapport sera fait par la Société Social-Pédagogique de Vienne. Dans la seconde section (droit et politique), on traitera du tribunal d'ar-

bitrage de La Haye, de la force internationale de police, du problème des relations franco-allemandes, il sera fait sur ce dernier sujet un rapport par un membre du Reichstag, et par un membre de la Chambre française.

France. — Nous empruntons au *Fraterniste*, 29 mai 1914, le programme du Congrès de l'Association de « La Paix par le Droit », qui s'est tenu à Lyon, du 29 mai au 2 juin dernier :

Vendredi 29 mai. — Réunion d'ouverture : *Le Programme et l'Œuvre du Pacifisme*, MM. Justin Godart, député de Lyon ; Th. Ruyssen, président de la « Paix par le Droit » ; Mme Séverine.

Samedi 30 mai. — Participation au meeting organisé par le Congrès pour le suffrage des femmes. — Mlle Clément, professeur agrégée au Lycée de Versailles : *Les Femmes et la Paix*.

Dimanche 31 mai. — *Les relations franco-allemandes et l'Alsace-Lorra*, MM. le Dr Quidde, député au Parlement bavarois ; Th. Ruyssen, professeur à l'Université de Bordeaux ; le pasteur Scheer, de Mulhouse.

Lundi 1er juin. — *Les aspects économiques du Pacifisme ; l'influence de la Finance et des Affaires sur la Politique Internationale*, MM. Norman Angell, auteur du livre célèbre : « La Grande Illusion », La Fontaine, sénateur de Belgique ; Ed. Giretti, député au Parlement italien ; Francis Delaisi, publiciste, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales.

Mardi 2 juin. — *La Politique Coloniale et la Question des Nationalités*, MM. Jacques Denis, avocat à la Cour d'Appel de Paris ; le pasteur Léopold Monod, délégué de la « Ligue des Droits des Peuples » ; Félicien Challaye, président de la « Ligue pour la Protection des Indigènes ».

Le soir. — Grande réunion de clôture. *La Politique Internationale et la Nouvelle Chambre*. MM. d'Estournelles de Constant et Edouard Herriot, sénateurs ; Justin Godart et Marcel Sembat, députés.

Presse

Généralités internationales. — *Le Masonic Home Journal*, de Louisville, Etat de Kentucky, Etat-Unis, propose aux éditeurs de publications maçonniques, la fondation d'une association de la presse maçonnique.

Allemagne. — Le *Gressener Anzeige* (Annonces de Giessen), du 23 avril 1914, annonce sous la rubrique : « Franc-Maçonnerie, élément de culture allemande », un nouveau périodique mensuel, qui aura pour titre : « Das Wort, Bausteine für Freimaurerei und allseitige Erkenntuiss » (Le Verbe, pierres à bâtir pour la Franc-Maçonnerie et les connaissanees de toute sorte) ; bien que ce journal soit maçonnique, tout le monde peut s'y abonner. Il paraîtra à Meerane, chez E.-R. Herzog, et coûtera 1 Mk. 50 (1 fr. 87) par semestre. Le directeur de ce périodique n'est pas nommé, mais il est impossible qu'il appartienne à la Maçonnerie reconnue. Ce périodique, n'est

en réalité, que la continuation du *Wort*, organe de l'Ordre des Illuminés, qui a pour chef, Mr. Engel. La note ci-dessus nous apprend donc que la Maçonnerie régulière lui refuse son adhésion.

Etats-Unis. — De l'*Agence Roma*, 25 juin 1914 :

Le mouvement sectaire patroné par l'ignoble *Menace*, trouve tous les moyens bons pour diffamer le catholicisme. Lors des élections municipales de Toledo, elle a scandalisé même les moins favorables aux catholiques, par sa campagne de calomnies. Un prêtre de Virginia calomnié par *la Menace*, a intenté contre elle un procès en 50.000 dollars de dommages et intérêts. La *Menace* envoie aussi un peu partout des conférenciers et conférencières. Une ancienne religieuse, Anna Lowry qui débite les plus grandes absurdités contre la religion et les couvents, pour le compte de ce journal, a été poursuivie et condamnée à la prison, à Winnona. Le maire lui a interdit toute conférence ou participation à une réunion dans cette ville.

Protestantisme

Etats-Unis. — Nous trouvons dans un journal maçonnique des Etats-Unis, l'information suivante :

« Sur l'invitation du pasteur de l'Eglise méthodiste du Calvaire, et du Révérend William H. Morgan, qui fut le premier Vénérable de la Loge *Sainte-Cécile*, n° 193, à Newark (Etat de New-Jersey), environ 100 Fr∴ de la Loge assistèrent à un service spécial, dimanche dernier. Le sermon sur « Jachin et Boaz », intéressa jusqu'à la fin, non seulement tous les Maçons présents, mais encore les 1.500 communiants ».

Religion

Allemagne. — De l'*Agence Roma*, 20 juin :

Dans le Grand-Duché de Bade, en 1913, il y a eu 461 divorces. 184 entre protestants. 156 entre catholiques. 52, le mari protestant, la femme catholique, et 59, le mari catholique, la femme protestante.

Espagne. — Le Grand-Orient d'Espagne avait envoyé aux Loges de son obédience, une circulaire, leur demandant d'étudier la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et de préparer un projet de loi assez défini, pour que tout fût prévu et prêt pour la discussion, sinon pour le vote. La Loge *Constante Alona*, des Vallées d'Alicante, a été la première à répondre, mais elle l'a fait en nommant rapporteur, le Fr∴ Conrado Perez Aznar. Nous n'avons sous les yeux, pour le moment, que le préambule de son projet, préambule où l'auteur se perd en des généralités, remonte jusqu'à Confucius, et

descend jusqu'à nos jours, en passant par la Phénicie, l'Inde, Carthage, l'Amérique, avant la conquête espagnole, la Grèce, les Etrusques, Rome, le Mahométisme. Il aborde enfin la question, et va nous parler de l'Espagne,... dans son prochain numéro.

En attendant ce prochain numéro, que nous ne manquerons pas d'analyser, nous pouvons faire remarquer qu'en Espagne, les projets de lois antireligieuses, anticatholiques, sont élaborés et mûris dans les Loges. Ce ne sont point là *Cosas de España*, des choses propres à l'Espagne ; il y en a des exemples chez nous.

France. — La *Lumière Maçonnique*, n° 45-47, octobre-novembre-décembre 1913 [1], reproduit une causerie faite le 26 avril 1913, à la Loge Chap ∴ « La Fraternité Tonkinoise », Or ∴ d'Hanoï, G ∴ O ∴ D ∴ F ∴, par le F ∴ Chev ∴ P. E... 18e. Nous en extrayons ce qui suit :

« C'est sur nos colonnes que la séparation des Eglises et de l'Etat a été mise au point, ainsi que la loi du 1er juillet 1901, sur les Associations...

La séparation des Eglises et de l'Etat a été considérée par la masse, comme une mesure impie, grâce à l'énergie des prêtres et à l'accroissement de mysticisme qu'ils ont su développer. Si vous avez parcouru le territoire continental de la France, vous avez pu remarquer que jamais les prêtres n'ont mené une vie aussi large ; que jamais le christianisme (ou le cléricalisme, si vous préférez), n'avait été si remuant et si conscient de sa puissance ; que jamais la masse n'avait été autant asservie au mot d'ordre de Rome. Deux exemples typiques entre autres :

a) A Paris, au centre de la lumière scientifique, littéraire, maç ∴, artistique, etc., où la population devrait, plus qu'ailleurs, être libérée des antiques et superstitieuses croyances, à Paris, dis-je, et dans sa banlieue immédiate, 120 nouvelles églises ont été ou vont être édifiées au moyen des fonds recueillis à la porte des humbles comme à la porte des riches.

b) A Fontainebleau, — m'assurait dernièrement un clérical de l'endroit, les quêtes faites pour la rétribution des prêtres catholiques en 1912, atteignaient la somme de 32.000 francs au 15 octobre..., et elles n'étaient pas terminées.

En province, où domine la petite bourgeoisie, qui est particulièrement arriérée au point de vue esprit social, là où l'on pouvait vivre indépendant il y a dix ans, il faut maintenant fréquenter l'église et élever les enfants selon les préceptes religieux.

Cet état de choses en est arrivé à cette gravité parce que la Franc-Maç ∴ a été rendue responsable des prétendus malheurs de la chrétienté. Il aurait peut-être fallu le prévoir avant 1905, et s'armer en conséquence. Je veux dire par là que notre ordre aurait dû trouver un certain nombre des FF∴, idoines et dévoués, pour organiser, par toute la France, des conférences publiques sur la séparation rationnelle des Eglises et de l'Etat, ses

1. Ce numéro a paru seulement le mois dernier.

conséquences et la situation respective de l'Etat, des prêtres et de la population après sa réalisation. Il aurait fallu la faire accepter par l'opinion publique avant de la réaliser législativement. La critique est facile, direz-vous, mes FF :. ; j'en conviens avec vous! Pourtant, l'étude d'une réforme aussi profonde semblait nécessiter la connaissance de l'irascibilité des gens vivant du *Dogme*, et de ses effets.

Une manifestation très suggestive, en même temps que très habile, du cléricalisme, a été la main-mise sur le parti socialiste. Le socialisme, c'est l'avenir ! Il fallait donc le canaliser au profit de la cause religieuse. Toutes les œuvres de bienfaisance, dites « chrétiennes », qui se sont fondées en France depuis 1905, avaient cet objet. Nous pouvons constater qu'elles y ont assez bien réussi. Des militants socialistes, un peu partout, ont voulu mettre la F :.-M :. à l'index du parti, menaçant d'en expulser tous les Francs-Maç:. qui ne renieraient pas cette qualité. En vain, notre éloquent F :. Sébastien Faure a-t-il abordé les dangers inhérents aux débats contradictoires dans de nombreuses conférences ouvertes à la classe ouvrière. Des factions « socialistes », dites « antimaçonniques », inspirées par le prêtre sont en voie d'organisation un peu partout : on sollicite ainsi l'obole des malheureux qui font tous les frais de ces organisations louches. Qui donc désillera leurs yeux que l'opercule clérical ravit à la lumière ? [1]

Ici, je vais répondre. Le socialiste combatif et dévoué qu'est le F:. Sébastien Faure, a toisé ce nouveau danger et, en prédicateur laïque, a commencé son tour de France, s'arrêtant dans chaque ville importante et développant, avec une foi d'autant plus profonde qu'elle est scientifique, le sujet suivant : « Douze preuves de l'inexistence de Dieu ». Mais il faudrait des centaines de milliers d'imitateurs pour obtenir des résultats positifs.

Voilà où en est la situation.

Je trouve logique que des efforts maçonniques, — j'allais dire « surhumains », — soient tentés dans le but d'arrêter la propagande menée avec tant de succès par les prêtres. C'est, pour notre œuvre altruiste, une question de vie ou de mort.

— Le *Bulletin de Littérature ecclésiastique*, publié par l'Institut catholique de Toulouse, juin 1914, publie un article de M. Lucien Crouzil, sur le rejet des Associations cultuelles. Nous en extrayons ce qui suit :

Les sources de la loi de séparation sont surtout maçonniques et protestantes. Maçonniques, cela ne doit surprendre personne, alors que les partis de gauche, qui obéissent au Grand-Orient avec la plus stricte discipline, ont érigé en thèse absolue ce principe que la religion, pure affaire de conscience privée, n'a droit à aucun rayonnement extérieur et social et

1. On peut se demander si ce n'est pas le Vatican qui pousse les socialistes d'Italie à exclure les Francs-Maçons du Parti socialiste. Le socialisme orthodoxe qui veut se confiner dans les revendications économiques, c'est-à-dire dans la *question du ventre* ne se rencontrera que trop facilement à ce point de vue avec les prêtres de tous pays. (Note de la Rédaction de la *Lumière Maçonnique*).

ont inscrit la séparation dans leurs programmes au moins depuis 1869, lors de la rédaction de ce fameux *Cahier des Electeurs*, auquel Gambetta avait juré obéissance.

Depuis 1869, maintes fois, les convents et notamment celui de 1892, ont déclaré que le devoir de la Franc-Maçonnerie était de poursuivre la démolition définitive du catholicisme. Avec une ténacité, une méthode, dignes d'une meilleure cause, la secte a étudié, préparé et fait aboutir toute une série de mesures législatives ou réglementaires, qui font naturellement penser à un immense Kulturkampf contre les consciences catholiques. Parmi les articles du programme qu'il s'agissait de réaliser, figurait la séparation...

Parallèlement à la Franc-Maçonnerie, le protestantisme français a préparé la séparation, et c'est un fait notable que les principaux théoriciens de l'idée, ou les auteurs mêmes des projets de séparation, ont très souvent été des protestants. Il me suffira de citer, parmi beaucoup d'autres, Edouard de Laboulaye, Victor, Edmond, Francis de Pressensé, Paul Bert, Yves Guyot, Guiesse, Réveillaud, Brisson, Raoul Allier, de Lanessan.

Ces théoriciens et ces hommes politiques restaient dans la tradition qui est celle de leurs coreligionnaires, depuis plus de cent ans. Les adversaires du Concordat de 1801, furent, en effet, des royalistes, des constitutionnels, des libres-penseurs, mais ce furent aussi des protestants...

Depuis lors, les protestants ont toujours eu le goût de la liberté, de l'indépendance à l'égard des gouvernements, du moins lorsque ceux-ci ont été catholiques, témoin les nombreuses églises protestantes libres, que constituèrent surtout de 1830 à 1851, les comités où dominent les noms de Jules Delaborde, de Victor et Edmond de Pressensé, de Thomas Waddington, de Frédéric Monod, d'Agénor de Gasparin, pour la plupart disciples de Vinet...

Quand l'idée de séparation eut pris corps dans le programme des gauches, les protestants, du moins les calvinistes, l'adoptèrent avec enthousiasme et multiplièrent, dans leurs assemblées, les manifestations en sa faveur... et M. Réveillaud a pu dire à la Chambre que, de la masse des pétitions signées, en certaines régions, par tous ou presque tous les électeurs protestants, il résultait que ceux-ci étaient favorables, dans leur grande majorité, à la séparation.

Beaucoup de protestants semblent avoir été conduits à cette conclusion par leur principe, diamétralement opposé au principe catholique, que la foi religieuse n'est qu'un fait individuel...

L'auteur cite en terminant, cette parole qui lui a été dite dernièrement par « un des membres les plus considérables de l'Eglise luthérienne » :

« La séparation, telle qu'elle a été conçue et adoptée en 1905, est un mauvais tour que certains de mes coreligionnaires voulaient vous jouer. C'est la revanche de la révocation de l'Edit de Nantes ».

M. Lucien Crouzil conclut :

Le Souverain Pontife... a condamné un régime à tous égards inacceptable Sans doute, nous avons été spoliés, réduits à vivre au jour le jour ; l'Eglise de France n'a plus, dans nos lois, d'abri à sa taille, mais il nous plaît de reconnaître, quoi qu'on en ait dit, qu'elle a été sauvée par le geste de Pie X, du plus grand danger qu'elle ait couru depuis le temps de la Révolution.

On ne saurait mieux dire.

— De l'*Agence Roma*, 13 juin 1914 :

A l'annonce donnée par des journaux français que le cardinal de Lai serait le Légat Papal au Congrès Eucharistique de Lourdes, certains milieux français de Rome, très connus pour se servir d'un journal sectaire de leur langue pour attaquer le Saint-Siège, ont fait appel, par ce même organe, au gouvernement français afin qu'il défende l'entrée du Cardinal en France. Ces « Catholiques, mais Français », ont une peur bleue que le secrétaire de la Consistoriale connaisse *de visu* l'état réel des affaires catholiques en France.

Italie. — De l'*Agence Roma*, 12 juin 1914 :

Un décret de la S. Consistoriale (8 juin), défend aux ecclésiastiques italiens de se présenter comme candidats, ou d'accepter le mandat de conseillers municipaux ou provinciaux, sans la permission préalable de l'Ordinaire de la personne et du lieu où celle-ci devrait exercer son mandat.

Sectes

Angleterre. — Nous empruntons ce qui suit à un organe maçonnique :

L'Ordre de la Corde Ecarlate est peu connue dans l'histoire. Une assemblée de la Cour des conférenciers de cet Ordre a eu lieu, nous ne savons au juste dans quel endroit (à Londres probablement), le 16 juin de cette année ; son chef porte le titre de *Summus*, et il est doublé d'un délégué. Cet Ordre se rattache, nous dit-on, à celui du Secret Moniteur. Dans cette assemblée on a élu les officiers de l'année ; ce sont les officiers supérieurs d'un Conseil qui se nomme le Sénat ; il y a deux Episcopus, plusieurs Rois d'Armes, des Chanceliers, des Archivistes, des premiers Hérauts, des seconds Hérauts, un porte-étendard, un porte-glaive et un musicien. Les Fr :. qui occupent ces charges dans l'Ordre de la Corde écarlate sont des personnalités importantes de la Maçonnerie anglaise.

Le *Sénat* a modifié les statuts de l'Ordre ; il a décidé, entre autres choses, que les recommandations de la Cour seront examinées à chaque convocation du Sénat, que si elles sont approuvées, elles seront enregistrées comme ses sénatus consultes ; elles seront alors discutées de nouveau, et si elles sont approuvées du Sénat et des officiers supérieurs, elles passeront à l'état de statuts de l'Ordre. Les officiers supérieurs du Sénat seront choisis parmi les membres de la Cour. Les premiers officiers, c'est-à-dire

ceux qui ont le pas sur leurs collègues de même fonction, peuvent être pris parmi les membres des différents Consistoires.

Canada. — De *La Vérité*, de Québec, 13 juin 1914, au sujet des Odd Fellows :

Nous faisons nôtre la protestation suivante de l'*Action Sociale :*

« Il existe en Amérique une certaine Société que Rome a jugé à propos de condamner. Pour une raison que nous ignorons, cette Société a décidé, cette année, de tenir une convention à Québec. Libre à ses membres de se promener, chez nous, et de venir contempler nos incomparables paysages. Mais était-il convenable de mettre à leur disposition les salles de notre Hôtel de Ville à cette occasion ? Que messieurs les Francs-Maçons, avoués ou dissimulés, se pavanent dans nos grand hôtels ou chez leurs frères en loges, c'est leur affaire. Mais les catholiques de Québec les verront avec répugnance trôner à notre hôtel municipal. »

— Nous lisons dans un journal maçonnique canadien :

« Un comité des nobles de *l'Ordre antique du Sanctuaire Mystique* (Mystic Shrine), temple de Rameses, à Toronto, négocie actuellement avec les propriétaires de la première église de la science chrétienne, située à Toronto, avenue de l'Université ; l'Ordre Mystique consacrera à cet achat une somme de 46.000 dollars, et s'il réussit, il aménagera cette église de manière qu'elle puisse servir aux réunions et aux cérémonies qui lui sont propres. »

Etats-Unis. Porto-Rico. — La Maçonnerie, sous ses diverses formes, est le premier bienfait que les Etats-Unis apportent aux pays conquis par eux. Nous l'avons vu pour l'Archipel des Philippines, pour Cuba. Le tour de l'île de Porto-Rico est venu. Nous trouvons dans un magazine maçonnique, la pièce suivante :

Grand Chapitre Général. Ordre de l'Etoile d'Orient, organisé le 16 novembre 1876. — Bureau de la Très-Digne Matrone, à Sioux-Falls. — 10 mars 1914, — à tous les membres de l'Ordre de l'Etoile d'Orient, salut. — Attendu que des représentants des cinq chapitres de l'Ordre de l'Etoile d'Orient, à Porto-Rico, s'étant réunis sur la convocation du Très-Digne Grand Patron, et sous sa présidence dans la cité de San Juan, le 17 février 1914, ont adopté une constitution pour le gouvernement de l'Ordre, dans ledit Porto-Rico, et choisi un corps d'officiers qui a été dûment installé, attendu que les actes desdits représentants paraissent être en complet accord avec la Constitution du Grand Chapitre Général.

Nous proclamons — que le Grand Chapitre de Porto-Rico, ainsi organisé, fait partie constituante du Grand Chapitre Général, et qu'il a juridiction exclusive sur l'Ordre de l'Etoile d'Orient, à Porto-Rico, qu'il sera soumis toujours et uniquement à la Constitution du Grand Chapitre Général de l'Ordre de l'Etoile d'Orient.

En foi de quoi nous avons signé et apposé le sceau du Grand Chapitre

Général de l'Ordre de l'Etoile d'Orient. — GEO. A. PETTIBONE, Très-Digne Grand Patron. — RATA A. MILLS, Très-Digne Grande Matrone, — LORRAINE J. PITKIN. Très-Digne Grand Secrétaire.

RUSSIE. — De l'*Agence Roma*, 10 juin 1914 :

On annonce de Pologne que la secte des Mariavites diminue considérablement, surtout dans certaines contrées. Ainsi, aux environs de la ville de Pioutek, où l'église mariavite, il n'y a pas encore longtemps, était toujours remplie de fidèles, il n'y a plus maintenant que très peu de personnes qui assistent aux offices. Chez ceux qui persistent encore, on remarque une diminution du zèle religieux et un refroidissement envers les chefs spirituels de la secte.

— Le *Temps*, 8 juillet 1914, publie l'information suivante de son correspondant de Saint-Pétersbourg :

Le ministre de l'Intérieur vient de déposer au Conseil des ministres une proposition relative aux mariavites. Comme on le sait, les mariavites constituent une secte issue du catholicisme et qui a de nombreux adeptes en Pologne. Elle fait une active propagande aux dépens du catholicisme romain.

Le ministre de l'Intérieur dément qu'il soit accordé un appui matériel et une grande liberté de propagande aux mariavites, en Pologne.

Cette demande est liée à la venue à Saint-Pétersbourg, de l'évêque mariavite Roman Proukhnevky, qui vient d'être reçu par l'empereur.

Le ministre ferait ressortir qu'au point de vue du gouvernement il y a intérêt à soutenir cette secte qui propage des sentiments d'amitié envers les Russes, lesquels représentent le grand rameau de la race slave.

Les mariavites ont de plus l'avantage au point de vue russe d'affaiblir le fanatisme catholique et de soustraire les masses à l'agitation révolutionnaire.

Socialisme

BELGIQUE. — Nous lisons dans la *Gazette de Liége*, 1er juillet et 2 juillet 1914 :

Un comité vient de se former en Espagne pour protester contre le maintien du monument Ferrer, à Bruxelles. Il paraît qu'il a reçu déjà de nombreuses adhésions de toutes les régions de l'Espagne. Un de nos compatriotes qui se trouve en ce moment en Espagne, envoie au « Journal de Bruxelles » un article de « El Mentidero », appuyant l'initiative de la formation de ce comité. En voici un extrait :

La statue élevée à Bruxelles, à Ferrer est la glorification du crime politique en la personne d'un homme pour lequel on ne doit plus avoir qu'un oubli miséricordieux...

...Il y en eut donc qui crurent que Ferrer fut fusillé pour avoir donné un enseignement inspiré de la Libre-Pensée et soutenu une école au programme de laquelle étaient inscrits l'enseignement de l'athéisme et la

transformation sociale ! C'est à cette erreur qu'est due la protestation de l'Europe consciente. Aujourd'hui, personne, pas même les anarchistes, ne croit pareille sottise ; chacun sait parfaitement que Ferrer fut un révolutionnaire d'action et un chef révolutionnaire de ceux qui utilisent le crime proprement dit pour la réalisation de leur idéal subversif, — et qu'il fut fusillé pour cela...

...Ce qu'il peut y avoir, dans le monument Ferrer à Bruxelles, contre l'Espagne est insignifiant en comparaison de ce qu'il signifie contre la religion, contre la famille, contre la propriété, contre tous les principes et institutions d'ordre et de justice qui, eux, ne sont pas d'Espagne, mais universels, défendus en Belgique, par la majorité de la population.

Dans la suite de l'article, l'auteur fait ressortir que le monument Ferrer de Bruxelles, n'aurait pas même l'excuse de présenter quelque intérêt au point esthétique. Il a bien raison. Ce monument est abominable à tous les points de vue.

Mais l'anarchiste espagnol, organisateur de meurtres, de pillages et d'incendies, est une personne sacrée aux yeux de tous les « libres-penseurs » belges ; tous protestent avec ensemble contre la suppression du monument. Et parmi ceux qui demandent que l'on continue ainsi à Ferrer les honneurs réservés d'habitude aux grands hommes, nous trouvons les journaux qui passent pour les plus conservateurs du libéralisme belge : l' *Indépendance*, l'*Etoile Belge* et... le *Journal de Liége !*

L'organe doctrinaire liégeois avait déjà fait preuve d'une étrange complaisance à l'égard des apaches et des assassins ; nous avons eu l'occasion de faire remarquer combien les énergumènes qui s'étaient efforcés d'envoyer dans l'autre monde des militants catholiques, avaient bénéficié de la sympathique indulgence de ce journal, mais nous ne nous attendions certainement pas à voir l'organe des « seuls vrais conservateurs » (dixit Van Hoegaerden) travailler ainsi à honorer la mémoire d'un anarchiste pur sang !

C'est au nom de la liberté de conscience que le *Journal de Liége* réclame le maintien du monument Ferrer. On peut aller loin avec ce prétexte. Ainsi, si quelque jour, un hurluberlu s'imagine d'élever un monument aux assassins des Archiducs d'Autriche, le *Journal de Liége* demandera aussi que l'on respecte cette liberté ! On n'en est pas encore là, il est vrai ; mais il ne faudrait pas s'étonner que l'on y arrivât.

En effet, l'*Express* et le *Peuple* ont déjà pris sous leur protection les criminels de Serajevo, contre lesquels la conscience publique manifeste la plus légitime indignation. Pour l'organe rouge, l'héritier d'Autriche était un prince « clérical, militariste et réactionnaire ». Dès lors, tout était permis contre lui, contre sa famille ; et ses assassins sont des assassins d'élite. Ecoutez-le :

« Mais nous ne pouvons, d'autre part, nous interdire de songer que ce jeune collégien, qui n'a pas atteint la vingtième année, et que ce typo, luimême, à peine majeur, qu'on cherche à nous représenter déjà comme un cynique et un fanfaron — on dira demain : un lâche ! — quel que fût le caractère ferme et les conséquences affreuses de leur acte, ne méritent pas

d'être ravalés au niveau des brutes qui n'assassinent que dans un bestial et vulgaire esprit de banditisme.

D'aucuns estimeront, sans doute, que « leur forfait n'en est que plus exécrable » ; il nous sera permis de penser que leur mobile se rehausse d'un idéal de justice et de liberté qui leur vaudra, non pas de la clémence et la pitié, mais le respect de ceux qui les jugeront sans peur et sans haine».

Vous le voyez bien : le monument Ferrer ne doit pas être détruit ; au contraire, il doit être complété. Sur son socle on gravera à côté du nom de l'anarchiste espagnol, ceux de Prinzic et Cabrinovitch, et, au nom de la liberté de conscience, on en confiera la garde au *Journal de Liége.*

FRANCE. — *La Lutte de Classe*, 6-13 juin 1914, publie l'article suivant :

Le but secret de la Maçonnerie. — Le récent Congrès italien vient de remettre à l'ordre du jour, la question des rapports de la Franc-Maçonnerie et du Socialisme.

On sait où en est la question en France. Le *statu quo* a été voté par le Congrès de Lyon, en 1912.

Les mauvais bergers du parti socialiste, soucieux, avant tout, de sauvegarder leurs intérêts électoraux et de ne pas compromettre leurs ambitions politiques, ont livré le Socialisme à la Franc-Maçonnerie. Ils viennent d'être payés d'ailleurs de leur trahison. La Franc-Maçonnerie vient, par le concours du gouvernement radicalo-maçonnique de M. Doumergue, d'en envoyer une centaine à la Chambre. Cet acte de trahison, les socialistes unifiés n'ont pu le commettre qu'en mentant cyniquement à la classe ouvrière. Ils lui ont présenté la Franc-Maçonnerie comme une organisation de progrès démocratique, une institution philosophique et philanthropique, une manière d'antichambre du Socialisme.

En réalité, la Franc-Maçonnerie n'est rien de tout cela. Elle n'est qu'un syndicat d'arrivisme, constitué en vue d'assurer la domination politique du Pays, par ses affiliés. Elle est une association d'accaparement, une association de maffistes, et rien de plus.

Comme toujours, aux affirmations mensongères des politiciens intéressés, nous répondrons par des preuves et des documents irréfutables.

L'œuvre d'accaparement est d'ailleurs cyniquement avouée, minutieusement décrite, vigoureusement préconisée par la Franc-Maçonnerie elle-même :

« A la Maçonnerie incombe le devoir de réveiller l'esprit d'association en France. Nous estimons, toutes les fois qu'est lancée dans une ville une idée bonne et généreuse quelle qu'elle soit, d'où qu'elle vienne, qu'un groupe de Maçons doit se former dans la Loge avec l'approbation et l'appui de l'atelier, pour fonder la société qui réalisera cette idée et la fera passer dans le domaine des faits. Telle est d'ailleurs, la vieille pratique de toutes celles des Loges qui se tiennent à la tête de notre Maçonnerie.

Quand sous l'inspiration d'une Loge, un noyau de Maçons, aidés de tous les amis profanes, ont ainsi créé une société quelconque, ils ne doi-

vent pas en laisser la direction à des mains profanes. Tout au contraire, il faut qu'ils s'efforcent de maintenir, dans le Comité directeur de cette Société créée par eux, un noyau de Maçons, qui en restent comme la cheville ouvrière et qui, tenant la direction de la Société entre leurs mains, continueront à la pousser dans une voie conforme aux aspirations maçonniques.

Quelle force n'aura pas la Maçonnerie sur le monde profane quand existera, autour de chaque Loge, comme une couronne de Sociétés dont les membres, dix ou quinze fois plus nombreux que les Maçons, recevront des Maçons, l'inspiration et le but, et uniront leurs efforts aux nôtres, pour le grand œuvre que nous poursuivons. »

(Extrait du 3e Congrès des Loges de l'Est, tenu à Nancy, en juillet 1882).

Le document est vieux ? Il émane d'une Fédération régionale ?

Des documents plus récents, émanant du Grand Conseil de l'Ordre lui-même, pourraient être produits pour démontrer que la Maçonnerie n'a jamais abandonné cette tactique, qui est la tactique maçonnique réelle et unique. Bornons-nous pour aujourd'hui, à produire un document inconnu, non seulement des profanes, mais de la grande majorité des Maçons eux-mêmes. C'est un extrait du discours que le Lieutenant Grand-Commandeur adresse au récipiendaire 33e.

Voici le document :

Vous devez vous attacher, mon frère, à obtenir dans chaque atelier un noyau de Frères influents et sinon convaincus, au moins intéressés, qui sachent faire faire la besogne sociale de chaque atelier, soit par ceux des Frères qui consentent à la réaliser à leurs risques et périls personnels, soit ce qui est bien préférable, par des profanes... Dans ce dernier cas, ayez soin de faire exagérer la forme des protestations contre le régime social politique, économique et religieux actuel, de manière à pouvoir, une fois le terrain populaire soulevé et remué par ces exagérations y semer nos véritables doctrines, qui auront ainsi un caractère véritablement modéré... Evitez néanmoins avec le plus grand soin, de trop pencher du côté du prolétariat, car le prolétariat réclame, mais ne rapporte pas... Notre véritable objectif est les classes dirigeantes, dont l'instruction superficielle et l'ambition inconsidérée constituent, pour nos doctrines, le milieu le plus favorable à leur développement. Evitez toujours et en vertu des mêmes principes, de mêler l'Ordre d'une manière directe à quoi que ce soit et en conséquence, découragez de toutes vos forces les publications maçonniques... Mais si les circonstances rendaient indispensable l'intervention directe de l'Ordre, choisissez et désignez à l'avance le Frère qui doit être victime de cette immixtion et jouer le rôle de bouc émissaire pour que son sacrifice fait publiquement avec le retentissement le plus grand possible, rende à l'Ordre son innocence sans tache. L'Ordre doit rester immaculé, inaccessible au soupçon. »

Pour bien comprendre la portée de ce document, il faut bien connaître la contexture de l'organisation maçonnique. Ce sera le sujet d'un prochain article.

Italie. — De l'*Agence Roma*, 10 juin 1914 :

Donc, on a voulu faire « l'épreuve générale » de la Révolution qu'on promet pour l'année prochaine. On a pris prétexte de deux révolutionnaires tués à Ancône, par la police obligée de se défendre. La presse maçonnico-démagogique a servi au public une version tout à fait inexacte du fait ; comme si les policiers avaient tiré sur une foule désarmée et pacifique. Or, il s'agissait d'une véritable émeute tentée par un fort groupe de révolutionnaires qui ont dévalisé une boutique d'armurier. Il est utile de rappeler qu'il y a presqu'un siècle, la Secte joua, — précisément à Ancône, — le même tour au gouvernement pontifical. Dès le temps de l'occupation jacobine, à la fin du xviiie siècle, Ancône, comme Bologne et Pérouse, avait é é un centre organique de sectarisme. Sous Grégoire XVI et en 1848, à Ancône, aussi bien que dans la Romagne, la Secte organisa des sectaires, — les terribles « Ammazzarelli » —, qui poignardaient les soldats du Pape et les citoyens fidèles à sa souveraineté. Des répressions furent nécessaires, mais restèrent très au-dessous de ce qu'il aurait fallu. La Secte n'en répandit pas moins en Europe les « horreurs » de l'oppression papale ; les « cas de Romagne » servirent de thème pour les attaques les plus injustes et les plus odieuses contre la Papauté ; comme en 1859, les « massacres » de Pérouse. Aujourd'hui, c'est le tour de ceux qui moissonnèrent plus tard ce que la Secte avait semé.

— De l'*Agence Roma*, 27 juin 1914 :

Alfred Farina, grand agiteur démagogique, secrétaire de la section socialiste de Gorla (Piemont), vient d'être arrêté pour vol. Il a déjà été condamné pour le même motif.

— Nous lisons dans un maçonnique allemand :

Ce n'est pas d'aujourd'hui, ni d'hier, que s'est formé dans le parti socialiste italien, un courant très hostile à la Maçonnerie. Cette querelle a commencé il y a une dizaine d'années, lors des délibérations préliminaires du Congrès d'Imola (1902) ; on y vota une résolution déclarant formellement l'incompatibilité. En 1903, les Loges ouvrières de Gênes firent avorter une grève de dockers, dont elles jugeaient les exigences injustes, et cet échec donna à la direction du parti une occasion nouvelle pour proclamer l'incompatibilité, et exiger l'option dans le délai de trois mois ; la menace d'exclusion ne fut pas exécutée. Au Congrès socialiste de Bologne (1904), une proposition contre la Maçonnerie fut présentée, et on vota un compromis par lequel on excluait du parti les gens indignes au point de vue moral et politique. Le bureau décida qu'on devrait quitter les Loges, mais cette décision fut sans grand effet. En 1910, le journal du Jeune Socialisme, l'*Avanguardia* reprit la lutte, et le Congrès de Milan se vit aussi en face de la question. Après un long débat, on recourut au referendum par sections, mais une moitié à peine des sections prirent part au vote ; on déclara le referendum nul, et on renvoya l'affaire au 13e Congrès socialiste, qui devait se tenir à Reggio d'Emilie, en 1913. Il y fut décidé

qu'on interdirait aux socialistes d'appartenir à la Maçonnerie. Mais le secrétaire du parti, Lerda, qui était Maçon, déclara qu'il préférait quitter le parti ; il retira sa démission sur un vote de confiance de l'assemblée. On sait ce qui s'est passé depuis au Congrès d'Ancône.

— Un grand nombre de journaux allemands commentent la décision prise par le Congrès socialiste d'Ancône, d'exclure les Francs-Maçons. Citons entre autres, la *Gazette de Voss*, 29 avril, le *Berliner Zeitung, du mercredi* 28 avril, le *Dresdener Anzeiger*, du 29 avril, la *Sonneberger Zeitung*, du 30 avril. Ils remarquent que cette mesure privera le parti de ses chefs les plus capables.

La *Gazette de Voss* et le *Kölner Tageblatt*, du 6 mai, ainsi que le *Tag*, du 7 mai, ont publié aussi des articles étendus à ces sujets. La *Gazette de Voss* parle, à cette occasion, de la Franc-Maçonnerie allemande, en ces termes :

En dépit de la différence des systèmes qu'elles suivent, les « Loges allemandes pratiquent toutes l'amour du prochain. Elles assistent impassibles à la lutte politique, sans jamais prendre une attitude déterminée. « Naturellement, leurs membres ont toute liberté de s'attacher à tel ou « tel parti, qui répond à leur conviction, mais les Loges, d'après leurs « lois, ne peuvent jamais se transformer en conciliabules politiques. »

La *Gazette de Voss* conclut :

« Si donc, les Francs-Maçons italiens sont exclus du parti socialiste, on accueillera cette nouvelle avec satisfaction en Allemagne, car elle sera la preuve que les Loges italiennes se rapprochent davantage de l'esprit des Loges allemandes. »

L'article du *Kölner Tageblatt* offre de l'intérêt ; on y lit entre autres choses :

« Les débats du Congrès d'Ancône qui vient de se terminer, mériteraient « à peine d'être mentionnés, si les éléments radicaux qui ont prédominé « dans les discussions, et auxquels leur nombre assurait le succès dans les « votes, n'avaient pas fait passer une résolution qui a droit à la plus large publicité. Dans les séances tumultueuses et malgré l'opposition de « personnalités importantes, on a adopté un ordre du jour qui interdit « aux membres du parti de s'affilier à la Maçonnerie, et qui menace d'exclusion ceux qui appartenant à cette Société, refuseraient de la quitter. Pour comprendre toute la portée de principe de ce vote, il faut savoir que la Loge, en Italie, joue un rôle important dans la vie politique « sociale et économique. Ainsi que l'apprend l'histoire d'Italie, la Loge est « avant tout anticléricale, elle pratique une politique fort avancée, « elle contient une très forte proportion d'éléments républicains, et « que dans les grandes villes, et même dans les petites localités, elle est le « rendez-vous des esprits éclairés. On s'explique dès lors, que dans presque toutes les Loges d'Italie, on trouve parmi les membres les plus ac-

« tifs et les plus zélés, des socialistes démocrates, et surtout des avocats « et des médecins, mais aussi des professeurs, des négociants, des repré- « sentants de diverses classes qui se voient placés dans l'alternative de « choisir entre le parti et la Loge.

« Quelles seront les conséquences pratiques pour le parti et pour la Lo- « ge ? Il est impossible de les prévoir. Au cours des débats, deux mem- « bres seulement ont reconnu qu'ils faisaient partie de la Maçonnerie ; ce « sont les députés Raimondo et Lerda ; ils ont déclaré en même temps « qu'ils refusaient d'accepter la décision du parti. Mais parmi les 58 dépu- « tés du parti démocrate socialiste, on sait qu'il y a 14 Francs-Maçons, « que sur les 43.000 membres inscrits sur la liste du parti, il y en a plu- « sieurs milliers qui appartiennent à la Franc-Maçonnerie, et ce sont jus- « tement les plus réputés, ceux qui ont le plus de valeur intellectuelle. « Le public se demande ce qu'ils feront ; naturellement, la joie la plus pu- « re emplit les âmes cléricales, qui ont trouvé un allié inattendu dans leur « campagne, contre la Loge. »

Quant au *Tag*, voici son appréciation :

« Ce fut une décision fort remarquable, et de plus bien inattendue que « celle qui chassa du Socialisme officiel, les Fancs-Maçons. On a mis quel- « que temps à s'apercevoir que la Franc-Maçonnerie et le Socialisme sont « aussi peu faits pour s'entendre, que l'avenir et le passé, la nuit et le « jour. Mais en prenant cette mesure draconienne, les socialistes ont dé- « rangé un nid guêpes ; ils ont peut-être même ouvert une issue par où « leur parti se videra. En effet, les Francs-Maçons fourmillent dans leurs « rangs, et un fort petit nombre de Maçons auront le courage de déployer « leurs couleurs, et de quitter le parti, ainsi que celui-ci l'exige. Presque « tous les membres de la fraction parlementaire sont Francs-Maçons. »

Le *Postzeitung*, qui parait à Augsbourg, a publié dans son numéro du 13 juin, un article intitulé : « Dépendance et Frères », dans lequel il traite d'une déclaration faite par les Loges, au sujet de la décision des Socialistes d'Ancône. Le journal y ajoute la remarque suivante :

« Cette déclaration des Loges montre une fois de plus l'union étroite qui existe entre le Socialisme et la Maçonnerie, en dépit de toutes les assertions contraires de part et d'autre. La Franc-Maçonnerie fait pour la Social-Démocratie tout ce qu'elle peut faire. Elle s'imagine qu'elle ennoblira le Socialisme, et qu'alors, elle pourra faire avec lui ses affaires. Mais ces ingrats de socialistes ne veulent pas se laisser diriger ; de temps à autre, la *Furore* s'empare de ces êtres singuliers, et ils lèvent la main contre les Francs-Maçons qui les dressent et les nourrissent. Cela n'empêche pas les relations d'affaires. »

Le journal d'Augsbourg, après avoir parlé du Radicalisme, du Révisionnisme et de la Social-Démocratie, reprend :

« Les Loges travaillent modestement à l'arrière-plan. Leurs fils courent sous terre. Les journaux, partis et milieux financiers qui les servent, portent des masques trompeurs, et ne permettent pas qu'on regarde dans leur jeu. Il faut donc se réjouir quand une explosion de colère et de douleur ouvre à deux battants les fenêtres d'une Loge, en des heures où tout ne va pas pour le mieux, quand une étincelle jaillie de l'enclume maçonnique jette quelque lueur dans la nuit et la confusion de notre époque. Mais bientôt les blocs d'une polémique furieuse étouffent la lueur indiscrète : c'est la règle. Toutefois quand on sait ne pas se laisser aveugler par la poussière de nos phrases trop polies, explorer d'un regard sur l'avenir de la monarchie, on en voit assez dans ces instants fugitifs. Attendrons-nous l'heure prochaine où les Fr∴ révisionnistes seront pourvus de portefeuilles, où des mesures variées contre les démolisseurs radicaux feront croire au bon public qu'on les combat selon toutes les règles de l'art politique ? Quiconque veut combattre efficacement l'anarchie, doit l'attaquer aux sources qui la nourrissent, sans quoi la lutte devient un spectacle intéressant, mais vain.

A. Martigue.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare — Nevers

GOGNEUX, grenadier de la 2e Cie du 1er bataillon des Grenadiers de Rhône-et-Loire ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an III.

GOHIN, lieutenant ; L.·. *Concorde*, régiment d'Auvergne, 1779-1792.

GOISSON, imprimeur (Vén.·.) ; L.·. *Les Elus*, Bourg-en-Bresse, 1789.

GOLION, avocat (Vén.·.) ; L.·. *Vrais Amis*, Châlons-sur-Saône, 1788-1789.

GOLWIN ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

GOMBAULT, négociant (Secrét.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Cahors, 1788.

GOMBAULT, négociant ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

GONDRECOURT (vicomte de), capitaine au régiment de Schomberg (Vén.·.) ; L.·. *Sociabilité*, Perpignan, 1785-1789.

GONET-PUTHOD, Ambroise, avocat ; L.·. *Saint-Jeandu Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

GONTARD, Alex.-G. (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Amis Choisis*, Lyon, 1744 et 1763.

GORCE DE LA TOGE, Bernard ; L.·. *Saint-Jean de l'Esperance*, Condom, 1762 (F.·. terr.·. en 1783).

GORGUEREAU (Député) ; L.·. *Saint-Jean d'Ecosse* (Basse-Trere), Guadeloupe (La), 1776-1785.

GORIN (Secrét.·.); L.·. *Egalité*, Lons-le-Saulnier, 1785-1789.

GORLIER, marchand-plombier (ex-garde des sceaux) ; L.·. *Constance*, Arras, 1805.

GOSSE, homme de loi ; L.·. *Constance*, Arras, 1805.

GOSSE (Vén.·.) ; L.·. *Parfait Silence*, Toulon, 1814.

GOSSELIN, aîné (Membre) ; L.·. *Vertu Triomphante*, Lille, 1773-1775.

GOSSELIN, cadet (Membre) ; L.·. *Vertu Triomphante*, Lille, 1773-1775.

GOSSET ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

GOSSET-DELATOUR, président au grenier à sel de Crépy (Membre) ; L.·. *Saint-Germain*, Compiègne. Avant la Révolution.

GOT (R ✝) ; L.·. *Trinité*, Paris, 1805.

GOUBERT ; L.·. *Amis Parfaits de la Vertu*, Paris, 1782.

GOUGES, avocat (Trés.·.); L.·. *Saint-Jean*, Moissac, 1763.

GOUGES, fils aîné, négociant (2e Surv.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Moissac, 1763.

GOUIN (memb.·. du Conseil Souv.·. des Cheval.·. d'O.·. de France), 1766.

GOUIN ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1789.

GOUJON, avocat (Orat.·.) ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

GOULARD (memb.·. de la *G.·. L.·. de France*), 1766.

GOULEAU, Louis-Philippe, avocat au Parlement ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1790.

GOULELONGUE, avocat ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

GOUPILLEAU (de Fontenay), Jean-François-Marie, Député de la Vendée à la Convention. *Signat.·.* Vota la mort de Louis XVI avec exécution prompte.

GOUPILLEAU (de Montaigu), Philippe-Charles-Aimé, député de la Vendée à la Convention. *Signature.·.* vota la mort de Louis XVI.

GOUPILLEAU, François-Louis, Interprète P. E. (M.·. Cérém.·. Adj.·.); L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1806.

GOUPY DE MORVILLE Martin-Jean-Baptiste, Commissaire des guerres ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1784.

GOURDANT, propriétaire à Champlitte. (Associé non résident) :

L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Gourdin, prêtre bénéf. égl. Beauvais ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Gourgue (de), président à mortier (4e protecteur) ; L.·. *La Constance et l'Amitié*, Paris, 1766.

Gourgues (de), président à mortier ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

Gourioud, Pierre-Antoine, négociant (Membre) ; L.·. *Vrais Amis*, Lyon, 1788-1789.

Gourlin (Vén.·. M.·.) ; L.·. de titre inconnu, Paris.

Goussainville (de), (1er Surv.·.) ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1778 (Vén.·. en 1781).

Goussainville, Michel (de), négociant ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Goussencourt (de), capitaine cav. (Vén.·.) ; L.·. *Sigismond-Luxembourg*, régiment de Hainault, 1788-1789.

Goustaud, aurait fondé une L.·. de ce nom, probablement le même appelé en Angleterre Coastown, et en Portugal Custos ; Paris, 1726.

Goutelongue ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

Gouttard aîné (Vén.·.) ; L.·. de titre et date inconnus, Paris.

Goux de Willeguindry, avocat Parlement agrégé ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

Goyau, André, homme de loi (R.·. ✝) (Ex-Vén.·.) ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1806.

Goyon, J.-B., receveur des contributions (couvr.·. exp.·.) ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

Graffard, Joseph ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1789.

Graham Arth, Jacques ; L.·. *Albany*, régiment de Walsh, 1747.

Graham-Garrig, Robert ; L.·. *Albany*, régiment de Walsh, 1747.

Graingeat fils, négociant (élémosinaire) ; L.·. *Parfaite Union*, Grenoble, 1807.

Grainville (de), Pierre-André, créole de l'Ile-Bourbon, capitaine au régiment de Foix, chef de bataillon au régiment de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis, chevalier Grand Profes. de la Stricte Observance, disciple de Pasqually, Paris (sans date).

Grainville (de) (Membre) ; L.·. *Constance*, Bayeux, avant 1789.

Graisse, Alexandre-Clément, employé aux droits réunis à Tournus ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

Grammont-Caderousse ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Grammont (marquis de) ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Gramont (de) (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Jean de la Constance*, Metz, 1765.

Granchier ; L.·. *Saint-Amable dite Amis de la Vertu*, Riom, 1775 (Vén.·. 1776).

Grand, Jean-François, architecte ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

Grand, juge à la Cour d'Appel (Vén.·.) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1811.

Grand, fils aîné, insp. dom ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Grandjean, gén. brig., Com. Lég. d'hon. (Associé non résident) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Grand-Jean, garde-magasin (Vén.·.) ; L.·. *Parfait Silence*, Toulon, 1813.

Grandmaison (de) ; L.·. *Amis Réu-*

nis, Paris, 1774.

Grandmaison (de) : L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Grandon, Jacques-Irénée (Vén.·.) ; L.·. *Amitié*, Lyon, 1758 (Vén.·.) ; *G.·. L.·. Provinciale*, Lyon, 1760.

Grandouet de la Fieffe ; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, 1779.

Grand-Pré (de), officier d'infanterie (Trés.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Moissac, 1783.

Grandvilliers (de) ; L.·. *Union Parfaite du Corps du Génie*, régiment du génie, 1775.

Grandvilliers, capitaine au régiment suisse d'Eptingen (Vén.·.) ; L.·. *Union Parfaite du Corps du Génie*, régiment du génie, 1776.

Grangier, Pierre-Martin ; L.·. *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1750 (M.·. d'H.·.) en 1749 ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

Grant de Blaerfindy ; L.·. du *Contrat Social*, Paris, 1784.

Grappet, Augustin, prieur à Angers (2e exp.·.) ; L.·. *Tendre Accueil*, Glanfeuil, 1773.

Gras Esprit, né à Sorgues (M.·. L.·. Barcelonnette), (Visit.·.) ; L.·. *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1749.

Gras, avocat (Vén.·.) ; L.·. *Vrais Amis, reconstitués sous le Directoire Ecossais*), Lyon, 1785.

Gras, chirurgien aide-major 15e dragons ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Grasse Tilly (de) ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Grasse-Tilly (représentant immédiat du Ser.·. G.·. M.·. au G.·. Chap.·. de France, Vén.·.) ; L.·. *La Concorde*, Strasbourg, 1805.

Grasse-Tilly, (de) Alexandre-François-Auguste, capitaine de cavalerie (V.·.) ; L.·. *Saint-Napoléon*, Paris, 1804 (représentant à vie du G.·. M.·. dans le Gr.·. Chap.·. Gén.·. du G.·. O.·. de France, Gr.·. Com.·. *ad vitam*, Président du Suprême Conseil des Souv.·. Gr.·. Insp.·. Gén.·. du 33e degré, memb.·. honor.·. de toutes les L.·. et Chap.·. de France).

Grassent, Secrét. Ass. Prim. Cologne (Maç.·. 1791).

Grasset ; L.·. *Cœurs Unis*, Nantes, 1775.

Grasset, procureur (Vén.·.) ; L.·. *Cœurs Unis*, Nantes, 1776-1777.

Gratacap fils aîné ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

Gratepin ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1787.

Gravine (1er Surv.·.) ; L.·. *Mère Loge Ecossaise*, Marseille, 1801.

Grawry (C.) ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1776.

Greffin (lord) ; *L.·. du régiment de Dillon*, à l'origine.

Gregnier ; L.·. *Saint-Jean des Arts*, Auch, 1779.

Grégorie fils (G.·. des Sc.·. M.·. Ec.·.) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1787.

Greleau, ingénieur (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Concorde*, Montauban, 1762.

Grenier, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Cette, 1750.

Grenier, avocat (dép.·. p. la L.·. et les Chap.·.) ; L.·. *Parfait Silence*, Toulon, 1808.

Grenot Antoine, député du Jura à la Convention. *Signat.·.* Vota la mort de Louis XVI.

Grenouilhet-Pilté, bourgeois ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

Greuner ; L.·. *L'Amitié*, Strasbourg, 1775.

Griffon, avocat ; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, 1809.

Griffoules, Pl. de la Perche-peinte (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Jean Parfaite Harmonie*, Toulouse, 1750.

Grignon, Jacques, ingénieur-géographe (Maçon irrégulier) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1781.

Grillard, procureur Parlement ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Grillet, avocat avoué (2e Surv.·. adj.·.) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Grimaldi, Antoine, prince de Monaco ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Grimont, bénédictin à Longpont (F.·. M.·.), 1745, Paris, P. Dudon, op. cit.

Grimopont (de) ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Griois, François-Marie, caissier du petit comptant du Trés. Roy. (Me, membre) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Griois (M.·. parfaite ex-maîtresse) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

Gripière-Demontcroc (de), Gaston, propriétaire (2e Surv.·.) ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

Gris, Jean (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Amitié*, Libourne, date inconnue.

Grison, huissier ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810

Grivet Alexandre, négociant (M.·. 2e Surv.·.) ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1806.

Groc (de), Conseiller, puis président à la Cour des aides (Vén.·.) ; L.·. *Amitié*, Bordeaux, 1778.

Grognet Denis-Georges-Catherine, adjoint de la mairie de Pont-de-Vaux ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

Groisard ; L.·. *Amis Parfaits de la Vertu*, Paris, 1782.

Groizard, officier d'infanterie, 18, rue du Fouarre (Vén.·.) ; L.·. *Amis de la Vertu*, Paris, 1785.

Gros, Esprit (F.·. serv.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1750.

Grossard (Chev.·. d'O.·.) ; L.·. *Saint-Jean des Enfants de la Sagesse et de la Concorde*, Orléans, 1758.

Grosset, Conservateur des monnaies (Vén.·.) ; L.·. *Union*, Perpignan, 1802.

Grouard (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Jean de la Guyane*, Cayenne, 1763.

Groussot, sous-inspecteur eaux et forêts à Saint-Jean-de-Losne (Associé non résident) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Gruardet, négociant à Lyon (Associé non résident) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Gruber (de), Georges, Allemand, off. lég. Soubise comp. de milit. cid. à Givet (affilié le 31 décembre 1766, reçu M.·. 13 janv. 1767, parfait le 28 mars 1767, 2e exp.·.) ; L.·. *Saint-Alexandre*, régiment des Mousquetaires, 1766.

Gruet, musicien ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Gruet-Villeneuve ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Grugé, tailleur ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem écossaise*, Saint-Domingue, 1788-1789.

Gruglin (M.·.) ; L.·. *La Constance et l'Amitié*, Paris, 1766.

Gruson, Albéric ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Gruson, Louis ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Gruyelles ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Guainard, citoyen de Genève (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Frères Choisis*, Paris, 1760.

Guaisnard, Jean, de Genève (exp.·.

ch.) Paris. *G.·. L.·. régénérée*, Paris, 1765.

GUALY ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Vivarais, origine.

GUCHAN, Pierre, député, Suppléant des Hautes-Pyrénées à la Convention. Ne siégea pas. *Signat.·.*

GUCHENEU ; L.·. *La Marine*, régiment de la Marine, 1775.

GUDEFROY aîné (Chev.·. Ecoss.·.) ; L.·. *Cœurs Unis*, Paris, 1812.

GUEFFIER DE LA GARDE DE LONGPRÉ, prêtre, docteur en théologie (député) ; L.·. *Saint-Julien*, Brioude, 1788-1789.

GUÉHÉNEUC DE LANO (Membre) ; L.·. *La Zélée*, Bayonne, avant la Révolution.

GUEIDAN (1er Surv.·.) ; L.·. *Amitié*, Lyon, 1758.

GUÉNOT, huissier au Parlement (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Dijon, 1776.

GUÉRANGAL ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1805.

GUÉRARD, avocat au Parlement (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, 1765.

GUÉRARD DE HOUPPEVILLE ; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, 1779.

GUÉRARD, négociant (Secrét.·.) ; L.·. *Amis Réunis*, Le Dorat, 1785.

GUÉRARD, négociant (Secrét.·.) ; L.·. *Fidélité*, Le Havre, 1785-1789.

GUÉRIN, Bénédictin de Saint-Germain des Prés (F.·. M.·.) Paris, 1745, P. Dudon, op. cit.

GUÉRIN, Henri-Paul (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Madeleine de l'Egalité*, Saint-Jean d'Angely, 1764. Suppléant de la Charente-Inférieure à la Convention. Ne siégea pas.

GUÉRIN, Etienne-Joseph, procureur au Châtelet (M.·.) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1784.

GUÉRIN, avocat (Vén.·.) ; L.·. *L'Union rétablie*, Marennes 1813-1814.

GUÉRIN DE LA MADELEINE ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

GUÉRIN DE LA MADELEINE (Vén.·.) ; L.·. *L'Egalité*, Saint-Jean d'Angély, 1776-1777.

GUÉRIN DE PRÉCOURT, Antoine (M.·.) reçu le 6 octobre 1784 ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1784.

GUÉRINET, Jean-Louis, avocat au Parlement, reçu le 16 avril 1786 ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris.

GUERMEUR, Gougnes-Tanguy-Marie, député du Finistère à la Convention. *Signat.·.* vota la mort de Louis XVI.

GUERNON DE RANVILLE (Membre) ; L.·. *Constance*, Bayeux, avant 1789.

GUÉRON DE LA BIGNE (Membre) ; L.·. *Cœurs sans Fard*, Caen, 1773.

GUERRY (de) ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

GUERTIN, Pierre, négociant (M.·.) ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1806.

GUERVILLE (de) ; L.·. *Vraie Lumière*, Paris, 1773-1775.

GUETTARD, Gabriel-Paul, négociant ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1774.

GUEZENNEC DE KERVIVIEN ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

GUEZNO Mathieu, député du Finistère à la Convention. *Signat.·.* vota la mort de Louis XVI.

GUIARD, 1er secrétaire de l'intendance (Secrét.·.) ; L.·. *Union et Fraternité*, Caen, 1777.

GUIBAL aîné (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Castres, 1776.

GUIBARD, agent de police (Garde du Temple) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

GUIBERVILLE (de) (Membre) ; L.·. *Cœurs Zélés*, Alençon, 1785.

GUICHARD ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

GUICHARD, maître-serrurier (Vén.·.)

L.·. *Amis Fidèles*, Montpellier, 1776.

GUICHELLET François, ancien avocat, avoué près la Cour d'appel de Lyon (Membre honor.·.) ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

GUIGNET DE BASSINET ; L.·. *Saint-Jean d'Ecosse de la Vertu persécutée*, Marseille, 1774.

GUILBAUD, Pierre-Alexandre, négociant ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1806.

GUILBERT ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

GUILHEM aîné, négociant (Vén.·.) ; L.·. *L'Heureuse Rencontre*, Brest, 1802-1808.

GUILHEMOU, maître d'hôtel (Secrét.·.) ; L.·. *La Parfaite Union*, Narbonne, 1776.

GUILHET père, juge de paix ; L.·. *Fidélité, suite de Saint-Christophe de la Forte Union*, Alençon, 1808.

GUILLARD ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

GUILLARD-DUBOIS-LIMOREL ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1782.

GUILLARD-DUMEUIL, directeur des poudres (Vén.·.) ; 1776-1777 ; L.·. *Saint-Germain*, Nantes.

GUILLAUME (Trésorier) ; L.·. *Saint-Henri*, Paris, 1784.

GUILLAUME, avocat suppléant tribunal ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

GUILLEBERT (Membre) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1800-1814.

GUILLEMIN, aîné, Jean-Ange, greffier de la justice de paix (Expert) ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

GUILLEMIN, cadet, André, commis à la préfecture (adj.·. au M.·. des Cérém.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

GUILLEMIN DE VAIVRE, int. Saint-Domingue. Cons. ; L.·. *Parfaite Egalité*, Besançon, 1779-1784.

GUILLEMOT, inspecteur des postes (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Maurice*, Clermont-Ferrand, 1804-1808.

GUILLEN (de) (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem et Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon (sans date) ; L.·. *Saint-Jean Ancienne*, Avignon, 1736.

GUILLERMIN, avocat au Parlement de Dijon (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean d'Ecosse* (Basse-Terre), Guadeloupe (la), 1788-1789.

GUILLERMY, fils; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an VI.

GUILLET (F.·.), banni de la *G.·. L.·.* en 1766.

GUILLEY ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1775.

GUILLEY, capitaine navire ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1778.

GUILLON Gabriel-Benoît, négociant (M.·. Cérém.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

GUILLON, Jacques-Sébastien, négociant (Trés.·.) ; L.·. *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1750 (M.·. Cérém.·.) en 1749 ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

GUILLON, ancien procureur du roi à la Guadeloupe (député) ; L.·. *Humanité (au Moule)*, Guadeloupe (la), 1776-1789.

GUILLOT, metteur en œuvre ; L.·. *Cité*, Paris, 1744. P. Dudon, op. cit.

GUILLOT (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-François*, Paris, 1754 (banni de la G.·. L.·. en 1766).

GUILLOT ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1775.

GUILLOT, négociant (Membre) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Lyon, 1790.

GUILLOTIN (Dr), (officier du G.·. O.·., député) ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1776-1790 (député) ; L.·. *Cœurs Unis*, Nantes, 1776 (Député) ; L.·. *Vrais Frères*, Oléron (île) 1776-1789 .

GUILLOTIN (Dr), rue de la Boucherie (Vén.·.) ; L.·. *La Concorde*, Paris, 1776 ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791 (député) ; L.·. *L'Egalité*, Saintes 1776-1789.

GUILLOTIN DE LA VIGERIE, ancien capitaine d'infanterie (Vén.·.) ; L.·. *L'Humanité (au Moulle)*, Guadeloupe (la), 1776.

GUILLON (Gabriel) fils, chirurgien (M.·.) ; L.·. *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1749 (Secrét.·. en 1750).

GUILLOU ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1778.

GUIMPS fils aîné ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

GUINEBEAUD, contrôleur des devoirs de Bretagne (Membre) ; L.·. *Saint-Germain*, Compiègne, avant la Révolution.

GUINOISEAU ; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, avant la Révolution.

GUINSON (comte de) (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem et Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, sans date.

GUION (Membre) ; L.·. *Amitié*, Châlons-sur-Saône, 1777.

GUIQUERO Jean-Louis (tuileur) ; L.·. *Saint-Jean des Enfants de la Sagesse et de la Concorde*, Orléans, 1758.

GUIQUERO (Vén.·.) ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1761.

GUIRALDY DE VAREUE, Maurice (marquis) à Vérone (affilié non résident) ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

GUISTELLE (marquis de) (Membre) ; L.·. *Heureuse Réunion*, Lille, 1775.

GUITON, Charles-François, maître particulier des eaux et forêts (M.·. de la L.·. *Amitié*, de Toulouse, affilié le 9 sept. 1766, reçu parfait le 28 octobre, Orateur) ; — L.·. *Saint-Alexandre*, régiment des Mousquetaires, 1766.

GUIZCLIN (de) (Membre) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1800-1814.

GUR (Grand-voyer, terr.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem écossaise*, Saint-Domingue, 1788-1789.

GUTTINGER (Or.·. adj.·.) ; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, 1814.

GUYON ; L.·. *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1750 ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1750.

GUYON, fils, Joseph-Xavier, de Carpentras ; L.·. *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1749 ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

GUYONNET ; L.·. *Les Frères Discrets*, Charleville, 1781.

GUYOT ; L.·. *Bon Zèle*, Paris, 1773-1775.

GUYOT (Membre) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1800-1814.

GUYOT, off. bataill. prince Neufchâtel (associé non résident) ; L.·. *Sincérié et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

GUYOT DE LAVAL, avocat au Parlement (député) ; L.·. *Sociabilité*, Perpignan, 1785-1789.

GUYQUERO. Marc-André (2e Surv.·.) ; L.·. *Saint-Jean des Enfants de la Sagesse et de la Concorde*, Orléans, 1758.

GUYTON-MORVEAU Louis-Bernard, député de la Côte-d'Or à la Convention. *Signat.·.* vota la mort de Louis XVI.

H

HABAS, capitaine ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1779-1790.

HABRIOUX, chirurgien (Secrét.·.) ; L.·. *Amis Réunis*, Le Dorat, 1788-1789.

HACHIN Jean-Charles, négociant ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1774.

HAGUENOT (ex-Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean de la Réunion des Elus*, Montpellier, 1762.

HAINDEL (d') ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1775.

HALE ; L.·. *Royal Ecossais*, O.·. régiment Walsh, 1743.

HALLOT (D') DE CHAVANNES (Membre) ; L.·. *Saint-Christophe de la Forte Union*, Alençon, 1785-1790.

HALLUL, J.-B. (Membre) ; L.·. *Vertu Triomphante*, Lille, 1773-1775.

HAMEL (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Simon Patriarche de Jérusalem*, Paris, 11 février 1771.

HAMEL-BELLENGLIZE (de) (Aumônier) ; L.·. *Constance*, Arras, 1809.

HAMELIN (d') ; L.·. *Les Frères Discrets*, Charleville, 1781.

HAMONIS (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Thomas de la Trinité*, Paris, 28 avril 1776.

HANICQUE ; L.·. *Cœurs Unis*, Loches, 1790.

HAMILTON (comte de) ; L.·. *du régiment de Dillon*, à l'origine.

HANNIER, Secrét. gén. préfect. ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

HANTIER, ancien militaire, 17, rue de Tournon (Vén.·.) ; L.·. *Amis de la Vertu*, Paris, 1813-1814.

HARANG ; L.·. *Cœurs Unis*, Nantes, 1775.

HARCOUET H. ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an II.

HARDIVILLIERS (d'), lieutenant ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Vivarais, 1779-1790.

HARDY (Vén.·.) ; L.·. *Union des Parfaits Elus*, Paris, 24 juillet 1757. (banni de la *G.·. L.·.* en 1766).

HARDY ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem anglais dite l'Anglaise*, Cognac, 1775.

HARDY père, avocat au Parlement, ancien maire (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem dite anglaise*, Cognac, 1785.

HARDY, L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an III.

HARGER, fils (Député). L.·. *La Triple Union et l'Amitié*, Voiron, 1808.

HARLAY, commandant des canoniers de la 141e demi-brigade ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an II.

HARMAND ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

HARNOUESTER (lord), nom d'un personnage hypothétique résultant de la mauvaise prononciation en français du nom de lord Darwenwater.

HAROUARD, fils ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an VI.

HARRINGLOIS, père ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1783.

HARRINGLOIS, fils ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1783.

HARVOIN ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

HATTOT (D') DE CHAVANNES (Membre) ; L.·. *Cœurs Zélés*, Alençon, 1785.

HAUBERSART (D'), Charles ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

HAUBERSAUT (d'), Henri ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

HAULT (baron de) (Secrét.·.) ; L.·.

Humanité (*au Moulle*), Guadeloupe (la), 1777.

Haunoy (marquis de) (Membre) ; L.·. *Noble et Parfaite Union*, Paris, 1776.

Hautefage (d'), Jean-Baptiste-Vincent, receveur des gabelles à Saint-Symphorien-le-Château (affilié non résident) ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

Hauterive (chev. d') (Membre) ; L.·. *Saint-Maurice*, Clermont-Ferrand, 1789.

Hauterive (d'), disciple de Pasqually, sans date.

Hauteville (d') Gabriel-Alban, docteur en médecine (Orat.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

Hautrive, Joseph, marchand ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Hautrive, fils ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1815.

Havet, fils aîné, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Amitié*, Arras, 1787-89.

Havet, François, négociant à Montreuil ; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, à l'époque de la Révolution.

Havrincourt (marquis d'), maréchal de camp et commandant de Royal Etranger Cavalerie (député au G.·. O.·.) ; L.·. *Sully*, régiment de Toul, 1777.

Hay de Keranray ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Hayot de Ternicourt, lieutenant-général du bailliage (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Valenciennes, 1776-1777.

Hazard ; L.·. *Constance*, Arras, 1747.

Heasse, capitaine ; L.·. *La Parfaite Egalité*, O.·. régiment Walsh, origine.

Hébert, J.-J. (G.·. M.·. des L.·. régulières adjutans (sic) du Tabernacle des Parfaits Elus) ; L.·. *Univers*, Aix, 1762.

Hébert, huissier (Secrét.·. adj.·.) ; L.·. *Constance*, Arras, 1805.

Heckmann ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Hecquet, notaire ; L.·. *Parfaite Harmonie*, Abbeville, 1810 (Vén.·. en 1814).

Hédouin, contrôleur de la poste aux lettres (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Frédéric des Amis Choisis*, Boulogne-sur-Mer, 1788.

Heems, Charles-François, négociant (R.·. †) ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1806.

Heguerty, Patrice ; L.·. *du régiment de Dillon*, origine.

Heguerty, Hugues ; L.·. *Sully*, régiment de Walsh, 1744.

Heliot (d'), conseiller Parlement (M.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Hellot de Bonnemare ; L.·. *La Persévérance*, Pont-Audemer, avant la Révolution.

Helvétius (Fondateur) ; L.·. *Sciences*, Paris, 1766.

Hemeric, F., Carme, organiste cathédrale Condom ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1762.

Hemet de Toguy (G.·. M.·. Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Auch, 1762.

Henneron ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Hennery, sous-lieutenant (Vén.·.) ; L.·. *La Parfaite Egalité*, O.·. régiment Walsh, 1785.

Henriette (2e Surv.·.) ; L.·. *Paix Immortelle*, Paris, 1805.

Henriette, architecte (Député) ; L.·. *Parfaite Union*, Cahors, 1808-1813.

Henry ; L.·. *Aimable Concorde*, Rochefort, 1775.

Henry, fils ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1781.

HENRY ; L.·. *Cœurs Unis*, Loches, 1790.

HER, Jean-Baptiste, commis à la préfecture ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

HÉRAULT (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Nicolas des deux Amis*, Paris, 22 novembre 1773.

HÉRAULT, procureur (1er Surv.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem écossaise*, Saint-Domingue, 1788-1789.

HÉRAULT (Membre) ; L.·. *Fidélité*, Le Hâvre, avant la Révolution.

HÉRAULT fils (Membre) ; L.·. *Fidélité*, Le Havre, avant la Révolution.

HÉRAULT (M.·. de L.·. et M.·. du G.·. O.·.) ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1800.

HÉRAUT (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Prosper*, Poitiers, 1752.

HERBERT, lieutenant ; L.·. *Union Fraternelle*, régiment du Royal-Roussillon, 1779-1790.

HERBIN (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Rémy*, Paris, 1757.

HERCEY (d'), ancien officier d'infanterie (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Harmonie*, Abbeville, 1777.

HERCOUET (le père), religieux cordelier et docteur en Sorbonne (Vén.·.) ; L.·. *Triple Union*, Dinan, 1788.

HERCULAIS (d') (Membre) ; L.·. *Constance*, Bayeux, avant 1789.

HÉRISSÉ, prof. de musique (Amateur) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

HERNIS (d') (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Parfaite*, Abbeville, 10 janvier 1764.

HERNU (garde des sceaux) ; L.·. *Parfaite Union*, Quimper, 1778.

HÉRON D'AGIRONE, avocat (Vén.·.) ; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, 1808-1813.

HÉRONDVILLE (d') (Membre) ; L.·. *Constance*, Bayeux, avant 1789.

HÉROUARD ; L.·. *Amis Réunis*, Lille 1802-1814.

HERSANT, marchand de draps ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

HERSANT-LEDOUX, teinturier ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

HERVAGAULT, conseiller au présidial, et commissaire des Etats (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

HERVIER, négociant ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Lyon, 1790.

HERVIN, inspecteur des fermes (Secrét.·.) ; L.·. *Vrais Frères*, Oléron (île d'), 1776.

HERY Benoît ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1744, Secrét.·. 1785.

HESPEL DE FLENCQUES ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

HET, tanneur (ex-Trés.·.) ; L.·. *Constance*, Arras, 1805.

HEUDEBERT ; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, avant la Révolution.

HEUDELINE (Membre) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1800-1814.

HEURTAULT ; L.·. *La Victoire*, Vire, 1774.

HEURTAULT, maître ès arts et de pension (député) ; L.·. *Parfaite Harmonie de l'Union*, Rouen, 1788-1789.

HEURTAULT DE LA SAISONNIÈRE ; L.·. *La Victoire*, Vire, 1780.

HEURTAUT, maître de pension (député au G.·. O.·.) ; L.·. *Paix et Union*, régiment de Lyonnais, 1785-1790.

HICKAM (Dr) ; L.·. *Bussy*, Paris, 1735.

HIÉLARD ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

HILLERIN (de), commis au bureau de la guerre à Versailles (député) ; L.·. *Amis Réunis*, Le Dorat, 1788-1789.

HISSE, négociant ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

HOBBES ; L.·. *La Parfaite Egalité*, O.·. régiment Walsh, origine.

HOCQUET, notaire (affilié) ; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, avant la Révolution.

HODICQ (d'), capitaine régiment recrues à Abbeville (M.·. fondat.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, 1779.

HOFFMANN ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1775.

HOFFMANN, négociant ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1778.

HOLLEY, huissier ; L.·. *Cité*, Paris, 1744. P. Dudon, op. cit.

HOME (comte de) Alexandre ; L.·. *du régiment de Dillon*, à l'origine.

HOMMASSEL-MANESSIER, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Harmonie*, Abbeville, 1789.

HONORÉ, André (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Cœurs sans fard*, Caen, 1761.

HOOCK DE L'ETANG, capitaine régiment Custine, app. (fondateur libre) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

HOSTEN ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

HOUDAN (d') (1er Surv.·.) ; L.·. *Paix Immortelle*, Paris, 1805.

HOUDETOT (vicomte d') Cœsar-Louis-François-Marie-Ange, lieutenant gendarmerie (Me fondateur) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

HOUEL ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1791.

HOUR (Fredéric, comte de) ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

HOURDOU ; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, avant la Révolution.

HOUSSET Julien, négociant P. E. (T.·.) ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1806.

HOUSSET DE CATTEVILLE ; L.·. *Cœurs sans fard et Constante Amitié*, Caen, 1781.

HOUSSET DE SAINT-EBREMONT ; L.·. *Cœurs sans fard et Constante Amitié*, Caen, 1781.

HUBSCH (R.·. † Affilié) ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

HUC (d') (ex-Vén.·. G.·. des Sc.·.) ; L.·. *Ancienne et Réunion des Elus*, Montpellier, 1784.

HUE (Vén.·.) ; L.·. de titre et date inconnus, Paris.

HUE (d') Philippe, chevalier (Vén.·.) ; L.·. *Ancienne et de la Réunion des Elus*, Montpellier, 1776.

HUEL ; L.·. *Paix*, Paris, 1784.

HUE-SALLÉ, négociant ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

HUET DU PLESSIS ; L.·. *Amis de la Vertu*, Paris, 1775 (Memb.·. de la *G.·. L.·. de France*, 1766).

HUGANET, cordelier de la Grande Observance (Membre) ; L.·. *La Zélée*, Bayonne, avant la Révolution.

HUGENAUD, négociant ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Lyon, 1790

HUGON, conseiller Parlement (M.·. né, Trés.·.) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

HUGON, chanoine métropole (M.·. né, 2e Surv.·. adj.·.) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

HUGUET, lieutenant 12e infanterie légère, aumônier ; L.·. *Constance*, Arras, 1805.

HUGUET Joseph, professeur de dessin ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

HUGUET ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

HUGUET DE L'AUMONE ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

HUIT, peintre, rue Saint-Germain-l'Auxerrois (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Joseph*, Paris, 1776.

HULLIET (1er Surv∴); L∴ *Parfaite Union*, Toulouse, 1760.

HULOT; L∴ *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1805.

HUMAINBOURG (d'); (Vén∴); L∴ *Enfants de la Vertu*, Orléans, 1757.

HUMBERT, substitut du procureur général (Secrét∴); L∴ *Parfaite Egalité*, Besançon, 1788-1789.

HUMBERT, Claude-Marie, architecte (archiviste du Temple); L∴ *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

HUMBERT, ancien magistrat; L∴ *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

HUMELLI (de); L∴ *Saint-Germain*, Nantes, 1775.

HUQUIER, Augustin, négociant; L∴ *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1774.

HURDELET; L∴ *Amis Réunis*, Paris, 1792.

HURÉ (Vén∴ M∴); L∴ *Fidélité*, Rouen, 1764.

HUREL, payeur des rentes (député); L∴ *Parfaite Sincérité*, Marseille, 1788-1789 (député); L∴ *Union Fraternelle*, régiment de Royal-Roussillon, 1785-1790.

HURLY ou HURTY (?) *Florence*; L∴ *La Parfaite Egalité*, O∴ régiment Walsh, origine.

HURLY ou HURTY (?) Guillaume; L∴ *La Parfaite Egalité*, O∴ régiment Walsh, origine.

HURTEAULT, receveur des consignations (Vén∴); L∴ *Triple Union*, Reims, 1785.

HUSSEY; L∴ *du régiment de Dillon*, 1780-1790.

HUVEZ; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

HUYELLE (d'), horloger (Vén∴); L∴ *Union de la Sincérité*, Troyes, 1777.

HYM; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

I

ICARD, lieutenant; L∴ *Montmorency-Luxembourg*, régiment de Hainault, 1779-1790.

ICARD (chevalier d'), sous-lieutenant; L∴ *Montmorency-Luxembourg*, régiment de Hainault, 1779-1790.

ICHON, Pierre, député du Gers à la Convention. *Signat∴* vota la mort de Louis XVI.

IGNACE, curé de Grandchamp-en-Caux (Membre); L∴ *Fidélité*, Le Hâvre, avant la Révolution.

IMBARD; L∴ *Vraie Vertu*, Annonay, 1767.

IMBERT; L∴ *Vérité*, Paris, 1786.

IMBERT; L∴ *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1749 (Serv∴); L∴ *Saint-Jean de Jerusalem*, Avignon, 1749.

IMBERT; L∴ *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

IMBERT, chirurgien-major (Secrét∴) L∴ *Union Fraternelle*, régiment de Royal-Roussillon, 1777.

IMBERT DE LATTES, Secrét. chambre reine, rue Bourbon; L∴ *Cœurs simples de l'Etoile Polaire*, Paris, 1783.

IMHOFF; L∴ *Tendre Fraternité*, Dinan, an V.

INGRAND, François-Pierre, Député de la Vienne à la Convention, *Signat∴* vota la mort de Louis XVI.

INTENDANTE de la Corée (G∴ M∴ écoss∴); L∴ *Sincérité*, Besançon, 1778.

INTROUZ (d') (Membre); L∴ *Fidélité*, Le Hâvre, avant la Révolution

ISNARD J.-Elzear, négociant (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jerusalem*, Marseille, 1750.

ISNARD J. (Vén.·.) ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*. Orléans, 1760.

ISNARD (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Parfait Silence*. Strasbourg, 1767

ISNARD ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

ISNARD-LAURENT (1er Vén.·.) ; directeur du Vingtième; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*. Orléans, 1772.

ITÉGUIEMME, Mathurin (maître élu écoss.·. Français. Trinitaire et Anglais) (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Jean des Enfants de la Sagesse et de la Concorde*), Orléans, 1758 (Vén.·.); L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*. Orléans, 1762.

ITEY ; L.·. *Sagesse*, Toulouse, 1776.

J

JACOB, clerc de notaire ; L.·. *Cité*, Paris, 1744. P. Dudon, op. cit.

JACOB (de la Meurthe) Dominique, Suppléant de la Meurthe à la Convention. Inscrit après la mort de Louis XVI *Signature*.·..

JACOMIN, fils, Jean-Jacques-Hippolyte, député de la Drôme à la Convention. *Signat*.·. vota la mort de Louis XVI.

JACOMIN, directeur et receveur général droits réunis (M.·. cérém.·. adj.·.) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

JACQUELIN, chef de bureau au ministère de la guerre (député) ; L.·. *Saint-Napoléon de la Gloire*, Saumur, 1813-1814.

JACQUEMONT DU DONJON, avocat (Vén.·.) ; L.·. *Fidelité*, Hesdin, 1785.

JACQUES, maison Flandin, à Tout-Vent) concierge de la L.·. *Vrais Amis*), Lyon, 1788-1789.

JACQUET, curé (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Tournus, 1789.

JACQUET (Membre du Chapitre *Amitié et Fraternité*), Dunkerque, 1800-1814.

JACQUETOT ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

JACQUIER DE SOUPART ; L.·. *Cœurs Unis*, Loches, 1790.

JAEGHÈRE (de) ; L.·. *Amis Réunis* Lille, 1802-1814.

JAGNY (comte de) (Vén.·.) ; L.·. de titre et date inconnus. Paris.

JALABERT, lieutenant (Visit.·.) ; L.·. *Saint-Louis*, régiment de Guyenne, 1781.

JALABERT (2e Surv.·.) ; L.·. *Cœurs Unis*, Paris, 1812.

JAMART, Jean-Nicolas (M.·. *de la Triple Lumière*) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1782.

JAMART, sous-chef des Domaines, rue Saint-Etienne à la Villeneuve (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1785-1789.

JAMART, sous-chef des domaines (Député) ; L.·. *Parfaite Union*, Grenoble, 1785-1789.

JAMARD ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an III.

JAMBON J. ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1769.

JAME (Visit.·. du G.·. O.·.) ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1784.

JANEY (comtesse de) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

JANNEY, Joseph (Servant) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Lyon, 1790.

JANON DE SOULIGNÉ, Jean-Baptiste-Louis, Chev.·., directeur des fer-

mes du roi (Vén.·.); L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

Janse, banquier; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

Janssen; L.·. *Amis Réunis*, Lille. 1802-1814.

Jaquelin (Membre); L.·. *Cœurs Unis*, Blaye, 1788-1789.

Jaquemart, sous-lieutenant; L.·. *La Pureté*, régiment de la Sarre, 1779-1790.

Jard-Panvillier, Louis-Alexandre député des Deux-Sèvres à la Convention. *Signat.·.* vota la détention de Louis XVI, et son bannissement à la paix.

Jardin abbé (officier adjoint du G.·. O.·. rue Croix-des-Petits-Champs, maison de M. Tack, député au G.·. O.·.); L.·. *Amis de la Vertu*, Paris, 1776-1777 (député); L.·. *Parfaite Union*, Cahors, 1777 (député) *G.·. L.·. Provinciale*, Lyon, 1790 (député) L.·. *Saint-Jean d'Ecosse*, Toulouse, 1776-1790.

Jardin (abbé) (député); L.·. *La Sagesse*, Valence, 1777.

Jarin; L.·. *Saint-Amable dite Amis de la Vertu*, Riom, 1775.

Jarnier (Visiteur); L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Jarrin; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

Jarry, sous-chef de bureau des hypothèques (député); L.·. *Saint-Vincent de la Persévérance*, La Voulte, 1776-1789.

Jarry, banquier (député); L.·. *Cœurs Unis*, Dieppe, 1783-1790.

Jassaud de la Lande (Dr des aides, membre fondat.·.); L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, 1779.

Jaubert aîné (Trés.·.); L.·. *Saint-Jean de Clermont*, Limoges, 1763.

Jaucourt (de) (off.·. du G.·. O.·.); directeur des fermes du roi (député); L.·. *Saint-Germain*, Nantes, 1789.

Jauge, Théodore, négociant; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

Jaume, notaire (Vén.·.). L.·. *Frères Réunis*, Perpignan, 1789.

Jaume, négociant (Vén.·.); L.·. *Union*, Perpignan, 1808.

Jaumes; L.·. *Noble Amitié*, Morlaix, 1775.

Jaunet, quartier-maître (Vén.·.); L.·. *Saint-Louis*, régiment de Guyenne, 1777 et 1785-1790.

Jauré, Denis-Louis (reçu M.·. écoss.·. à Rouen en 1746); L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1757.

Jaurès, négociant (Vén.·.); L.·. *Harmonie Universelle*, Castres, 1814.

Javons (de); L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Jaybert (Trés.·.); L.·. *Saint-Jean des Arts*, Auch, 1779.

Jean, sergent-major (Secrét.·.); L.·. *Sully*, régiment de Toul, 1777.

Jeannot de Courchaton, conseiller Parlement (M.·. né); L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

Jeanrat de Bertry; L.·. *Cœurs simples de l'Etoile Polaire*, Paris, 1775.

Jeanroi (Dr), médecin (député); L.·. *La Sagesse*, Valence, 1785-1789.

Jeanty, négociant, 14, rue Poissonnière; L.·. *Saint-Pierre de la Fidélité des Amis réunis*, Paris, 1784 (Vén.·.); L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, 1779-1813.

Jeaume Philippe, négociant à Livourne (affilié non résident); L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

Jehon Pierre, Oratorien; L.·. *Cœurs Unis*, Toulouse, 1784.

JEOFFROY, archiviste (député) ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1788-1789.

JERNINGHAM (chev. de) ; L.·. *Montmorency-Luxembourg*, régiment de Hainault, 1775.

JEUDI, Pierre, fils aîné, négociant ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

JEUDI, Jean, jeune, négociant ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

JEUNHOMME-BOISSEAU, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Reims, 1785.

JEUTHIER (apprenti) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

JOANIN ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

JOANNIN (Vén.·.) ; L.·. *Constante Vérité*, Paris, 1751.

JOBARD ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

JOBARD DE BOIVANS (av.·. Parl. M.·. né) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

JOBERT (1er Surv.·.) ; L.·. *Cœurs Unis*, Paris, 1812.

JOBERT, négociant (Vén.·.) ; L.·. *La Famille Unie*, Sedan, 1813-1814.

JOFFROY, commis aux archives du Louvre, rue Saint-Honoré (Secrét.·.) ; L.·. *Vraie Lumière*, Paris, 1773-1777.

JOHANNOT, Jean, député du Haut-Rhin à la Convention. *Signat.·.* vota l'amendement de Mailhe dans le procès de Louis XVI.

JOHANNOT, fabricant de papier ; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1807.

JOIGNY, avocat au Parlement, 37, rue Feydeau (Vén.·.) ; L.·. *Trinité*, Paris, 1788-1789.

JOIGNY, homme de lettres, 20, rue de Provence (Vén.·.) ; L.·. *Trinité*, Paris, 1800-1802.

JOISSEY Armand (Subl.·. Chev.·.) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1787.

JOLI DE MANTOCHE (Cons. Parl. M.·. né) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

JOLIVET fils, chirurgien (visiteur) ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

JOLIVET DE CHARMOLE (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Parfaite Egalité*, Besançon, 1766.

JOLLIN, Jean, négociant ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1806.

JOLLIVET fils, contrôleur de la manufacture des tabacs (Vén.·.) ; L.·. *Noble Amitié*, Morlaix, 1785.

JOLLY J., Procureur au Parlement, rue des Barres (Membre) ; L.·. *Saint-Charles des Amis réunis*, Paris, 1779.

JOLLY, Bernard, 1er Secrétaire de l'Intendance (reçu le 18 mars 1781) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1781.

JOLY, directeur des droits du Roi, rue Vieille-du-Temple (député) ; L.·. *Saint-Pierre des Vrais Frères*, Paris, 1777-1785.

JOLY, l'aîné, Antoine-Paul, marchand L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an V.

JOLY ; L.·. *Amis Réunis*, Lille 1802-1815.

JOLY-FRAISSINET (de) (député) ; L.·. *Amis Fidèles*, Montpellier, 1813-1814.

JONAS DE RASCUREIL, officier au régiment du Cap ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem écossaise*, Saint-Domingue, 1788-1789.

JONES (Paul) ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

JOQUES (Vén.·.) ; L.·. *Frères Unis*, Saint-Domingue, 1785.

JOREL DE PARMENTIER, contrôleur de la manufacture des tabacs (Vén.·.) ; L.·. *Fidélité*, Le Havre, 1776.

JOSSOT (abbé) (Vén.·.) ; L.·. *Jeanne*

d'Arc et la Parfaite Union, Orléans, 1774.

Jouard (de) ; L.·. *Saint-Alexandre*, régiment des Mousquetaires, 1773.

Joubert Dr ; L.·. *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1749 ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

Joubert aîné (Trés.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Clermont*, Limoges, 1763.

Joubert ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1773.

Joubert, sous-lieutenant ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1779-1790.

Joubert Claude-Marie, juge à la Cour d'appel de Lyon (membre honor.·.) ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

Joubert-Bonnaire, maire ; L.·. *Tendre Accueil*, Glanfeuil, 1802 (Vén.·. en 1813-1814).

Joubert de la Bourdinière (membre de la *G.·. L.·. de France*, 1766).

Joubert de la Bourdinière (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Remy des Vrais Frères réunis*, Paris, 1773 (député) ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1785 (Député) ; L.·. *L'Anglaise de l'Amitié*, Périgueux, 1776 à 1789.

Joubert de la Bourdinière, dessinateur et décorateur (officier du G.·. O.·. rue Tire-Chape) ; (Vén.·.) ; L.·. *Amis de la Vertu*, Paris, 1776-1777 (Député) ; L.·. *Saint-Amable dite Amis de la Vertu*, Riom, 1776 (député) ; L.·. *Saint-Etienne*, Thiers, 1789.

Joubert de la Bourdinière ; L.·. *Saint-André Saint-Théodore*, Metz, 1766.

Joucla-Lenoir, lieutenant ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1779-1790.

Jouet-Borget (?) ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, an VII.

Jouffroy d'Abbans (initié le 2 mai 1768) (Membre) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1775.

Jouillain, ancien ingénieur-géographe (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean du Secret*, Beaufort, 1777.

Joulain, ingénieur-géographe, Trésor.·.) ; L.·. *Tendre Accueil*, Glanfeuil, 1773.

Jourdain, avocat (affilié) ; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, avant la Révolution.

Jourdan, maître-peintre (F.·. M.·. Paris, 1747). P. Dudon, op. cit.

Jourdannet, adm. mun. ; Auch (Maç.·., 1793).

Jouré Louis-Denis (Orat.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1764.

Journalle (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Jean des Amis de la Vérité*, Paris, 1750.

Journoud Philippe, négociant ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

Jousrandot, avocat (Secrét.·.) ; L.·. *Egalité*, Lons-le-Saulnier, 1777.

Jouve ; L.·. *Vraie Lumière*, Paris, 1773-1775.

Jouve, ancien officier de frégate du roi (député) ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1777.

Jouve, officier de frégate du roi rue des Fossés-St-Victor (Vén.·.) ; L.·. *Cœurs Unis*, Paris, 1777 (député) ; L.·. *Bonne Amitié*, aux Abîmes (Grande Terre) Guadeloupe (la) 1776-1789.

Jouve, avocat ; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, à l'époque de la Révolution.

Jouvellier, négociant ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

Joyer Abraham, négociant à Amsterdam (affilié non résident) ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.